



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Plan Climat Air Energie Territorial

Contrat d'Objectif Territorial

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Rapport

Réf : CICENE213167 / GU1600000

MARA / DSA

24/11/2023



 **GINGER**
BURGEAP

 **AERE**
Alternatives pour l'énergie, les énergies renouvelables et l'environnement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rédaction du diagnostic CRTE/PCAET/COT	04/11/2022	01	Claire FRAYSSE Etienne DAVIET	Anne RIALHE	Emmanuel VERLINDEN
Correction du diagnostic CRTE/PCAET/COT (Prise en compte remarques anticipées ADEME)	06/03/2023	02	Claire FRAYSSE Etienne DAVIET	Manuel RAQUIL	David SACOTTE
Rédaction de l'état initial de l'environnement (EIE)	03/08/2023	03	Alicia AUDINEAU	Anne RIALHE Manuel RAQUIL	David SACOTTE
Consolidation du rapport intégré CRTE/PCAET/COT et EIE (dont prise en compte remarques anticipées DGTM)	24/11/2023	04	Fanny DIGARD Manuel RAQUIL	Manuel RAQUIL	David SACOTTE

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CICENE213167 / GU1600000
Numéro d'affaire	A28011
Domaine technique :	Maitrise de la demande d'énergie Développement des EnR Bilan GES et polluants Réseaux Vulnérabilité Environnement
Mots clé du thésaurus	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE VULNERABILITE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

SOMMAIRE

Table des matières

1	Introduction	11
1.1	Rappel de la démarche d'élaboration du plan de transitions de la CACL	11
1.2	Contenu du diagnostic territorial des transitions	14
2	Profil socio-économique du territoire	15
2.1	Intercommunalité et son contexte territorial	16
2.1.1	Présentation de la CACL	16
2.1.2	Géographie	17
2.1.3	Occupation des sols	20
2.1.4	Démographie et sociologie	23
2.1.5	Economie	33
2.1.6	Infrastructures et équipements	46
2.2	Secteurs d'activités	51
2.2.1	Résidentiel	52
2.2.2	Tertiaire	61
2.2.3	Transport routier	63
2.2.4	Autres transports	73
2.2.5	Agriculture et alimentation	75
2.2.6	Déchets	77
2.2.7	Industrie	83
2.2.8	Branche énergie	84
3	Profil énergie-climat-air du territoire	85
3.1	Situation énergétique	86
3.1.1	Consommation d'énergie finale et potentiels de réduction	87
3.1.2	Production d'énergie renouvelable et de récupération, et potentiels de développement	104
3.1.3	Réseaux énergétiques et options de développement	124
3.1.4	Synthèse des enjeux liés à la situation énergétique	127
3.2	Changement climatique	128
3.2.1	Vulnérabilité territoriale aux changements climatiques	129
3.2.2	Emissions de gaz à effet de serre du territoire et potentiel de réduction	140
3.2.3	Séquestration carbone et potentiels de développement	148
3.2.4	Synthèse des enjeux liés au changement climatique	153
3.3	Pollution de l'air	154
3.3.1	Emissions de polluants atmosphériques et potentiels de réduction	156
3.3.2	Concentration en polluants atmosphériques et pistes de réduction de l'exposition	159
3.3.3	Synthèse des enjeux liés à la qualité de l'air	161
4	Profil environnemental du territoire	162
4.1	Milieux physiques	163
4.1.1	Géologie et sols	163
4.1.2	Ressources non renouvelables	166
4.1.3	Hydrographie et eaux	171
4.1.4	Synthèse des enjeux liés au milieu physique	182
4.2	Milieux naturels	183
4.2.1	Contexte	183
4.2.2	Paysage	184
4.2.3	Littoral	189
4.2.4	Biodiversité	193
4.2.5	Habitats naturels protégés et d'intérêt écologique	198
4.2.6	Trame verte et bleue	205
4.2.7	Synthèse des enjeux liés au milieu naturel	220
4.3	Milieux humains	221

4.3.1	Risques naturels	221
4.3.2	Risques technologiques	228
4.3.3	Nuisances	230
4.3.4	Patrimoine architectural et historique	233
4.3.5	Synthèse des enjeux liés au milieux humains.....	235

5 Annexe 1 : Contributions concertation 236

FIGURES

Figure 1 : Localisation de la CACL parmi les EPCI guyanais (Source : Géo Guyane).....	17
Figure 4 : Carte des communes de la CACL (Source : RA 2020 d'après données IGN – ADMIN EXPRESS 2021).....	18
Figure 2. Carte de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (Source : IGN et AUDeG, 2021) / Superficie de la CACL (Traitement : AERE)	20
Figure 3. Carte de l'occupation du sol sur la CACL en 2015 (Source : GéoGuyane - Traitement : GINGER Burgeap).....	21
Figure 5. Population par commune de la CACL en 2018 (Source : INSEE)	23
Figure 6. Évolution de la population (à gauche), de la natalité et de la mortalité (à droite) (Source : INSEE, 2018).....	23
Figure 7. Population par tranche d'âge (à gauche) et par sexe (à droite) en 2018 (Source : INSEE).....	24
Figure 8. Revenus des habitants en euros en 2018 (Source : INSEE).....	25
Figure 9. Part de la population scolarisée en 2018 (%) (Source : INSEE).....	26
Figure 10 : Niveau de qualification des plus de 15 ans en 2008 et 2018 (Source : INSEE).....	26
Figure 11 : Répartition des aides allouées par thème en 2019 (Source : CACL, 2020)	30
Figure 12 : Description de l'économie locale de la Guyane (Source : SCoT CACL)	33
Figure 13. Taux de chômage en 2018 (Source : AUDeG)	34
Figure 14. Les 12 principaux flux de navetteurs en Guyane en 2016 (Source : INSEE)	35
Figure 15. Répartition des emplois sur la CACL en 2018 (Source : INSEE)	35
Figure 16. Catégories socioprofessionnelles en 2008, 2013 et 2018 (Source : INSEE)	36
Figure 17. Répartition des emplois par secteurs d'activités en 2018 (Source : INSEE)	36
Figure 18. Parts des non-salariés et des salariés par genre en 2018 (Source : INSEE).....	37
Figure 19. Nombre et part d'établissement par secteur d'activité en 2018 (Source : INSEE)	38
Figure 20. Nombre d'établissements actifs employeurs par secteur d'activité en 2018 (Source : INSEE).....	39
Figure 21. Nombre de postes par secteur d'activité en 2018 (Source : INSEE)	39
Figure 22. Nombre d'entreprises créées en 2021 hors agriculture (Source : INSEE)	41
Figure 23. Les grands pôles d'attraction à Cayenne (Source : SCOT CACL)	42
Figure 31 : Carte de qualité du débit maximal en réception hors satellite (Source : Cartefibre.arcep.fr).....	47
Figure 31. Équipements culturels de la CACL en 2020 (Source : AUDeG).....	49
Figure 44. Répartition entre maisons et appartements en 2018 (Source : INSEE)	52
Figure 45. Équipements des résidences principales en 2013 et 2018 (Source : INSEE).....	53
Figure 50. Carte des secteurs des logements indignes sur les communes de Cayenne et de Matoury (Source : L'agglo, 2022)	55
Figure 51 : Caractéristique des logements de la CACL en 2018 (Source : AUDEG 2021, INSEE 2022 ; Traitement : BURGEAP).....	56
Figure 46. Caractéristique des ménages en 2018 (à gauche) et des logements en 2015 (à droite) (Source : INSEE)	57
Figure 47. Évolution du nombre moyen d'occupants par résidence principale (Source : INSEE)	57
Figure 48. Composition des ménages en 2013 et 2018 (Source : INSEE).....	58
Figure 49. Taux des statuts conjugaux des plus de 15 ans en 2018 (Source : INSEE)	58

Figure 43. Évolution du nombre de logements suivant leur caractère (Sources : INSEE, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2018 exploitations principales)	59
Figure 42. Principaux sites touristiques sur la CACL en 2018 (Source : INSEE)	62
Figure 32. Répartition des actifs occupés de 15 ans et plus selon le moyen de transport utilisé pour se rendre au travail (Source : INSEE)	63
Figure 33. Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2018 à l'échelle de la Guyane (Source : INSEE).....	64
Figure 34. Répartition des actifs de 15 ans et plus ayant un emploi des communes de la CACL (Source : Flux de mobilité - déplacements domicile-lieu de travail – INSEE 2021, Traitement : GINGER BURGEAP).....	65
Figure 35. Les flux de déplacements domicile- travail sur la CACL (Source : INSEE recensement 2013).....	65
Figure 36. Les principaux axes routiers au sein de la CACL (Source : SCoT CACL)	66
Figure 37 : Aménagements cyclables existants (Source : Plan Vélo CACL, Janvier 2022)	68
Figure 49 : Aménagements cyclables existants sur l'île de Cayenne (Source : Plan Vélo CACL, Janvier 2022)	69
Figure 39. Description du parc de véhicules de la CACL par catégorie (à gauche) et par combustible utilisé (Source : SDES, 2021 ; Traitement : GINGER Burgeap)	70
Figure 40. Description du parc de véhicules sur la CACL par vignette Crit'air en 2021 (Source : SDES, 2021 ; Traitement : GINGER Burgeap)	70
Figure 41. Projet Transport Collectif en Site Propre (Source : PLH 2020-2025)	71
Figure 52. Tonnages de déchets produits sur le territoire de la CACL, répartis par catégorie (Source : CACL, 2020 ; Traitement : GINGER Burgeap).....	78
Figure 53. Evolution des tonnages déposés depuis 2011 à la déchetterie de Rémire-Montjoly (Source : CACL 2020)	80
Figure 54 : Déchets entrants à l'ISDND de Cayenne, selon leur origine en 2020 (Source : CACL 2020).....	80
Figure 71. Mix énergétique des différents secteurs d'activité de la CACL en 2015 (Source et traitement : GINGER Burgeap).....	88
Figure 72. Répartition par secteur (à gauche) et vecteur (à droite) de la consommation d'énergie finale de la CACL en 2015 (Source et traitement : GINGER Burgeap).....	88
Figure 73. Évolution 2009-2015 de la consommation d'énergie finale par secteur en Guyane (Source : GEC 2017) <i>Les parties hachurées représentent la consommation en électricité, le secteur « professionnel » regroupe tertiaire et industrie</i>	90
Figure 74. Mix énergétique de la consommation d'énergie finale en Guyane en 2009 (à gauche) et 2015 (à droite) (Source : GEC 2017 ; Traitement : GINGER Burgeap)	90
Figure 75. Répartition des consommations d'énergie finale du secteur Autres transports de la CACL en 2015 (Source : GEC 2017 ; Traitement : BURGEAP)	93
Figure 76. Répartition de la consommation d'énergie du tertiaire de la CACL par source, en 2015 (Source et traitement : GINGER Burgeap, cf points clés méthodologiques)	94
Figure 77. Répartition estimative cumulée résidentiel/professionnels des consommations 2015 (Littoral) par équipement (Source : Etude MDE Alter, 2018).....	95
Figure 78. Répartition des consommations de l'habitat selon l'énergie consommée sur la CACL en 2015 – (Source : GINGER Burgeap)	96
Figure 79. Répartition par commune des consommations électriques du résidentiel de la CACL en 2015 (Source : GINGER Burgeap)	97
Figure 80. Comparaison entre la consommation électrique résidentiel par habitant 2015 et le taux de d'électrification et climatisation 2018 (Source : GINEGR Burgeap)	98
Figure 81. Répartition des consommations électriques du résidentiel/professionnel par usage des communes du littoral (à gauche) et de la Guyane (à droite) (Source : Etude MDE, Alter 2018 ; Traitement : GINGER Burgeap)	98
Figure 82. Histogramme des consommations électriques annuelles des logements en Guyane (Source : ADEME)	99
Figure 83. Estimation des consommations énergétiques des logements de la CACL (Source : ADEME ; Traitement : GINGER Burgeap).....	100

Figure 84. Répartition du parc de logements de la CACL en classes de consommation énergétique (Source : GINGER Burgeap)	100
Figure 85. Répartition des consommations industrielles par type d'énergie dans l'industrie (Source et traitement : GINGER Burgeap, cf points clés méthodologiques)	101
Figure 86. Répartition de la consommation d'énergie de l'agriculture par source (Source et traitement : GINGER Burgeap, cf points clés méthodologiques)	102
Figure 87. Carte schématique du réseau électrique interconnecté avec les puissances installées pour les principaux sites de production de la Guyane en 2015 (Source : Guyane Energie Climat 2015).....	105
Figure 88. Mix énergétique de la production d'énergie renouvelable sur la CACL en 2015 (Source : GINGER Burgeap).....	106
Figure 89. Production d'énergie sur la CACL en 2009 et 2015 (Source : GEC 2017 ; Traitement : GINGER Burgeap).....	106
Figure 90. Evolution de la production d'électricité par filière en Guyane d'après les données EDF Guyane 2022 (Source : Open data EDF Guyane ; Traitement : GINGER Burgeap)	107
Figure 91. Localisation du barrage de Petit Saut et la route d'accès (Source : PPI Petit Saut, 2016)	109
Figure 92. Localisation des obstacles à l'écoulement recensés sur le territoire de la CACL (Source : Recensement des obstacles à l'écoulement, ONEMA 217 ; Traitement : GINGER Burgeap)	110
Figure 93. Liste des surfaces potentiellement favorables à l'éolien en Guyane (Source : SRE Guyane 2012)	111
Figure 94 : Gisements nets liés à la défriche urbaine, agricole et aux pistes forestières sur la CACL (Source et traitement : GINGER Burgeap)	119
Figure 95. Gisement des déchets valorisables énergétiquement sur l'ensemble de la Guyane ; Source : ADEME.....	121
Figure 96. Réseau de transport d'électricité géré par EDF (Source : Open data EDF)	124
Figure 97. Réseau électrique de distribution géré par EDF (Source : Open data EDF)	125
Figure 98 : Capacité d'accueil des postes sources (Source : EDF ; Traitement : GINGER Burgeap)	126
Figure 99. Objectifs de développement des EnR à l'horizon 2023 (Source : S2EnR Guyane 2020)	126
Figure 107 : Précipitations annuelles moyennes sur la période 1981-2010 (Source : Météo-France, édition du 23 février 2016)	131
Figure 114 : Chaîne des impacts à attendre du changement climatique sur le secteur des risques littoraux (Source : ONERC 2012)	132
Figure 109 : Pluies annuelles en Guyane depuis 1967 (Sources : Météo-France)	135
Figure 110: Précipitations futures du département de la Guyane : valeur de référence et écart à cette valeur par horizon – Source : DRIAS Climat	136
Figure 111. Projection de l'évolution du nombre de jours chauds et de nuits chaudes en Guyane à horizon 2100 ; (Source : BRGM, Météo-France, 2022).....	137
Figure 112: Evolution du niveau moyen de la mer au large de la Guyane entre 1992 et 2012 – Source : ADEME.....	138
Figure 113: Cartographie des zones basses exposées aux submersions chroniques à Cayenne.....	139
Figure 100. Répartition des émissions directes énergétiques de GES par secteur d'activité, hors UTCF (Source : ATMO 2019).....	143
Figure 102. Cartographie des zones forestières de la CACL (Source : ONF)	144
Figure 103. Répartition des émissions directes de CO ₂ (énergétiques et non énergétiques) sur la CACL en 2015 (Source : ATMO Guyane 2019)	145
Figure 101. Évolution des émissions de CO ₂ énergétiques de la CACL entre 2009 et 2015 par secteur d'activité, hors UTCF (Source : ATMO Guyane 2019)	146
Figure 104. Schéma des mécanismes de la séquestration carbone - Source : GIS SOL	148
Figure 105. Schéma de l'organisation d'un sol ; Source : GINGER Burgeap	148
Figure 106. Temporalités des dynamiques de stockage et déstockage liées au changement d'affectation des sols (« Stocker du carbone dans les sols agricoles de France ? », INRA, 2002).....	149
Figure 115. La pollution atmosphérique : un enjeu de santé publique (Source : Ministère de la Transition Ecologique)	154
Figure 116. Tableaux des principaux polluants et leurs impacts (Source : ADEME).....	155

Figure 117. Tendances d'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur la CACL entre 2009 et 2015 (Source : ATMO Guyane, 2019).....	157
*Figure 118 : Répartition sectorielle des émissions de SO ₂ , PM10 et PM2.5 de la CACL en 2015 (Source : ATMO Guyane, 2019).....	157
Figure 119:Topographie de la Guyane (source : SCOT CACL).....	163
Figure 120: Altitude de la CACL (source : topographic-map).....	164
Figure 121: géologie de la Guyane (source : SCOT CACL, données issues de l'Atlas des Paysages de la Guyane)	165
Figure 122 : carte des carrières présentes sur le territoire [Source : DREAL et infoterre. Traitement cartographique : AERE].....	166
Figure 123: Réseau hydrographiques et BV de la CACL (source : SCOT CACL).....	172
Figure 124: qualité chimique de l'eau superficielle (source : CEB : Comité de l'Eau de la Biodiversité en Guyane)	173
Figure 125: qualité écologique de l'eau superficielle (source : CEB : Comité de l'Eau de la Biodiversité en Guyane)	174
Figure 126: qualité de l'eau souterraine (source : CEB : Comité de l'Eau de la Biodiversité en Guyane)	175
Figure 127: quantité de l'eau souterraine (source : CEB : Comité de l'Eau de la Biodiversité en Guyane)	176
Figure 128: qualité de l'eau littoral (source : SCOT)	177
Figure 129: Qualité de l'eau de baignade (source : SCOT CACL)	178
Figure 130: Captages AEP et périmètres de protection (source : CEB : Comité de l'Eau de la Biodiversité en Guyane)	179
Figure 131: Caractérisation des 6 entités paysagères de la CACL selon le Plan Paysager de la CACL (Source : Rapport de présentation du SCoT de la CACL, Volet 2 – Etat Initial de l'Environnement).....	187
Figure 132: Evolution du trait de côté sur l'île de Cayenne entre 1950 et 2013 (Source BRGM). file:///C:/Users/aaudi/Downloads/rp-62904-fr.pdf	190
Figure 133: Espaces remarquables du littoral (source : SCOT CACL)	191
Figure 134: coupures d'urbanisation (source : SCOT CACL)	192
Figure 135: Typologie d'habitat sur le littoral (source : SCOT CACL).....	193
Figure 136: : Présence d'espèces remarquables (source : SCOR CACL)	194
Figure 137: mortalité de la faune due aux collisions routières (source : association Kwata).....	196
Figure 138: Espèces exotiques envahissantes (source : SCOT CACL)	197
Figure 139: localisation des sites et espaces naturels de gestion et de protection [source : SCOT CACL)	198
Figure 140: : localisation des zones d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique [source : SCOT CACL)	201
Figure 141: Localisation des zones humides sur le territoire de la CACL [source : géoportail].....	204
Figure 142: Composition des continuités écologiques d'une sous-trame (Source : Rapport de présentation du SCoT de la CACL, Volet 2 – Etat Initial de l'Environnement).....	206
Figure 143: Eléments de la Trame Verte et Bleue identifiés par le SCoT de la CACL (Source : DOO du SCoT de la CACL)	207
Figure 144: Zoom sur les éléments de la TVB autour de Cayenne (Source : DOO du SCoT de la CACL)	208
Figure 145: Zoom sur les éléments de la TVB autour de Rémire-Montjoly (Source : DOO du SCoT de la CACL)	209
Figure 146: Zoom sur les éléments de la TVB autour de Matoury (Source : DOO du SCoT de la CACL)	210
Figure 147: Zoom sur les éléments de la TVB autour de Macouria (Source : DOO du SCoT de la CACL)	211
Figure 148: Zoom sur les éléments de la TVB autour de Montsinéry Tonnegrande (Source : DOO du SCoT de la CACL)	212
Figure 149: Zoom sur les éléments de la TVB autour de Roura (Source : DOO du SCoT de la CACL)	213

Figure 150: Synthèse des prescriptions du SCoT concernant les réservoirs de biodiversité de la CACL (Source : DOO du SCoT de la CACL)	216
Figure 151: Répartition des corridors écologiques de la CALC (Source : DOO du SCoT de la CACL)	218
Figure 152: Répartition par type des corridors écologiques de la CALC (Source : DOO du SCoT de la CACL)	219
Figure 153: Répartition des corridors écologiques de la CALC en fonction du linéaire représenté (Source : DOO du SCoT de la CACL)	219
Figure 154: Communes concernées par le risque inondation (source : DDRM de Guyane)	222
Figure 155: Communes concernées par le risque mouvement de terrain (source : DDRM de Guyane)	224
Figure 156: Communes concernées par le risque de feux de végétation (source : DDRM de Guyane)	225
Figure 157: Communes concernées par un PPRL (source : DDRM de Guyane)	226
Figure 158: Communes concernées par un PPRP [source : DDRM de Guyane, décembre 2015]	228
Figure 159: Communes concernées par le risque de TDM [source : DDRM de Guyane, décembre 2015]	229
Figure 160: Zones de bruit lié aux infrastructures de transport terrestre où la limite est dépassée [Source : SCOT CACL, 2022]	231
Figure 161: Plan d'Exposition au Bruit (PEB) / Zones de bruits au voisinage des aéroports [Source : Géoportail, mise à jour en 2022]	232

TABLEAUX

Tableau 1. Dynamique d'évolution des sols à l'échelle de la CACL entre 2005 et 2015, hors forêts du secteur ONF (Source : GéoGuyane ; Traitement : GINGER Burgeap)	22
Tableau 2. Salaire net horaire moyen par genre en euros en 2019 hors agriculture (Source : INSEE)	25
Tableau 3. Description des résidences universitaires sur la CACL	27
Tableau 4. Description des foyers de jeunes travailleurs sur la CACL (PLH 2020-2025 de la CACL)	28
Tableau 5. Évolution des taux de la population active et des chômeurs en 2008, 2013 et 2018 (Source : INSEE)	34
Tableau 6 : Nombre d'établissements et de postes selon les sphères de l'économie en 2018 (Source : INSEE)	40
Tableau 7. Présence des différents types d'activités tertiaires sur la CACL par commune en 2018 (Source : AUDEG)	43
Tableau 8. Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2021 (Source : INSEE)	62
Tableau 9. Tonnages collectés par les déchetteries de la CACL par type de déchet et filière de valorisation (Source : CACL 2020)	79
Tableau 10. Bilan des consommations d'énergie finale par secteur et par type d'énergie (Source et traitement : GINGER Burgeap, cf points clés méthodologiques)	87
Tableau 11. Estimation de la part de la consommation de la CACL dans la consommation sectorielle et totale guyanaise en 2015 (Source et traitement : GINGER Burgeap)	89
Tableau 12. Synthèse de la production d'EnR sur la CACL en 2015 (Source et traitement : GINGER Burgeap, cf points clés méthodologiques)	105
Tableau 13. Synthèse des potentiels de développement des énergies renouvelables sur la CACL (Source : GINGER Burgeap)	108
Tableau 14 : Estimation du potentiel éolien en MWh par commune de la CACL (Source : GINGER Burgeap)	112
Tableau 15. Sources d'approvisionnement en biomasse énergie (Source : GINGER Burgeap)	117
Tableau 16. Répartition du gisement net de biomasse issue des résidus sur le territoire de la CACL (t/an) à horizon 2023 (Source : GINGER Burgeap)	118
Tableau 17. Projection du réchauffement des températures maximales et minimales en Guyane à horizon 2100 (Source : BRGM, Météo-France, 2022)	134

Tableau 18 : Variation de la pluviométrie en Guyane à horizon 2100 (Source : BRGM, Météo-France, 2022) <i>Dans le cadre du projet GuyaClimat les scénarios SSP2-4.5 et SSP5-8.5 sont respectivement équivalents aux scénarios RCP4.5 et RCP8.5</i>	136
Tableau 19. Projections du niveau de la mer en Guyane au 21 ^{ème} siècle (Source : BRGM, Météo-France, 2022).....	138
Tableau 20. Pourvoir de réchauffement global (PRG) des principaux gaz à effet de serre.....	140
Tableau 21. Quantité de CO _{2e} émit par kWh d'énergie par énergie (Source : PPE Guyane, Base Carbone ADEME)	141
Tableau 22 : Bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la CACL en 2015 – Source : ATMO Guyane	142
Tableau 23: Valeurs relevées des stations en 2015 comparées aux valeurs réglementaires PM10.....	160
Tableau 24: Valeurs relevées des stations en 2022 comparées aux valeurs réglementaires PM10.....	160
Tableau 25:Carrières en activité et à l'arrêt sur le territoire de la CACL en 2023 [source : Infoterre / DREAL].....	168
Tableau 26: Prescriptions du SCoT concernant les réservoirs de biodiversité de la CACL (Source : DOO du SCoT de la CACL).....	217
Tableau 27:Risques naturels présents et sous un PPRN sur les communes de la CACL (Réalisé par AERE d'après les données du DDRM de la Guyane, 2015).....	222
Tableau 28: Estimation du nombre de personnes exposées à un dépassement des valeurs limites de la CACL [Source : Diagnostic Plan de Déplacements Urbains – 2016].....	230

Abréviations

ANAH : Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat
BASIAS : Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services
BBC : Bâtiment basse consommation
CACL : Communauté d'Agglomération du Centre Littoral
CEREN : Centre d'Etudes et de Recherche Economiques sur l'Energie
DPE : Diagnostic de performance énergétique
ECS : Eau chaude sanitaire
EH : Equivalent habitant
EnR : Energie renouvelable
ETP : Equivalent temps plein
GES : Gaz à Effet de Serre
GNV : Gaz naturel pour véhicules
GPL : Gaz de pétrole liquéfié
IAA : Industrie agro-alimentaire
IRVE : Installations de recharge pour véhicules électriques
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PAC : Pompe à chaleur
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
PPE : Programmations Pluriannuelles de l'énergie
PREPA : Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques
ROE : Référentiel des obstacles à l'écoulement
RT2012 : Réglementation thermique 2012
SAU : Surface agricole utile
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie
SRE : Schéma régional éolien
STEP : Station de transfert d'énergie par pompage
STEU : Station de traitement des eaux usées
ZAE : Zone d'activité économique
ZDE : Zone de développement de l'éolien
ZI : Zone industrielle
ZL : Zone de loisirs

1 Introduction

Par la conduite des 3 démarches, Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET), Contrat d'Objectif Territorial (COT) et Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), la Communauté d'Agglomération Centre Littoral (CACL) a souhaité définir une stratégie et un plan d'actions intégrés des transitions (énergétique, écologique, économique et sociale), portant sur le territoire de la CACL et sur le fonctionnement interne de la collectivité.

Au préalable de toute action, il est apparu essentiel de pouvoir dresser l'état des lieux en matière de transition écologique, énergétique et sociale grâce à la conduite d'un diagnostic territorial unique.

Ainsi, le présent rapport constitue le diagnostic territorial des transitions de la CACL.

1.1 Rappel de la démarche d'élaboration du plan de transitions de la CACL

► Contexte du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) est un dispositif proposé par l'État aux collectivités locales sur 6 ans, c'est-à-dire le temps du mandat électoral local. Il vise à regrouper les dispositifs d'accompagnement de l'État déjà existants¹, mais peut aussi être enrichi par les dispositifs d'aide d'autres partenaires (Collectivité, Europe...).

Son objectif est d'accélérer la relance, suite à la crise sanitaire et à l'arrêt ou au ralentissement de l'économie dû aux confinements successifs, **et d'accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires.**

Le CRTE doit être pensé de manière à couvrir l'ensemble des domaines de l'action collective : il place la transition écologique au cœur du projet de territoire et lui permet donc d'être transversale. Il doit répondre à deux temporalités : la relance à court terme et la transition écologique à construire sur le long terme, tout en articulant les différentes échelles (du quartier au bassin de vie) et leurs écosystèmes d'acteurs.

Pour être connecté au territoire et à sa réalité, **son diagnostic doit être le plus exhaustif possible et élaboré en co-construction avec les acteurs du territoire.** Il doit venir **élaborer ou enrichir le projet de territoire, en mettant en cohérence les différents outils et dispositifs de l'action publique.** Son plan d'action doit être multi-acteurs et opérationnel pour s'appliquer dans la durée et à l'ensemble du territoire.

Les CRTE en Guyane ont ainsi été définis à la maille des EPCI (coordination EPCI / Communes) et auront vocation à servir de socle au contrat de convergence et de transition CCT 2024-2027 établi entre la Région et l'Etat. Cet outil permettra une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture, mobilités, social, environnement, etc.).

¹ Action cœur de ville de Cayenne, France services de Cayenne, Rémire Montjoly, Montsinéry-Tonnégrande et Matoury, France Très Haut Débit, Plan vélo mobilité de la ville de Cayenne dans le cadre de France mobilités

► Contexte du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable, à la fois stratégique et opérationnel, instauré par l'article 188 de la loi n°2015-922 du 17 août 2015 relative à la transition écologique pour la croissance verte (LTECV), en remplacement des anciens Plans climat-énergie territoriaux (PCET), issus des Lois Grenelle de 2009 et 2010.

Défini comme « l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire » (Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial), le PCAET vise à contribuer, à l'échelle locale, à l'atteinte des objectifs que la France s'est fixée en matière de transition énergétique, de lutte contre le changement climatique, en s'adaptant également à celui-ci, et d'amélioration de la qualité de l'air.

Mis en place pour une durée de 6 ans (puis reconduit après éventuelle révision), le PCAET s'applique à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal. Conformément à l'Arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, il concerne tous les secteurs d'activité : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie.

A cet égard, le PCAET doit impliquer et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur lequel il porte, à savoir : les habitants, les entreprises, les agriculteurs, les associations, les institutions ainsi que les communes.

Ainsi, confiée aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, **l'élaboration du PCAET comprend notamment :**

- **la constitution d'un diagnostic,**
- **la définition d'une stratégie** fixant les objectifs pour le territoire,
- **l'élaboration d'un programme d'action et son dispositif de suivi et d'évaluation.**

Le présent rapport constitue la transcription du diagnostic, dont le contenu est détaillé plus bas.

► Contexte de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) de PCAET

Suite à l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et au décret n°2016-1110 du 11 août 2016, **le PCAET est soumis à évaluation environnementale des plans et programmes.**

L'évaluation environnementale des plans et programmes dite « Évaluation Environnementale Stratégique » (EES) est un outil d'aide à la décision et de prise en compte de l'environnement, régie par la directive européenne n° 2001/42/CE du 27 juin 2001 et le Code de l'environnement français (articles L122-1 et suivants et article R122-20).

L'EES est une démarche continue et itérative tout au long du projet de PCAET. Elle consiste, à partir d'un état initial de l'environnement et des enjeux territoriaux identifiés, en une analyse des effets sur l'environnement du projet de PCAET avec pour objectif de prévenir les conséquences dommageables sur l'environnement.

L'EES répond à **un triple objectif :**

- **Aider à la définition d'un plan/schéma/programme** (le PCAET, dans le cas présent) en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement.
- **Éclairer l'autorité administrative qui approuve** le plan/schéma/programme (autorité décisionnaire).
- **Assurer la bonne information du public** avant et après l'adoption du plan et faciliter sa participation au processus décisionnel.

Ainsi, confiée aux EPCI en charge d'élaborer le PCAET, l'EES comprend notamment (suivant un parallélisme de déroulement avec le plan sur lequel elle porte) la constitution d'une analyse de l'état initial de l'environnement, l'analyse de variantes à la définition du projet de plan (stratégie et programme d'action du PCAET), l'évaluation des impacts potentiels et résiduels générés par le plan et la définition de mesure tendant à éviter réduire ou compenser ces impacts, et enfin la définition d'un dispositif de suivi environnemental.

► Contexte du COT

Venant en remplacement des COTEC (Contrat d'Objectifs Territoire Énergie Climat) et CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire), le Contrat d'objectif territorial est l'un des dispositifs de financement du CRTE.

De fait, afin d'accompagner les collectivités dans leur transition écologique, l'Agence de la transition écologique (ADEME) propose aux collectivités volontaires un contrat d'objectif territorial et d'actions de 4 ans, basé sur les **2 référentiels du programme TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE** :

- **Climat - Air -Énergie**
- **Économie circulaire**

Pour ce faire, le déroulement du COT se décline en **2 phases** :

- **La phase 1**, comprenant notamment la réalisation d'un audit d'état des lieux, afin d'identifier les forces et faiblesses de la collectivité, l'identification des axes et politiques stratégiques, la réalisation d'un diagnostic territorial ou encore la définition d'objectifs et d'un plan d'actions à mettre en œuvre sur toute la durée du contrat.
- **La phase 2**, comprenant le suivi régulier du plan d'actions, la mise en place d'une gouvernance interne et externe et, enfin, l'évaluation par un audit de progression de la politique de transition écologique au bout des 4 ans du contrat.

Il permet ainsi d'**accompagner la collectivité dans une amélioration continue sans niveau préalable dans sa transition écologique** et s'intègre au cadre du Contrat de Relance de la*Transition Ecologique (CRTE) proposé par l'État.

En effet, les référentiels Climat Air Energie et Economie circulaire de l'ADEME couvrent quasiment tous les champs de la transition écologique. Ils permettent aux collectivités de mener des politiques transversales et intégrées, dans une vision systémique, appuyées par une gouvernance forte et une organisation interne structurée.

Le CRTE constitue le projet de territoire de la CACL, dont l'axe central est la transition écologique, déclinée en partie à travers le PCAET. Le COT propose ainsi un appui technique et financier, conditionné à l'atteinte d'objectifs environnementaux définis ex ante, pour accompagner les collectivités dans leur démarche de CRTE et les aider à proposer un plan d'action ambitieux.

1.2 Contenu du diagnostic territorial des transitions

Le diagnostic territorial n'est pas un simple inventaire de données. En effet, il a pour objectif de caractériser la situation de référence du territoire (à l'instant t), et d'évaluer les évolutions attendues (vision dynamique tendancielle) afin de pouvoir apprécier les conséquences d'un plan ou programme.

Le diagnostic territorial reprend l'ensemble des attendues des 3 démarches (CRTE, PCAET et COT) en les présentant conjointement, de la manière suivante :

- **Les thématiques socio-économiques du CRTE** prévues dans la Circulaire n°6231-SG du 20 novembre 2020 relative à élaboration des CRTE, **ainsi que les secteurs d'activités à présenter dans le cadre du PCAET** (conformément à l'arrêté du 4 août 2016 relatif au PCAET) et **de l'état initial de l'environnement**, sont **présentées dans le chapitre « Profil socio-économique du territoire »**
- **Les thématiques traitées au titre du diagnostic PCAET** (tel que fixé par le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial², codifié à l'article R229-51 du Code de l'Environnement) sont **présentées dans le chapitre « Profil Climat-Air-Energie du territoire »** ;
- **les autres thématiques environnementales**, traitées au titre de l'état initial de l'environnement de l'EES (tel que fixé à l'article R122-20 du Code de l'Environnement³) et de l'état écologique du CRTE sont **présentés dans la chapitre « Profil environnemental du territoire »**.

Pour chaque thématique, l'analyse est découpée selon les rubriques suivantes :

- **Introduction** : donne des éléments de définition et d'enjeux généraux de la thématique environnementale traitée;
- **Principe méthodologique** : présente, le cas échéant, de manière synthétique la méthodologie employée pour analyser la thématique traitée (périmètre d'étude, sources de données...);
- **Etat des lieux** : présente les principales caractéristiques et, le cas échéant, les pressions générales exercées par les activités sur la thématique traitée ; cette analyse est mise en perspective avec des données territoriales de Guyane ou nationales lorsque celles-ci sont disponibles ;
- **Tendances d'évolution** : présente, le cas échéant, les évolutions passées et futures attendues, si aucune nouvelle mesure était prise, ainsi que les potentiels du territoire, le cas échéant;
- **Focus sectoriels ou thématiques** : le cas échéant, des focus sur des secteurs spécifiques (secteurs d'activités, zones géographiques...) peuvent être présentés dans cette section ;
- **Synthèse** : présente les résultats sur la thématique traitée de manière synthétique, voire de chiffres-clés à retenir.

² https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/Sq8D8XoPE4qUiyh8_0ztpfCwQ8RhV7Mt8a-smbCOZxc=/JOE_TEXTE

³

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000025796290/#LEGISCTA000025796302

2 Profil socio-économique du territoire

La section « Profil socio-économique » permet de présenter l'intercommunalité de la CAEL, son contexte territorial et les secteurs d'activités présents réglementaires traités par le PCAET, conformément à l'arrêté du 4 août.

Les secteurs d'activité de référence mentionnés au I de l'article R. 229-52 pour la déclinaison des éléments chiffrés du diagnostic et des objectifs stratégiques et opérationnels du plan climat-air-énergie territorial sont les suivants: résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie (hors production d'électricité, de chaleur et de froid pour les émissions de gaz à effet de serre, dont les émissions correspondantes sont comptabilisées au stade de la consommation).

Source : extrait de l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

Les thématiques socio-économiques du CRTE prévues dans la Circulaire n°6231-SG du 20 novembre 2020 relative à élaboration des CRTE, et à traiter également au titre de l'EES sont également présentées dans ce chapitre.

2.1 Intercommunalité et son contexte territorial

2.1.1 Présentation de la CACL

2.1.1.1 Etat des lieux

La **Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)** est un établissement public de coopération intercommunal (**EPCI**) **créé en 2012**. Il s'agissait initialement de la Communauté de Communes du Centre Littoral (CCL) créée en 1997 qui regroupait déjà six communes, avant de se transformer en Communauté d'Agglomération.

Les principales compétences de la CACL sont les suivantes : **eau potable** (traitement, adduction, distribution) **et assainissement**, gestion des **eaux pluviales** et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (**GEMAPI**), protection et mise en valeur de **l'environnement (dont la collecte et le traitement des déchets)**, **mobilité** (transports, déplacements), **aménagement de l'espace communautaire et habitat** (aménagement, urbanisme, habitat), **développement économique, politique de la ville et cohésion sociale** (politique de la ville, habitat, économie sociale et solidaire, santé mentale), **attractivité des territoires ruraux, développement touristique**, mutualisation, innovation numérique, finances et fiscalité, voirie, développement et aménagement social et culturel, services funéraires, infrastructures portuaires, aires d'accueil des gens du voyage et autres.

Conformément à l'article 188 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la CACL est concernée par l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui s'impose à tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants existant au 1^{er} janvier 2017. Ces EPCI avaient jusqu'au 31 décembre 2018 au plus tard pour adopter un PCAET.

2.1.1.2 Tendances d'évolution

Bien qu'en retard au regard de cette échéance, la CACL a souhaité respecter l'obligation d'élaboration du PCAET mais aussi s'engager dans une **démarche plus globale des transitions (écologique, énergétique et sociale)** en intégrant les questions de solidarité et d'équité sociale à la construction de sa politique air, climat et énergie.

De plus, la CACL aspire plus largement à une exemplarité de la collectivité par le développement et la mise en cohérence de ses **différentes politiques sectorielles** et des actions de ses services au regard des **enjeux climat-air-énergie et du développement durable**.

C'est pourquoi la CACL a décidé de combiner la conduite des démarches Contrat d'Objectif Territorial (COT) et Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) à l'élaboration de son PCAET. Ces différentes démarches sont présentées ci-après.

2.1.2 Géographie

La partie suivante permet de présenter sa localisation (délimitant le périmètre d'étude), sa composition (les communes-membres) et l'occupation des sols (superficie et usages des sols).

2.1.2.1 Etat des lieux

2.1.2.1.1 Localisation

Située sur la frange nord-est du territoire guyanais, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral borde le littoral de l'océan Atlantique.

La CACL est voisine de 2 des 3 autres EPCI que compte la Guyane : la Communauté de Communes des Savanes (CCDS), qui l'encadre sur son bord ouest, et la Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CCEG), située sur ses bords sud et est (le nord du territoire de la CACL étant bordé par l'océan Atlantique).

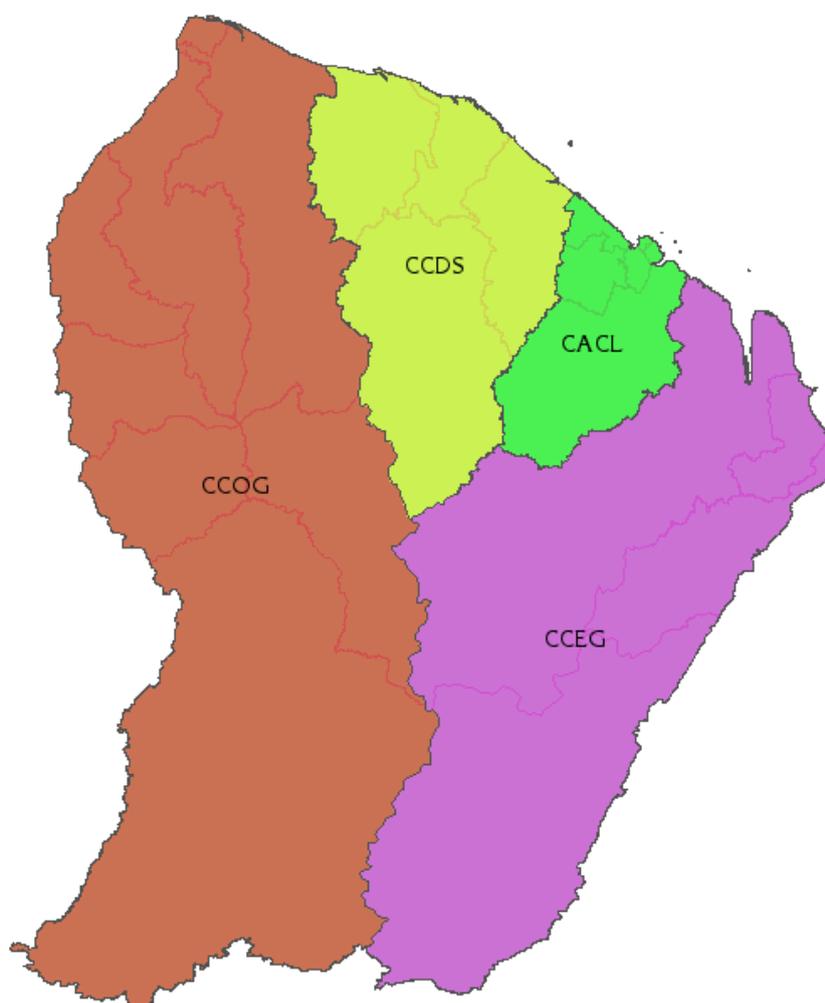


Figure 1 : Localisation de la CACL parmi les EPCI guyanais (Source : Géo Guyane)

2.1.2.1.2 Communes-membres

Le territoire de la CACL se compose des **6 communes-membres** suivantes : Cayenne (97302), Macouria (97305), Matoury (97307), Remire-Montjoly (97309), Roura (97310) et Montsinéry-Tonnegrande (97313) ;

Les 3 communes de Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly forment un ensemble aussi appelé l'Île de qui constitue une agglomération au sens de l'INSEE, c'est-à-dire un tissu urbain continu ; tandis que les 3 autres de Macouria, Roura et Montsinéry-Tonnégrande constituent une extension de cette agglomération, formant la couronne de l'Île de Cayenne⁴.



Figure 2 : Carte des communes de la CACL (Source : RA 2020 d'après données IGN – ADMIN EXPRESS 2021)

⁴ Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT CACL), Rapport de présentation (page 9/185), Document pour approbation, Mai 2021.

2.1.2.1.2.1 Cayenne

Cayenne, la capitale historique du territoire guyanais a été fondée en 1643 et abrite le siège de la préfecture et ceux des principaux services publics. Si elle concentre 44% de la population de la CACL elle est en revanche la plus petite commune en superficie au sein de la CACL (23,60 km², soit 0,04% du territoire). La ville concentre la plupart des entreprises de la Guyane (commerces et services divers), ce qui génère des emplois et une forte attractivité. Cayenne est une porte d'entrée pour la Guyane grâce à la présence du Port de Commerce de la Guyane (Dégrad des Cannes) et la proximité de l'aéroport international Félix Eboué. L'ouverture vers la mer, la présence d'espaces verts (ex : le jardin botanique...) sont des atouts pour la commune.

2.1.2.1.2.2 Macouria

La commune de Macouria, à l'ouest du territoire, est traversée par la RN1 autour de laquelle s'organise une importante urbanisation. Elle est marquée par une très forte croissance démographique et connaît une importante activité agricole, notamment au niveau de l'élevage. Le tourisme et les loisirs s'y développent également avec des activités telles que les bases de loisirs, ULM, zoo, karting, etc.

2.1.2.1.2.3 Montsinéry-Tonnegrande

Montsinéry-Tonnegrande se situe entre les communes de Macouria au nord, Roura au sud, Kourou à l'ouest et Matoury à l'est. Constituée de 2 bourgs distants d'une vingtaine de kilomètres, Montsinéry-Tonnegrande demeure une commune rurale entourée de rivières et de criques, propice à un tourisme vert et de loisirs.

2.1.2.1.2.4 Matoury

La commune de Matoury est située en « banlieue » de Cayenne. L'aéroport Félix Eboué, le port de pêche du Larivot et le Parc Régional Omnisport Georges Théolade (PROGT) se trouvent à Matoury. Elle abrite également de nombreuses activités administratives comme le siège de la CACL, le Lycée Professionnel de Balata, le Centre de formation de la CCIG.

2.1.2.1.2.5 Rémire-Montjoly

Rémire-Montjoly, située au bord de l'océan Atlantique, est la deuxième plus petite commune en superficie (46,1 km²) après Cayenne. La commune a évolué au cours du 20^e siècle passant d'une commune agricole à une commune résidentielle privée (pour la qualité du cadre de vie). En conséquence, elle se distingue comme étant la commune la plus aisée des 6 communes de la CACL. Elle accueille plusieurs commerces, services, restaurants et hébergements, équipements sportifs et culturels. Son patrimoine archéologique et historique (vestiges amérindiens, anciennes habitations, îlets...) constitue un lieu important pour les touristes en quête de connaissances sur la colonisation pré-européenne en Guyane. Le grand port maritime sert de point d'entrée majeur pour le fret international⁵.

2.1.2.1.2.6 Roura

Traversée par la rivière Oyak Roura, la commune de Roura est disposée d'une grande superficie (76%) au niveau de son territoire mais répertorie une faible population (0,05%). Elle comprend le village historique de Roura et le "hameau" de Cacao, distants d'une soixantaine de kilomètres. Les Hmong, installés depuis 1977, y ont établi un centre de production agricole (légumes et fruits) qui approvisionne le marché de Cayenne. C'est un des premiers fournisseurs de produits maraîchers de Guyane. Roura bénéficie également de la présence d'une importante scierie et de carrières sur son territoire. De nombreux quartiers d'habitation se sont développés le long de la RN2. La qualité de son environnement préservé (criques, sentiers de randonnée...) et sa proximité avec Cayenne en fait un lieu de détente et de dépaysement privilégié à proximité de la ville.

⁵ Source : Port de Guyane (<https://portdeguyane.fr/observatoire/trafics-et-statistiques/> et <https://portdeguyane.fr/espace-professionnel/dessertes-maritimes/>)

2.1.3 Occupation des sols

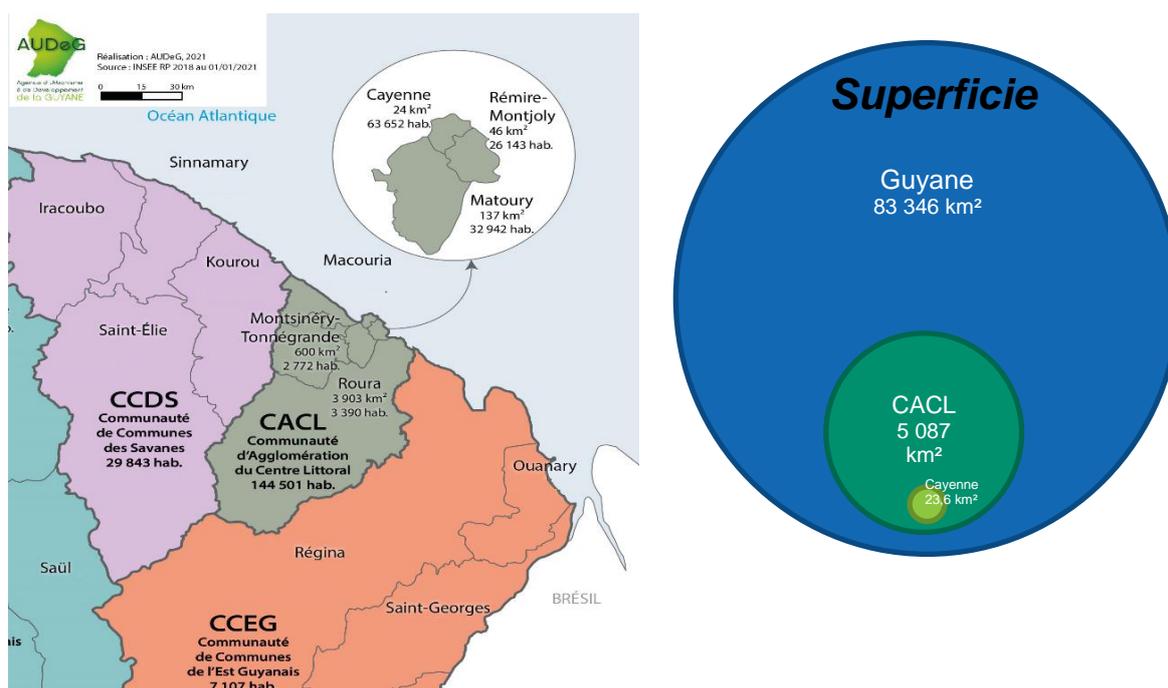
Points clés méthodologiques

L'estimation des différentes surfaces d'occupation des sols sur le territoire de la CACL a été obtenue sur la base d'analyse bibliographique et de données SIG (Système d'Information Géographique) à partir des sources suivantes :

- Occupation du sol en 2015 sur la bande littorale de la Guyane et son évolution entre 2005 et 2015 » – Direction Régionale ONF Guyane, 2015
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CACL, Rapport de présentation, version pour approbation, Mai 2021
- Synthèse occupation du sol 2015 – ONF, PAG, WWF (Open source GéoGuyane),
- Occupation des sols Guyane 2001 – ECOSEO, WWF, ONF, Union Européenne (Open source GéoGuyane),
- Domaine Forestier permanent géré par l'ONF – ONF, 2015 (Open source GéoGuyane).

2.1.3.1 Etat des lieux

Le territoire de la CACL s'étend sur une superficie totale de 5 086,90 km² (soit 508 690 hectares)⁶, ce qui représente 6% de la superficie de la Guyane.



⁶ Données Insee - RP - données historiques depuis 1968 (EPCI (2023)) : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/superficie>.

L'occupation des sols sur le territoire de la CACL est répartie de la manière suivante⁷ :

- **Des espaces forestiers et semi-naturels**, couvrant **88%** de la surface (dont 64% de forêts du secteur ONF)
- **Des espaces artificialisés**, couvrant **5%** de la surface ;
- **Des zones humides**, couvrant **5%** de la surface ;
- **Des espaces agricoles**, couvrant **2%** de la surface ;
- Des surfaces d'eau, couvrant 0,1% de la surface ;

Ainsi, **le territoire de la CACL est majoritairement couvert par les forêts et milieux semi-naturels** ainsi que les zones humides, qui représente plus de 90% de la surface, les espaces artificialisés et agricoles couvrant moins de 10% de cette surface.

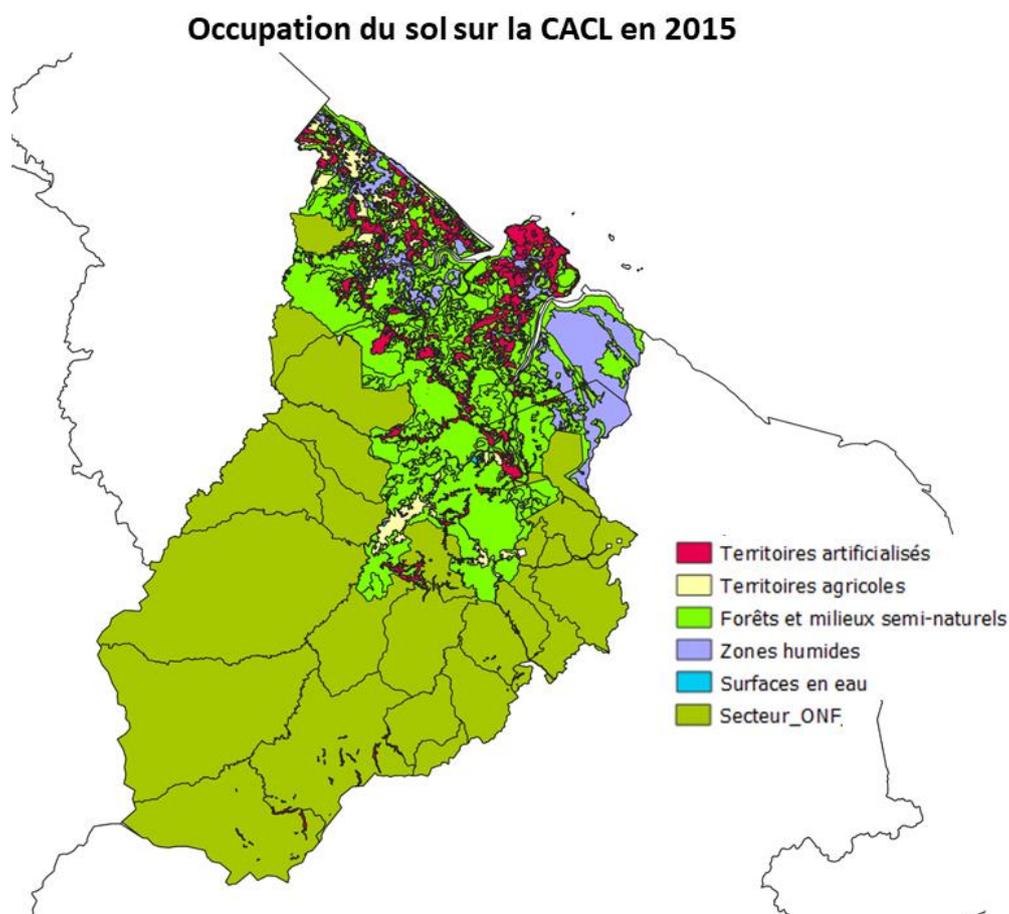


Figure 4. Carte de l'occupation du sol sur la CACL en 2015 (Source : GéoGuyane - Traitement : GINGER Burgeap)

⁷ Estimation à partir de l'analyse des données SIG GéoGuyane « Occupation des sols 2015 », données les plus récentes disponibles au moment de la rédaction du présent rapport. Ainsi d'après ces données, sur la surface totale du territoire de CACL comptabilisant 474 593,19 hectares, la répartition est la suivante :

- Forêts et milieux semi-naturels : 418 266,18 (dont Forêts du secteur ONF : 302 076,79 ha) ;
- Zones humides : 25 406,92 ha ;
- Territoires artificialisés : 21 750,81 ha ;
- Territoires agricoles : 8 898,61 ha ;
- Surface en eau : 270,67 ha.

A titre d'information, la répartition de la surface indiquée dans le Rapport de présentation du SCoT de la CACL (version pour approbation de mai 2021), estimée à partir de données IGN 2012, ONF 2010, DAF 2011, ONEMA 2009, est la suivante :

- Forêts et milieux semi-naturels : 438 548 ha (88,59%) ;
- Zones humides : 25 765 ha (5,2%)
- Territoires artificialisés : 21 890 ha (4,42%) ;
- Territoire agricoles : 8 611 ha (1,74%) ;
- Surfaces d'eau : 232 ha (0,05%).

2.1.3.2 Tendances d'évolution

Les dynamiques de changement d'occupation des sols, présentées ci-après, sont estimées à partir de l'analyse des données d'occupation des sols de 2005 et 2015⁸.

Type de surface		Surface (ha)		Évolution 2015/2005	
		2005	2015	Différentiel en surface (ha)	Différentiel en taux (%)
Territoire artificialisé	Zones urbanisées	14 591	17 755	+3 164	+22%
	Zones industrielles ou commerciales	959	1 094	+135	+14%
	Mines, décharges et chantiers	562	1 364	+802	+143%
	Total	16 111	20 212	+4 101	+25%
Terres agricoles	Terres arables	91	119	+28	+30%
	Cultures permanentes	2 493	2 776	+284	+11%
	Prairies	3 194	4 026	+832	+26%
	Zones hétérogènes	1 224	1 963	+739	+60%
	Total	7 002	8 884	+1 882	+27%
Forêt et milieux semi-naturels	Forêt	105 098	100 816	- 4 282	-4%
	Milieux à végétation arbustive	5 501	5 102	- 399	-7%
	Espaces ouverts. sans ou avec peu de végétation	1 095	34	-1 062	-97%
	Milieux naturels dégradés	11 568	9 996	-1 573	-14%
	Total	123 263	115 948	- 7 315	-6%
Zones humides	Zones humides intérieures	25 301	25 341	+40	0%
	Zones humides maritimes	58	56	-3	-7%
	Total	25 359	25 397	+37	+0,1%

Tableau 1. Dynamique d'évolution des sols à l'échelle de la CACL entre 2005 et 2015, hors forêts du secteur ONF (Source : GéoGuyane ; Traitement : GINGER Burgeap)

Le territoire de la CACL est marqué par une **forte artificialisation des sols**. En effet, **la forêt et les milieux semi-naturels sont les espaces qui enregistre la plus forte réduction de surface**. De fait, on compte une perte de 4 282 hectares de forêts entre 2005 et 2015 et environ 3 000 hectares d'autres milieux naturels (végétation arbustive, espaces ouverts ou milieux naturels dégradés). Cela correspond néanmoins à une diminution de 6% des espaces forestiers et semi-naturels (hors mangroves dont la surface est fluctuante en fonction du mouvement des bancs de vase et en constante augmentation dans le cycle actuel), en particulier les habitats forestiers particuliers. Sur le littoral, les forêts littorales sur rochers payent le plus lourd tribut avec une perte de plus de 10% de leur superficie sur 10 ans, suivies des forêts sur sables blancs avec une diminution de plus de 7% et des forêts sur cordons sableux moins 3%. Les zones les plus dynamiques en termes de perte de surface forestière entre 2005 et 2015 se situent sur les communes de Montsinéry-Tonnegrande, Macouria et Roura, qui regroupent environ 89% de la perte de forêts et milieux semi-naturels sur le territoire de la CACL.

Ce phénomène est principalement causé par l'urbanisation et le développement de l'agriculture. En effet, d'une part, **les espaces artificialisés sont ceux qui enregistre la plus forte augmentation** entre 2005 et 2015 : on compte plus de 4 100 hectares artificialisés supplémentaires en 2015 (soit une augmentation de 25% par rapport à 2005), dont 77% sont dus aux zones urbanisées (+3 164 ha), 20% liés aux mines, décharges ou chantiers (+802 ha) et 3% dus aux zones industrielles ou commerciales. D'un point de vue géographique, les communes de Montsinéry-Tonnegrande, Macouria et Roura concentrent 83% de l'artificialisation des sols en 10 ans⁹.

D'autre part, **les espaces agricoles enregistrent aussi une augmentation significative de leur surface** : on compte près de 2 000 hectares de terres agricoles supplémentaires en 2015 (soit une augmentation de 27% par rapport à 2005), dont 44% sont des prairies, 39% sont des zones hétérogènes et 15% des cultures permanentes. D'un point de vue géographique, cette augmentation est principalement observée sur les communes de Macouria (54% des surfaces agricoles supplémentaires) et Montsinéry (29% des terres agricoles supplémentaires).

⁸ Occupation du sol en 2015 sur la bande littorale de la Guyane et son évolution entre 2005 et 2015 – Direction Régionale ONF Guyane, 2015

⁹ A titre d'illustration, la commune de Montsinéry, à elle seule, a vu son artificialisation des sols augmenter de 48%.

2.1.4 Démographie et sociologie

2.1.4.1 Population

Le territoire de la CACL compte **144 501 habitants en 2018**¹⁰, concentrant en 2018, 52% de la population guyanaise.

Au sein de la CACL, l'Île de Cayenne, formée par les trois communes de Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly, regroupe 122 737 habitants (126 223 habitants en 2020³), soit 85% de la population de la collectivité en 2018. Plus largement, l'Île de Cayenne concentre 44% de la population guyanaise en 2018, sur 0,3% de la surface du territoire.

Cayenne abrite 63 652 habitants en 2018 (65 956 habitants en 2020³), c'est-à-dire **23% de la population guyanaise et 44 % des habitants de la CACL**, qui se concentre sur 0,04% de la surface totale du département. Ce poids démographique important de Cayenne dans la collectivité, bien que stable depuis 2013, est toutefois en recul par rapport à 1990 où la ville représentait 61,5% de la population de CACL. Cela s'explique notamment par le ralentissement du solde migratoire de la ville de Cayenne depuis 1999, au profit des communes avoisinantes.

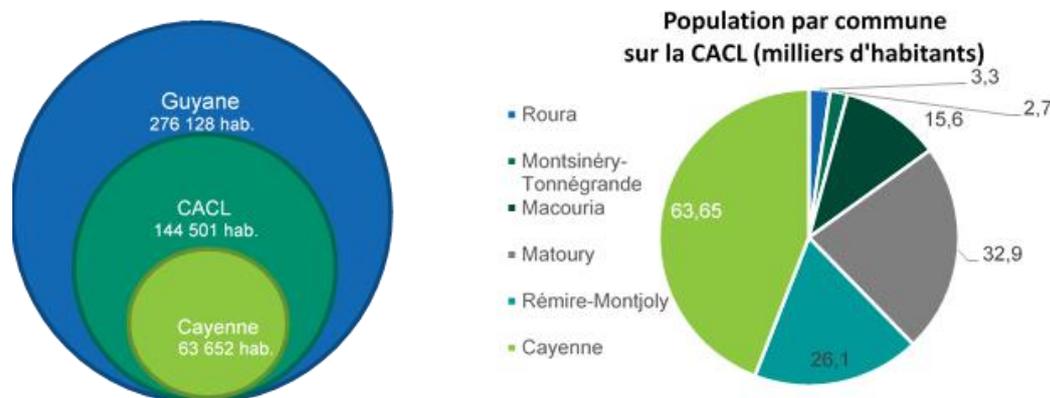


Figure 5. Population par commune de la CACL en 2018 (Source : INSEE)

Matoury et Rémire-Montjoly, les deux autres pôles d'emplois secondaires, abritent respectivement 32 942 et 26 143 habitants. Les trois autres communes sont de taille plus réduite, deux d'entre elles appartiennent à la couronne périurbaine de Cayenne : Macouria et Montsinéry-Tonnégrande avec respectivement 15 602 et un peu plus de 2 772 habitants. Enfin, Roura est une commune de l'espace rural de 3 390 habitants.

Au cours des 50 dernières années, la population de la CACL a été multipliée par 5, avec une augmentation plus rapide que dans les autres territoires ultramarins. Le taux de croissance moyen est de 1,5 % par an entre 1967 et 2018, passant de 28 257 à 144 501 habitants. Il est notamment de 2,3% entre 2010 et 2015, soit presque 5 fois supérieur à celui de la France hexagonale. Ce phénomène est dû, en partie, au taux de natalité qui est supérieur au taux de mortalité.

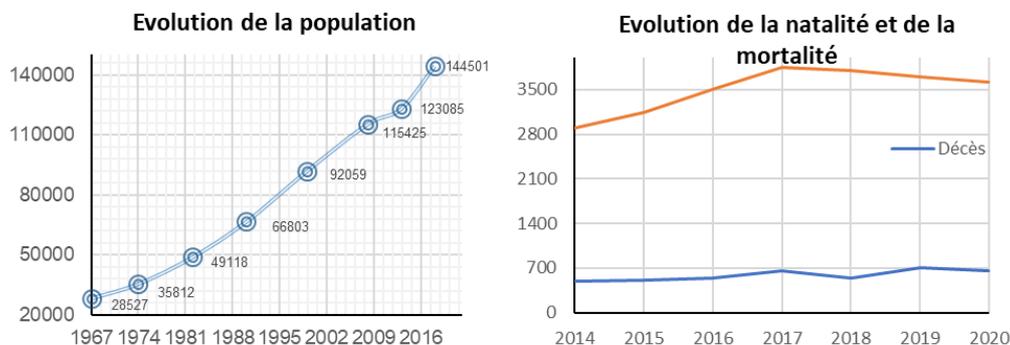


Figure 6. Évolution de la population (à gauche), de la natalité et de la mortalité (à droite) (Source : INSEE, 2018)

¹⁰ Source : INSEE Guyane (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6681450#consulter>) ; à la suite de la rédaction du présent diagnostic, ce chiffre a été actualisé avec les données 2020 : la CACL regroupe 151 887 habitants en 2020.

Dans les années 70, cette progression est principalement due à **la migration (57%)** tandis qu'à partir des années 80, la croissance est essentiellement tirée par le solde naturel. Sur la période 2010-2015, elle est alimentée principalement par la natalité. C'est cette dernière composante qui alimente en général les évolutions démographiques dans les départements outre-mer, la situation de la Guyane reste toutefois exceptionnelle par son niveau. Avec un tel rythme de croissance, la population de la Guyane aura doublé en 2030.

La **Guyane est depuis longtemps une terre d'asile pour les étrangers** avec 27% de la population issue de l'immigration, soit 3 fois plus qu'en France hexagonale. D'après l'INSEE et l'INED (Institut National d'Études Démographiques), en 2010, les "immigrés" et les personnes issues d'autres régions hexagonales constituent la majorité de la population âgée de 18 à 79 ans en Guyane : 42,8% sont nés à l'étranger tandis que 13,2% viennent de la France hexagonale et 6,2% d'un autre département outre-mer. L'INSEE conclut que « *cette dynamique démographique souligne avec force le défi guyanais : œuvrer au vivre ensemble d'une population nouvelle pour une société nouvelle* ».

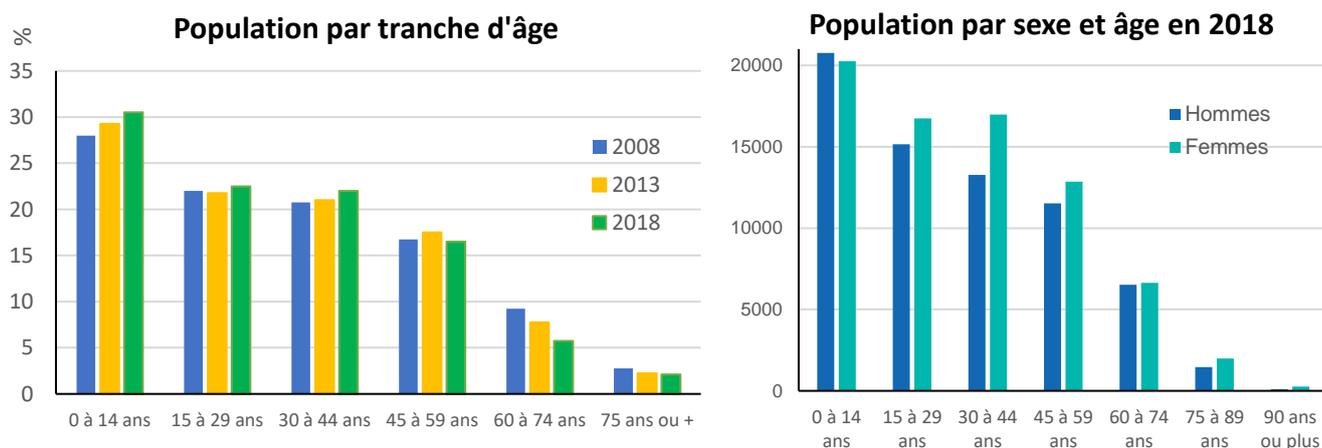


Figure 7. Population par tranche d'âge (à gauche) et par sexe (à droite) en 2018 (Source : INSEE)

Le territoire est également caractérisé par **une population très jeune**, avec 50,45 % de la population qui a moins de 29 ans et 28,8 % moins de 15 ans en 2018. C'est un taux légèrement inférieur à celui de l'ensemble de la Guyane mais supérieur à ceux rencontrés dans les autres DROM-COM.

Notamment en 2010, l'âge moyen en Guyane était de 26 ans et demi, soit 10 ans de moins qu'en Guadeloupe et en Martinique. Cette situation est présente tant dans la ville de Cayenne qu'en périphérie, avec des indices de jeunesse entre 2 et 6. Cet indicateur donne le nombre de personnes de moins de 20 ans par personnes de 60 ans et plus. En moyenne, l'indice de jeunesse dans la CACL est de 3,16 contre 0,92 en France hexagonale.

Quant aux personnes âgées (de plus de 60 ans), elles représentent 11,9% de la population en 2018, contre 6.7% en 1990. Cette augmentation est due à une population âgée croissante et une société vieillissante. Cette tendance impliquera des besoins accrus en soins de santé et en logements adaptés dans les prochaines décennies (logements pour les seniors autonomes, résidences seniors, EHPAD...).

Bien que la population soit plus jeune que dans les autres départements d'outre-mer, **l'espérance de vie des guyanais augmente** mais reste inférieure au taux national de quatre ans en moyenne. Elle est de 76,7 ans pour les hommes et de 82,9 ans pour les femmes.

D'ailleurs, la figure précédente montre une majorité de femmes dans la CACL, pour toutes les tranches d'âge sauf pour les enfants de 0 à 14 ans.

2.1.4.2 Revenus des habitants

D'après l'INSEE, le revenu moyen mensuel net déclaré par foyer fiscal sur le territoire en 2018 est de 1 666 euros.

Sachant que le plafond de revenu imposable pour être exonéré d'impôts était à 14 470 euros, **31,4% des foyers fiscaux sont imposés dans la CACL contre 43,5% en France hexagonale**. La commune de Rémire-Montjoly se distingue par un revenu moyen mensuel net plus élevé, soit de 2 886 euros par mois, 48,8% de foyers fiscaux y sont imposés.

Ce tableau montre que le salaire net horaire moyen est plus élevé en fin de carrière professionnelle. Il y a une différence de salaire entre les hommes et les femmes de l'ordre de 1% entre 18 et 25 ans jusqu'à 7,5% pour les plus de 50 ans.

	Ensemble	Femmes	Hommes
De 18 à 25 ans	10,0	9,9	10,0
De 26 à 50 ans	14,3	13,9	14,7
Plus de 50 ans	17,8	16,9	18,3

Tableau 2. Salaire net horaire moyen par genre en euros en 2019 hors agriculture (Source : INSEE)

Les salaires sont dans la moyenne de ce qui est pratiqué en Guyane. Seuls les cadres et les professions intermédiaires gagnent légèrement plus que les autres catégories socio-professionnelles. Dans l'ensemble, les hommes sont payés plus que les femmes, avec 3% d'écart de salaires pour les employés jusqu'à 15% pour les cadres.

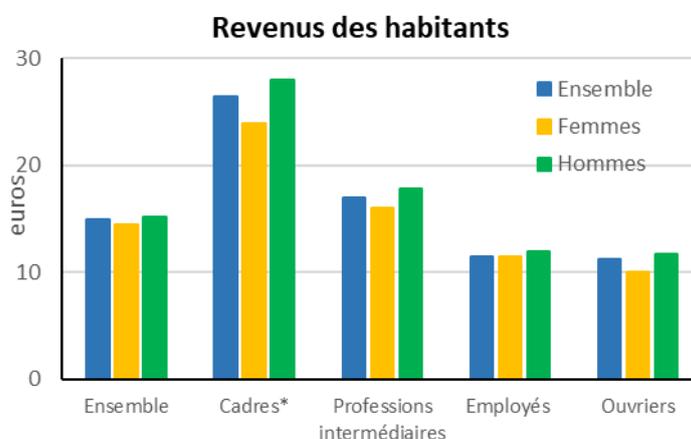


Figure 8. Revenus des habitants en euros en 2018 (Source : INSEE)¹¹

Par ailleurs, **60,7% de la population de la CACL est couverte par une allocation** dont 24,7% d'allocataires logement en 2018. Plus d'un tiers des foyers allocataires CAF (36%) sont sous le seuil de bas revenus sur le territoire. 22% d'entre eux ont des revenus constitués à 100% des prestations de la CAF, contre 29% dans l'ensemble de la Guyane et 6% en France hexagonale. D'autre part, 21% de la population de la CACL bénéficient du RSA (Revenus de solidarité active).

¹¹ *Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés. Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année (Source : INSEE).

2.1.4.3 Formation et profession

2.1.4.3.1 Scolarisation selon l'âge en 2018

La majorité de la population scolarisée sur le territoire a entre 6 et 17 ans, ce qui correspond aux niveaux d'études primaire et secondaire. **41 503 élèves sont inscrits à la rentrée scolaire 2017-2018 dont la majorité en école élémentaire (32%) et au collège (27%),** soit respectivement 13 659 et 11 550 élèves. Tandis que 8 662 élèves sont inscrits au lycée (20%) et 7 632 (18%) en écoles maternelles. Le taux de scolarisation diminue progressivement à partir de 18 ans. **Moins de 40% de la population âgée de 18 à 24 ans suit des études supérieures et seulement 7% entre 25 et 29 ans,** plus précisément 12,4% pour les jeunes de 25 ans et 3,2% pour les 29 ans. Cette catégorie peut être associée à une reconversion professionnelle. La part de la population de plus de 30 ans scolarisée reste très faible.

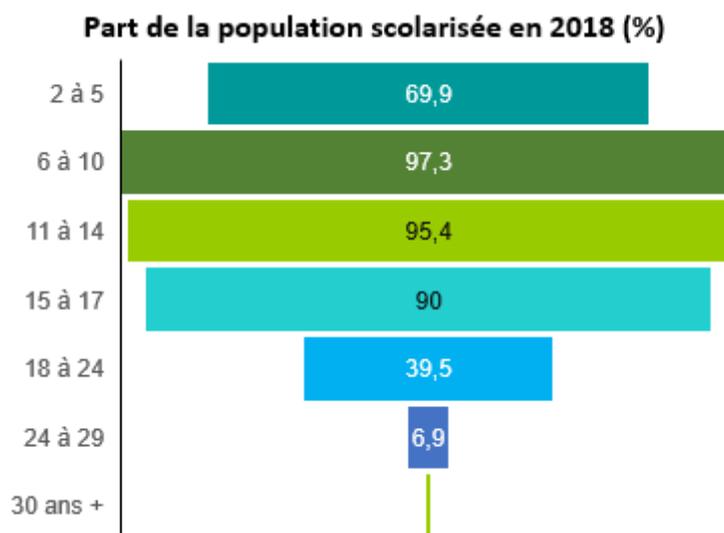


Figure 9. Part de la population scolarisée en 2018 (%) (Source : INSEE)

2.1.4.3.2 Niveau de qualification

Pour la population non scolarisée de plus de 15 ans, la majorité, c'est-à-dire 39%, n'ont pas de diplôme ou de certificat d'études primaires, contre 38 % qui ont un niveau bac ou post-bac. Néanmoins, le nombre de non-diplômés sur le territoire a diminué en 10 ans (2008-2018) tandis que les diplômés de l'enseignement supérieur ont augmenté de 5%.

D'ailleurs, **la CACL rassemble la quasi-intégralité des étudiants guyanais (95%)** soit 3 976 étudiants inscrits à l'Université en 2017-2018, dont 54% inscrits en Licence et 22% en Master. L'université compte une majorité d'étudiantes (63%) et de guyanais. En effet, 76% des étudiants inscrits à l'Université de Guyane ont obtenu leur baccalauréat en Guyane.

Niveau de qualification des plus de 15 ans

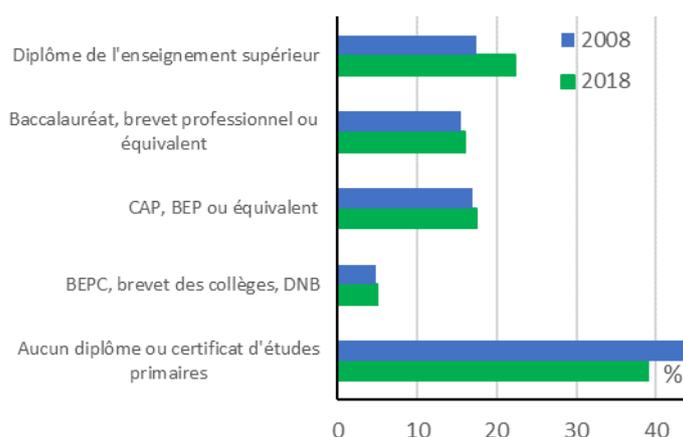


Figure 10 : Niveau de qualification des plus de 15 ans en 2008 et 2018 (Source : INSEE)

En termes de filières, les filières juridiques et économiques sont fortement représentées (1 044 étudiants). On retrouve ensuite les filières de lettres-langues et sciences humaines sociales (545), suivies des filières en sciences et technologie (402). Enfin, seulement 78 étudiants sont dans le domaine de la santé en 2017.

Au cours de la dernière décennie, **l'appareil productif local n'a pas pu absorber l'arrivée massive de nouveaux actifs due à la très forte croissance démographique,** faisant que le taux d'activité global diminue.

2.1.4.4 Insertion des jeunes

2.1.4.4.1 Constats sur l'insertion des jeunes

La Guyane est la région française dont la population est la plus jeune. Leur insertion constitue une problématique pour les raisons suivantes, tirées de l'INSEE 2019 :

- Beaucoup de jeunes se trouvent dans le halo du chômage ou en sous-emploi. 20 % des jeunes en Guyane sont concernés sur la période 2016-2018 avec une importance du travail informel et du travail saisonnier.
- Les conditions de nationalité compliquent l'accès à l'emploi des jeunes d'origine étrangère qui représentent 31 % des jeunes de Guyane. La plupart d'entre eux sont des Brésiliens, Surinamais ou Haïtiens.
- Le taux d'emploi est supérieur en zone urbaine. 46% des jeunes en emploi se situent dans la CACL avec une répartition inégale des emplois. En effet, les emplois et formations sont concentrés autour de Cayenne.
- Le taux d'emploi est faible pour les jeunes femmes. Comme évoqué dans la partie 1.2.2, les différences entre les sexes y sont importantes. Les jeunes femmes éprouvent ainsi plus de difficultés que les jeunes hommes à accéder à l'emploi. Leur entrée dans la vie active est souvent plus difficile à cause d'un nombre élevé de maternités précoces.

2.1.4.4.2 Logements des jeunes

En plus, **la Guyane souffre de l'insuffisance d'offre spécifique de logements adaptés pour les jeunes** : logements étudiants ou logement-foyers pour jeunes travailleurs¹². L'université de Guyane comprend deux campus situés à l'Est du département dont le Campus de Troubiran à Cayenne et le Campus de Bois-Chaudat à Kourou. Les CROUS de la Guyane ont une capacité totale d'accueil de 410 étudiants répartis en trois résidences universitaires. Deux d'entre elles se situent dans la CACL, en Cayenne et totalisent 320 logements.

L'offre s'adresse prioritairement aux étudiants au domicile éloigné. La majorité des étudiants viennent de l'Ouest guyanais, et notamment de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. Ces résidences sont toutefois très demandées, avec plus de 200% de demande en début d'année universitaire.

Elles sont plutôt confortables et équipées (rangement, lit, bureau, salle de bain, kitchenette ou cuisine collective).

Résidences étudiantes	Nombre de logements	Type de logement	Loyer
Résidence de Baduel-Cayenne	170 appartements	T1 avec cuisine collective	291 €
		T1 bis (2 lits)	311 €
Résidence de Troubiran-Cayenne (inaugurée en 2016)	150 appartements	Studio (kitchenette comprise)	401 €
		T1 avec cuisine collective	380 €

Tableau 3. Description des résidences universitaires sur la CACL

Il existe également sur la CACL des foyers de jeunes travailleurs. La construction d'un nouveau foyer sur la ZAC Hibiscus en Cayenne est programmée en 2022 avec 278 chambres et 29 logements sociaux. Les appels d'offres ont été lancés en 2021.

L'insuffisance de l'intervention du CROUS conduit les services de la DGTM à financer du logement pour étudiants avec des crédits fléchés sur le logement social. Ces logements sont en cours de construction (246 places prévues) et leur ouverture est programmée pour septembre 2024.

¹² PLH 2020-2025 de la CACL.

Foyers de jeunes travailleurs	Nombre de logements	Type de logement	Type de locataire	Loyer
Foyer d'Hébergement des Jeunes De L'Ouest en formation, Cayenne	65 places	Chambres	18-25 ans, étudiants, en formation professionnelle, travailleurs, apprentis ou en situation de décohabitation familiale	Entre 210 et 330€
Hébergement en foyer familial (Mission locale), Cayenne	4 studios	Studios	16-25 ans en rupture familiale, sortis du système scolaire, ou en situation d'emploi ou de formation	350 €
Service d'hébergement individualisé, Rémire (association éducative ROZO)	/	/	Jeunes majeurs relevant de l'aide sociale à l'enfance, 18-21 ans	/
Réseau de familles d'hébergement	/	Chambres chez l'habitant	18-30 ans, jeunes isolés inscrits dans un dispositif d'insertion professionnelle	Environ 300€

Tableau 4. Description des foyers de jeunes travailleurs sur la CACL (PLH 2020-2025 de la CACL)

2.1.4.4.3 Accompagnement des jeunes

4 communes de la CACL (Cayenne, Macouria, Matoury et Rémire-Montjoly) sont concernées par des contrats de villes. Il s'agit d'une programmation annuelle d'actions de 2015 à 2018. Dans le pilier « Développement économique et emploi », la problématique de l'insertion des jeunes est fortement traitée par le biais d'un accompagnement individualisé.

Plusieurs **acteurs** sont définis pour intervenir directement ou indirectement sur ce sujet. D'une part, sur le champ de l'insertion sociale et de l'accès aux droits, on retrouve la CAF, la Sécurité sociale, le Trésor Public, les Bailleurs sociaux, le Samu Social, etc. qui interviennent pour les questions de logement, de revenus ou de santé. D'autre part, sur le champ de l'insertion professionnelle figurent Pôle emploi, la Mission locale, l'ONISEP, les agences d'intérim, etc. qui assurent l'accueil, l'accompagnement, l'accès à l'emploi et la formation des jeunes. En 2018, la Mission Locale a accueilli 2 660 jeunes sur le bassin d'emploi de la CACL.

Outre les acteurs, **des dispositifs sont mis en place pour faciliter l'insertion des jeunes et de toutes personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles.** Parmi lesquels se trouvent :

- Les « clauses d'insertion » qui permettent à ces personnes de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux, de services, ou de fournitures. En 2019, l'Association pour l'Emploi et l'Insertion Guyane (APEIG) devient le guichet unique en matière de clauses sociales d'insertion. Près de 50% des clauses d'insertion de la Guyane sont signées dans les communes de la CACL sur la période 2016-2019. Les demandeurs d'emploi de longue durée et jeunes de -26 ans sans expérience professionnelle représentent l'essentiel des publics du dispositif.
- Le PACEA (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il permet de centrer leur action sur la construction des parcours des jeunes selon leurs besoins. En 2018, 419 jeunes de la CACL sont entrés en PACEA.
- La Garantie Jeune est un droit ouvert destiné à aider les jeunes de 16 à moins de 26 ans en situation de précarité dans leur accès à l'autonomie et à l'insertion professionnelle. Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle.

2.1.4.5 Immigration

La CACL concentre plus de 35 000 immigrés en 2015 (avec une forte représentation des 25 à 54 ans), **ce qui représente 27% de sa population à la même date, soit un poids quasi équivalent à la moyenne guyanaise (30%)** mais 3 fois supérieur à la moyenne nationale (9%)¹³. Parmi cette population issue de l'immigration de la CACL, 150 nationalités sont représentées, majoritairement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment le Surinam, le Brésil et Haïti.

Cependant, la capacité d'accueil des étrangers est insuffisante. En plus de la difficulté de se loger et de trouver un emploi sur le territoire, il n'existe pas de CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile) pour accompagner les immigrés. De plus, le traitement des demandes de titres de séjour par la Préfecture est très strict, y compris pour des personnes résidant en Guyane depuis plusieurs années. Cela rend les conditions de vie des immigrés difficiles, les obligeant de passer par les marchands de sommeil pour se loger ou d'exercer un emploi informel¹⁴. Certains demandeurs d'asile (de Syrie notamment) sont logés à l'hôtel, mais pour peu de temps tandis que les autres font recours à la solidarité communautaire. En outre, les collectivités n'ont pas assez de moyens pour répondre à leurs besoins en services et infrastructures (comme les écoles), ce qui fait que les personnes en irrégularité se retrouvent dans une situation d'urgence permanente.

Par ailleurs, **ce taux d'immigration élevé (27% de la population) implique une grande diversité culturelle au sein de la CACL.** Ainsi, dans le Schéma Territorial de Développement Culturel (STDC), la Guyane souhaite reconnaître et valoriser les langues parlées, l'appartenance culturelle (amérindiennes, créoles, bushinengué, chinoises, hmong, brésiliennes, haïtiennes, etc.), les patrimoines, les expressions artistiques, qui sont profondément enracinés dans l'histoire du territoire et dans celles de ses populations, afin de susciter le vivre-ensemble.

Du moins, **le flux migratoire est important, mais reste nettement inférieur au solde naturel**¹⁵. Il est également « compensé » par de nombreux départs (des personnes qui vont s'installer ailleurs – en métropole par exemple – faute d'opportunités locales).

¹³ D'après données 2015 INSEE, extraites, Agglo'mètre – Communauté d'Agglomération du Centre Littoral – édition 2019, AUDeG, Avril 2019.

¹⁴ PLH 2020-2025 de la CACL.

¹⁵ Sur la période 2013-2018, la variation annuelle de la population due au solde naturel s'élève à 2 731 habitants tandis que la variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent s'élève à 1 553 habitants (d'après données INSEE, RP 2013-2018 extraites du Rapport et portrait de territoires de la CACL, ANCT) ;

2.1.4.6 Vie citoyenne et associative

En 2020, la **CACL recense 4 112 associations** Loi 1901 **sur son territoire**. Pour les soutenir, elle établit une stratégie, basée sur trois axes :

Le partenariat établi sur demande volontaire d'associations. Cela permet à ces dernières d'obtenir des subventions de 5 000 euros par an et par association de la part de la collectivité dès lors qu'elle a son siège sur le territoire, que son projet contribue à la cohésion sociale, au développement économique et au respect de l'environnement. Pour une enveloppe budgétaire de 192 720 euros en 2019, plus de la moitié des aides ont été dédiées aux associations culturelles.

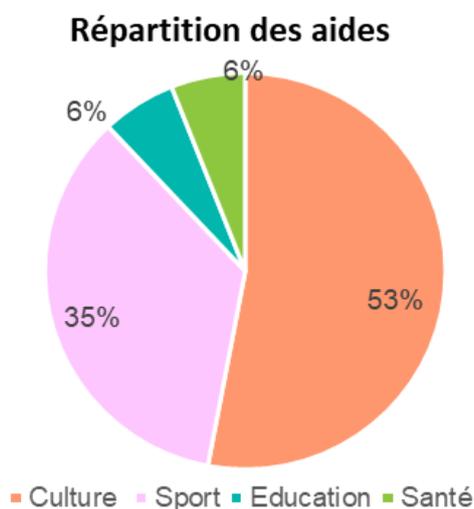


Figure 11 : Répartition des aides allouées par thème en 2019
(Source : CACL, 2020)

- **L'appui des associations par les contrats de ville et au titre de la cohésion sociale.** En effet, les associations jouent un rôle important dans l'accomplissement des objectifs des contrats de ville. L'enveloppe budgétaire pour l'année 2019 est de 400 000 euros dont 50% dédiés aux actions en faveur de l'insertion comme évoqué précédemment. Par exemple, l'association Initiative Centre-Est Guyane (ICEG), basée à Cayenne a obtenu une aide de 24 100 euros pour l'action « Soutenir les entreprises existantes et les initiatives entrepreneuriales ».
- **Le partenariat avec les associations environnementales et d'urbanisme.** Sont éligibles les associations qui participent à l'éducation autour des enjeux de l'écologie et de l'environnement, ainsi qu'à la réduction des déchets par le réemploi et la réparation.

14% des emplois de Guyane sont dans le milieu associatif, surtout les structures médico-sociales. D'après les données de la démarche jeunesse en 2014, 37% des jeunes guyanais sont investis dans des associations, dont 11% dans une association sportive et 10% dans une association culturelle.

Dans le cadre des contrats de ville, quatre grands types d'enjeux prioritaires autour de la vie associative sont relevés sur la période 2021-2022 et au-delà. Il s'agit de :

- Mieux connaître l'existant. Une étude actuellement en cours par APROSEP révèle 6 000 associations recensées sur le territoire guyanais dont de nombreuses inactives.
 - Optimiser les liens entre associations
 - Consolider le modèle économique des associations, en particulier sur la problématique des financements
 - Apporter un appui dans la durée aux associations
-

2.1.4.7 Quartiers politiques de la ville (QPV)

La CACL compte **23 quartiers prioritaires** ou politiques de la ville (QPV)¹⁶, ce sont les zones les plus défavorisées d'un territoire où les politiques publiques sont les plus mobilisées.

Les QPV de la Guyane se distinguent par un cadre de vie urbain avec moins de logements individuels (54 % contre 71 % de logements individuels hors QPV). 38 % ont un accès à l'eau chaude contre 63 % hors QPV et 56 % sont des locataires contre 43 % hors QPV. Ils sont aussi marqués par la taille des ménages avec 18 % de familles composés d'au moins 4 enfants de moins de 24 ans, contre 10 % ailleurs. Enfin, on y compte moins d'actifs, moins de cadres et le niveau de diplôme y est plus faible.

Sur le territoire, plus de la moitié (13) des QPV sont situés sur la commune de Cayenne. Plusieurs types de QPV sont recensés dans la CACL :

- Les QPV de type « cité » : quartiers enclavés et très urbanisés avec de nombreux logements sociaux,
- Les QPV de type « village amérindien », composés d'habitats traditionnels,
- Les QPV de type « habitat spontané¹⁷ », composés de constructions illicites et non équipés en infrastructures collectives (VRD notamment).

La problématique des QPV est fortement considérée dans les contrats de ville. La politique de ville s'articule sur trois piliers : le développement de l'activité économique et de l'emploi, la cohésion sociale, et l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers. Par exemple, dans le pilier « cohésion sociale », la priorité est de renforcer la présence de professionnels du médico-psychosocial dans les QPV et au-delà.

Par ailleurs, un Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) est mis en place afin d'assurer une rénovation de qualité. Les communes de Cayenne, Kourou et Matoury sont concernées par ce programme.

2.1.4.8 Besoins fondamentaux

Dans la même priorité du pilier « cohésion sociale » évoquée précédemment, des objectifs de promouvoir la santé environnementale et d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants sont portés par les communes. En effet, on note des problématiques structurelles de santé de la population de la CACL, renforcées dans les QPV :

- Les problématiques de santé environnementale (gestion des déchets, maladies infectieuses et vectorielles : paludisme, dengue, etc.) ;
- Le mal-être lié à des conditions d'habitat et de logement de mauvaise qualité (habitat insalubre) ;
- Les conduites à risque des jeunes (addictions, pratiques sexuelles à risque, etc.) ;
- La non-satisfaction de plusieurs besoins fondamentaux (nutrition, accès à l'eau potable, santé ophtalmologique, etc.) ;
- Et l'accès inégal à l'offre de santé.

Les mesures prises sont différentes selon les communes. Par exemple, à Matoury, l'action « Promotion de l'accès à l'eau potable pour tous » a permis l'installation de quatre bornes-fontaines dans le quartier Cogneau-Lamirande en 2010. Le réseau d'eau potable de la CACL s'étend (1 208 km linéaires) avec une croissance continue du nombre d'abonnés passant de 38 500 abonnés en 2013 à 46 500 abonnés en 2017.

¹⁶ PLH 2020-2025 de la CACL.

¹⁷ Urbanisation spontanée : constructions édifiées sans autorisation d'urbanisme (permis de construire). Résultante de l'édification de constructions illicites à usage d'habitation ou non (hangar, piscine, abris, etc.) et dans certains cas, de l'auto-aménagement, non encadré, de l'environnement immédiat du lieu de vie (traçage des voies, fossés, récupération des eaux de pluies, etc.). L'occupant peut être ou ne pas être propriétaire du foncier. (AUDEG, 2021)

2.1.4.9 Sécurité et tensions sociales

Des visites dans le cadre du diagnostic « Action cœur de Ville » ont révélé un fort sentiment d'insécurité chez la population et les commerçants, surtout le soir en centre-ville. La précarité en est la principale cause.

Le trafic de stupéfiants a des conséquences désastreuses pour les habitants¹⁸. Tandis que le Schéma de prévention de la délinquance élaboré par l'État ne semble pas efficace par manque de moyens.

Par ailleurs, la Guyane a connu une crise sociale en 2017, marquée par de nombreuses revendications sociales sur :

- La santé, pour une amélioration des prises en charge sanitaire ;
- La sécurité, en réclamant notamment des services de l'Etat, une lutte plus efficace contre la délinquance ;
- L'éducation, pour un développement des infrastructures ;
- Et l'accès au foncier qui est détenu à 90% par l'État, etc.

D'abord caractérisée par un mouvement social à Kourou le 20 mars 2017, une grève générale sur le territoire guyanais est votée à l'unanimité, dont 37 syndicats réunis au sein de l'Union des travailleurs guyanais (UTG) à partir du 27 mars 2017.

¹⁸ Schéma d'Aménagement Régional (SAR), version approuvée par décret en Conseil d'Etat n° 2016-931 du 6 juillet 2016

2.1.5 Economie

L'économie de la Guyane peut être décrite par les 4 formes suivantes¹⁹ :

- Une économie orientée vers l'exploitation des ressources comme l'agriculture, la pêche, l'exploitation du bois, celle de l'or, le poisson et la crevette, la polyculture (dont le manioc est la principale culture, complétée par celles de la banane, fruits et légumes)²⁰, mais aussi le tourisme et les plantes médicinales, etc.
- Une économie de la connaissance, en matière d'énergies renouvelables, de matériaux résistants, de pharmacologie, etc.
- Une économie résidentielle, engendrée par l'importance de la population et par la rapidité de sa croissance, génératrice de nouveaux besoins.
- Et une économie informelle : travail non déclaré, commercialisation des surplus des productions vivrières, activités des immigrants clandestins, etc.

L'économie guyanaise est une économie de subsistance globalement peu dynamique. Elle est surtout portée par le secteur spatial avec une activité située essentiellement à Kourou.

Le BTP est également en plein essor. D'après le bilan économique de la Guyane en 2016, la crise du BTP est persistante, mais tend à s'améliorer avec les nouvelles constructions de logements sociaux programmées. La construction de logements sociaux est effectivement en hausse depuis 2009, principalement à Macouria, Matoury et Cayenne.

D'autre part, l'agriculture et les industries agroalimentaires (IAA) ont une balance commerciale très largement déficitaire²¹.

La filière bois est également peu représentée dans la mesure où la Guyane compte peu d'entreprises de transformation.

Ensuite, la production d'or diminue, mais elle représente encore la moitié des exportations en valeur (sans compter les exportations illicites) ; tandis que l'industrie et les services liés augmentent, mais avec une balance commerciale déficitaire.

Enfin, le tourisme est peu dynamique et contribue faiblement à l'économie²².

Conformément aux orientations retenues par les élus et transcrites dans le SIDE (Schéma Intercommunal de développement économique) de 2012-2024, l'économie de la CACL est orientée vers l'exploitation des ressources agricole et halieutique, des matériaux de la construction (bois) et de l'exploitation des énergies renouvelables (panneaux solaires).

Le SRDEII (Schéma régional de développement économique) de 2019-2021, recensait les activités présentes sur le territoire de la CACL comme suit : BTP, tourisme vert, tourisme culturel, agriculture, pêche et aquaculture, agroalimentaire, services à la personne, tertiaires et activités commerciales, traitement des déchets, assainissement et recherches appliquées.

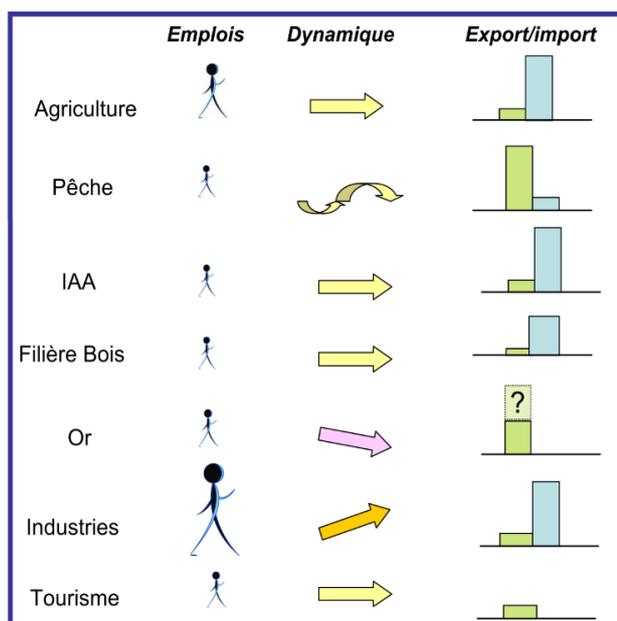


Figure 12 : Description de l'économie locale de la Guyane (Source : SCOT CACL)

¹⁹ Ibid.

²⁰ Recensement agricole 2020 – Premiers résultats Guyane, DAAF/Agreste, Décembre 2021 : https://daaf.guyane.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Guyane_Premiers_resultats_V2_cle897161.pdf

²¹ Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes du Centre Littoral (Rapport de présentation, page 34/270), Juin 2011

²² Ibid.

2.1.5.1 Emplois

2.1.5.1.1 Population active et chômeurs

La CACL est caractérisée par un taux d'activité égal à 67,9% en 2018, qui se situe légèrement au-dessus de la moyenne en Guyane (61,9%). 72% de la population active de 15 à 60 ans a un emploi. Le taux de chômage est considérable en CACL avec un actif sur 4 sans emploi, soit 24,5% en 2018. Ce taux est supérieur à celui de la France hexagonale (14%) mais inférieur à celui de la Guyane (35%). Cette faiblesse de l'emploi est probablement due à un poids important de l'économie informelle et à une inadéquation entre l'offre d'emploi et la population parfois peu formée et ne pouvant prétendre aux différents emplois sur le territoire. Il compte alors 17 527 chômeurs avec 16 081 demandeurs d'emploi en fin de mois en 2018. Depuis 2008, on observe une baisse des actifs ayant un emploi et une hausse des chômeurs.

Le taux d'évolution du chômage est de 3,4% entre 2013 et 2018, ce qui est plus élevé que celui en Guyane qui est de 1,6%.

À l'échelle régionale, il y a une forte disparité selon les EPCI et les communes : 85,1% de chômage à Apatou (moyenne de 53,8% sur la Communauté de Communes de l'Ouest guyanais) contre 18,5% à Rémire-Montjoly (moyenne de 24,5% sur la CACL). Le taux de chômage à Cayenne est également le plus élevé des six communes malgré le fait que la ville soit le bassin de l'emploi de la CACL. Il est plus élevé chez les 25-54 ans que les 55-64 ans, soit presque 50% des jeunes en 2018. On note que plus les personnes ont fait des études, moins elles sont touchées par le chômage. La majorité des chômeurs, plus de la moitié, sont donc des non-diplômés. 20% des chômeurs ont le niveau baccalauréat tandis que ceux qui ont fait des études supérieures représentent entre 5 et 10% des chômeurs selon le niveau. Enfin, le chômage touche plus de femmes que d'hommes, soit 32% contre 22% respectivement.

Par ailleurs, les activités à haute intensité de main-d'œuvre non qualifiée exposent la Guyane à la concurrence des pays voisins à bas coûts et aux problèmes de sous-emploi d'une autre ampleur.

	2008	2013	2018
Ensemble	73 684	79 206	92 652
Actifs en %	65,0	69,0	67,9
Actifs ayant un emploi en %	50,2	52,2	48,9
Chômeurs en %	14,8	16,9	18,9
Inactifs en %	35,0	31,0	32,1
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	14,6	13,2	12,9
Retraités ou préretraités en %	3,0	3,0	2,1
Autres inactifs en %	17,3	14,8	17,1

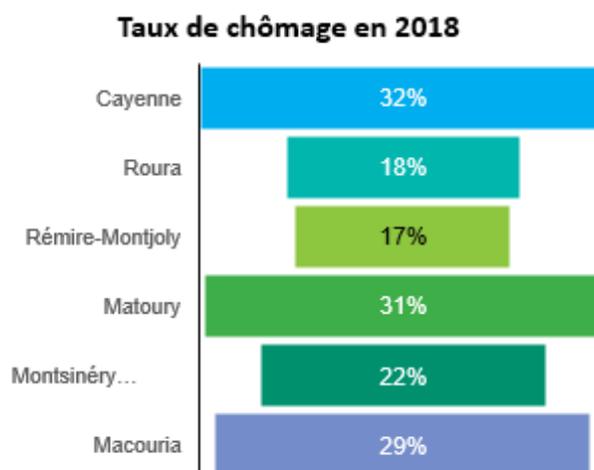


Figure 13. Taux de chômage en 2018
(Source : AUDeG)

	2008	2013	2018
Nombre de chômeurs sur la CACL	10 921	13 375	17 526
Taux de chômage en %	22,8	24,5	27,9
Taux de chômage des 15 à 24 ans	41,7	43,0	47,6
Taux de chômage des 25 à 54 ans	20,9	22,8	26,6
Taux de chômage des 55 à 64 ans	16,4	16,7	18,1

Tableau 5. Évolution des taux de la population active et des chômeurs en 2008, 2013 et 2018
(Source : INSEE)

2.1.5.1.2 Répartition des emplois sur la CACL

En 2015, 66% des emplois gyanais sont situés sur le territoire de la CACL comptant 43 699 emplois. Le taux d'emploi de la CACL est supérieur à celui de la Guyane, soit respectivement de 51% et 41% contre 64% en France hexagonale. C'est l'intercommunalité la plus dynamique, à la fois en termes d'emploi et de population. Depuis dix ans, le nombre d'emplois progresse en moyenne de 2,2 % par an. En 2018, plus d'un emploi sur deux de la CACL se trouve à Cayenne, plus précisément 62% (28 478 sur 45 953 emplois au sein de la CACL), contre 1% et 2% dans les communes de Montsinéry-Tonnégrande et de Roura.

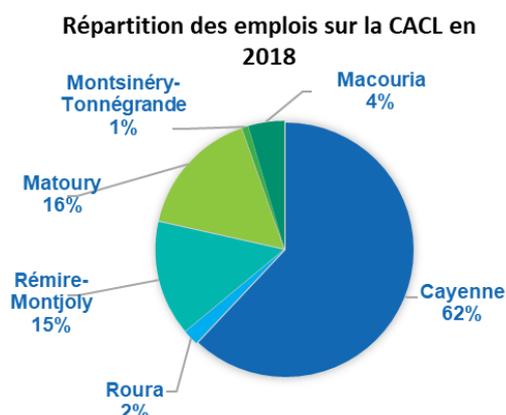


Figure 15. Répartition des emplois sur la CACL en 2018 (Source : INSEE)

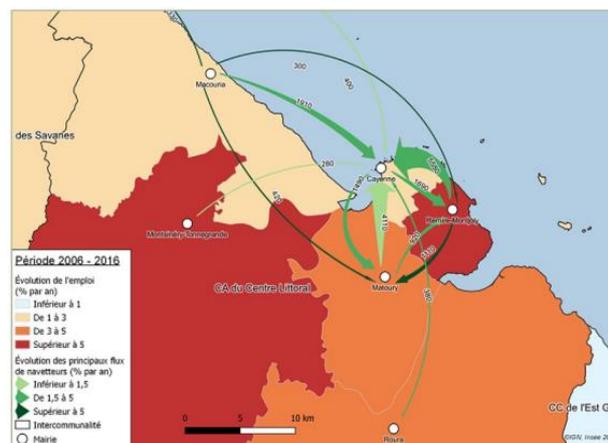


Figure 14. Les 12 principaux flux de navetteurs en Guyane en 2016 (Source : INSEE)

Cependant, il y a plus d'emplois que de population active résidente à Cayenne (27 636 en 2018). Si la ville présente de forts atouts économiques en termes d'emplois, sa population reste exposée à une certaine précarité, avec un taux de chômage plus élevé (30,5 %) que sa périphérie et un taux de création d'emploi plus faible. Cela implique des migrations pendulaires fortes avec les autres communes. Selon le Plan Local de l'Habitat (PLH), 36% des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence. À Macouria et Rémire-Montjoly, la proportion de navetteurs parmi les actifs est la plus importante avec respectivement 73 et 70 %. Elle est également très élevée à Matoury (61 %). Dans ces trois communes, la majorité des personnes vont travailler à Cayenne.

La probabilité d'être navetteur est influée par le type d'emploi occupé, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la position professionnelle. Ainsi, 43 % des ingénieurs et des cadres d'entreprise sont des navetteurs contre seulement 30 % des employés. Ces déplacements pendulaires domicile-travail, réalisés dans la majorité des cas soit en voiture, soit à vélo, entraînent des embouteillages fréquents à proximité des pôles d'emplois.

2.1.5.1.3 Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2018

Les salariés guyanais sont majoritairement des ouvriers (24,7%) et des employés (30,1%), ces deux catégories y sont fortement représentées par rapport à la France hexagonale (18,9% et 19%). Au sein de la CACL, les employés, professions intermédiaires et ouvriers sont dominants dans la population active de 15 à 64 ans, respectivement de 29,4%, 22,4% et 19,7%. Néanmoins, on peut voir qu'en 10 ans, la proportion des employés a diminué contrairement à celles des cadres et des professions intermédiaires. Les migrations ont attiré de jeunes cadres et des professions intermédiaires ainsi que des employés. Par ailleurs, la CACL a perdu beaucoup d'étudiants et aussi d'ouvriers qualifiés ou non.

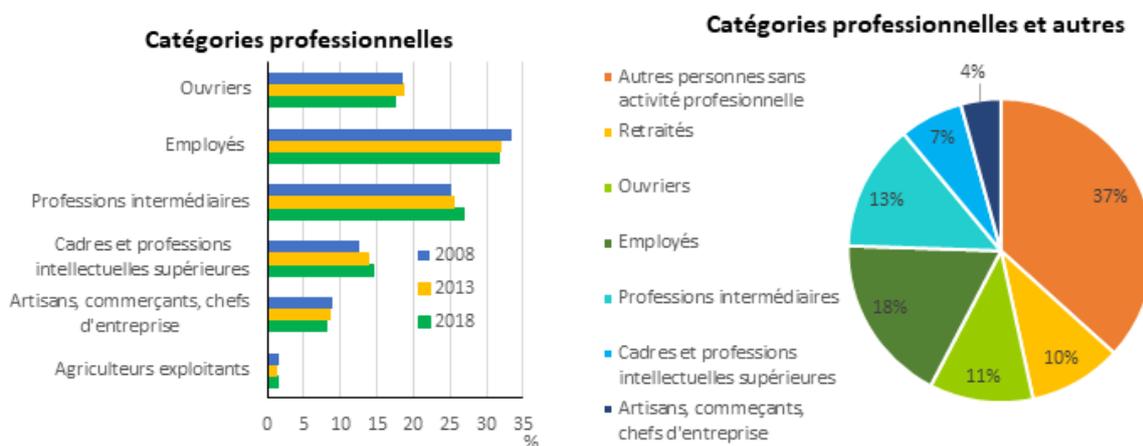


Figure 16. Catégories socioprofessionnelles en 2008, 2013 et 2018 (Source : INSEE)

2.1.5.1.4 Emplois selon le secteur d'activité

L'emploi dans la CACL est majoritairement de l'emploi tertiaire : 81% des personnes ayant un emploi, salarié ou non²³, travaillent dans ce secteur en 2016.

Le secteur public/parapublic est le plus gros employeur du territoire avec 45% des emplois. 72% des emplois de l'administration publique de la CACL sont concentrés dans la ville de Cayenne. L'économie de la CACL est aussi fortement orientée autour des secteurs du service et des activités de commerce et de transport, notamment dans les grandes villes comme Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly.

En effet, chaque commune a sa spécificité. Ainsi, l'agriculture, quasi absente sur l'île de Cayenne représente une grosse part des emplois à Roura, légèrement moins à Montsinéry et à Macouria. Dans l'ensemble, l'agriculture représente seulement 2% des emplois sur le territoire.

On note également une croissance de l'activité du BTP propice à l'essor de filières locales (bois, carrières...) et de nouvelles techniques et technologies de construction (ex : tropicalisation des matériaux) sur le territoire. Enfin, l'industrie est présente de manière plus ou moins homogène dans toutes les communes de la CACL.

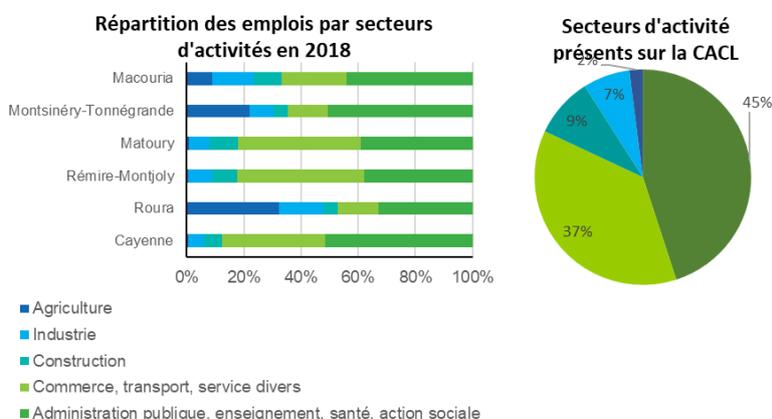


Figure 17. Répartition des emplois par secteurs d'activités en 2018 (Source : INSEE)

²³ Ces catégories sont décrites plus en détails dans la section « 1.3.2.5.2 Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus en 2018 ».

2.1.5.1.5 Emplois selon les catégories sociales

2.1.5.1.5.1 Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2018

D'après l'INSEE, le taux de féminisation des emplois varie entre 5% et 60% dans les secteurs d'activité précédemment évoqués. Par rapport à la situation générale au sein de la CACL, on note une majorité de femmes dans le secteur le plus employeur, c'est-à-dire l'administration publique. L'agriculture est également un secteur d'activité où les femmes sont très présentes, dont la moitié sont des non-salariés, contrairement à tous les autres secteurs comme la construction et le commerce ; sauf dans le secteur industriel, où il y a autant de salariés que de non-salariés femmes.

2.1.5.1.5.2 Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus en 2018

D'une part, dans la catégorie des non-salariés, on retrouve des indépendants, des employeurs et des aides familiaux dont les deux premières fonctions sont majoritairement occupées par des hommes. D'autre part, la catégorie des salariés est composée d'apprentis, de contrat CDD, des titulaires de la fonction publique et de contrat CDI qui sont également répartis entre homme et femme sur le territoire. Il y a cependant plus d'hommes intérimaires que de femmes, soit plus du double et inversement, plus de femmes en contrat aidés.

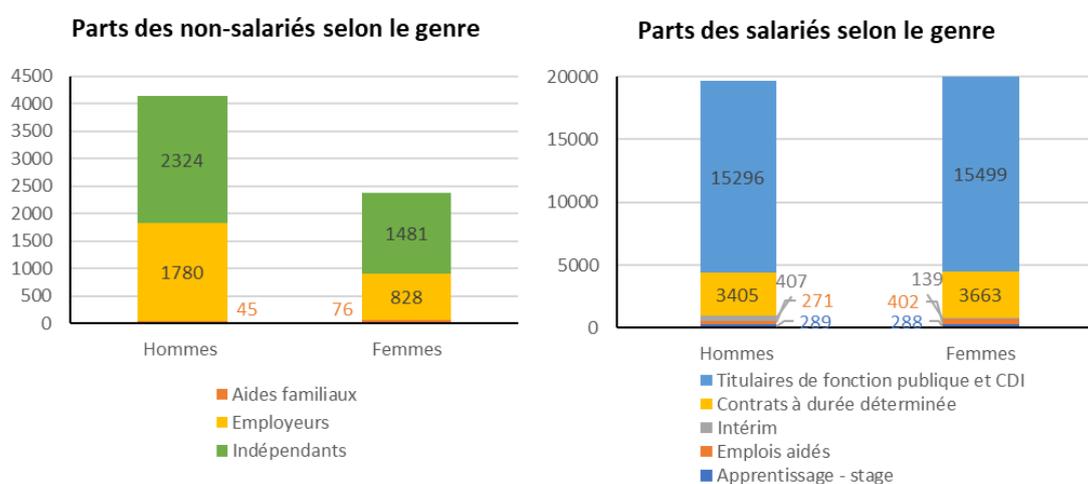


Figure 18. Parts des non-salariés et des salariés par genre en 2018 (Source : INSEE)

2.1.5.2 Établissements

La CACL est le poumon de la Guyane en termes d'établissements, d'emplois et d'entreprises. En 2018, le territoire concentre plus des trois quarts des établissements guyanais, soit 78% correspondant à 11 784 sur 15 387 établissements en Guyane. Ces établissements sont âgés en moyenne de 10 ans.

2.1.5.2.1 Etablissements par secteur d'activité

Si l'administration publique fournit le plus grand nombre d'emplois, le tissu économique est grandement structuré autour des activités de commerce et de services.

Plus de 60% sont des établissements commerciaux et de services. Parmi eux, on retrouve les entreprises d'information et de communication (3%), l'immobilier (4%), les activités spécialistes et techniques (20%), etc.

Ils sont notamment recensés dans la ville de Cayenne, suivis par les entreprises de construction et l'industrie. Le secteur agricole génère très peu d'entreprises, soit moins de 2% des établissements du territoire.

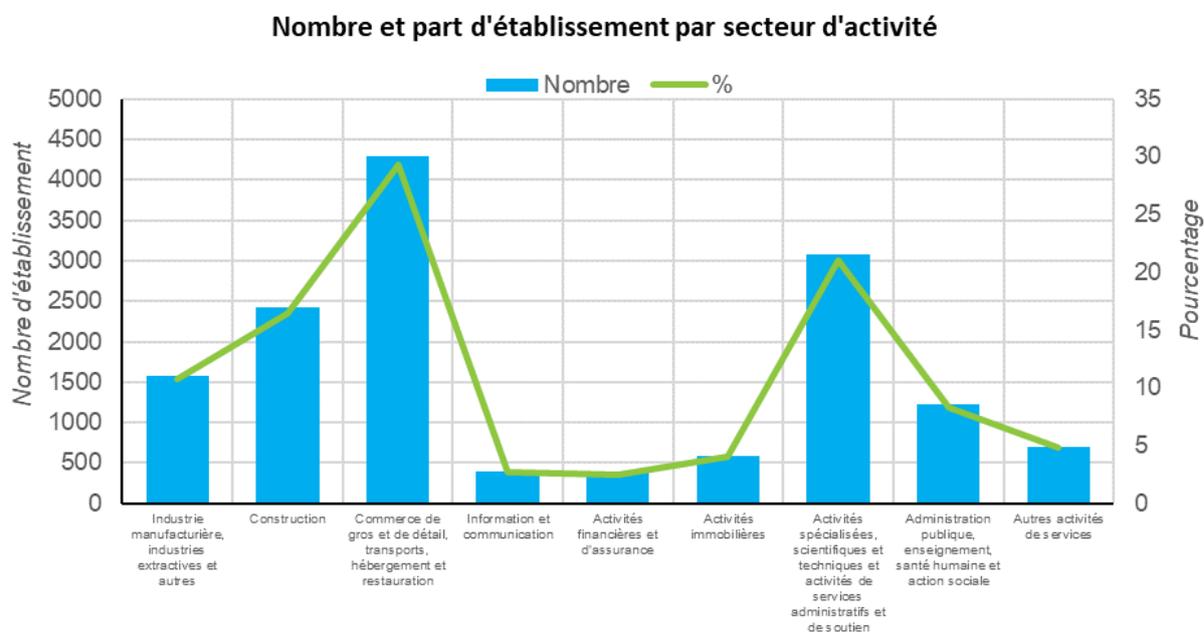


Figure 19. Nombre et part d'établissement par secteur d'activité en 2018 (Source : INSEE)

2.1.5.2.2 Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille

La majorité des établissements actifs employeurs²⁴ ont moins de 10 salariés, soit environ la moitié (46%) dans le secteur administratif et social et plus des trois quarts dans la construction, l'industrie et l'agriculture (jusqu'à 90% dans ce dernier).

Au total, les établissements comptant entre 1 et 9 salariés représentent environ 80% des établissements dans la CACL. Dans le commerce, il y a majoritairement soit des petites structures sans salariés (36%), soit de plus grosses qui emploient entre 10 et 49 personnes (57%).

Cela souligne l'importance des entreprises individuelles et de TPE sur le territoire. En 2020, elles représentent 75,5% des entreprises de la CACL et 74,4% des entreprises du territoire guyanais. On note que très peu d'établissements dépasse les 50 salariés, jusqu'à 17% dans l'administration publique, enseignement, santé et action sociale. Une vingtaine d'établissements seulement ont entre 200 et 400 salariés. Enfin, il y a le Centre Hospitalier André Rosemon, la mairie de Cayenne et la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) qui dépassent les 1 500 salariés.

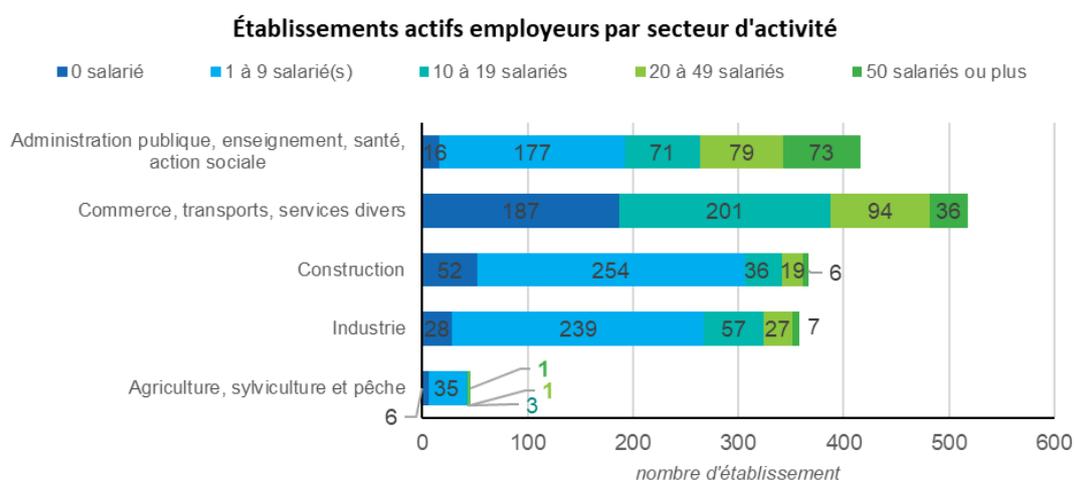


Figure 20. Nombre d'établissements actifs employeurs par secteur d'activité en 2018 (Source : INSEE)

2.1.5.2.2.1 Postes salariés par secteur d'activité agrégé et taille d'établissement

Comme évoqué plus haut, le secteur du public/parapublic est celui qui génère le plus d'emplois sur le territoire de la CACL. L'ensemble des structures de plus de 100 salariés compte au total 15 000 postes environ. Dans les autres secteurs, les petites structures, de 1 à 9 salariés, sont plus nombreuses et proposent en tout 7 040 postes.

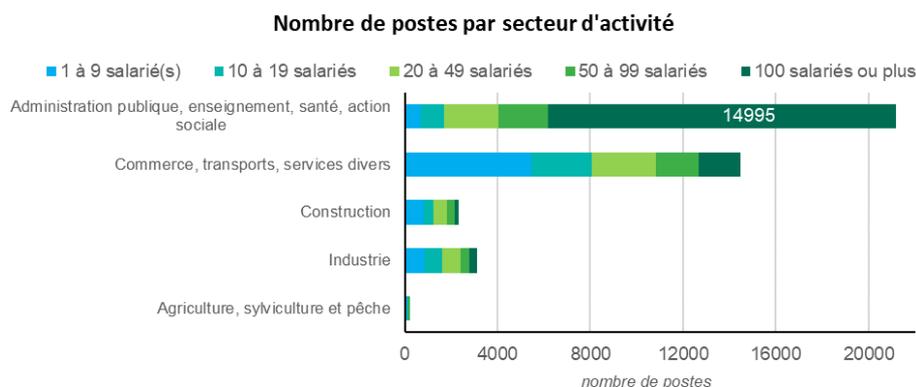


Figure 21. Nombre de postes par secteur d'activité en 2018 (Source : INSEE)

²⁴ Les établissements actifs employeurs sont des établissements ayant employé au moins un salarié pendant l'année, en France hors Mayotte. Sont exclus de cette définition, les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année (Source : Dispositif Flores - Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié).

2.1.5.2.2.2 Établissements actifs employeurs selon les sphères de l'économie

L'économie guyanaise est caractérisée par la prédominance de l'emploi présentiel. En 2018, 78% des emplois de la CACL sont issus d'activités mises en œuvre localement visant à satisfaire les besoins des personnes résidentes, générés par 64% des établissements du territoire.

Si les établissements publics ne représentent que 5,7% des établissements de la sphère présenteielle, plus de la moitié des salariés travaillent dans le public.

Ce n'est pas le cas de la sphère productive (36,1%) qui est largement occupée par le domaine privé, que ce soit en nombre d'établissements (99%) ou en nombre de salarié (98%). Il s'agit probablement des industries du territoire.

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	3 428	100,0	41 256	100,0
Sphère productive	1 237	36,1	8 991	21,8
<i>dont domaine public</i>	4	0,1	72	0,2
Sphère présenteielle	2 191	63,9	32 265	78,2
<i>dont domaine public</i>	195	5,7	18 121	43,9

Tableau 6 : Nombre d'établissements et de postes selon les sphères de l'économie en 2018
(Source : INSEE)

2.1.5.2.3 Créations d'entreprises par secteur d'activité

En Guyane, le nombre de créations d'entreprises augmente surtout au 4^e trimestre de l'année 2018. 493 entreprises ont été créées pendant cette période, avec une augmentation de 12,8 % par rapport au trimestre précédent.

Les créations d'entreprises sont en hausse dans tous les secteurs d'activités, particulièrement dans celui du service. En 2018, la CACL compte 1 399 entreprises créées. Cette dynamique se poursuit avec 2 040 entreprises créées en 2021, dont 60% dans le secteur du commerce et du service et 12 % dans la construction²⁵.

La hausse des entreprises créées dans ces secteurs est portée par le transport avec l'augmentation de navetteurs et le développement des plateformes comme Coco ainsi que par la forte demande en logements sur le territoire.

On note également que plus de la moitié (58%) de ces entreprises sont des entreprises individuelles. La Guyane est effectivement la région française où l'entrepreneuriat progresse le plus en 2018. D'après le diagnostic pour le programme Action cœur de ville de Cayenne, cette hausse est principalement due à l'essor des immatriculations sous le régime du micro-entrepreneur.

Le succès s'explique par les évolutions législatives entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, et notamment le doublement des seuils de chiffre d'affaires permettant d'accéder au régime fiscal simplifié de la microentreprise. Par ailleurs, des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat sont prévus dans le cadre des contrats de ville des quatre communes de la CACL.



Figure 22. Nombre d'entreprises créées en 2021 hors agriculture (Source : INSEE)

Par ailleurs, la crise du COVID-19 a fait émerger pour certains et se développer pour d'autres, certaines pratiques et activités : les métiers de services à la personne comme la livraison à domicile, d'achat par correspondance via les outils informatiques et toutes les solutions informatiques qui les accompagnent (Télécom, fibre, etc.), des pratiques de développement personnel ainsi que l'équipement des ménages, se sont développés.

L'approvisionnement en circuits courts des denrées alimentaires, le développement des activités de bien-être se sont également étendus.

L'emploi dans l'administration publique, les nouvelles formes de travail (télétravail...) ont permis de maintenir le niveau d'achat des agents et de favoriser la consommation de produits locaux.

²⁵ Par ailleurs, en comparaison, en ce qui concerne les fermetures d'établissements, on constate une baisse des défaillances des entreprises en Guyane : « En 2017, seules 54 entreprises font l'objet de liquidation contre 66 en 2016 et 75 en 2015. La chute des défaillances (- 18 %) est due en partie à la fermeture momentanée du Tribunal de Commerce de Cayenne durant l'année 2017. Les défaillances ne recouvrent pas l'ensemble des cessations d'activité des entreprises. Pour faire l'objet d'une procédure judiciaire, l'entreprise doit avoir des actifs comme des moyens de production ou des salariés. » (Source : Bilan économique 2017 – Guyane, INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3541632?sommaire=3544107#titre-bloc-10>). Cette dynamique de baisse des défaillances semble se poursuivre ces dernières années : « En 2021, 35 entreprises ont fait l'objet d'une liquidation. Les défaillances d'entreprises sont en diminution de 21 % par rapport à 2020, après une baisse de 46 % entre 2019 et 2020. Cette année les liquidations ont été particulièrement faibles poursuivant la tendance de l'année précédente. Ce phénomène est également visible au niveau national. » (Source : Bilan économique 2021 – Guyane, INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6324293?sommaire=6324691#titre-bloc-7>).

2.1.5.3 Pôle d'attraction et disparités économiques

La CACL constitue le principal pôle économique de la Guyane, notamment Cayenne, son premier pôle d'emploi. Cependant, on observe ces dernières années un phénomène de délocalisation des équipements, du centre-ville de Cayenne, surtout en matière d'offre commerciale, vers les communes périphériques. Depuis une quinzaine d'années, les commerces de gros et demi gros ainsi que les importateurs de biens d'équipements se sont concentrés au carrefour des Maringouins sur les zones du Collery et de Soula. Cela crée un frein au développement du centre-ville.

L'analyse de l'appareil économique portée par la ville de Cayenne à travers une rencontre avec les acteurs et partenaires économiques révèle les freins suivants pour un redéveloppement du cœur de ville :

- **Le coût de location.** Le prix du foncier en centre-ville est en effet un véritable frein à l'investissement et au développement de toute activité économique. Alors que les surfaces de centre-ville sont à retravailler et à des prix supérieurs, les zones périphériques proposent des surfaces immédiatement disponibles ou en projet, à des coûts moindres.
- **La vacance commerciale très présente.** Sur une des rues les plus fréquentées du centre-ville comme la rue Lalouette, 20 % des établissements sont vacants. Cela peut être dû au prix des loyers, aux coûts des travaux à réaliser, à l'éloignement des zones périphériques et des nouveaux commerces, à l'insécurité nocturne, ainsi qu'à une forte concurrence commerciale, etc.
- **La vétusté des locaux et les vitrines.** En plus des petites surfaces des commerces (28 m² par local d'activité en moyenne), les façades ne dégagent pas non plus l'image d'un centre-ville vivant et attractif.
- La présence de zones blanches sur certaines parties du territoire de la CACL (notamment sur Macouria, Montsinéry-Tonnegrande, Roura...) rendant les communications et la navigation internet complexe pour les acteurs économiques.
- **L'insécurité**, très marquée en soirée dans le centre-ville freinant une ouverture tardive de nombreux commerces.
- **Enfin la signalétique**, insuffisante, qui ne permet pas une bonne visibilité des commerces et la valorisation du patrimoine bâti et naturel du cœur de ville.

Pour redynamiser le centre-ville, en difficulté face aux zones périphériques, la ville de Cayenne pourrait améliorer la gestion du foncier et des logements. Par exemple, une démarche d'acquisition et de gestion publique de l'immobilier commercial serait un atout pour rendre plus attractif le centre-ville. Un progrès dans le numérique semble aussi être intéressant pour attirer les investisseurs et les partenaires économiques. Dans le programme Action Cœur de Ville de Cayenne, trois actions portent sur l'installation de signalétiques, notamment pour les bâtiments commerciaux et culturels. Enfin, un des principaux leviers reste la lutte contre l'insécurité.

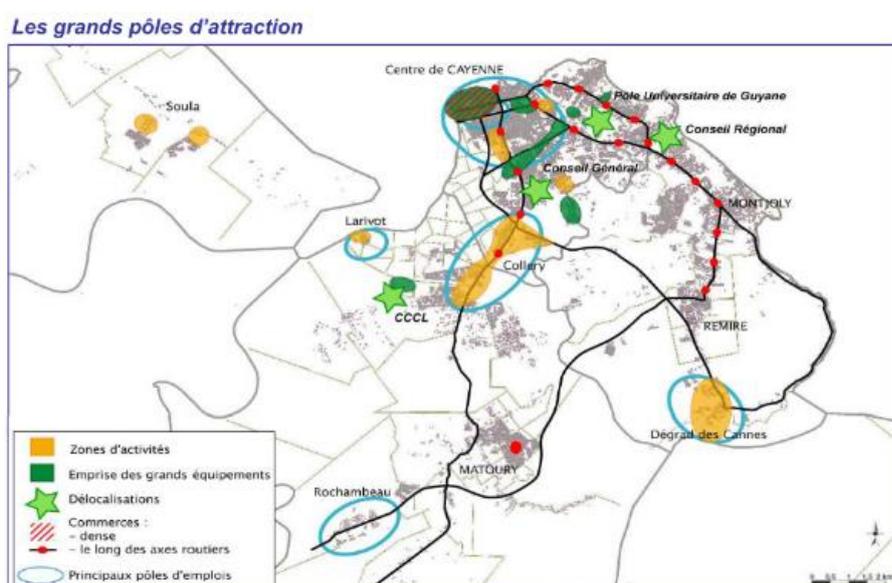


Figure 23. Les grands pôles d'attraction à Cayenne (Source : SCOT CACL)

2.1.5.4 Zones d'activités

La CACL concentre 88% de l'emprise totale des zones d'activités (ZAE) économiques de la Guyane²⁶.

Sur les 23 ZAE existantes guyanaises de 1 797 ha, l'Agglomération en compte 13 étalées sur 1 587 ha. 12 des 13 zones d'activités lui ont été transférées suite au transfert de la compétence de développement économique des communes aux intercommunalités. Les ZAE du territoire de la CACL existantes en 2018 sont listées dans le tableau ci-dessous.

CROISEMENT ENTRE LES TYPOLOGIES D'ACTIVITÉS DOMINANTES ET LA DENSITÉ BRUTE DES ÉTABLISSEMENTS PAR ZONE
source : AUDeG

Intercommunalité	Commune	Zone d'activités	Typologie d'activités dominantes	Densité brute d'établissements en 2018	
Communauté d'Agglomération du Centre Littoral	Cayenne	Galmot-Malterre-Leblond	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctions supports (21%) ▪ Commerce de détail et services personnels (19%) ▪ Construction (18%) 	4,8	
		Calimbé II-Vendôme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctions supports (36%) ▪ Commerce de détail et services personnels (13%) ▪ Commerce de détail et services personnels (31%) 	14,0	
		Collery	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctions supports (22%) ▪ Transport, entreposage et commerce de gros (18%) 	3,2	
	Rémire-Montjoly	Cabassou	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commerce de détail et services personnels (43%) 	0,3	
		Dégrad des Cannes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transport, entreposage, commerce de gros (25%) ▪ Industrie (20%) 	0,8	
	Matoury	Cogneau Larivot	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Industrie (19%) ▪ Commerce de détail et services personnels (17%) 	3,2	
		Parkway	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctions supports (33%) ▪ Transport, entreposage, commerce de gros (33%) ▪ Services collectifs (33%) 	0,6	
		Terca	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commerce de détail et services personnels (58%) 	2,3	
		La Chaumière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services collectifs (50%) 	0,9	
		Port du Larivot	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction (40%) ▪ Industrie (30%) 	1,0	
	Macouria	Soula 1	Aéroport Félix Eboué	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctions supports (39%) ▪ Transport, entreposage, commerce de gros (32%) 	0,04
				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Industrie (67%) 	0,3
		Soula 2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services collectifs (24%) ▪ Industrie (22%) 	2,3	
Montsinéry-Tonnégrande	La Providence-Quesnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Industrie (100%) 	0,1		
Sous-total				0,6	

Tableau 7. Présence des différents types d'activités tertiaires sur la CACL par commune en 2018
(Source : AUDEG)

Les ZAE comprennent les centres commerciaux, bureaux, hangars, entrepôts ou autres installations industrielles et sont inégalement réparties sur le territoire.

Les ZAE les plus grandes en termes de superficie sont situées sur la CACL, notamment à Cayenne. Par exemple, la zone de Collery (88,83 ha) au sud de Cayenne est pratiquement trois fois plus grande que celle de Galmot (33,81 ha) en sortie de centre-ville. Elle est située à proximité des grands axes routiers et de l'aéroport, suscitant l'intérêt de nombreux acteurs économiques, ce qui explique leur fort taux d'occupation.

Bénéficiant également des grands axes routiers, la zone de Calimbé regroupe essentiellement des petites entreprises et entreprises de taille intermédiaire, comptant 114 entreprises contre 319 sur celle de Collery en 2019.

À l'inverse, les zones d'activités de Soula à Macouria et du Port Larivot à Matoury ont un taux d'occupation faible, celle de Montsinéry est quasiment inoccupée malgré leur grande superficie, respectivement de 40 ha et 79 ha. Cela est dû au manque d'équipements (eau potable, téléphonie, voirie...) et d'entretien. Au total, 843 établissements sont recensés au sein des zones d'activités, correspondant à 6,3% des établissements de la CACL en 2018.

D'après l'AUDeG, la vacance commerciale au sein des zones d'activités de la CACL est estimée à près de 15%, considérée comme étant du foncier libre. En outre, l'immobilier d'entreprise est en baisse sur le territoire. On compte 11 673 m² de locaux d'activités mis en chantier en 2017 contre 21 383 m² en 2015.

²⁶ Agglo'mètre 2019, Communauté d'Agglomération du Centre Littoral – AUDEG, 2019.

2.1.5.5 Sources de financement pour les projets

Il existe de nombreuses sources de financement des projets parmi lesquels, on peut citer, en premier le CRTE soutenu par les services de l'Etat et le COT soutenu par l'ADEME (objets du présent diagnostic, en sus du PCAET), ainsi que le financement des collectivités via le FEI (fonds exceptionnel d'investissement) et la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), de même que France Relance, le Fonds vert, France 2030 (à venir)²⁷.

Parmi les grands projets de la CACL, il y a les contrats de ville portés par les 4 communes du territoire (Cayenne, Matoury, Macouria, Rémire-Montjoly) et le programme Action Cœur de Ville de Cayenne. Les **contrats de ville** sont globalement financés par l'État ou par le fond public.

Dans cette catégorie figure l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le financement du Conseil Intercommunal de Santé Mentale par exemple. En dehors des acteurs, des dispositifs de financement sont également mis en place par l'État. C'est le cas du Programme de réussite éducative (PRE) pour les actions scolaires et éducatives, ou du Fonds de développement de la vie associative (FDVA) pour soutenir financièrement les associations du territoire.

Ensuite, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) en collaboration avec la CACL est fortement impliquée, comme dans les Projets de Renouvellement urbain (PRU) sur Cayenne. Avec la CTG, la Direction générale de la coordination et de l'animation territoriale (DGCAT) travaille aussi sur l'instauration d'un nouvel appel à projets ESS.

De nombreux autres financeurs interviennent selon les mesures à mettre en œuvre comme la CAF, Pôle emploi, ou encore l'Initiative Centre Est Guyane (ICEG) qui propose un prêt d'honneur sans intérêts et sans garanties pour les créateurs et repreneurs d'entreprises, etc.

Quant à l'**Action cœur de ville**, il s'agit de la volonté de l'État de lancer un programme qui engage l'ensemble du Gouvernement et un partenariat d'acteurs sur la durée de la mandature. Elle permet, sur la base d'un diagnostic, d'une stratégie, d'un projet et d'un plan d'action, de mobiliser les crédits des partenaires financiers dont la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), d'Action Logement, de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, l'ADEME (Agence de la transition écologique) et le CERÉMA ainsi que d'autres acteurs économiques.

²⁷ Exception faite du COT, le CRTE permet la mobilisation des différents dispositifs de financement précités, de manière coordonnée.

2.1.5.6 Stratégie économique du territoire

La stratégie de développement économique de la CACL est basée sur le Schéma Intercommunal de Développement Economique (SIDE) de 2014. Le diagnostic réalisé en 2012 a relevé les filières du BTP et de la construction et celle de l'agriculture comme étant des filières à enjeux majeurs sur le territoire, incluses ainsi dans le schéma. Cette feuille de route est déclinée en **4 axes stratégiques** comportant environ 20 projets :

- (1) **Développer une offre qualitative de foncier et immobilier d'entreprise.** Suite à l'attribution des compétences via la loi NOTRe de 2015, la CACL prend en main la gestion des Zones d'Activités Economiques (ZAC) via le Schéma de développement des ZAE qui vise à donner de la cohérence et à structurer le foncier du territoire. La création de nouvelles ZAE et la requalification des anciennes sont prévues sur la CACL. Par exemple, en 2020, la zone industrielle Collery est requalifiée en « parc d'activités commerciales » faisant la jonction entre les zones Collery et Terca.
 - (2) **Devenir le leader matériaux & écoconstruction du plateau des Guyanes.** De nombreux projets sont mis en œuvre dans ce cadre tels que la mise en place d'un atelier relais avec un pôle technique et un atelier de mutualisation ; la création d'un village artisanal destiné aux petits artisans et la mise en place d'une plateforme d'écoconstruction qui rassemble tous les acteurs de la construction, dont les acteurs de la recherche afin de chercher les matériaux d'Amazonie, exploitables à faible impact environnemental.
D'autre part, l'enjeu du secteur du BTP et de la construction est lié au manque de logements et d'infrastructures sur la CACL, qui entraînent la difficulté des artisans à trouver des locaux. Il s'agit de faire de ce secteur une filière créatrice d'emploi et de richesse et de renforcer l'attractivité touristique sur le territoire tout en répondant à ses besoins en logement.
 - (3) **Accompagner l'essor d'une filière agro-industrie guyanaise.** Via le programme LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale), l'Agglo'Gal (Groupe d'Action Locale du Centre Littoral) accompagne les porteurs de projets dans les zones rurales du territoire autour de trois thématiques : l'écotourisme, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et notamment l'agriculture dont l'agro transformation. De 2014 à 2020, 15 projets ont été financés par l'Agglo'Gal pour un total de 541 697 €.
 - (4) **Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de l'agglomération,** par la valorisation des sites remarquables et la création d'une nouvelle offre de services touristiques et de loisirs. La mise en place du Fond d'Intervention Touristique (FIT) permet de financer les projets privés.
-

2.1.6 Infrastructures et équipements

2.1.6.1 Santé et action médico-sociale

Globalement²⁸, **le territoire de la CACL dispose d'une offre de soins supérieure au taux moyen guyanais** (5,2 équipements de santé tout confondus pour 1 000 habitants au sein de la CACL contre 3,5 équipements de santé tout confondus pour 1 000 habitants au sein du territoire guyanais en 2015).

De manière générale, l'offre de santé est majoritairement concentrée sur Cayenne.

A titre de comparaison, l'ensemble de la France compte **un taux d'équipement de 6,8 équipements pour 1 000 habitants en 2015** soit 1,6 points de plus que ce qui est constaté au sein de la CACL.

75 médecins généralistes sont recensés sur la CACL en 2015. Avec une moyenne de 0,6 médecin généraliste pour 1 000 habitants, le territoire de la CACL dispose d'un taux d'équipement supérieur à celui du territoire guyanais (0,4 médecin pour 1 000 habitants).

Les spécialistes sont au nombre de 37 sur le territoire de la CACL. Sont pris en compte dans cette catégorie les spécialistes en cardiologie, en gynécologie, en gastro-entérologie, en psychiatrie, etc...

De même on recense **50 chirurgiens-dentistes** soit 0,41 pour 1 000 habitants en 2015 contre 0,3 pour 1 000 habitants au sein du territoire guyanais.

Au nombre de 31 sur le territoire de la CACL en 2015, les pharmacies sont mieux représentées qu'au niveau départemental : 0,25 pharmacie pour 1000 habitants au sein de la CACL, contre 0,20 pharmacie au niveau du territoire guyanais.

211 infirmiers sont recensés en 2015 sur la CACL, soit un taux d'équipement de 1,7 infirmiers pour 1000 habitants contre 1,1 au sein du territoire guyanais.

Le territoire **comptabilise 1 hôpital à Cayenne et 1 maison de convalescence à Montsinéry-**

Tonnégrande. A Cayenne, il s'agit du centre Hospitalier André Rosemon qui compte 723 lits. Ce centre hospitalier dispose de plusieurs pôles, chirurgie, psychiatrie, gériatrie, soins continus, etc... ce qui constitue un réel service de proximité pour les habitants du territoire. A Montsinéry-Tonnégrande, l'établissement « Les Cascades » est une maison de repos et de convalescence où il est également pratiqué la rééducation. Les structures de santé sont à renforcer et optimiser sur le territoire.

5 établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont recensés en 2015 sur la CACL et se répartissent sur les communes de Cayenne et de Rémire-Montjoly en 2015. Ces 5 établissements offrent environ 280 lits.

Le nombre d'établissements et le nombre de lits semblent aujourd'hui correspondre aux attentes de la population étant donné la faible proportion de personnes âgées sur le territoire de la CACL en 2016. Comme évoqué précédemment, la population du territoire de la CACL a tendance à connaître un léger vieillissement qui devrait se poursuivre et s'intensifier dans les prochaines années. De ce fait, l'offre en établissement de type EHPAD et le nombre de lits devra s'étoffer afin de répondre favorablement aux attentes futures de la population.

²⁸ Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CACL, Rapport de présentation, version pour approbation de mai 2021.

2.1.6.2 Numérique

Le territoire de la CACL bénéficie d'un débit maximum inégal entre les communes, celui-ci étant meilleur sur les communes de l'Île-de-Cayenne que dans le reste du territoire, comme le montre la carte ci-dessous.

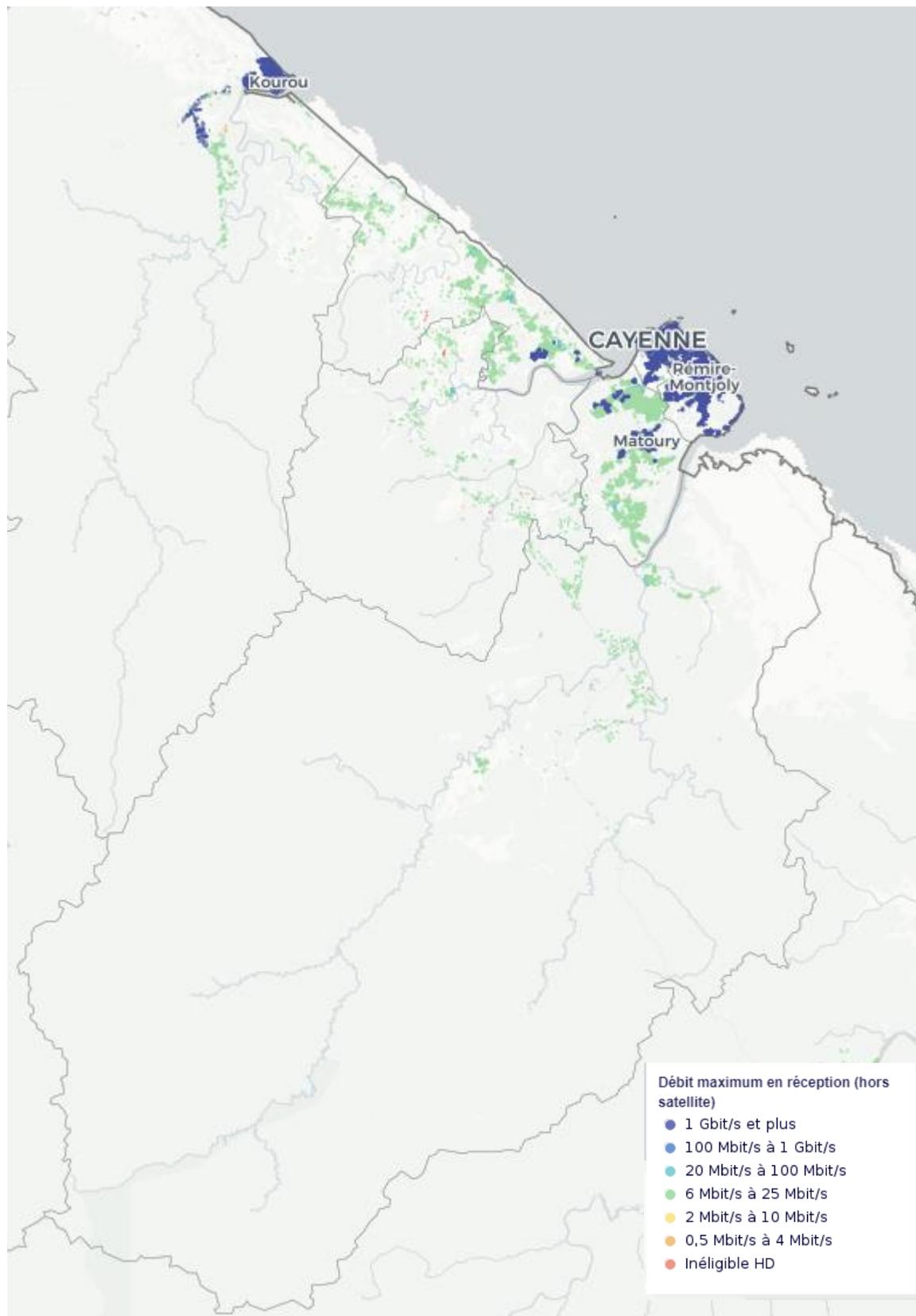


Figure 24 : Carte de qualité du débit maximal en réception hors satellite (Source : Cartefibre.arcep.fr)

Le numérique est notamment abordé dans le cadre des 4 contrats de ville de la CACL.

Dans le volet « cohésion sociale », le numérique est connu comme étant un des modes de communication les plus impactant et constitue un levier de sensibilisation en direction des jeunes.

Dans le volet « développement économique », la priorité des villes est de favoriser l'acquisition des savoirs de base, y compris l'accès au numérique. Pour cela, la Maison de l'Insertion de la Solidarité et de l'Emploi (MISE) à Matoury et l'association Guyaclic' basée à Remire Montjoly assurent des formations aux compétences de base du numérique et des ateliers sur les outils numériques.

Pour le sous-thème « Emploi » des contrats de ville, 8 actions ont un budget supérieur à 20 000 € entre 2015 et 2018 dont deux qui visent à réduire la fracture numérique. Le concept Ordinateur et internet pour tous du réseau Cyber-Carbet de Guyaclic' a été ainsi mis en place dans les communes de Matoury et Remire Montjoly.

D'autre part, dans son rapport de février 2018 intitulé « Plan Cœur de Ville : Une stratégie de redynamisation pour la Ville Capitale », la Ville de Cayenne souhaite faire de son territoire un territoire numérique. Cette volonté se traduit par la définition d'objectifs clairs :

- Contribuer à la transition numérique de la CACL.
- Renforcer le rayonnement économique de Cayenne par la mise à disposition de réseaux numériques performants qui permettrait aux entrepreneurs et consommateurs d'avoir accès à des offres très haut débit.
- Développer un service numérique innovant pour la Ville de Cayenne. Des travaux et projets sont d'ores et déjà identifiés comme la création d'un musée digital, d'une application de réalité augmentée pour favoriser le développement du numérique ou d'une université numérique.
- Désenclaver numériquement les quartiers, renforcé par la signature d'une convention entre la ville de Cayenne et Guyane Numérique (GNU) en 2015.

Ainsi, quelques leviers ont été identifiés par la ville de Cayenne pour assurer le développement du numérique sur son territoire :

- La mise en place d'une formation sur le numérique dans le centre-ville. En effet, à part des formations courtes, aucune école/filière universitaire ne sont mises à profit de la filière du numérique sur le territoire Cayennais.
- Le développement du numérique dans les services publics comme la mobilité, par exemple pour connaître les horaires et les trajets des bus. Il existe seulement des applications mobiles privées pour les taxis et le covoiturage (CoCo mobile).
- L'usage du numérique dans le secteur du tourisme et la mise en valeur du patrimoine, outre son développement existant dans le commerce et particulièrement l'alimentation (e-commerce, click & collect). Le Schéma Territorial de Développement Culturel (STDC) prévoit en effet de réaliser un portail numérique et de mettre le numérique au service des collections patrimoniales et documentaires.
- L'appui du développement numérique en offrant un soutien aux porteurs de projets.

Par ailleurs, la période de confinement liée au covid-19 a amplifié les enjeux de la fracture numérique sur le territoire de la CACL et de la Guyane.

2.1.6.3 Éducation et enseignement supérieur

En 2018, la CACL compte 22 écoles maternelles, 49 écoles élémentaires, 17 collèges et 11 lycées avec 1 lycée professionnel agricole à Macouria. Plus de la moitié des établissements du second degré de la Guyane sont localisés sur le périmètre de la CACL dont une grande partie à Cayenne. L'enseignement supérieur est quant à lui représenté par l'Université de Guyane qui accueille entre 5 000 et 6 000 étudiants chaque année. Le campus de Troubiran, un des deux composants de l'Université, est situé dans le territoire de la CACL.

En termes d'apprentissage, la CACL compte **2 CFA situés à Cayenne** : le CFA de la Chambre des Métiers et le CFA de la Chambre de Commerce. On retrouve également deux écoles sanitaires et sociales à Cayenne, un centre régional d'orientation et de formation. La mission locale régionale est située à Maripasoula.

L'offre quantitative en équipements scolaires apparaît donc actuellement satisfaisante. Cependant, au regard du rythme de la croissance démographique, il convient de prendre dès maintenant en compte les besoins à venir.

2.1.6.4 Culture

En matière d'équipements culturels, la CACL rassemble sur son territoire des bibliothèques, médiathèques, théâtres, musées, salles de spectacle et d'exposition, cinémas, des archives, ainsi qu'1 école de musique et de danse à Matoury. On retrouve également :

- L'Ensemble Culturel Régional (l'ENCRE) de 5 200 m², sur Cayenne ;
- Le théâtre de Macouria qui sert de scène nationale ;
- Un centre socio-culturel à Montjoly et
- Plusieurs lieux associatifs privés, dont des tiers lieux.



Figure 25. Équipements culturels de la CACL en 2020 (Source : AUDeG)

À l'échelle de la Guyane, il existe en termes de :

- **Lecture publique et livre** : des associations et initiatives de bibliothèques qui organisent des actions de lecture et de prêt auprès des familles éloignées des équipements, deux librairies avec des fonds de grande qualité ainsi que plusieurs maisons d'édition avec des publications régulières (20 à 40 titres/an).
- **Enseignement artistique, éducation artistique et pratiques amateurs** : des écoles dans les villes les plus importantes, un Conservatoire de musique, danse et théâtre à vocation territoriale.
- **Musée** : 3 musées de France dont 2 en cours de refonte (projet Jean Martial) et un musée de l'espace situé dans l'enceinte du CSG.
- **Spectacle vivant et cinéma** : une importance de l'événementiel dans la diffusion du spectacle vivant (carnaval) ainsi que deux scènes conventionnées.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du Schéma Territorial de Développement Culturel 2020-2024 (STDC) de la Guyane révèle cependant des moyens très insuffisants en lecture publique avec un taux d'inscrits globalement faible et un problème de maîtrise de la langue française ; des difficultés de circulation des enseignants liées aux distances ; des difficultés de circulation des artistes à l'échelle de la Guyane, en métropole et à l'international ; une faible coopération entre les professionnels de la diffusion à l'échelle régionale ; peu d'espaces de formation et de pratiques amateurs en arts plastiques, pas d'école d'art et enfin une importance des initiatives privées dans l'artisanat.

Dans le STDC, un des sept axes stratégiques consiste à développer les équipements et à mettre en réseau les acteurs et partenaires culturels. Parmi les équipements déjà créés, il y a la Maison des Cultures et des Mémoires de la Guyane (MCMG), l'ENCRE ou le centre de développement chorégraphique pour la danse Touka Danse, etc. D'autres équipements sont prévus tels que la nouvelle « lasal konwé » sur Cayenne qui est un lieu de promotion et de valorisation des musiques et danses traditionnelles de Guyane, la Maison du Carnaval, une bibliothèque régionale, etc.

2.1.6.5 Équipements sportifs

La CACL compte de nombreux sites de pratique sportive, soit **413 équipements sportifs** d'après le Ministère des Sports en 2018 dont :

- 34 cours de tennis
- 5 terrains de rugby
- 56 terrains de football
- 5 terrains de handball
- 14 terrains de volley-ball
- 18 terrains de pétanque
- 17 terrains de basketball
- 18 sentiers de randonnée aménagés
- 15 pistes d'athlétisme isolées
- 12 salles de combat
- 19 bassins de natation
- 31 salles de cardio-training et musculation

Les équipements sportifs d'envergure régionale sont concentrés essentiellement sur l'île de Cayenne.

2.1.6.6 Patrimoine

16% du territoire de la CACL est constitué d'espaces naturels soit 1 462 km² d'espaces naturels terrestres protégés ou inventoriés avec 63% de domaine forestier permanent. Il compte également 11 sites inscrits ou classés ainsi que 59 monuments historiques.

La majorité de ces patrimoines sont situées dans la ville de Cayenne, 31 bâtiments et sites protégés au titre des Monuments Historiques sont recensés sur son territoire dont 30 au centre-ville. De toutes les villes des trois départements français d'Amérique, Cayenne est celle qui possède le patrimoine protégé le plus important. Ces constructions, édifiées du 18^e au début du 20^e siècle, sont remarquables et le centre-ville, marqué par l'influence de ces différentes périodes, présente un nombre important de bâtiments à l'architecture remarquable.

Ces patrimoines sont identifiés dans le Plan patrimonial du PLU. Ce riche patrimoine bâti a justifié la mise en place d'une AVAP (Aire de Valorisation Architecturale du Patrimoine)²⁹ en 2018. L'importance du nombre de bâtiments présentant un intérêt patrimonial et architectural permettrait à Cayenne de prétendre au Label « ville d'art et d'histoire » à l'instar de Saint-Laurent-du-Maroni.

²⁹ Depuis la loi LCAP du 7 juillet 2016

2.2 Secteurs d'activités

La présente section permet de présenter les secteurs d'activités réglementaires traités par le PCAET, conformément à l'arrêté du 4 août.

Les secteurs d'activité de référence mentionnés au I de l'article R. 229-52 pour la déclinaison des éléments chiffrés du diagnostic et des objectifs stratégiques et opérationnels du plan climat-air-énergie territorial sont les suivants: résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie (hors production d'électricité, de chaleur et de froid pour les émissions de gaz à effet de serre, dont les émissions correspondantes sont comptabilisées au stade de la consommation).

Source : extrait de l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

2.2.1 Résidentiel

Le secteur résidentiel (ou secteur de l'habitat) est présenté sur la base de au parc de logements (habitat individuel et collectif, résidence principales, social et privé...), et les ménages (occupants des logements), sur le territoire de la CACL.

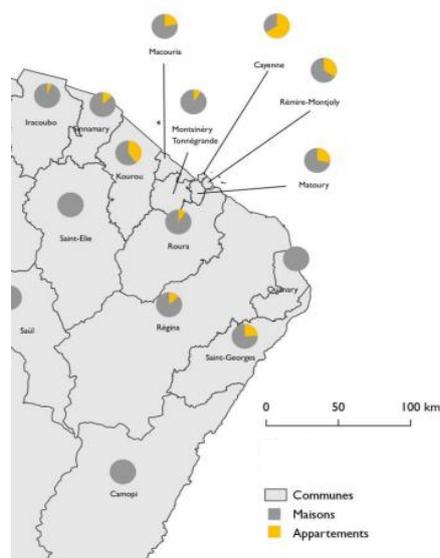
2.2.1.1 Etat des lieux

2.2.1.1.1 Parc de logements

En 2018, les maisons et appartements représentent respectivement 54,2% et 45,8% des logements de la CACL. La carte ci-contre montre une disparité de la répartition entre maisons et appartements en Guyane et dans la CACL.

Dans la commune de Cayenne, la plus peuplée, les appartements représentent plus de deux tiers des logements tandis que dans les cinq autres, les maisons sont dominantes, notamment à Roura et à Montsinéry, qui sont les deux communes les moins peuplées.

Par ailleurs, la CACL possède des Zones d'Aménagement Concertées (ZAC). La ZAC de Soula à Macouria dispose de 2 600 logements sur 395 ha ; mais aussi des zones d'habitat spontané, souvent insalubre, dont l'immense site de Sablance. La commune de Montsinéry dispose également d'une ZAC, composé de 747 logements.



2.2.1.1.1.1 Résidences principales

2.2.1.1.1.1.1 Statut d'occupation des résidences principales

Selon l'INSEE, en 2018, le parc résidentiel totalise **58 482 logements** dont **86% sont occupés en tant que résidence principale** contre 2% en tant que résidence occasionnelle ou secondaire (les 12% restants correspondant à des logements vacants). 56,7% des résidences principales sont occupées par des locataires et 36,7% par des propriétaires occupants. Le reste, c'est-à-dire 6,6%, est occupé par des personnes logées à titre gratuit. Il y a d'autant plus de locataires là où il y a le plus d'appartements, comme à Cayenne.

Figure 26. Répartition entre maisons et appartements en 2018 (Source : INSEE)

2.2.1.1.1.1.2 Confort des résidences principales

Dans la CACL, le niveau d'équipement et de confort des logements est extrêmement variable. Néanmoins, on observe une augmentation des niveaux d'équipement depuis la dernière décennie. C'est principalement le cas des chauffe-eau solaires (rendus obligatoires dans les nouvelles résidences principales) : entre 2013 et 2018, la part des résidences principales équipées en chauffe-eau solaire est passée de 7,5% à 11,6%, et celle des résidences principales raccordées au tout à l'égout est passée de 38,8% à 47,9%.

En 2018, seule la moitié des logements bénéficie d'une climatisation (47,1%) et d'un raccordement au tout à l'égout (47,9%) ; ce résultat est légèrement meilleur en ce qui concerne l'eau chaude sanitaire (55,3%) mais très largement supérieur en ce qui concerne l'équipement d'une baignoire ou douche avec un WC à l'intérieur (90% des logements en sont pourvus).

95% des logements ont également accès à l'électricité même si cela reste disparate avec une couverture de près de 100% dans les grandes communes comme Cayenne et Rémire-Montjoly et une couverture qui demeure faible dans les zones rurales telles que Roura.

En moyenne, la commune de Roura est la plus dépourvue en confort des six communes de la CACL et celle de Rémire-Montjoly est la plus pourvue. Roura a un taux d'équipement de 72,2% en électricité (contre 97,9% à Rémire-Montjoly), 25,1% en climatisation (contre 67,3%) ainsi que 12,3% et 49,4% respectivement en chauffe-eau solaire et en eau chaude (contre 21% et 74,9%).

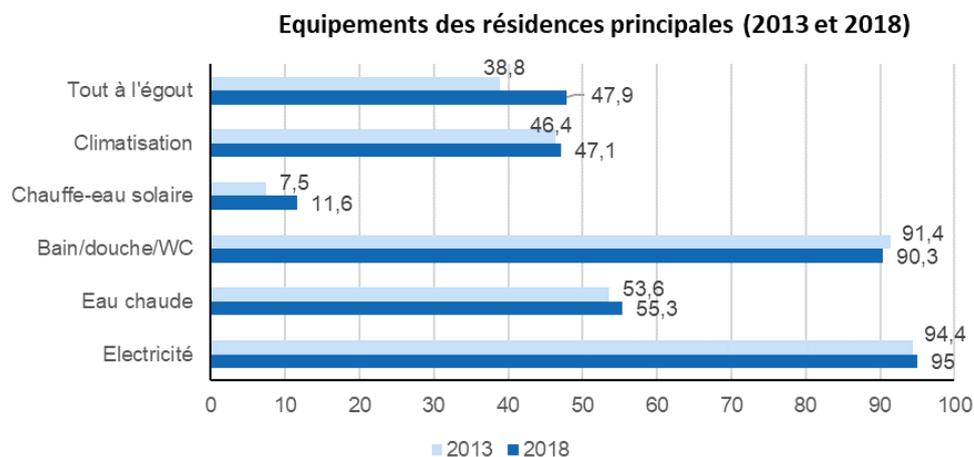


Figure 27. Équipements des résidences principales en 2013 et 2018 (Source : INSEE)

2.2.1.1.2 Logements sociaux

En 2018, la CACL concentre 65%³⁰ des logements locatifs sociaux³¹ de la Guyane, soit 11 467 logements. 80% sont des logements collectifs, notamment des T3. Ils sont majoritairement présents à Cayenne (54%), à Macouria et à Matoury qui composent respectivement 6 046, 1 968 et 1 782 logements existants en 2018. A Macouria, les logements sociaux représentent presque la moitié (42%) de son parc total de résidences principales.

60% des habitants de la CACL prétendent à un logement social ce qui crée une forte tension au sein du territoire. Malgré les efforts en termes de production de logements, l'offre en reste largement insuffisante par rapport à la demande, notamment en termes de logements sociaux. Par exemple à Matoury, il y a seulement 1 attribution pour 8 demandes. En 2012, seulement 1,2% des demandes ont pu être satisfaites, c'est le plus faible taux de satisfaction par rapport aux autres départements d'outre-mer. Tandis qu'en 2021, la construction de logements sociaux a été relativement satisfaite par rapport à l'objectif fixé à l'année, soit 3 845 logements sociaux en construction. Pour répondre aux besoins en logement de la population, la CACL estime qu'il faut produire 2 250 logements, dont 730 logements sociaux, par an.

³⁰ Ibid.

³¹ Il existe 3 catégories de logement social : logement intermédiaire, logement social et logement très social qui sont attribués selon le plafond des ressources sur les revenus fiscaux de l'année n-1 des habitants.

2.2.1.1.3 Logements insalubres et habitat spontané

D'après l'AUDeG, la Guyane et plus particulièrement la CACL sont fortement marquées par un secteur d'habitat spontané occupé de manière informelle.

Les habitats spontanés, ou informels, sont des constructions édifiées sans autorisation d'urbanisme ou permis de construire.

Ils sont caractérisés par des :

- Zones homogènes (ensemble de constructions à usage d'habitation)
- Zones hétérogènes (mixte de constructions à démolir et d'autre pouvant être conservées – RHI par exemple)

Sont qualifiés d'habitats spontanés :

- Les habitats indignes³²
- Les habitats insalubres³³
- Les constructions illicites

On retrouve également ce que l'on nomme le squat urbain.

Ces habitats recouvrent différents types de situation :

- Des cas d'habitat illicite en dur, équipé ou non, sur des terrains appartenant parfois à l'occupant, sur des zones inconstructibles, soit de par la réglementation (classement dans leur PLU ou leur plan de prévention des risques naturels), soit de par la nature du sol.
- Des zones d'habitat insalubre de type « bidonvilles » concentrant des problèmes de salubrité, de sécurité due à l'absence de réseaux, à la vétusté du bâti.

Sur le territoire, 51% du bâti total édifié sont des habitats spontanés en 2018, notamment à Roura et à Montsinéry.

D'autre part, la Guyane enregistre 94 secteurs d'habitat potentiellement indignes ou insalubres, dont plus de la moitié dans la CACL en 2018. La récente étude de l'AUDeG (2022) a permis de définir 7 103 potentiels logements indignes dont 3 000 bâtiments.

Les communes de Cayenne et Matoury sont les plus touchées par cette insalubrité, comptant respectivement 16 et 25 secteurs d'habitat insalubre.

Parmi le parc potentiellement indigne de la CACL, la majorité de ces logements (66%) a plus de 20 ans et plus de 2 500 ne sont pas raccordés aux réseaux de voirie, électricité, eau et assainissement³⁴.

³² Logements qui ne satisfont pas les critères de décence et de dignité humaine. Sont considérés comme constituant un habitat indigne des lieux utilisés à des fins d'habitation alors qu'ils ne sont pas prévus à cet effet ou un logement ou un bâtiment qui expose ses occupants à des risques dus à une dégradation forte du bâti (Source : Ministère de la Transition écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/mesures-lutte-contre-lhabitat-indigne-et-marchands-sommeil#:~:text=L'habitat%20indigne%2C%20ce%20sont,une%20d%C3%A9gradation%20forte%20du%20b%C3%A2ti>).

³³ Logements qui ne satisfont pas aux normes d'hygiène et de salubrité. On entend ainsi par logement insalubre « tout logement, immeuble, installation qui représente un danger ou risque pour la santé ou la sécurité physique des occupants, ou pour celle du voisinage du fait de son état » (Source : ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement : <https://www.anil.org/immeuble-insalubre/>).

³⁴ Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025, CACL (Diagnostic, p. 108).

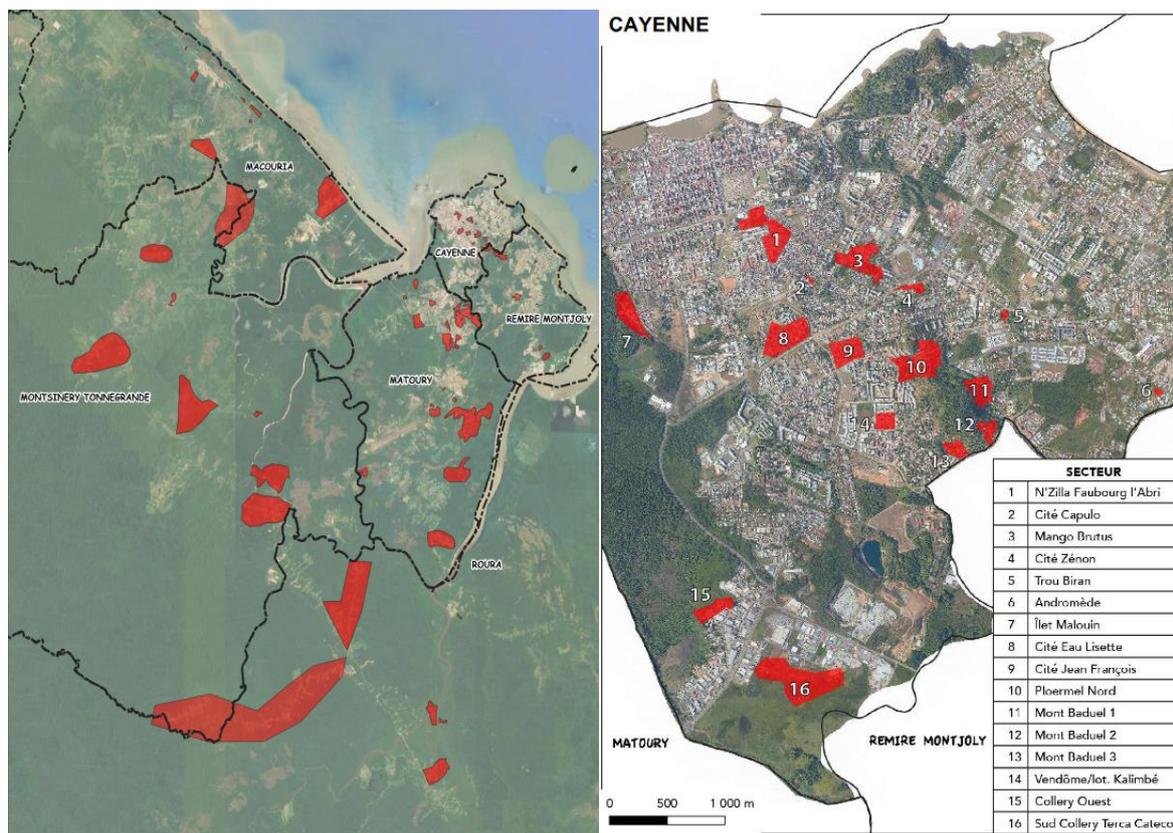


Figure 28. Carte des secteurs des logements indignes sur les communes de Cayenne et de Matoury (Source : L'agflo, 2022)

Pour rappel, les facteurs qui incitent les personnes à habiter dans ces logements, notamment proposés par des marchands de sommeil³⁵ peuvent être d'une part l'état de l'offre de logements (manque d'offre de logements accessibles ou disponibles) et/ou la situation des ménages touchés (manques de ressources, situation irrégulière de ménages issus de l'immigration).

En effet, l'absence ou l'attente de titre de séjour empêche les personnes issues de l'immigration de se loger correctement. En outre, cette situation (d'irrégularité) empêche l'accès aux aides de droit commun permettant d'améliorer les conditions de logement.

De la même manière, en raison du zonage des terrains occupés par ces habitats, classés comme inconstructibles, les habitants ne peuvent actuellement bénéficier des aides à la réhabilitation.

A titre d'illustration, dans le NPNPRU de Cayenne, les quartiers majoritairement concernés par de l'habitat spontané qui se caractérisent par³⁶ :

- Le développement de l'habitat spontané (sans droit et/ou sans titre) sous forme de poches au sein de la ville au moins 410 constructions recensées
- Un développement plus ou moins rapide de ces poches, qui rend l'exercice de recensement des situations complexe
- Un habitat privé spontané qui joue un rôle d'accueil des populations modestes et souvent d'origines étrangères (ex Leblond, Mango, Thémire) Si la sociologie des occupants peut varier d'un site à l'autre, on constate toutefois des constantes en matière d'occupation de ces logements (source diagnostic territorial du mal logement en Guyane, DJSCS/DEAL/CTG, 2015) :
 - Des familles majoritairement étrangères, en situation régulière, irrégulière ou à droits incomplets
 - Des familles aux revenus modestes (minima sociaux) ou précaires (« jobs » dans le secteur informel)
 - Des grandes familles précaires (familles monoparentales, grandes fratries, etc)
- Des « propriétaires » (source diagnostic social du protocole, 2017) :

³⁵ Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025, CACL

³⁶ Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025, CACL (Diagnostic, page 147)

- Qui sont le plus souvent des « marchands de sommeil » ne faisant pas face à leurs obligations d'entretien
- Des propriétaires bailleurs, plus ou moins désinvestis de leur patrimoine, ou aux faibles ressources des propriétaires occupants modestes

Traiter cette problématique impliquerait la construction de nouveaux bâtiments, qui reste complexe, car cela entraîne la destruction de logements et crée des problèmes de relogement en attendant la fin de la construction. L'offre en logements dédiés au relogement qu'il soit d'urgence, transitoire ou social est insuffisante.

Avec son PILHI (Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne), la CACL a défini les actions transversales suivantes :

- Mise en place d'une gouvernance spécifique PILHI,
- Mise en place d'une ingénierie autour de l'habitat indigne à l'échelle de l'agglomération
- Mise en place d'un EPL dédié à la résorption de l'habitat indigne
- Construire un observatoire de l'habitat indigne
- Agir dans le diffus et renforcer les procédures de signalement
- Lutter contre les marchands de sommeil
- Renforcement du mou intercommunal
- Constitution d'une expertise sur le traitement foncier en appui aux communes
- Constitution d'une expertise sur le traitement foncier en appui aux particuliers
- Création d'une offre dédiée en logements transitoires

Par ailleurs, **4% des logements sur la CACL sont des habitations de fortune**, c'est-à-dire qu'ils présentent des caractéristiques de précarité. Ce type de logement est en progression sur le territoire : +17,2% entre 2018 et 2012³⁷.

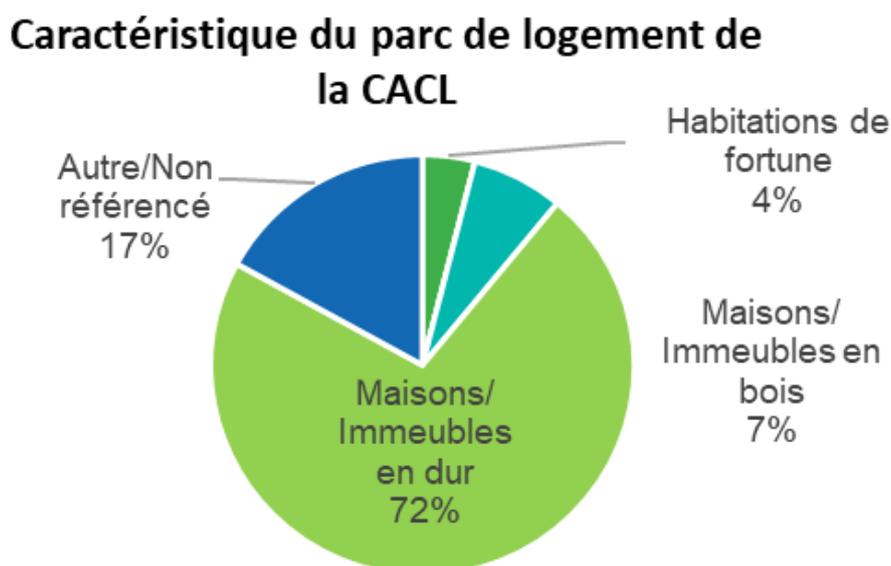


Figure 29 : Caractéristique des logements de la CACL en 2018 (Source : AUDEG 2021, INSEE 2022 ; Traitement : BURGEAP)

³⁷ Observatoire de l'habitat de la Guyane, L'habitat en Guyane en 2021, données et chiffres-clés – AUDEG - 2021

2.2.1.1.4 Ménages

Indépendamment de l'évolution démographique, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral a connu une hausse régulière du nombre de ménages qui atteint 50 471 en 2018.

2.2.1.1.4.1 Taille des ménages

Sur le territoire de la CACL, les ménages sont généralement grands. Plus de 50% des ménages comptent 4 personnes ou plus. Cette tendance à une surreprésentation des familles nombreuses ne se retrouve pas aux Antilles ou à la Réunion qui ont des chiffres plus proches des valeurs de France hexagonale. Dans la CACL, la taille moyenne des ménages est de 2,8 personnes en 2018 contre 2,2 en moyenne au niveau national. En revanche, les logements y sont plus petits (3,3 pièces en moyenne contre 4,0 en France). En 2018, la majorité (58%) des logements sont des T3 et T4, seuls 7% des logements ont une pièce.

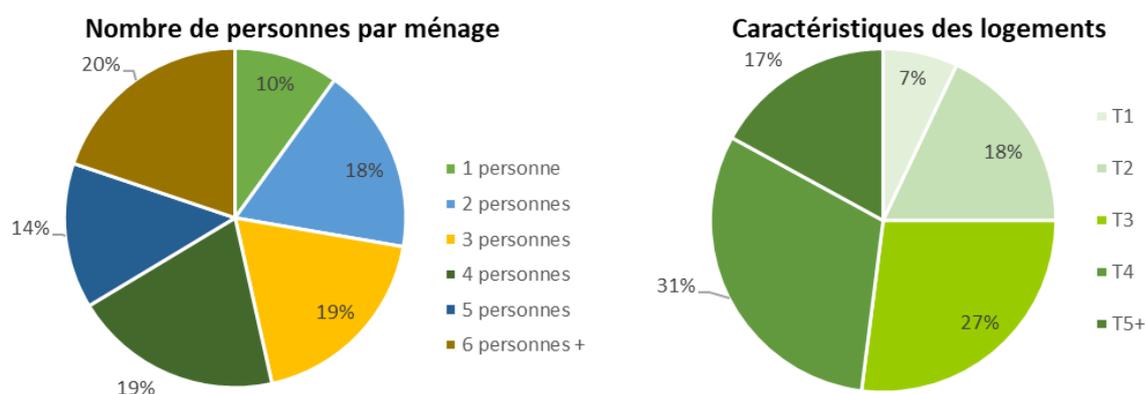


Figure 30. Caractéristique des ménages en 2018 (à gauche) et des logements en 2015 (à droite)
(Source : INSEE)

Géographiquement, il n'y a pas de différence significative des caractéristiques de logements entre les communes même si les habitants de la commune Rémire-Montjoly sont plus à l'étroit avec 1,4 personne par pièce. Dans le centre-ville, les familles nombreuses sont souvent logées dans des logements à 3 pièces (1 famille sur 5), plus grands qu'en périphérie.

Si le nombre de ménages dans la CACL augmente au fil des années, leur taille a tendance à diminuer, avec une moyenne de 3 pers/ménage en 1999, contre 2,8 pers/ménage en 2018, lié au vieillissement généralisé de la population et à l'augmentation du nombre de familles monoparentales.

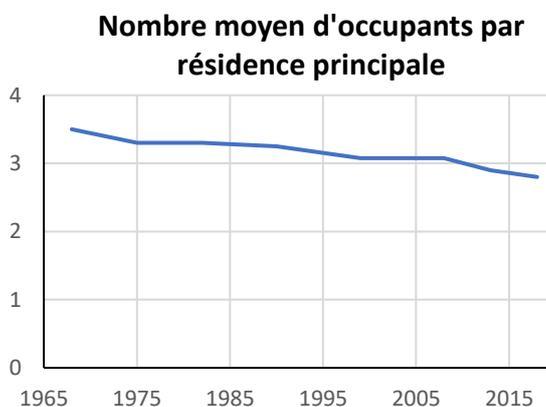


Figure 31. Évolution du nombre moyen d'occupants par résidence principale
(Source : INSEE)

2.2.1.1.4.2 Composition des ménages

Au sein de la CACL, les ménages sont majoritairement composés de familles (69%) avec une part élevée des couples avec enfants, suivis des familles monoparentales. Tandis que les couples sans enfant sont aussi nombreux que les ménages d'une personne. Sur ce, il y a légèrement plus d'hommes qui logent seuls que de femmes, même si l'écart a diminué de 2013 à 2018.

Les petits ménages sont principalement concentrés sur l'île de Cayenne, en adéquation avec les offres de logements de petites typologies. À l'inverse, les communes les moins urbaines (Roura et Montsinéry-Tonnegrande) comptent des ménages de plus grandes tailles.

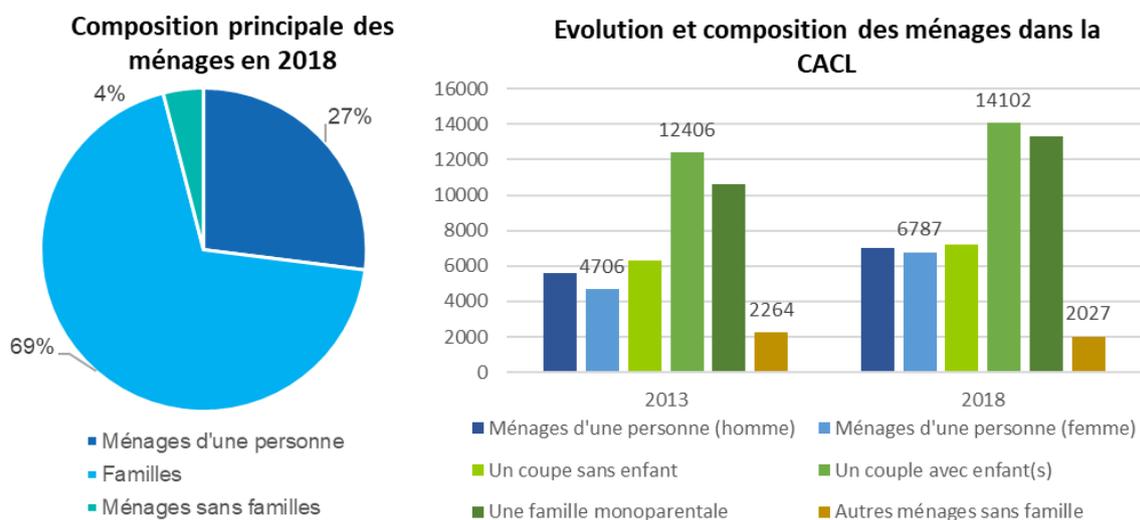
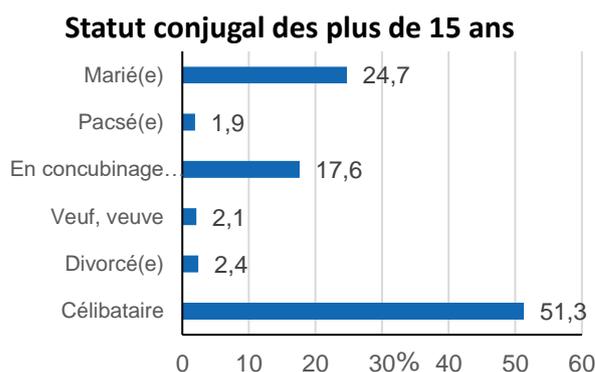


Figure 32. Composition des ménages en 2013 et 2018 (Source : INSEE)

2.2.1.1.4.3 Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2018



Le graphique ci-contre montre que dans la CACL, plus de la moitié des personnes de plus de 15 ans sont célibataires en 2018 (51,3%), y compris les familles monoparentales. Cela explique la forte présence des ménages d'une seule personne. Ensuite, les mariés et les personnes en concubinage ou en union libre représentent respectivement 24,7% et 17,6%. Le taux de divorce est particulièrement faible par rapport à la France hexagonale, soit 2,4% en 2018 contre 45% en moyenne.

Figure 33. Taux des statuts conjugaux des plus de 15 ans en 2018 (Source : INSEE)

2.2.1.2 Tendence d'évolution

Le parc de logements en CACL a quasiment doublé en 20 ans (de 1998 à 2018), en lien avec à la forte croissance démographique de la population. Il s'agit d'un parc de logements récents avec :

- 54% des logements construits entre 1991 et 2010 (contre 59% dans le département) et 44% entre 1946 et 1991 ;
- Une concentration des logements construits sur la période la plus ancienne majoritairement à Cayenne (50%).

Malgré la jeunesse de ce parc, la part de vacances augmente, avec un taux d'augmentation de 10,1% entre 2013 et 2018.

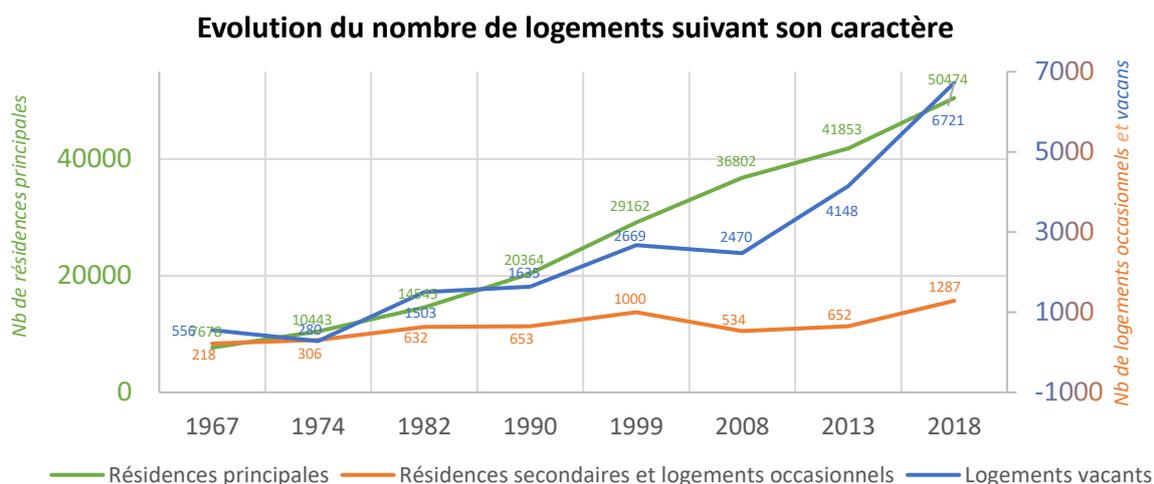


Figure 34. Évolution du nombre de logements suivant leur caractère
(Sources : INSEE, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales)

Le parc résidentiel est marqué par une augmentation de la part des appartements à partir des années 2000. Entre 2013 et 2018, le taux de croissance est de +6,3% par an pour les appartements contre +2,3% par an pour les maisons.

Le déséquilibre entre l'offre et la demande en logements dans la CACL est fortement présent. Il devrait continuer à s'accroître dans les années à venir en raison de quatre facteurs :

- Une croissance démographique proprement exceptionnelle
- Un grand nombre de ménages en situation précaire
- Un manque d'offre de logement important
- Une immigration importante

La CACL connaît des problèmes liés au logement, qui résultent de facteurs quantitatifs et qualitatifs. Le PLH de la CACL indique un besoin de logements supplémentaires entre 9 960 et 15 325³⁸ d'ici 2025, soit une livraison théorique de 1 660 à 2 300 logements par an entre 2020 et 2025. Le développement de l'habitat illicite montre qu'une fraction de la population peine à se loger. Les logements vacants représentent un potentiel intéressant de développement du parc dans un contexte de pénurie. En effet, le taux de logements vacants en CACL est de 11,5% en 2018, ce qui correspond à 6 721 logements vacants. D'autant plus qu'en 2021, l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) et le Ministère de la Transition écologique (en charge du logement) ont lancé un appel à candidatures aux collectivités pour le déploiement accéléré du plan national de lutte contre les logements vacants. C'est pour la CACL l'occasion de faire un point sur ces enjeux et d'identifier les solutions possibles à mettre à œuvre sur son territoire.

³⁸ PLH CACL 2020-2025

2.2.1.3 Synthèse du secteur

En matière d'habitat, le territoire de la CACL est marqué par un déséquilibre entre l'offre de logements et la demande et par un taux de vacance élevé et en hausse (6% en 2008, 11,5% en 2018). La présence d'habitat illicite et/ou insalubre est également importante : les habitats spontanés représentent plus de la moitié du bâti total édifié en 2018. Une grande partie n'est pas raccordée aux réseaux de voirie, électricité, eau et assainissement, ce qui pose des problèmes de santé publique.

La précarité d'une grande partie de la population explique et vient renforcer ces problématiques : de nombreux ménages ne peuvent pas accéder à un logement décent par manque de moyens.

Les politiques d'amélioration de l'habitat et les programmes de construction de logements engagés ont des effets mesurables (notamment sur l'amélioration du confort des logements) mais restent insuffisants pour répondre aux enjeux identifiés.

Enjeux pour le territoire :

- **Optimisation de l'organisation spatiale des pôles d'emplois et de services sur le territoire : se rapprocher des lieux d'habitation** tout en redynamisant le centre-ville de Cayenne.
 - **Renforcement en nombre et en qualité de la dynamique de rénovation thermique** des logements (à aider vers du bioclimatique) ciblée sur les plus énergivores avec appui de contrôle et de formation des acteurs de la rénovation (en adéquation avec le besoin des employeurs).
 - **Stimulation de la construction de logements** dans le respect et l'anticipation/adaptation des réglementations en termes de qualité et de performance avec recours aux ressources locales et conscient d'une majorité de ménages prétendant à des logements sociaux.
 - **Lutte contre l'habitat illicite et indigne** et contre la vacance.
-

2.2.2 Tertiaire

2.2.2.1 Etat des lieux

Comme évoqué précédemment, le secteur tertiaire est historiquement le premier employeur du territoire : 81% des personnes ayant un emploi, salarié ou non³⁹, travaillent dans ce secteur en 2016.

Le secteur public/parapublic est le plus gros employeur du territoire avec 45% des emplois. 72% des emplois de l'administration publique de la CACL sont concentrés dans la ville de Cayenne. L'économie de la CACL est aussi fortement orientée autour des secteurs du service et des activités de commerce et de transport, notamment dans les grandes villes comme Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly.

Plus de 60% sont des établissements commerciaux et de services. Parmi eux, on retrouve les entreprises d'information et de communication (3%), l'immobilier (4%), les activités spécialistes et techniques (20%), etc.

Les principales activités tertiaires du territoire identifiées, réparties sur les zones économiques du territoire listées plus haut (voir section « Zones d'activités »).

2.2.2.1.1 Commerce

La CACL possède une densité commerciale presque deux fois supérieure au reste de la Guyane avec 784 m² de commerces pour 1 000 habitants (contre 419 m² pour la région), dont 36% de surface à dominante alimentaire. En 2017, elle compte 89 commerces de plus de 300 m².

2.2.2.1.2 Tourisme

La Guyane réputée comme un milieu atypique, voire hostile, dispose pourtant de nombreux atouts touristiques importants (faunistiques, floristiques et culturels).

La CACL est la principale porte d'entrée des touristes se rendant en Guyane (présence de l'aéroport Félix Eboué à Matoury). De Cayenne, les touristes ont accès à toutes les richesses de la Guyane, et le territoire de la CACL propose de nombreux atouts⁴⁰.

La CACL dispose d'une offre touristique diversifiée, à la fois une offre culturelle (baignade des Annamites, musée Franconie, musée des arts et cultures guyanaises) et une offre nature (sentiers, spots randonnées). La synthèse de l'observatoire du tourisme guyanais indique que 60% des touristes se rendant en Guyane ont visité les communes de l'île de Cayenne. Les Îles du Salut et le zoo de Macouria sont les sites touristiques les plus attractifs du territoire avec respectivement 52 205 et 36 158 visiteurs en 2017.

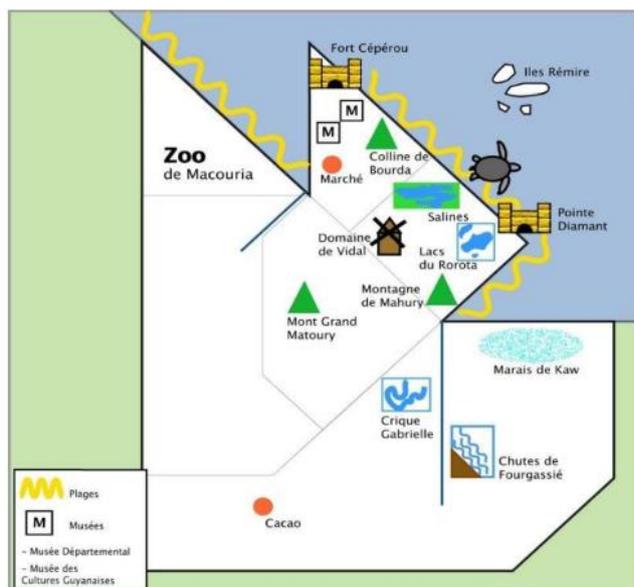
Le Musée Alexandre Franconie et le Musée des cultures guyanaises sont également visités avec environ 5 000 visiteurs chacun. D'autre part, la partie loisir de l'économie bleue est en plein développement au sein de la CACL et elle se traduit par l'essor des activités nautiques à Roura (en particulier sur le fleuve de la Comté) et à Montsinéry, qui dispose d'une base nautique utilisée par des clubs de kayak et de paddle. A Rémire-Montjoly, la marina de Dégrad des Cannes accueille des plaisanciers et constitue le point de départ des itinéraires de pêche sportive.

L'offre de lits du territoire, totalisant 2 827 lits, est détenue principalement par les hôtels et résidences hôtelières, soit 61% des lits (1 715). Il s'agit de 760 chambres réparties entre 15 hôtels dont 67% sont des 3 ou 4 étoiles. Ces hôtels hébergent principalement « la clientèle d'affaires » et sont concentrés autour de l'île de Cayenne et de Kourou. Tandis que les meublés de tourisme / chambres d'hôtes et les camps touristiques représentent 23% et 16% des lits touristiques du territoire. La CACL est ainsi l'une des principales zones d'hébergement de Guyane, avec 45% de la capacité d'accueil de la région⁴¹.

³⁹ Ces catégories sont décrites plus en détails dans la section « 1.3.2.5.2 Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus en 2018 ».

⁴⁰ Rapport de présentation, Diagnostic stratégique, SCoT CACL, 2021 (p. 134).

⁴¹ Rapport de présentation, Diagnostic stratégique, SCoT CACL, 2021 (p. 135-136).



	Hôtels	Chambres
Ensemble	15	760
1 étoile	0	0
2 étoiles	3	128
3 étoiles	5	274
4 étoiles	2	236
Non classé	5	122

Tableau 8. Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2021 (Source : INSEE)

Figure 35. Principaux sites touristiques sur la CACL en 2018 (Source : INSEE)

2.2.2.2 Tendances d'évolution

Selon ATOUT France, le secteur du tourisme en Guyane représente 9% de son PIB en 2020 et passera à 10% en 2024 (source SRDEII).

Avec 98% du territoire recouvert de forêt tropicale humide, un parc national, plusieurs parcs et réserves, 44 sentiers de randonnée, la Guyane est une terre propice à l'éco-tourisme. Toutefois ce type de produit touristique dont la CACL pourrait tirer profit doit encore se structurer pour pouvoir se développer. En outre, la CACL étant drainée par 3 cours d'eau majeurs (la Rivière de Cayenne, la Rivière Montsinéry et le Mahury/Oyak), le tourisme fluvial et les loisirs nautiques constituent également une autre piste de perspective du secteur touristique, en sus du tourisme d'affaire et du tourisme culturel et de loisirs⁴².

2.2.2.3 Synthèse du secteur

Le secteur tertiaire représente la majeure partie des emplois du territoire (81% en 2016), ce qui reflète les orientations de l'économie locale, organisée autour des secteurs du service et des activités de commerces et de transport (cf. paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Le secteur du public/parapublic est celui qui génère le plus d'emplois sur le territoire, en particulier sur la ville de Cayenne.

En ce qui concerne le tourisme qui reste à développer, la CACL est un territoire au potentiel de développement important, en misant sur le développement de structures et les ressources existantes⁴³.

Enjeux pour le territoire :

- **Lutter contre la précarité** en favorisant la création d'emplois et la formation aux métiers de la transition écologique.
- **Structurer et aménager le développement de zones commerciales**
- Assurer la complémentarité entre développement du commerce de périphérie et **maintien du commerce de proximité**
- Repenser le modèle de développement économique pour créer de l'emploi et **sortir de la dépendance au secteur public**
- **Accompagner le développement touristique** via la communication et la mise en valeur des sites
- Favoriser le développement de services touristiques, en matière d'hébergement, de confort, de transports...

⁴² Ibid.

⁴³ Rapport de présentation, Diagnostic stratégique, SCoT CACL, 2021 (p. 135-136).

2.2.3 Transport routier

Selon l'article 2 de l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la mobilité est distinguée en 2 secteurs d'activité : le transport routier et les autres transports.

Le secteur du transport routier correspond aux éléments suivants :

- **Les pratiques de mobilité et nature des déplacements réalisés sur le territoire.**
- **Les infrastructures routières** (routes, autoroutes) et **autres infrastructures** (infrastructures de recharge pour véhicules électriques – IRVE –, aménagements cyclables, lignes de transports collectifs...) **présentes sur le territoire ;**
- **Le parc de véhicules motorisés** (voitures particulières, véhicules utilitaires légers – VUL –, poids lourds, deux-roues motorisés) – quel que soit la motorisation (diesel, essence, électrique, hybride rechargeable...) – et non motorisés (vélo, y compris à assistance électrique) **roulant sur le territoire ;**

2.2.3.1 Etat des lieux

2.2.3.1.1 Pratique de mobilité et nature des déplacements

L'Enquête Ménages Déplacements⁴⁴ (EMD), réalisée en 2018, permet d'avoir une vision globale des déplacements internes sur la CACL.

Sur les 144 501 habitants, l'INSEE répertorie 46 193 actifs occupés de 15 ans et plus en 2018. Leur mode de déplacement se répartit comme suit :

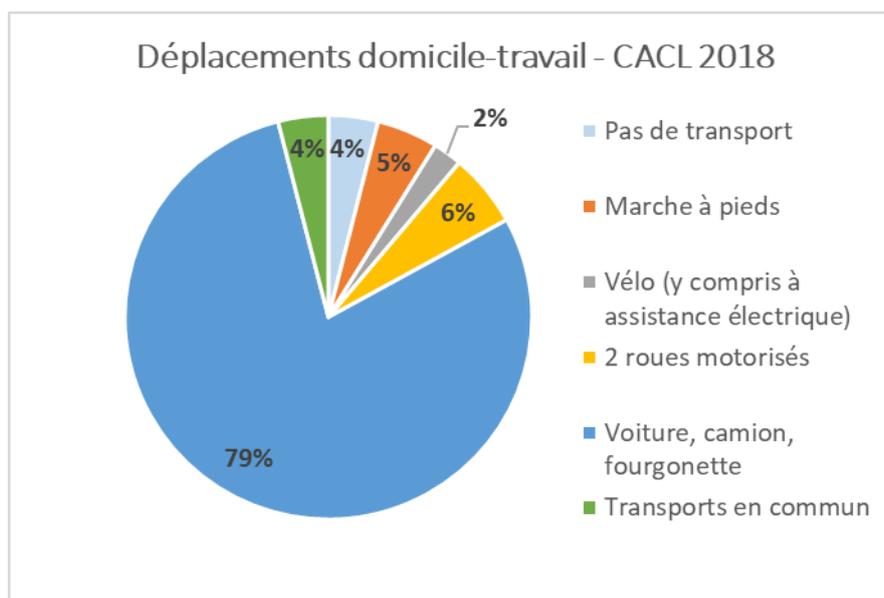


Figure 36. Répartition des actifs occupés de 15 ans et plus selon le moyen de transport utilisé pour se rendre au travail (Source : INSEE)

⁴⁴ Enquête Ménages Déplacements (EMD), 2018, INSEE

Ainsi **les modes de transport routier individuel (voiture, utilitaire, deux roues) sont très largement majoritaires** dans la mobilité des actifs du territoire de la CACL, avec près de **85% des déplacements** contre seulement **4% pour les transports en commun**. En revanche, les modes de déplacements actifs (vélo, marche à pied) représentent environ 7% des déplacements des actifs du territoire.

À titre comparatif, à l'échelle de la Guyane, les déplacements en véhicule routier individuel (voiture, utilitaire, deux roues) représentent 80% des déplacements domicile-travail tandis que les modes de déplacements actifs représentent 12% de ces déplacements.

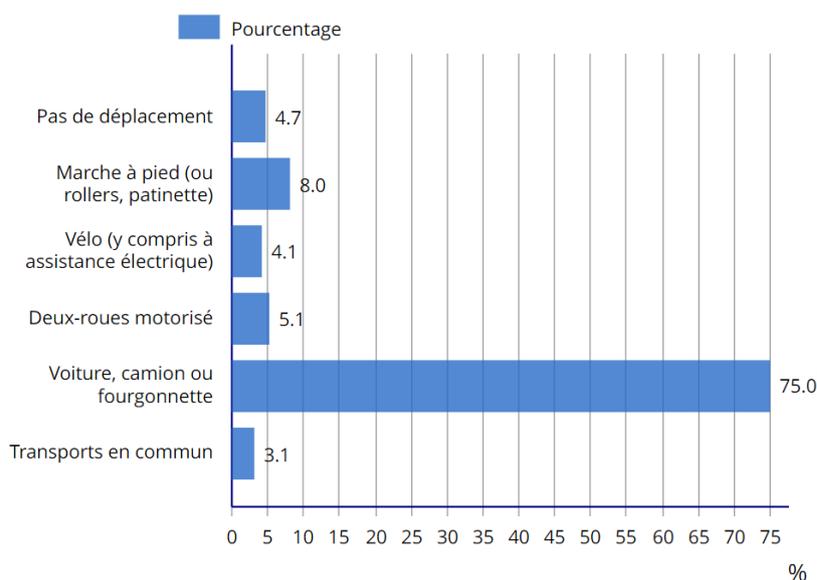


Figure 37. Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2018 à l'échelle de la Guyane (Source : INSEE)

Toutefois, bien que l'usage de la voiture reste majoritaire chez les actifs de la CACL, 31% des ménages du territoire ne possédaient pas une voiture en 2010⁴⁵, contre 19% en France hexagonale. Ce chiffre augmente à 56% en 2018⁴⁶. Le taux de motorisation est très hétérogène selon les communes, en fonction des revenus et de l'attractivité des autres transports, ainsi, la plus forte proportion de ménages motorisés se situe à Cayenne et Remire-Montjoly.

Par ailleurs, **quasiment 1 actif sur 2 de la CACL se déplace sur une autre commune pour aller travailler** (47% en 2020). La proportion des actifs se déplaçant sur une autre commune est la plus importante à Macouria, Remire Montjoy et Montsinéry-Tonnegrande, avec respectivement 73%, 67% et 67%. De façon générale sur le territoire de la CACL, Cayenne est le pôle de destination majeur pour travailler. La commune comptait 185 000 déplacements quotidiens en 2015⁴⁷.

Cayenne centralise donc les déplacements des actifs, notamment suite à sa périurbanisation, mais des chemins périphériques se sont développés. Ainsi, les flux entre Matoury et Remire Montjoly se sont intensifiés depuis 1999.

⁴⁵ Commissariat Général au Développement Durable, 2010 (Stratégie Intercommunale de Cohésion Urbaine et Sociale 2015 – 2020, CACL).

⁴⁶ L'habitat en Guyane en 2021, données et chiffres-clés – AUDEG, 2021.

⁴⁷ Agglo'mètre 2019, Communauté d'Agglomération du Centre Littoral – AUDEG, 2019.

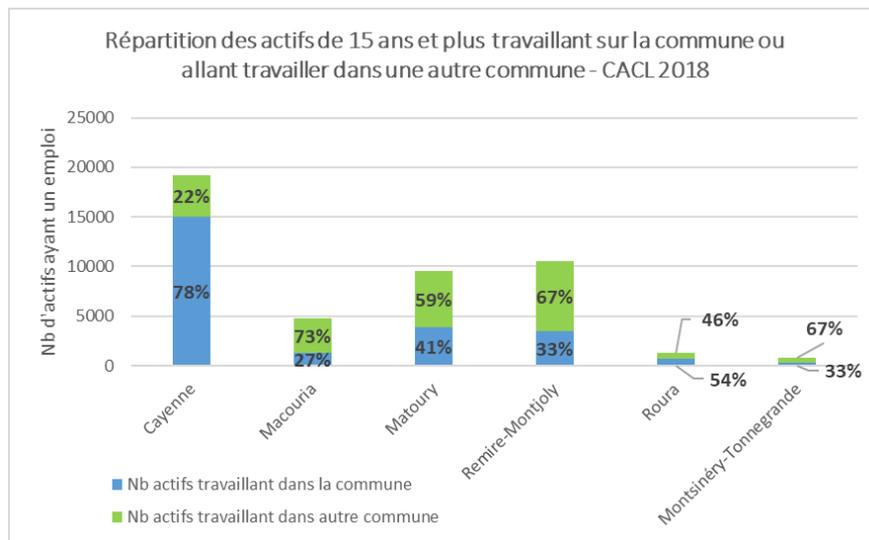


Figure 38. Répartition des actifs de 15 ans et plus ayant un emploi des communes de la CACL (Source : Flux de mobilité - déplacements domicile-lieu de travail – INSEE 2021, Traitement : GINGER BURGEAP)

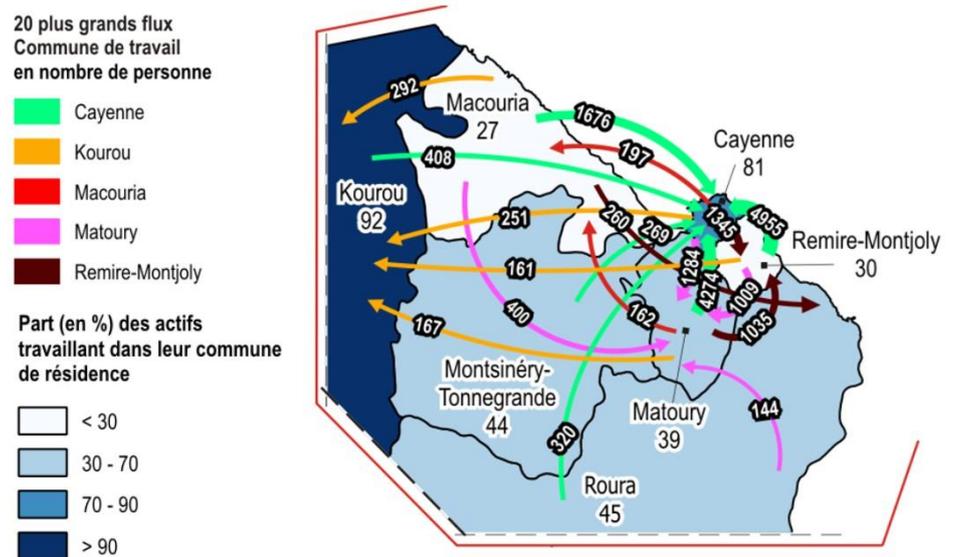


Figure 39. Les flux de déplacements domicile- travail sur la CACL (Source : INSEE recensement 2013)

De plus, la population de la CACL est jeune et les établissements scolaires sont insuffisants en nombre (en particulier en dehors de l'île de Cayenne) et inégalement répartis sur le territoire, ce qui implique un **nombre important de déplacements liés aux études**.

Cayenne est notamment mieux équipée en infrastructures scolaires du secondaire et du supérieur. Elle accueille notamment l'université de Guyane, fondée en 2014 et proposant plusieurs disciplines. A titre de comparaison, la ville de Kourou, dans la Communauté de Communes des Savanes (CCDS), dispose, elle, d'école supérieure plus spécialisée en matière de technologie⁴⁸.

Cayenne reste donc tout de même un pôle très important de destination pour les études en particulier pour les élèves de Matoury, Remire Montjoly, et Montsinéry-Tonnegrande mais dans une moindre mesure par rapport à l'emploi.

⁴⁸ DGTM.

2.2.3.1.2 Infrastructure routières et modes individuels motorisés

Le réseau routier guyanais se caractérise par sa faible densité, puisque toutes les communes du territoire ne sont pas desservies par la route. Seules la bande côtière et l'île de Cayenne bénéficient d'un maillage routier plus ou moins régulier⁴⁹. Ainsi, deux routes nationales assurent les liaisons avec les autres communes de la CACL et le reste de la Guyane :

- La Route Nationale 1 (RN1) depuis Cayenne jusqu'à Saint-Laurent-du-Maroni via Macouria, Kourou, Sinnamary et Iracoubo,
- La Route Nationale 2 (RN2) depuis Cayenne jusqu'à Saint-Georges via Matoury et Régina.

C'est donc à partir de Cayenne et Matoury que le réseau se déploie vers le reste du territoire. Ce réseau national joue un rôle particulièrement structurant puisqu'il assure les liaisons entre les principaux pôles du littoral et un axe transnational entre le Brésil, la Guyane, le Surinam et le Guyana.

Le réseau routier de la CACL se compose également de voies départementales autour de l'Île de Cayenne (370 km), de voiries communales (530 km) et de pistes agricoles (100 km) et forestières (1260 km). Le maillage des voies de desserte interquartier n'est toutefois pas assez développé, généralement en mauvais état et peu adapté à leurs usages (piétons, vélos, 2 roues motorisés et transports collectifs).

Cayenne, qui concentre la majorité des emplois, des équipements et services, subit un fort trafic routier. Des congestions importantes sont donc constatées, en particulier aux heures de pointe, aux entrées et sorties du centre-ville de Cayenne et sur la RN1 et RN2.



Figure 40. Les principaux axes routiers au sein de la CACL (Source : SCoT CACL)

⁴⁹ Rapport de présentation, SCoT CACL, 2021.

2.2.3.1.3 Infrastructures et offres de transports collectifs

La CACL est compétente en matière de mobilité depuis 2012⁵⁰. Au 1er juillet 2021, elle est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports⁵¹, ce qui en fait le seul EPCI guyanais à disposer de la compétence en la matière⁵². Dans ce cadre, elle assure ainsi le transport urbain, périurbain et scolaire à l'échelle de son ressort territorial⁵³. Par ailleurs, la CTG est AOM à l'échelle du territoire guyanais⁵⁴.

Le territoire de la CACL est desservi par différents réseaux et offres de transport collectifs routiers, répartis en plusieurs catégories :

- Le transport communautaire
- Le transport interurbain
- Le transport scolaire

2.2.3.1.3.1 Transport communautaire

Le réseau de transport communautaire est géré via le réseau Agglo'bus de la CACL. L'offre de transport sur Cayenne était constituée jusqu'en 2010 de 7 lignes de bus constituant un réseau de 154 km desservant 277 points d'arrêt. Par rapport à des agglomérations de taille analogue en France hexagonale, ce réseau est deux fois moins développé et dessert un territoire dix fois plus étendu. D'autre part, une ligne relie Cayenne à Rémire Montjoly et 4 lignes non urbaines desservent Matoury, Montsinéry-Tonnégrande et Rémire Montjoly.

2.2.3.1.3.2 Transport interurbain

En 2002, l'offre interurbaine sur le territoire de Cayenne était estimée à 1,857 million de kilomètres (soit 3 fois l'offre TC), assurée par 35 transporteurs.

En dehors du réseau urbain de Cayenne, l'offre de transport interurbain du Conseil Général, et depuis le 1er janvier 2016, de la Collectivité Territoriale de Guyane, constitue la seule offre de transport « officielle » du territoire guyanais, qui concerne les déplacements interurbains « longue distance » mais également les déplacements du « quotidien » courte ou moyenne distance au sein même des communes ou entre communes limitrophes.

Les lignes périurbaines ou interurbaines desservent en général les centres-bourgs et les principaux hameaux en empruntant les grands axes du réseau viaire (essentiellement les villages localisés le long de la RN1 et de la RN2). Elles comptent 4 lignes du réseau TIG desservant la commune de Cayenne à destination du nord-ouest pour 3 des lignes (vers Kourou, Sinnamary et St-Laurent) et une ligne à destination du sud-est (vers Régina et St-Georges).

Le niveau d'offre de ces lignes est faible (entre 2 et 6 rotations quotidiennes) à l'exception de la ligne Cayenne-Kourou (10 rotations). Pour répondre à la demande croissante des déplacements, des taxis complètent l'offre de transport dans certains secteurs.

⁵⁰ L'agglo, Mobilité & Stratégies - CACL, 2020

⁵¹ Banatic : <https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/fiche-raison-sociale-PDF.php?siren=249730045>

⁵² Etude Mobilité durable Guyane, Transmobilités, Algoé, CTG, DGTM, Juillet 2022.

⁵³ « Le ressort territorial correspond au périmètre géographique de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), par exemple le périmètre de l'EPCI si c'est lui qui dispose de la compétence AOM. La notion de ressort territorial remplace celle de périmètre de transport urbain (PTU) depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, qui a également mis fin aux procédures de création et de constatation des PTU qui faisaient intervenir le Préfet (prise d'un arrêté préfectoral). Le ressort territorial n'a donc pas besoin d'être institué, ni fixé ni constaté comme c'était le cas pour un PTU : la création ou l'évolution d'une AOM entraîne directement la création ou la modification du ressort territorial correspondant pour les métropoles, la Métropole de Lyon, les communautés urbaines et les communautés d'agglomération, qui sont AOM de plein droit. » (Source : <https://www.francemobilites.fr/loi-mobilites/faq/gouvernance#:~:text=Le%20ressort%20territorial%20correspond%20au,dispose%20de%20la%20comp%C3%A9tence%20AOM>).

⁵⁴ « Les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans la mobilité de par leurs compétences. La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite LOM) a fait évoluer ces compétences dans l'organisation de la mobilité de la Guyane. Grâce à son statut de Région, la Collectivité Territoriale de Guyane est devenue une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) à l'échelle régionale, endossant le rôle de « chef de file » en termes d'intermodalité et de complémentarité entre les modes de transport. Elle est également devenue au 1er juillet 2021 AOM sur les communautés de communes de Guyane (CCEG, CCOG, CCDS). Cette nouvelle organisation implique de revoir l'exercice des missions mobilité dans les communes concernées. » (Etude Mobilité durable, Algoé, Transmobilité, DGTM, CTG, Juillet 2022).

2.2.3.1.3.3 Transport scolaire

La CACL organise le transport scolaire sur son territoire. Ainsi, 186 lignes de bus, desservant toutes les communes, permettent de transporter les 11 000 voyageurs par jour dont environ 10 000 scolaires.

Le réseau urbain de la CACL est considéré comme un réseau peu efficace avec un temps de parcours long destiné essentiellement aux scolaires et population non motorisée.

Concernant le transport scolaire spécialisé pour les élèves handicapés, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), qui est l'autorité compétente en la matière conformément à l'article l'autorité compétente, conformément à l'article L.3111-1 du code des transports⁵⁵, propose 3 modalités :

- Offre d'un service de transport spécialisé par la CACL
- Indemnisation des frais de transport réalisé par un transporteur agréé par la CTG
- Indemnisation kilométrique envers le bénéficiaire pour l'usage d'une voiture individuelle pour les trajets domicile-établissement scolaire par la CTG

La CTG peut prendre en charge les frais de transport individuels.

2.2.3.1.4 Aménagements cyclables et modes actifs

Le travail de recensement des aménagements existants⁵⁶ a été réalisé en croisant plusieurs sources :

- Etude Inddigo pour la DEAL en 2018 – uniquement sur le périmètre de l'île de Cayenne
- Recensement complété par Ranjé To Bisiklet
- Travail collaboratif en atelier (juillet 2021) pour valider les données.

Le réseau est très peu développé sur la CACL, voire inexistant. Il n'y a ainsi aucun aménagement sur les communes de Roura, Montsinéry-Tonnegrande, uniquement des zones 30 sur Macouria et un axe très court en piste bidirectionnelle (dans Tonate).

L'essentiel des aménagements se situe sur l'île de Cayenne.

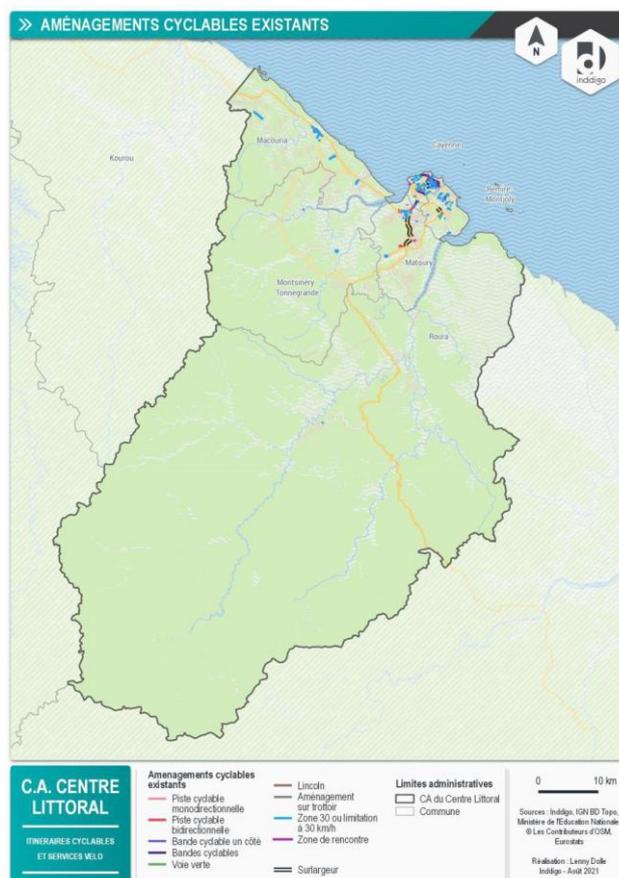


Figure 41 : Aménagements cyclables existants (Source : Plan Vélo CACL, Janvier 2022)

⁵⁵ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031104506

⁵⁶ Rapport phases 1 et 2, Plan Vélo, CACL, Janvier 2022.

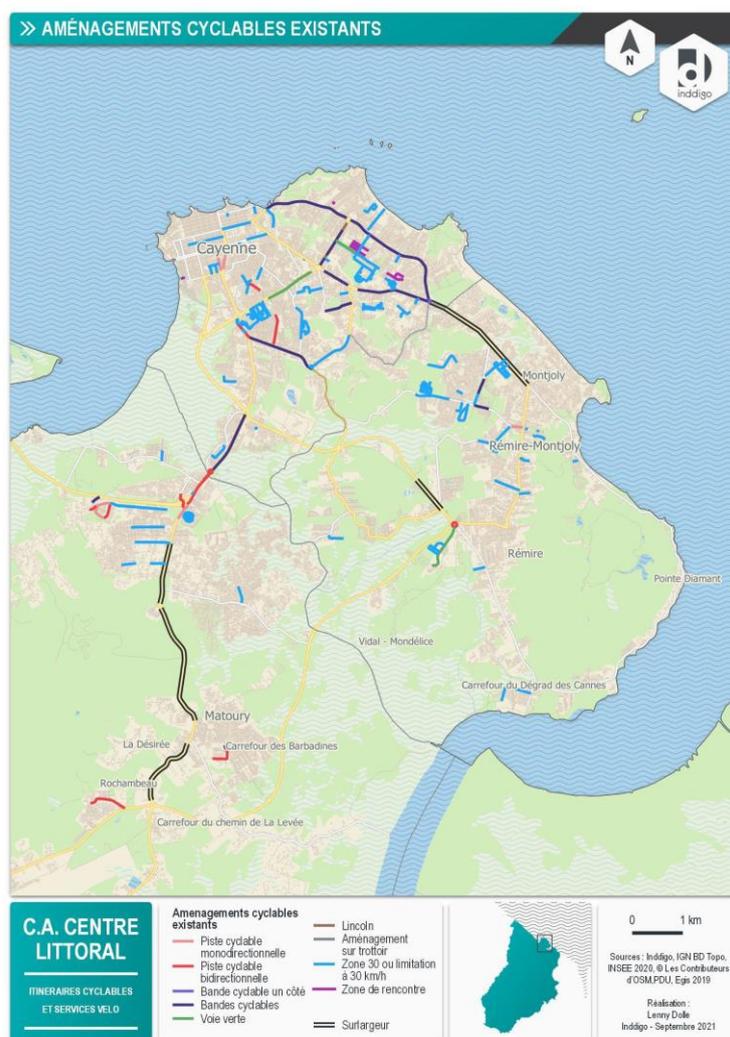


Figure 42 : Aménagements cyclables existants sur l'île de Cayenne (Source : Plan Vélo CACL, Janvier 2022)

2.2.3.1.5 Infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)

Le développement de la mobilité électrique nécessite des aménagements de recharge. Si la majeure partie des recharges se fera à domicile pour les véhicules particuliers, le maillage de la recharge reste indispensable pour couvrir les distances importantes du territoire.

Les infrastructures de recharge commencent à apparaître : entre 2018 et 2019, la CACL était équipée d'au moins de 2 bornes de recharge⁵⁷.

A ce jour⁵⁸, le réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) n'est pas encore organisé sur le territoire guyanais. De ce fait, peu de bornes sont installées en Guyane, l'AVERE dénombre 20 stations et 31 points de charge (PDC).

⁵⁷ Projet de Plan de Déplacements Urbains de la CACL (Rapport - version 4), Juin 2019.

⁵⁸ Etude Mobilité durable Guyane, Transmobilités, Algoé, CTG, DGTM, Juillet 2022.

2.2.3.1.6 Parc de véhicules

Le secteur du transport routier concerne également l'ensemble des véhicules routiers motorisés circulant sur le territoire : voitures particulières, véhicules utilitaires légers, bus (transport en commun), poids lourds, deux roues motorisés.

D'après les données 2021, **le parc de véhicules⁵⁹ recensés de la CACL compte environ 75 500 véhicules**, ce qui représente **75% du parc de véhicules total guyanais**. Les véhicules particuliers (voitures individuelles) sont largement dominants sur le parc de véhicules de la CACL (80%). Les poids lourds recensés sur le territoire de la CACL représentent 80% du parc total guyanais et les transports en commun représentent 65% du parc total guyanais.

En matière de motorisation, les **véhicules thermiques sont également dominants sur la CACL**, avec 57% de véhicules gazole et 43% de véhicules essence. Par ailleurs, une centaine de véhicules électriques sont présents sur le territoire, une cinquantaine de véhicules essence hybrides et à la marge, quelques véhicules gaz ou gazole hybrides. Ces véhicules sont très majoritairement des véhicules particuliers, et dans une moindre mesure des véhicules utilitaires légers électriques et hydrogènes. En effet, l'ensemble des poids lourds et des transports en commun sur le territoire de la CACL consomment du gazole (100% du parc recensé par l'INSEE en 2021).

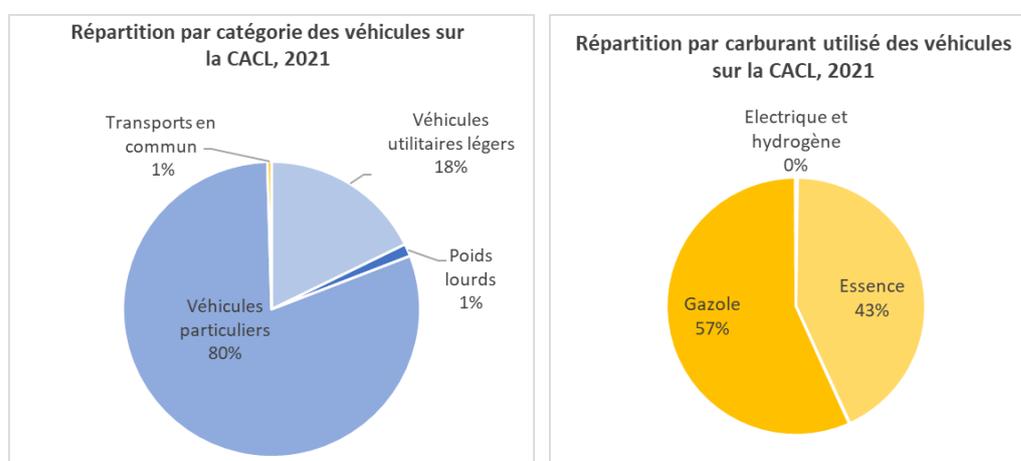


Figure 43. Description du parc de véhicules de la CACL par catégorie (à gauche) et par combustible utilisé (Source : SDES, 2021 ; Traitement : GINGER Burgeap)

En termes d'émissions des véhicules, 44% des véhicules recensés présentent une vignette Crit'air 2, ce chiffre est identique à l'échelle de la Guyane en 2021. De plus, 75% du parc de la CACL recensé présente une vignette Crit'air 1 ou 2, ce chiffre est sensiblement le même à l'échelle de la Guyane (74%). «

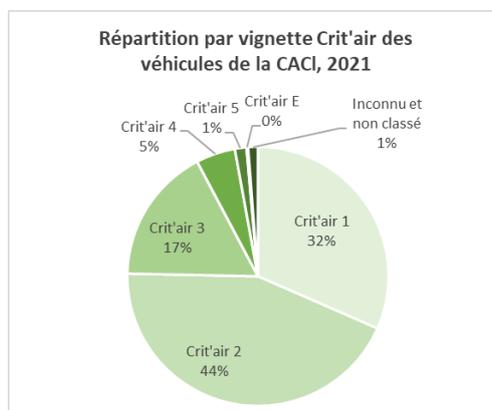


Figure 44. Description du parc de véhicules sur la CACL par vignette Crit'air en 2021 (Source : SDES, 2021 ; Traitement : GINGER Burgeap)

⁵⁹ Le parc de véhicules évoqué ici ne comprend pas les deux roues motorisés, faute de données disponibles : « Les deux et trois-roues motorisés n'étant pas encore soumis aux obligations de contrôles techniques, aucune estimation de parc roulant n'a pu être réalisée pour cette catégorie de véhicules. » (Source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/le-parc-de-vehicules-selon-leur-categorie-critair-dans-les-zones-faibles-emissions-zfe-au-1er>)

2.2.3.2 Tendances d'évolution

Transport routier

Infrastructures routières (et modes individuels motorisés) :

Les congestions pourraient s'aggraver face à la forte croissance démographique et la difficulté de satisfaire l'ensemble des besoins en transports en commun et autres modes de déplacement. Néanmoins, le taux d'équipement en voiture est légèrement en baisse sur le territoire⁶⁰.

Transports collectifs :

L'offre de transports en commun est en pleine croissance avec 2 157 092 voyages annuels en transports en commun et 10 999 voyageurs journaliers. Le nombre d'abonnements a doublé en huit ans, passant de 14 837 en 2009 à 35 400 abonnements en 2017.

Malgré le développement de réseau de transports en commun sur l'espace de la CACL, la fiabilité de ce type de transport reste encore à assurer. De nombreux aspects, tels que la fréquence et la ponctualité de ces services reste à assurer dans le temps.

Dans ce contexte, le projet TCSP (Transport Collectif en Site Propre) devrait pouvoir répondre à une partie de ces enjeux en proposant un mode fiable et rapide. En effet, la CACL porte un projet ambitieux de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dans le cadre du grand projet TCSP sur lequel 16 000 voyageurs journaliers sont attendus.

Le projet TCSP comprend 3 phases de travaux :

- Phase 1 (2016-2023) : création de 2 lignes de BHNS (Maringouins/ Mont-Lucas via le vieux Port de Cayenne)
- Phase 2 (2023-2025) : extension du réseau jusqu'à Rémire-Montjoly et Matoury
- Phase 3 (2025-2030) : deuxième extension vers Adélaïde Tablon et Balata

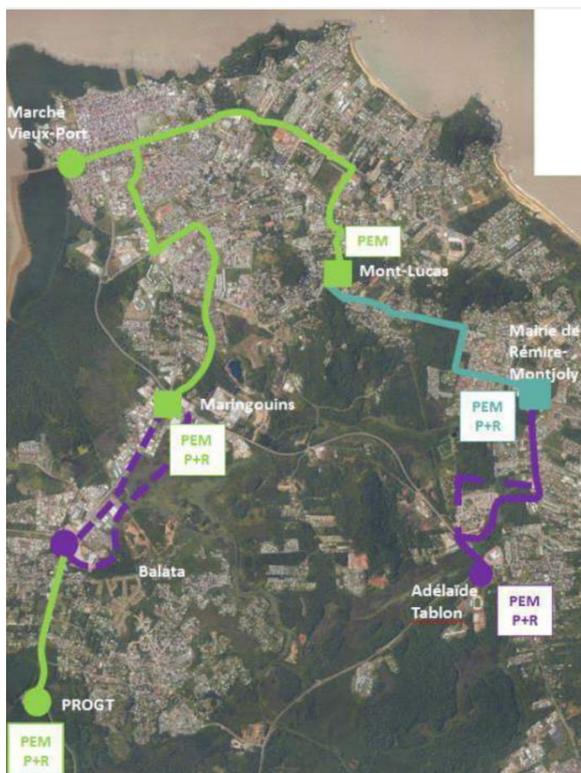


Figure 45. Projet Transport Collectif en Site Propre (Source : PLH 2020-2025)

Cette amélioration des transports constitue :

- Le projet lauréat de l'appel à projets Transports Collectifs et Mobilité Durable reliant l'hypercentre de Cayenne au rond-point des Maringouins (ligne A) et à Mont-Lucas à l'Est (ligne B)
- Un prolongement en phase 2 et 3 jusqu'à Matoury et Rémire-Montjoly
- Une opportunité pour le territoire de restructurer le réseau de transports en commun (pour les actifs et les scolaires) existant vers les secteurs les moins desservis en complément du TCSP.

Aménagements cyclables :

Dans le cadre de sa politique de mobilité, la CACL élabore un Plan Vélo afin de faciliter et développer la pratique cyclable. Il a pour objectif de mailler de manière cohérente le territoire en réseaux cyclables (continus, denses, confortables et sécurisés) et d'identifier des services complémentaires à mettre en place (ateliers de réparation, service de location...).

Plus de 150 km de voies à créer ou à réaménager en voies cyclables sur le territoire de la CACL ont été arrêtées d'ici 2028⁶¹ :

- Ile de Cayenne : 120km
- Macouria : 22km
- Roura : 7,5km
- Montsinéry-Tonnegrande : 4,5km

⁶⁰ Selon l'INSEE, le taux d'équipement automobile des ménages entre 2013 et 2019, est passé de 69,8% à 65,9% en 2019.

⁶¹ <https://www.cacl-guyane.fr/grand-projet/developper-la-mobilite-douce-le-plan-velo-de-la-cacl/>

Infrastructures de recharge pour véhicules électrique (IRVE) :

Les IRVE se développent sur le territoire guyanais. Au dernier recensement disponible au moment de la rédaction du présent rapport, l'AVERE comptabilise 25 stations de recharge et 39 points de recharge en Guyane en juin 2023.

Parc de véhicules :

La vente de voiture particulier neuve en Guyane est en berne selon l'INSE⁶²

En revanche, La mobilité électrique à batterie connaît un essor important depuis quelques années⁶³ : les modèles électriques et hybrides se vendent de plus en plus depuis 2018 (5% des ventes en 2021) et ils ont notamment résisté à la crise sanitaire, contrairement au reste du marché automobile.

Il faut dire que la filière des véhicules 100% électriques se structure rapidement (baisse du prix de véhicules, augmentation des capacités des batteries), si bien que l'on considère que Les véhicules électriques pourraient ainsi devenir plus compétitifs que leurs équivalents diesel à l'horizon 2030.

La réglementation participe également à favoriser le développement de ces véhicules : parts des véhicules à très faibles émissions à intégrer dans les flottes de véhicules (Ordonnance n°2021-1490 du 17 novembre 2021), instauration des zones à faibles émissions dans certaines zones urbaines par la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019, obligation progressive de bornes de recharge dans les copropriétés neuves (LOM 2019) et droit à la prise dans les copropriétés (Décret n° 2020-1720).

2.2.3.3 Synthèse du secteur

Le territoire est marqué par l'usage dominant de la voiture individuelle thermique pour les déplacements quotidiens (domicile-travail ou domicile-études), motivé par des habitudes locales de déplacement et l'organisation territoriale. Ce type de mobilité entraîne une forte consommation de produits pétroliers dans le secteur qui pèse sur le bilan global de la CACL.

Il existe donc de forts enjeux à faire évoluer les pratiques de mobilité et réduire les consommations du secteur. Ces enjeux portent principalement sur le transport routier, dont les pratiques sont plus dépendantes de l'organisation territoriale et sociétale locale.

Enjeux pour le territoire :

- **Diversification des modes de déplacement** (intermodalité, amélioration et information sur les services existants, développement des transports en commun ...) avec la promotion d'une sobriété responsable.
- Optimisation du développement des zones d'activité et de pôles administratifs **à proximité des lieux d'habitation**.
- **Evolution des comportements** de mobilité quotidienne (information, promotion et incitation à basculer sur les modes de déplacements partagés et les transports en commun, pratique du télétravail/coworking via des tiers lieux, covoiturage...).
- Accentuation de la **pénétration des véhicules électriques** (déploiement des bornes VE, aide à l'achat, soutien pour les flottes communales...)
- **Développement des pistes cyclables** et acculturation à la **pratique du vélo**.
- Développement d'un **tourisme durable** et attractif pour les locaux.

⁶² : « Transport automobile - Un marché en forte baisse », Bilan économique 2020 – Guyane : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5017192?sommaire=5017321>

⁶³ Etude Mobilité durable Guyane, Transmobilités, Alogé, DGTM, CTG, Juillet 2022.

2.2.4 Autres transports

Selon l'article 2 de l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la mobilité est distinguée en 2 secteurs d'activité : le transport routier et les autres transports. Sur le territoire de la CACL, les transports autres routiers sont principalement le transport aérien ainsi que le transport fluvial et maritime.

2.2.4.1 Etat des lieux

2.2.4.1.1 Transport aérien

La CACL dispose d'un aéroport sur la commune de Matoury, l'**aéroport Félix Eboué** qui accueille les avions de lignes effectuant la liaison avec Paris. Cet aéroport est la principale porte d'entrée en Guyane, en connexion avec les Antilles, la France hexagonale et le plateau des Guyanes. Avec près de 463 000 passagers en 2015 (+3,8% par rapport à 2014), 5 compagnies aériennes et 29 vols A/R hebdomadaires à destination de Paris, des Antilles, du Brésil et du Suriname, l'aéroport Félix Eboué est une infrastructure majeure pour le développement touristique de la Guyane et de la CACL plus particulièrement⁶⁴. L'aéroport permet aussi d'assurer la continuité territoriale en Guyane⁶⁵.

2.2.4.1.2 Transport fluvial et maritime

Le port de Dégrad des Cannes sert de port d'entrée pour la quasi-totalité du fret nécessaire à l'économie guyanaise⁶⁶. Malgré un inconvénient important, le dragage régulier du chenal, ce port est, actuellement, irremplaçable. Il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2013, la concession portuaire de Dégrad des Cannes est devenue Grand Port Maritime modifiant ainsi sa gouvernance.

Le port de pêche du Larivot est classé d'intérêt national. Son activité principale, la pêche à la crevette, est fragile et largement soumise à la concurrence internationale. Ce port assure également des transbordements locaux.

2.2.4.2 Tendances d'évolution

Transport aérien

Le nombre de passagers aériens a augmenté de 37% entre 2006 et 2017, avec un total de 514 719 passagers en 2017⁶⁷. Ce sont les échanges avec l'Hexagone qui prédominent largement sur les autres vols⁶⁸ : 299 439 passagers en 2017, contre 114 823 vers les Antilles françaises, 40 379 en vols intérieurs à la Guyane et 28 023 à destination du Brésil.

Transport fluvial et maritime

Lors des travaux sur le pont du Larivot, en 2010-2011, un système de navettes maritimes avait été organisé entre Pointe-Liberté et Cayenne, puis abandonné à la réouverture du pont ; mais, compte tenu de la congestion croissante des itinéraires routiers, l'idée d'utiliser la voie maritime (entre Pointe Liberté et Cayenne) ou fluviale (vers Montsinéry ou Roura, voire entre Roura et Favard / Crique Marguerite) a été émise à nouveau, afin de proposer des liaisons plus directes et moins dépendantes des conditions de circulation⁶⁹.

La CACL investit désormais ce mode de transport avec le développement de **navettes fluviomaritimes**. En effet, elle prévoit d'ouvrir 2 lignes de navettes fluviomaritimes, en parallèle de l'extension du TCSP. Ces 2 lignes relieront Montsinéry et Roura à Cayenne⁷⁰.

⁶⁴ Source : Rapport de présentation, Diagnostic stratégique SCoT CACL, mai 2021 – page 134.

⁶⁵ Le territoire de la CACL comprend également des navettes aériennes qui permettent à partir de Matoury des échanges réguliers avec Saint-Laurent, Grand-Santi, Maripasoula, Saül, Saint Georges (Source : Rapport de présentation, Diagnostic stratégique SCoT CACL, mai 2021 – page 109).

⁶⁶ Rapport de présentation, Diagnostic stratégique SCoT CACL, 2021 (p.109).

⁶⁷ CCIG 2006, 2011 et 2017, IEDOM

⁶⁸ Agglo'mètre 2019, Communauté d'Agglomération du Centre Littoral – AUDEG, 2019

⁶⁹ Projet de Plan de Mobilité de la CACL (version 4), Juin 2019 (page 67).

⁷⁰ Etude Mobilité durable, Algoé, Transmobilités, DGTM, CTG, Juillet 2022.

2.2.4.3 Synthèse du secteur

La mobilité par les autres transports (non routier) entraîne également une consommation de produits pétroliers qui contribue au poids conséquents des transports dans le bilan global de la CACL.

Il existe de forts enjeux à faire évoluer les pratiques de mobilité et réduire les consommations du secteur, notamment dans une démarche de tourisme durable.

Enjeux pour le territoire :

- **Diversification des modes de déplacement** (intermodalité, amélioration et information sur les services existants, développement des transports en commun ...) avec la promotion d'une sobriété responsable.
 - Développement d'un **tourisme durable** et attractif pour les locaux.
-

2.2.5 Agriculture et alimentation

Ce secteur comprend le secteur agricole, considéré du point de vue de sa surface, ses exploitations (terres, bâtiments...) mais aussi de ses activités (culture, élevage), ainsi que le secteur de la pêche.

2.2.5.1 Etat des lieux

Agriculture

Sur le territoire, l'agriculture représente 0,5% des établissements actifs et moins de 2% des emplois salariés en 2018 sur le territoire⁷¹.

Au total en 2010, **le territoire comptait 795 exploitations**⁷² réparties sur 6 870 hectares (**68,7 km²**) de surface agricole utile (SAU), dont 420 ha d'agriculture biologique. La SAU représente donc seulement 1,35% du territoire. La CACL représentait en 2010, 27% de la SAU guyanaise et 13% des exploitations en Guyane.

En 2010, la SAU sur le territoire de la CACL est répartie comme suit :

- Environ 590 ha (8,6%) en terres arables,
- Environ 5 243 ha (76,3%) en surfaces toujours en herbes (STH) et fourrages,
- Environ 1 037 (15,1%) en vergers.

A noter que 3 622 ha de surfaces agricoles non mises en valeur sont présents sur la CACL.

Les exploitations agricoles végétales de la CACL sont plutôt peu professionnalisées avec peu de structuration et regroupent la culture du manioc, riz pluvial et maïs, légumes frais et agriculture itinérante sur abattis.⁷³ L'élevage sur la CACL se caractérise principalement par l'élevage de bovins avec 8 284 bovins recensés en 2019, principalement localisés sur la commune de Macouria, qui regroupe 74,6% des bovins de la CACL. Le territoire de la CACL rassemble 46,1% des effectifs bovins de la Guyane⁷⁴.

Par ailleurs, l'élevage sur la CACL est composé en 2010, de 42 027 têtes pour la volaille, 2 229 têtes pour les ovins-caprins et 546 têtes pour l'élevage porcins.

Pêche

Sur le territoire de la CACL, **86 navires de pêches sont actifs**, soit 21 navires actifs supplémentaires par rapport à 2009⁷⁵. Ces 86 navires actifs, dont 14 crevettiers, permettent le débarquement de 1 557 tonnes de poissons hors vivaneaux débarqués dans les ports de l'agglomération⁷⁶.

⁷¹ INSEE, RP2018

⁷² Agglo'mètre 2019, Communauté d'Agglomération du Centre Littoral – AUDEG, 2019

⁷³ Diagnostic stratégique SCoT CACL, 2021 (p135)

⁷⁴ Agreste Guyane, Mémento 2020 – DGTM, DEAAF

⁷⁵ Néanmoins, selon le document stratégique de bassin maritime de Guyane, publié en octobre 2021 (https://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dsbm_annexe_1_edl.pdf), « l'évolution du nombre de navires depuis 2002 est fluctuante. De 2002 à 2015, la flotte a gagné près de 50 % de navires, puis a diminué fortement entre 2015 et 2016. Entre 2002 et 2018, l'évolution n'est plus que de 11 %. Cette augmentation a été la plus forte pour les navires de 9 à 12 mètres (+162 %) ; par contre, le nombre de navires de plus de 12 mètres a diminué de 68 %. En 2018, sur 153 navires, 120 sont actifs à la pêche. Evolution du nombre de navires de 2002 à 2018 par catégorie de longueur Source : Fiche IFREMER SIH – Situation de la pêche en Guyane en 2018

⁷⁶ Agglo'mètre 2019, Communauté d'Agglomération du Centre Littoral – AUDEG, 2019

2.2.5.2 Tendances d'évolution

Agriculture

En matière d'évolution, on constate que la SAU a augmenté entre 2000 et 2010 mais le nombre d'exploitations agricoles a baissé sur cette même période (-9,45% entre 2000 et 2010)⁷⁷. La tendance est donc à la **hausse des SAU par exploitation**.

Toutefois, la tendance observée ces dernières années est celle **d'une forte pression de l'urbanisation** qui se traduit par une réduction de la SAU et du nombre d'exploitations. Les plus fortes pressions s'exercent à l'Est de la commune de Macouria, aux franges du tissu urbanisé, en général sur des terres de bonne qualité agronomique⁷⁸. De plus, la part des jeunes chefs d'exploitation est faible à l'échelle du territoire (12,4% en 2010) et le nombre d'exploitants de moins de 40 ans a baissé entre 2000 et 2010 (-12,6%)⁷⁹.

Cette dynamique s'est toutefois inversée entre 2010 et 2020, la SAU ayant augmenté de 88,3% (atteignant ainsi à 12 940 hectares en 2020) et le nombre d'exploitations agricoles s'étant également accru bien que dans des proportions plus faibles (+7% sur cette période, soit un total de 851 exploitations en 2020, dont 23 sont en agriculture biologique)⁸⁰.

Pêche

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Guyane est en grande difficulté et fait partie des activités en décroissance selon l'Agreste, due notamment à la raréfaction de la ressource crevette et aux activités illégales qui le concurrencent frontalement.

En effet, les prises des activités informelles et illégales représenteraient entre 1,5 et 3 fois celles de la pêche formelle. Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (2014 – 2024), la ville de Cayenne souhaite conserver une activité de pêche valorisée et requalifiée, connectée au marché et ouverte sur le centre ancien (identité du Village Chinois).

2.2.5.3 Synthèse du secteur

Enjeux pour le territoire :

- Adaptation des pratiques et des cultures à bas niveau d'intrants, biologiques, pour une **agriculture plus raisonnée** tout en favorisant la valorisation énergétique des produits et déchets agricoles,
- Développement de **nouvelles pratiques agricoles** et de pêches pour atténuer et s'adapter au changement climatique.

⁷⁷ Agreste Guyane, Mémento 2020 – DGTM, DEAAF

⁷⁸ Diagnostic stratégique SCoT CACL, 2021 (p134)

⁷⁹ Diagnostic stratégique SCoT CACL, 2021 (p144)

⁸⁰ D'après données du Recensement agricole 2020 (Fiche territoriale de la CA Centre Littoral), publié a posteriori de la validation du présent diagnostic : https://daaf.guyane.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/fts_ra2020_ca_du_centre_littoral.pdf

2.2.6 Déchets

2.2.6.1 Etat des lieux

Le secteur des déchets concerne les problématiques de production et de traitement des déchets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral.

La CACL est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés et de Traitement et élimination des déchets⁸¹. L'ensemble des communes membres de la CACL sont donc desservies par le service de collecte des déchets ménagers⁸².

En termes d'installation, on compte sur le territoire de la CACL⁸³ :

- 236 bornes ou points d'apport volontaires à verre,
- 10 bornes de collecte des huiles de vidange et des bidons souillés,
- 23 « Kaz ti'tri » pour recueillir les encombrants, les déchets verts et les bacs à ordures ménagères,
- 2 déchetteries (Rémire-Montjoly et Cayenne),
- 1 ISDND⁸⁴ (centre de stockage des déchets aux Maringouins) à Cayenne (fermeture programmée en 2024⁸⁵),
- 1 unité de compostage à Matoury,
- 1 centre de tri « Ekotri » à Rémire Montjoly.
- Plusieurs centrales de valorisation énergétique de la biomasse, qui traitent certains types de déchets (cf. Chapitre « Production d'énergie renouvelable et de récupération, et potentiels de développement »)
- Site de broyage des déchets de verre et réincorporation en sous-couche routière (EIFFAGE)
- Site de récupération des métaux (Caribbean Steel Recycling)
- Station de transit des déchets dangereux (G2C) ;
- Site de stockage et de revalorisation des gravats (IRDI : Installation de Revalorisation des Déchets Inertes).

La quantité de déchets ménagers et assimilés⁸⁶ générée sur le territoire de la CACL en 2020 s'élève à 71 572,28 tonnes, soit 6,8% de plus qu'en 2017⁸⁷. Il s'agit majoritairement d'ordures ménagères (51%), devant les déchets issus des encombrants (24%) et des déchets verts (15%).

⁸¹ « La CACL exerce depuis sa création en 1997 la compétence « Traitement et élimination des déchets ». La compétence « collecte » des déchets ménagers - ordures ménagères (OM), encombrants et déchets verts - a été transférée à la CACL par arrêté préfectoral en date du 18 février 2008, notifié le 3 mars 2008 » (Source : Rapport annuel Environnement Déchets 2020 de la Communauté d'agglomération du Centre Littoral – CACL, : <https://www.cacl-guyane.fr/rapport/rapport-annuel-environnement-dechets-2020/>).

⁸² SCoT CACL, Rapport de présentation, version pour approbation, mai 2021.

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux est une installation d'élimination de déchets non dangereux par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre (Source : Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux, Titre Ier : DÉFINITIONS ET CHAMP D'APPLICATION - Articles 1 à 4).

⁸⁵ « Le Conseil Communautaire de la CACL a délibéré, en 2021, en faveur du site B4-3 sur la commune de Macouria, pour la poursuite du projet de la future ISDND ? L'objectif est une mise en service en fin d'année 2024. Ainsi, l'activité des « Maringouins » devra être prolongée à cause des retards pris dans l'instruction du dossier de la future ISDND. » (Source : PRPGD Guyane, Décembre 2022).

⁸⁶ « Les déchets ménagers et assimilés comprennent [d'une part] les déchets des ménages qui regroupent les ordures ménagères et assimilées résiduelles & déchets collectés sélectivement (verre, emballages, papiers) et les déchets occasionnels (encombrants, déchets verts, apport en déchèterie, déchets dangereux, gravats...) [et, d'autre part,] les déchets dits assimilés qui regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L 2224-14 du code général des collectivités territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. » (Source : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de Guyane, Version du plan adopté le 16 décembre 2022, pages 23/401 : <https://www.ctguyane.fr/doc/prpgd/prpgd.pdf>)

⁸⁷ Source : Rapport annuel Environnement Déchets 2020 de la Communauté d'agglomération du Centre Littoral – CACL, : <https://www.cacl-guyane.fr/rapport/rapport-annuel-environnement-dechets-2020/>

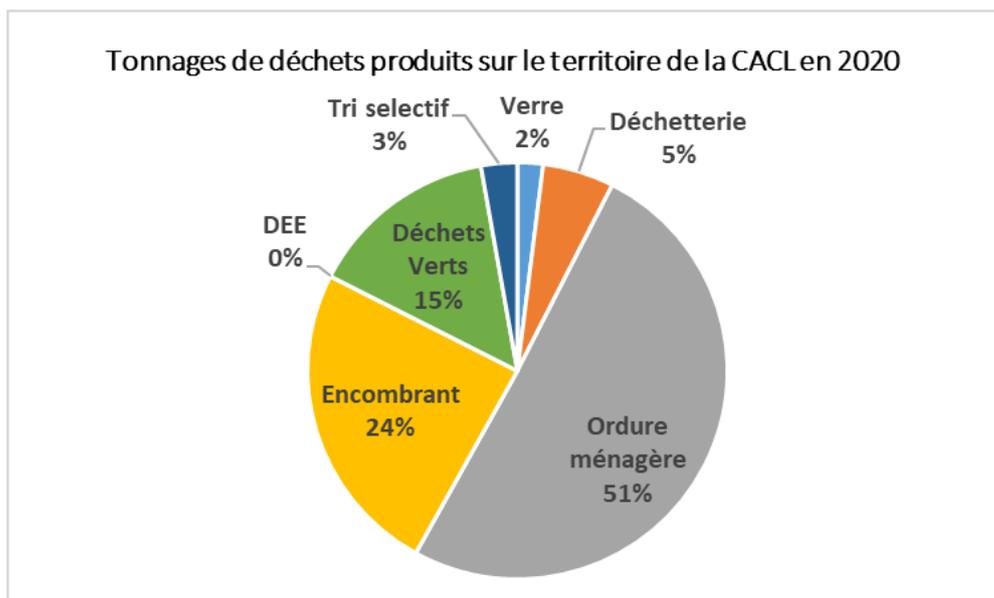


Figure 46. Tonnages de déchets produits sur le territoire de la CACL, répartis par catégorie
(Source : CACL, 2020 ; Traitement : GINGER Burgeap)

Presque tous les habitants du territoire de la CACL bénéficient du service de collecte des ordures ménagères, qu'il s'agisse de bacs individuels ou collectifs, ainsi que du ramassage des encombrants. De plus, la grande majorité de la population vivant en zone urbaine bénéficie également du service de collecte des déchets verts.

Toutes sources confondues, la production annuelle de déchets ménagers et assimilés moyenne sur le territoire s'élève à 495 kg par habitant⁸⁸.

Au sein des deux déchetteries, ce sont 3 931,92 tonnes de déchets qui ont été collectés en 2020. Le tableau ci-dessous présente les tonnages collectés par type de déchet et les filières de valorisation. Les déchetteries de Rémire Montjoly et de Cayenne présentent un taux de valorisation de respectivement 43% et 36%.

⁸⁸ Chiffre basé sur la population 2018

Tonnages 2020	Types de déchets	Déchetterie de Rémire-Montjoly	Déchetterie de Cayenne <i>01/10 au 31/12/2020</i>	Filière
	Bois	561.50	37.42	Enfouissement à l'ISDND des Maringouins
	Déchets verts	492.16	21.32	Valorisation à la plate-forme de compostage de Matoury
	Encombrants	1155.18	42.66	Enfouissement à l'ISDND des Maringouins
	Ferraille	604.34	16.82	Recyclage en métropole
	Gravats	451.79	28.48	Enfouissement à l'ISDND des Maringouins
	Cartons	81.75	5.74	Centre de tri Ekotri Recyclage en métropole
Filières Eco-organismes	DEEE	269.88	11.47	Valorisation en métropole
	Verre	172.78	7.2	Valorisation en sous-couche routière
	Déchets Ménagers Spéciaux	58.398	0.554	Traitement et valorisation ou élimination en métropole
	TOTAL 2020	3 760.26	171.66	

Tableau 9. Tonnages collectés par les déchetteries de la CACL par type de déchet et filière de valorisation (Source : CACL 2020)

2.2.6.2 Tendances d'évolution

En termes de tendance d'évolution, le territoire était marqué par l'**augmentation constante des tonnages de déchets collectés depuis 2017** (même si la production de déchets en 2020 a été inférieure à la production de 2019 sur l'ensemble des filières, eu égard au contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19).

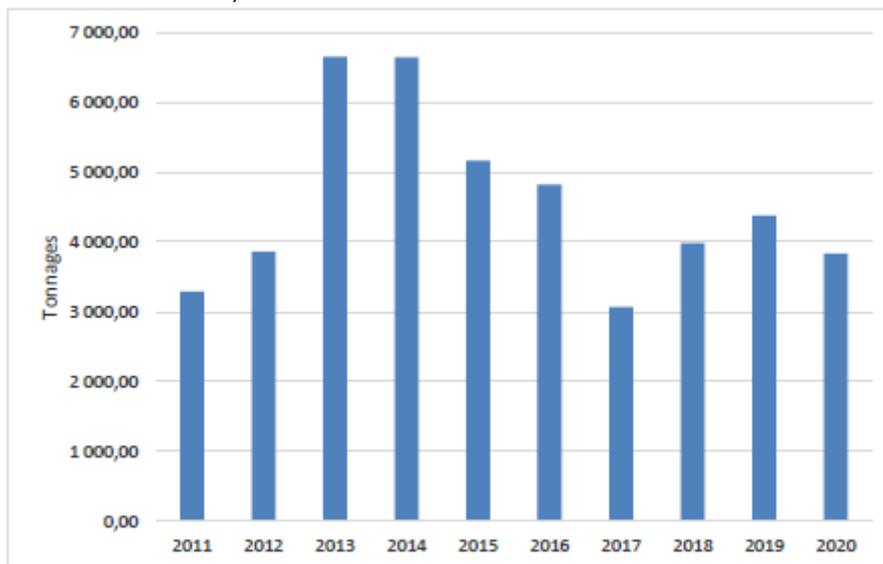


Figure 47. Evolution des tonnages déposés depuis 2011 à la déchetterie de Rémire-Montjoly (Source : CACL 2020)

Concernant l'ISDND de Cayenne, elle recueille en 2020, en plus des 53 845 tonnes de déchets issus des dépôts de la CACL :

- 656 tonnes d'encombrants déposés par les services techniques des communes de la CACL,
- 35 tonnes d'encombrants déposés par la Collectivité Territoriale de Guyane,
- 1 141 tonnes de déchets provenant des collectes OM et encombrants de la Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CCEG),
- 14 257 tonnes de déchets provenant des collectes OM et encombrants de la Communauté de communes des Savanes (CCDS),
- 23 507 tonnes de Déchets Industriels Banals (DIB) déposées par des entreprises.

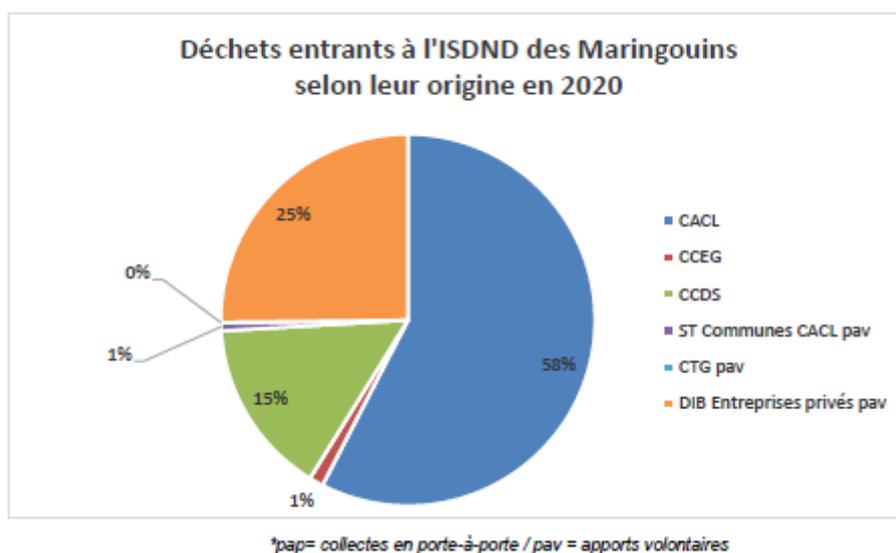


Figure 48 : Déchets entrants à l'ISDND de Cayenne, selon leur origine en 2020 (Source : CACL 2020)

Depuis son ouverture en septembre 2004, **la plateforme de compostage des déchets** verts à Matoury avait pour objectif de traiter environ 9 000 tonnes de déchets verts par an. Cependant, elle a été sous-utilisée jusqu'en 2008 en raison de la mauvaise qualité des déchets verts collectés, qui étaient inappropriés pour le traitement en plateforme de compostage et finissaient directement à la décharge. À partir de 2008, suite au transfert de la compétence de collecte, des efforts ont été entrepris pour améliorer la qualité des déchets verts collectés. Les déchets verts souillés ne sont plus collectés en tant que "déchets verts", mais en tant qu'"encombrants", ce qui permet d'améliorer la qualité des déchets verts déposés sur la plateforme. Cela a entraîné une augmentation des volumes valorisables, avec notamment une multiplication par 3 des tonnages collectés dans certains secteurs, ce qui a conduit à une saturation de l'installation. Après l'achèvement des travaux d'extension réalisés entre 2012 et 2013, la capacité de traitement de la plateforme de compostage est passée à 13 000 tonnes. Ainsi, en 2014, cette capacité a permis de traiter la totalité des déchets verts entrants.⁸⁹

Centre Eko Tri est un centre de tri à vocation régionale conformément au Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA). Le centre de tri a ouvert ses portes en septembre 2015, et depuis lors, la collecte sélective des bacs jaunes a été progressivement mise en place dans certaines communes du territoire de la CACL. La distribution des bacs jaunes se poursuivra en 2016, ce qui permettra d'évaluer les répercussions sur la réduction des déchets enfouis en décharge au cours de cette même année. Ce centre a pour mission de trier les différents matériaux acceptés dans les collectes sélectives des recyclables secs effectuées en porte-à-porte auprès des ménages du territoire de la CACL. Il reçoit également les tonnages provenant de la collecte de carton en centre-ville et des apports volontaires de carton à la déchetterie. Il a une capacité d'accueil de 4 500 tonnes de déchets par an sur un poste et pourra à terme accueillir jusqu'à 9 000 tonnes de déchets par an sur deux postes, lorsque les tonnages augmenteront.⁹⁰

Le rapport du RQPS de 2015 souligne certains aspects à améliorer :

- Un comportement incivique de la part de certains citoyens, se traduisant par des dépôts de déchets en vrac ou à côté des bacs, ainsi que des agressions verbales, voire physiques, envers les équipes de collecte.
- Des secteurs de collecte rendus inaccessibles en raison de l'absence de routes praticables : cela entraîne la collecte en points de regroupement et la formation de dépôts sauvages⁹¹.
- Une détérioration des voies de collecte, avec un manque d'entretien, notamment sur les voies privées.
- Une faible verbalisation des usagers ne respectant pas les règles de collecte, notamment en ce qui concerne le respect des jours de collecte, ainsi que les cas de brûlage de déchets.

D'autres perspectives sont également identifiées par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de Guyane, adopté en décembre 2022, telles que le développement de filières de valorisation localement, ou encore la production d'énergie à partir de la valorisation des déchets.

Ainsi, l'accompagnement du déploiement de nouvelles solutions de valorisation matière locales apparaît comme un enjeu d'action. En effet, à ce jour, seul le verre est valorisé localement sous forme de broyage pour utilisation en sous-couche routière. Tous les autres matériaux sont exportés en sortie du centre de tri. Le développement de filières de valorisation locales est porteur d'emplois et une solution en matière de développement d'économie circulaire sur le territoire. De plus, il répond à l'objectif de limitation des transports du code de l'environnement.

En ce qui concerne la production d'énergie à partir de la valorisation des déchets, plusieurs pistes de valorisation du biogaz de l'ISDND de Cayenne lieu-dit des Maringouins sont à l'étude notamment pour le traitement des lixiviats⁹² (fraction liquide produits par les déchets lors de leur stockage, sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle). En effet, l'ISDND des Maringouins permet la production de biogaz (voir aussi plus bas, section « 3.6. Biomasse énergie »). D'une puissance installée d'environ 1,3 MW, le site est idéalement placé pour, éventuellement, fournir du biogaz au prochain terminal du TSCP ; cette piste devra donc être analysée en détail. Porté par des acteurs privés, il est actuellement le projet le plus avancé (études et financement bouclés).

⁸⁹ D'après le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CACL. Version approuvée par le conseil communautaire le 8 juillet 2022

⁹⁰ Ibid.

⁹¹ « Un dépôt sauvage constitue donc un acte d'incivilité de stockage, d'abandon ou de dépôt intempestifs de déchets, par un particulier ou une entreprise, sur des lieux interdits et inappropriés (contraire aux prescriptions du règlement de collecte ou des installations de gestion des déchets prévues à cet effet). » (Source : PRPGD Guyane, Décembre 2022).

⁹² Source : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de Guyane, Version du plan adopté le 16 décembre 2022 (pages 120-121/401) : <https://www.ctguyane.fr/doc/prpgd/prpgd.pdf>

En outre, 1 projet d'UVE⁹³ est en cours de développement sur le territoire de la CACL⁹⁴. Il fait suite à l'étude relative au potentiel de valorisation énergétique des déchets non dangereux, menée pour le compte de l'ADEME en 2018⁹⁵. Actuellement en phase amont, ce projet doit faire l'objet de consolidation dans les prochaines années ; il fait cependant partie intégrante des objectifs énergétiques fixés par la PPE de Guyane, et il est donc logique qu'il soit porté fortement par la CACL.

Par ailleurs, le secteur des déchets sur le territoire de la CACL sera également concerné par les sujets suivants :

- Le déploiement de nouvelles filières REP – Responsabilité Elargie des Producteurs – (dont la filière PMCB), levier majeur pour diminuer la part des déchets qui partiront en stockage
- La réglementation sur les biodéchets, qui rendra obligatoire le traitement des biodéchets par compostage ou méthanisation (et donc, dans le dernier cas, une forme de valorisation énergétique des déchets)
- L'extension de la consigne de tri pour les emballages ménagers (janvier 2026) qui remet en question l'organisation et la taille du centre de tri actuel.
- Le déploiement du réseau de déchèterie, pour augmenter la part des déchets valorisables d'une part, mais aussi pour densifier ce réseau et donc minimiser les distances parcourues pour déposer les déchets en déchèteries (et ainsi contribuer à améliorer les modalités de collecte et traitement des déchets).

2.2.6.3 Synthèse du secteur

Le poids de ce secteur dans le bilan énergétique de la CACL n'est pas bien identifié en raison de l'absence de données sur ce secteur.

Toutefois, les déchets générés et collectés⁹⁶ sur le territoire peuvent constituer une ressource locale et leur valorisation, notamment énergétique, peut significativement contribuer à la réduction de la dépendance aux énergies fossiles de la CACL.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD,) prévu fin 2022, planifie les orientations à suivre à l'échelle de la Guyane pour la gestion des déchets et la transition vers l'économie circulaire.

Enjeux pour le territoire :

- Le bon **équipement du territoire en installations de gestion et traitement des déchets** (création d'une nouvelle ISDND sur la CACL dans le contexte de remplacement de celle de Maringouins, déploiement des filières en lien avec les nouvelles obligations : biodéchets, responsabilité élargies des producteurs - REP...)
- **Utilisation des déchets comme une ressource locale énergétique et/ou de réutilisation** (économie circulaire dont le développement de la valorisation matière et énergétique des déchets,)
- **La réduction des impacts** énergétiques, climatiques et écologiques **de la gestion et du traitement des déchets** (maîtrise de la demande d'énergie liée à l'exécution des compétences déchets, réduction des émissions atmosphériques liés au traitement et brûlage des déchets, lutte contre les dépôts sauvages, gestion des déchets issus des nouvelles filières : batteries des panneaux photovoltaïques, de véhicules électriques, etc.)

⁹³ Unité de valorisation énergétique. Les UVE sont des unités d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur (Source : https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/unite_de_valorisation_energetique_uve.php4).

⁹⁴ Ce projet devrait être alimenté par la future ISDND.(Source : ADEME, février 2023).

⁹⁵ Cette étude envisageait 2 scénarios prévoyant le développement d'une UVE sur la zone de la CACL et de la CCCDS, en considérant un gisement de 80 800 tonnes sur cette zone. Dans le cadre de ces scénarios, ce projet d'UVE traiterait « les OMr, refus de tri, et DAE des secteurs CCDS et CACL ainsi que les déchets de la CCEG (après transfert) » (Source : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de Guyane, Version du plan adopté le 16 décembre 2022, pages 124/401 : <https://www.ctguyane.fr/doc/prpgd/prpgd.pdf>)

⁹⁶ En premier lieu, les déchets ménagers et assimilés, qui sont sous la « maîtrise » de la CACL au regard de sa compétence en la matière.

2.2.7 Industrie

Le secteur industriel, présenté ci-après, englobe les industries manufacturières localisées sur le territoire de la CACL.

2.2.7.1 Etat des lieux

L'**industrie** regroupe 13% des établissements actifs sur le territoire de de la CACL (soit environ 400 établissements) et est principalement représentée par les **activités de l'extraction minière**. En effet, l'extraction d'or, de latérite et de coltan joue un rôle important sur le territoire de la CACL, avec 10 titres miniers et 10 carrières en exploitation sur le territoire pour 2 664 hectares d'emprise.

2.2.7.2 Tendances d'évolution

On observe un déclin de l'exploitation des ressources aurifères en Guyane en raison de l'orpaillage illégal⁹⁷, des lourdeurs administratives et contraintes réglementaires.

On observe également sur le territoire le développement progressif d'une **industrie de transformation et de valorisation du bois** avec notamment l'exploitation du massif de Belizon. De plus, 4 scieries en activité se situent sur le territoire :

- Bois et sciages Guyanais à Roura (sur la route de Cacao),
- Scierie Patoz à Remire Montjoly,
- Scierie du Larivot (SDL) à Matoury,
- Scierie de l'Approuague à Montsinéry-Tonnegrande.

Enfin, une **industrie agro-alimentaire** se développe de façon significative avec 227 établissements dans l'industrie alimentaire sur la CACL en 2018.⁹⁸

2.2.7.3 Synthèse du secteur

Enjeux pour le territoire :

- **Maîtrise la demande d'énergie liée au contexte de croissance démographique et économique et décarboner l'énergie** pour réduire les émissions de GES d'origine énergétique ;
- **Favoriser un développement industriels respectueux des milieux forestiers et semi-naturels pour réduire les émissions de GES liées à l'orpaillage et à la défriche et renforcer le stock de carbone ;**

⁹⁷ L'impact de l'orpaillage illégal n'est pas pris en compte dans la présente étude, faute de données vérifiables. Cependant, on estime que la part des émissions générées par cette activité est non négligeable à l'échelle de la Guyane (source : Etude GINGER BURGEAP pour la PPE Guyane).

⁹⁸ Agglo'mètre 2019, Communauté d'Agglomération du Centre Littoral – AUDEG, 2019

2.2.8 Branche énergie

Le secteur de la branche énergie, présenté ci-après, englobe les installations de production d'énergie (hors énergies renouvelables⁹⁹) localisées sur le territoire.

2.2.8.1 Etat des lieux

Le territoire de la CACL présente également une production d'énergie non renouvelable, par le biais de la centrale thermique de **Dégrad-des-Cannes** sur la commune de Rémire Montjoly. Il s'agit de la plus grande centrale thermique de Guyane, elle comporte notamment :

- 67,4 MW installés de centrale diesel,
- 40 MW de turbines à combustion (20 MW unitaires),
- 20 MW installés de groupe électrogènes diesel¹⁰⁰.

Cette centrale a livré sur le réseau électrique 256 GWh en 2005¹⁰¹, soit 36% de l'énergie totale livrée sur le réseau guyanais. La production d'électricité de la centrale de Dégrad-des-Cannes est estimée pour 2015 à **278,5 GWh**. La fermeture de cette centrale est cependant prévue pour décembre 2023, pour cause de vétusté.

La PPE 2019-2023 avait par ailleurs fixé un objectif de remplacement des capacités installées de la centrale par de nouvelles capacités thermiques d'une puissance totale de 120 MW dans un projet de nouvelle centrale, afin de permettre la résilience du système guyanais dans son quasi ensemble. Cette nouvelle centrale, la centrale du Larivot sera située sur la commune de Matoury.

Après un recours juridique, le projet a évolué d'une source d'énergie fossile vers la biomasse liquide (évolution actée dans la PPE simplifiée). La source d'approvisionnement de la biomasse liquide reste toutefois indéfinie.

2.2.8.2 Tendances d'évolution

La production d'électricité d'origine thermique sur le territoire a diminué d'environ 23% entre 2009 et 2015.

2.2.8.3 Synthèse du secteur

Enjeux pour le territoire :

- **Maîtrise la demande d'énergie** liée au contexte de croissance démographique et économique et décarboner l'énergie pour réduire les émissions de GES et de polluant d'origine énergétique ;
- **Diversification des sources de production d'énergie par le développement aidé des EnR** dans le respect patrimonial et paysager du territoire (en particulier solaire, agrocarburant, biomasse, biogaz) tant sur du collectif qu'auprès de particuliers ;
- **Innovation sur les solutions de stockage de l'énergie** pour faire face aux besoins variables d'énergie (place notamment de l'hydrogène).

⁹⁹ Les installations et la production d'énergies renouvelables sont présentées plus bas dans le chapitre « Production d'énergies renouvelables et potentiels de développement sur le territoire ».

¹⁰⁰ La centrale biomasse de Cacao sur la commune Roura (voir aussi plus dans la section « Biomasse » du chapitre « Production d'énergies renouvelables et potentiels de développement sur le territoire »), dispose également d'une installation pouvant fonctionner aux combustibles fossiles de 20 MW.

¹⁰¹ L'énergie en Guyane, EDOM, 2006

3 Profil énergie-climat-air du territoire

La section « Profil énergie-climat-air » correspond au contenu réglementaire du diagnostic du PCAET, tel que fixé par le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (également codifié dans le code de l'environnement, cité ci-dessous) :

I. – Le diagnostic comprend :

1° Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;

2° Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ; les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfiques potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est davantage émetteur de tels gaz ;

3° Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;

4° La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;

5° Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;

6° Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Source : extrait de l'art. R229-51 du Code de l'Environnement

Ce profil permet également d'alimenter les thématiques à traiter au titre de l'état des lieux écologiques du CRTE¹⁰² et de l'état initial de l'environnement de l'EES¹⁰³ sur les sujets « énergie », « le climat », « l'air ».

Il comprend ainsi les analyses des résultats des 6 thématiques réglementaires du diagnostic du PCAET évoquées ci-avant, regroupées en **3 profils** : la situation énergétique, le changement climatique et la pollution de l'air.

¹⁰² En matière de transition écologique, les signataires des contrats sont invités à réaliser ou à mettre à jour un état des lieux le plus exhaustif possible de la situation de leur territoire au regard d'un certain nombre d'indicateurs.(circulaire N° 6231/SG)

¹⁰³ [L'analyse de l'état initial porte] sur l'environnement, et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages. (Source : extrait de l'art. R.122-20 du Code de l'Environnement)

3.1 Situation énergétique

Ressource essentielle à tous les secteurs économiques, l'énergie est également devenue, en moins d'un demi-siècle, un domaine stratégique pour l'action en faveur de l'environnement à l'échelle planétaire.

En effet, étroitement liée à la croissance économique depuis l'ère industrielle (à la fin du XIXe siècle), la consommation d'énergies fossiles n'a cessé de croître, explosant au niveau mondial et dans tous les secteurs d'activités. Mais cette situation a également généré de nombreux impacts négatifs sur le climat et l'économie.

De fait, les scientifiques considèrent que la consommation d'énergies fossiles est la principale cause de l'accroissement de l'effet de serre, responsable du changement climatique. Par ailleurs, l'augmentation constante des coûts de ces ressources énergétiques, apparue à partir de 1973 avec le premier « choc pétrolier », a incité à envisager une transition énergétique.

Celle-ci repose à la fois sur la réduction des consommations énergétiques, mais aussi sur le développement de ressources alternatives, et la maîtrise des infrastructures du système énergétique.

Dans ce contexte, la consommation et la production énergétique font l'objet d'une comptabilisation stricte, couramment appelée « bilan énergétique », encadrée par de nombreuses réglementations et documents stratégiques, tant au niveau international (Accord de Paris, Paquets énergie-climat de l'Union européenne...) que national (lois énergies climat...), que régional (Programmation Pluriannuelle de l'Energie de Guyane). Par ailleurs, les réseaux énergétiques sont également de plus en plus sujets à des réglementations et objectifs spécifiques en matière de transition énergétique.

Ces sujets sont également déclinés à l'échelon local, par le biais du PCAET. Défini par la LETCV comme « l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire », il doit ainsi traiter de l'ensemble de ces thématiques dès son diagnostic.

A cet égard, la situation énergétique du territoire de la CACL comprend :

- L'analyse de la consommation d'énergie finale du territoire et de son potentiel de réduction ;
 - L'état de la production d'énergies renouvelables et de récupération et des potentiels de développement sur le territoire ;
 - La présentation des réseaux énergétiques et de leurs pistes de développement sur le territoire.
-

3.1.1 Consommation d'énergie finale et potentiels de réduction

Points clés méthodologiques

Les résultats présentés dans cet état des lieux sont issus du croisement de plusieurs sources de données :

- Etude MDE Guyane (Mise à jour PRERURE) Alter, ADEME 2018-2020
- Statistiques régionales de l'énergie, bilans physiques des DOM, SDES 2018 et 2020
- Consommation annuelle d'électricité par commune, EDF 2020
- Bilan énergétique régional, données 2015, GEC, 2017
- Estimation des consommations énergétiques liées au transport en Guyane, Ingeko, 2012

L'année de référence pour les données de consommation est l'année 2015, année la plus représentative au regard des éléments disponibles sur le territoire. Il conviendra d'être attentif à l'interprétation des résultats, notamment quant à la contextualisation des chiffres pour une lecture plus « actualisée ».

Le travail de prospective donnera lieu à une « reconstitution » pour l'année 2020 sur la base d'hypothèses prospectives afin d'actualiser ce bilan. L'enjeu d'un observatoire Air Climat Énergie guyanais stabilisé est prégnant.

3.1.1.1 État des lieux

Consommation d'énergie finale 2015	1 665 GWh
Consommation d'énergie finale par habitant ¹⁰⁴	13 MWh/hab

Le tableau suivant présente les consommations d'énergie finale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral en 2015, par secteur et par source d'énergie¹⁰⁵. Des clés méthodologiques pour l'obtention de ces résultats à partir des données brutes seront présentées dans chaque secteur dans la suite du rapport.

GWh/an	Électricité			Chaleur renouvelable	Produits pétroliers	Gaz naturel	Total
	Non renouvelable	Renouvelable	Total				
Résidentiel	85	124	209	5	31	-	245
Tertiaire	88	143	231	-	105	-	336
Industrie (hors branche énergie)	15	24	39	-	17	-	56
Agriculture	0.2	0.1	0.3	0.1	29	-	30
Transport routier	-	-	-	-	550	-	550
Autres transports¹⁰⁶	-	-	-	-	449	-	449
Total	188	291	479	5	1 181	-	1 665

Tableau 10. Bilan des consommations d'énergie finale par secteur et par type d'énergie (Source et traitement : GINGER Burgeap, cf points clés méthodologiques)

À titre comparatif, les consommations d'énergie finale à l'échelle globale de la Guyane pour 2015 sont de 3 197 GWh, soit 12 MWh/hab. La CACL représente donc plus de la moitié de la consommation d'énergie du territoire de Guyane.

¹⁰⁴ Donnée population 2015

¹⁰⁵ Les données des secteurs des déchets et de la branche énergie de l'industrie ne sont pas présentées, car indisponibles.

¹⁰⁶ Transport aérien et fluvial

Ainsi, en 2015, le **secteur des transports** (transport routier et autres transports) est le premier poste de consommation. Il représente 53% des consommations énergétiques totales de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral. Les autres secteurs de consommation sont le tertiaire, qui représente 20% des consommations énergétiques du territoire, suivi du résidentiel à 15%.

Cette situation s'explique notamment par la comptabilisation du kérosène lié à l'aviation pour le secteur des autres transports (transports non routiers) et du faible développement des transports en commun qui favorise l'usage de la voiture thermique individuelle pour le transport routier.

Les graphiques suivants décrivent les consommations du territoire par secteur et par vecteur énergétique. Les secteurs des transports (routiers et autres) sont donc les secteurs les plus consommateurs du territoire et consomment uniquement des énergies d'origines fossiles. Le secteur du résidentiel est le secteur qui consomme le plus d'énergie d'origine renouvelable (87% de ses consommations d'énergie finale en 2015).

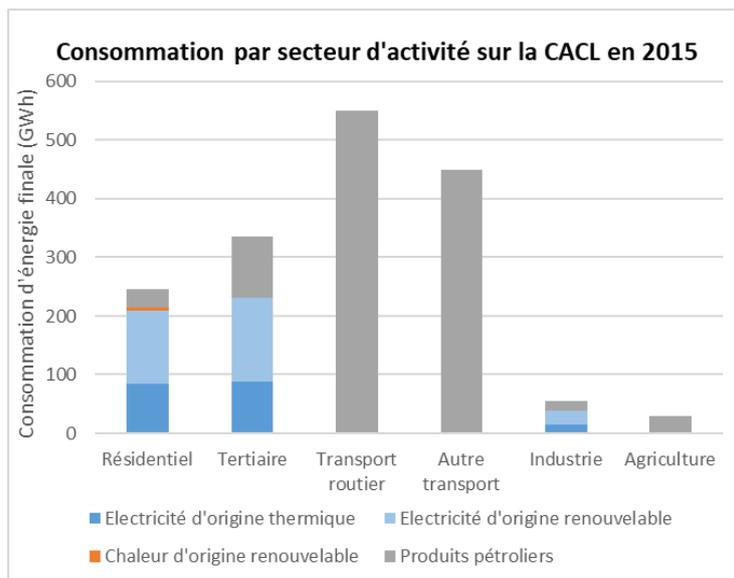


Figure 49. Mix énergétique des différents secteurs d'activité de la CACL en 2015 (Source et traitement : GINGER Burgeap)

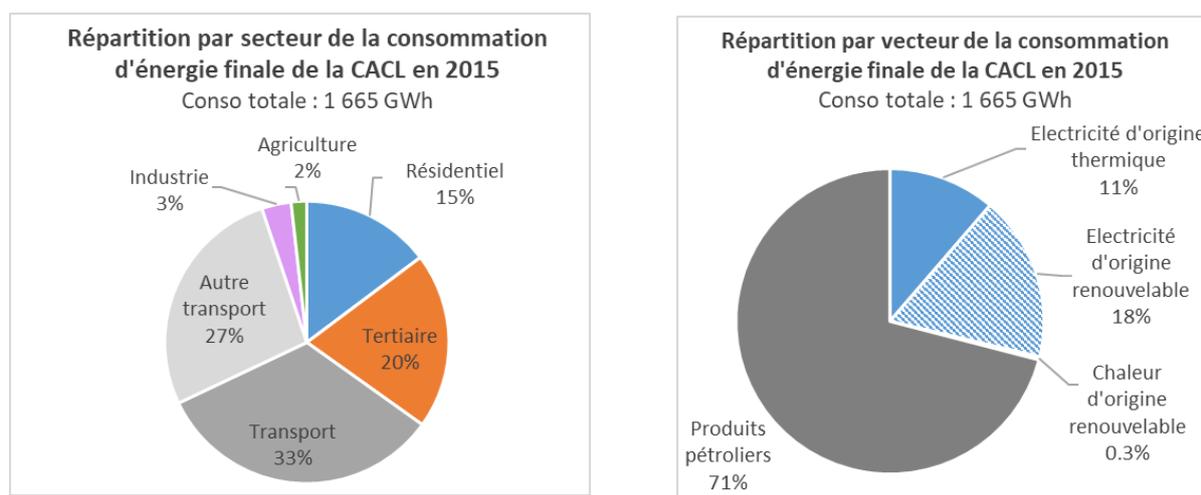


Figure 50. Répartition par secteur (à gauche) et vecteur (à droite) de la consommation d'énergie finale de la CACL en 2015 (Source et traitement : GINGER Burgeap)

Le territoire est marqué par une dépendance aux énergies fossiles. En effet, en tout, **près de 71%** de l'énergie consommée vient **de produits pétroliers** (hors électricité d'origine thermique). Le bilan de la CACL est similaire à la situation énergétique en Guyane ou la consommation de produits pétroliers en 2015 est constituée de :

- 55% de gazole (dont 77% pour le transport routier)
- 22% de kérosène (presque exclusivement utilisé pour les transports aériens)
- 20% de sans-plomb (principalement pour les transports, puis l'agriculture et le tertiaire)

À noter que **l'électricité d'origine thermique est générée en Guyane à partir de fioul lourd (25,8%) et de gazole (74,2%)**, cela renforce le constat de dépendance du territoire aux produits pétroliers.

18% de l'énergie consommée est d'origine renouvelable dont environ 17,7% d'électricité d'origine renouvelable (hydraulique, biomasse et photovoltaïque) et 0,3% de chaleur renouvelable pour l'eau chaude sanitaire.

Le mix énergétique du territoire influe de façon déterminante sur les émissions de gaz à effet de serre imputables à un territoire. À titre d'exemple, les produits pétroliers (fioul domestique et GPL) possèdent un facteur d'émission plus de 20 fois supérieur à la biomasse (bois)¹⁰⁷.

3.1.1.2 Tendances d'évolution

3.1.1.2.1 Évolutions de la consommation d'énergie (tous produits énergétiques confondus)

Les évolutions de la consommation du territoire ont été traduites, à l'exception des consommations électriques, à partir des tendances observées sur le territoire guyanais. Afin de mettre en perspective ces observations, une table de représentativité des consommations de la CACL par rapport à celles de la Guyane en 2015 est présentée ci-après.

Secteur de consommation	Part de la consommation de la CACL par rapport à la Guyane	
	Énergie finale	Énergie électrique
Résidentiel	59,7%	58,8%
Tertiaire	53,8%	47,3%
Transport routier	50,8%	
Autres transports	50,8%	
Industrie	20,9%	21,4%
Agriculture	27,3%	2,7%
Total	52,0%	47,7%

Tableau 11. Estimation de la part de la consommation de la CACL dans la consommation sectorielle et totale guyanaise en 2015 (Source et traitement : GINGER Burgeap)

¹⁰⁷ D'après données sur les facteurs d'émission, issus de la Base Empreinte (ex-Base carbone) de l'ADEME.

Le bilan énergétique régional 2015 publié par le GEC¹⁰⁸, permet de visualiser les évolutions des consommations sectorielles à l'échelle de la Guyane entre 2009 et 2015.

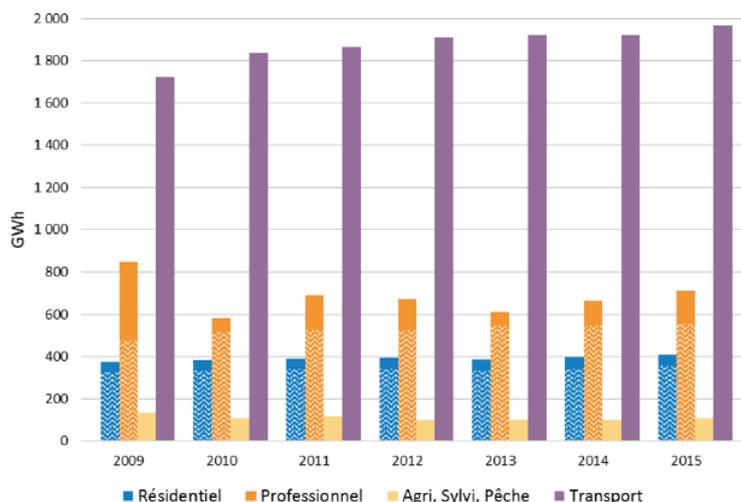


Figure 51. Évolution 2009-2015 de la consommation d'énergie finale par secteur en Guyane (Source : GEC 2017) Les parties hachurées représentent la consommation en électricité, le secteur « professionnel » regroupe tertiaire et industrie

La consommation en énergie finale de la Guyane est assez stable entre 2009 et 2015, avec une augmentation de 4% des consommations d'énergie finale. Les consommations des secteurs résidentiel et des transports ont respectivement augmenté d'environ 9% et 14% tandis que celles des secteurs du Tertiaire-Industrie (« Professionnel ») et Agriculture ont baissé de 16% et 10% sur la même période.

La baisse de consommation du secteur de l'agriculture peut notamment s'expliquer par la baisse d'activité liée à la pêche.

À noter que la consommation du secteur Tertiaire-Industrie s'est significativement électrifiée, faisant passer la part de l'électricité dans la consommation de 56% en 2009 à 78% en 2015.

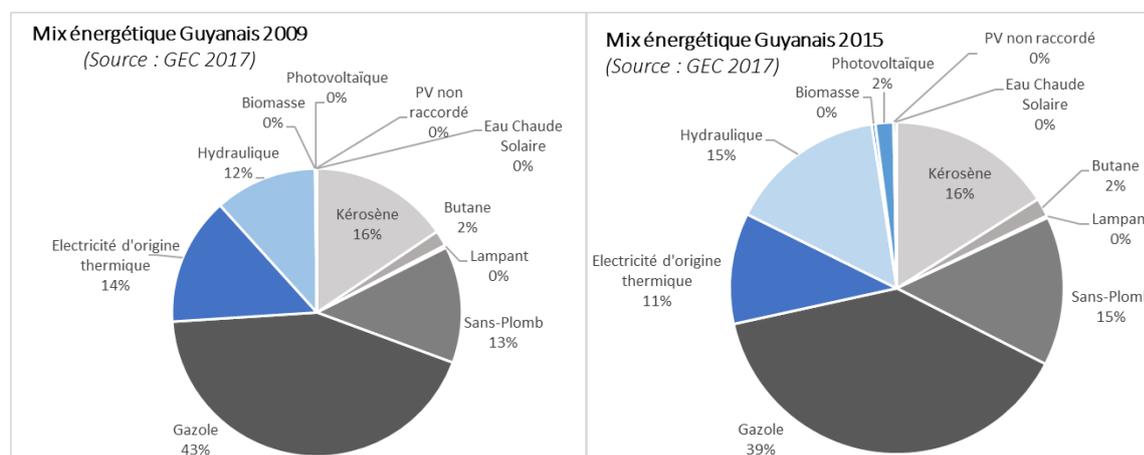


Figure 52. Mix énergétique de la consommation d'énergie finale en Guyane en 2009 (à gauche) et 2015 (à droite) (Source : GEC 2017 ; Traitement : GINGER Burgeap)

La part des produits pétroliers dans la consommation d'énergie est restée stable en 2005 et 2015 (+0,3%), avec un recul de l'utilisation du gazole au profit du sans-plomb. La part de l'électricité thermique a diminué sur cette même période (-22%) au profit de l'électricité d'origine renouvelable (+56%), en particulier l'électricité à partir de biomasse et photovoltaïque. **La part des énergies renouvelables** dans la consommation d'énergie a sensiblement augmenté depuis 2009, en passant de 12% en 2009 à **17% en 2015**.

¹⁰⁸ Bilan énergétique régional, données 2015 – Guyane Énergie Climat, 2017

Selon une étude de l'ADEME¹⁰⁹, les principaux potentiels de réduction énergétique tendanciels, tous secteurs confondus (hors transports), sont (dans l'ordre décroissant) la climatisation, le froid et la production d'eau chaude sanitaire solaire. En ce qui concerne les transports, les principaux potentiels de réduction sont la réduction des déplacements en voitures individuelles thermiques et la maîtrise des déplacements aériens.

3.1.1.2.2 Evolution des consommations électriques

D'après les données EDF Guyane¹¹⁰, les consommations électriques globales à l'échelle de la CACL ont augmenté de 3,4% entre 2015 et 2020, en passant respectivement de 479 GWh à 495 GWh. A l'échelle sectorielle, on observe une diminution respectivement de 46% et 30% des consommations électriques des secteurs de l'agriculture et de l'industrie entre 2015 et 2020. Sur cette même période, les consommations électriques du secteur tertiaire ont augmenté de 33% et celles du secteur résidentiel n'ont pas significativement évolué.

Il existe toutefois une réserve sur ces dynamiques d'évolution sectorielles, d'une part liée à la consolidation des données EDF et d'autre part liée à l'absence d'affectation sectorielle d'une partie du bilan des consommations électriques sur le territoire (18% du bilan en 2015 et 9% en 2020).

¹⁰⁹ Analyse de l'évolution des consommations d'énergie en Guyane et proposition d'un plan d'actions de MDE, ALTER, ADEME, CTG, EDF, Novembre 2020 (page 21/39)

¹¹⁰ Consommation annuelle par commune – Open data EDF Guyane, octobre 2022

3.1.1.3 Focus sectoriels ou thématiques

3.1.1.3.1 Mobilité : Transports routiers et autres transports

3.1.1.3.1.1 Transports routiers

Points clés méthodologiques

Les données de consommation du secteur des transports ont été estimées à partir des données du Bilan énergétique régional 2015 du GEC (2017), rapportées à la CACL via le **ratio de population 2015**. La répartition transports routiers et autres transports, a été estimée à partir des qualifications associées aux consommations de carburants dans le bilan.

Etat des lieux

Le transport routier pèse à 55% sur le bilan énergétique des consommations liées aux transports, en 2015, soit 550 GWh.

Ce bilan s'explique par la forte attractivité économique de l'Île de Cayenne sur le territoire et plus largement, sur la Guyane entraînant de nombreux flux pendulaires, ces déplacements domicile-travail ou domicile-étude étant très largement pratiqués en véhicule individuel comme évoqué précédemment. Les véhicules individuels thermiques, largement majoritaires sur le territoire, sont principalement responsables des consommations du secteur sur le territoire.

Du point de vue des sources d'énergie, le transport routier est dépendant aux énergies fossiles. En effet, la consommation du secteur concerne uniquement des produits pétroliers, dont 77% de gazole et 23% de sans-plomb. Cela semble cohérent au regard du parc de véhicules, composé à 100% de véhicules roulant aux carburants fossiles.

Potentiel de réduction

La voiture individuelle thermique est aujourd'hui majoritaire dans les déplacements des habitants de la collectivité. Plusieurs leviers d'action peuvent être mobilisés afin de réduire la consommation d'énergie :

- La maîtrise des besoins en déplacements notamment le développement d'un urbanisme permettant de rapprocher les zones d'activités des zones d'habitation et réduire ainsi les distances à parcourir pour se rendre sur les lieux de travail ;
- La promotion et le développement de solutions d'optimisation des déplacements, telles que le covoiturage ou le télétravail ;
- Le renforcement de l'offre de transports en commun et de l'intermodalité ;
- La promotion et le développement de la mobilité active et douce (vélo, marche) ;
- Incitation à l'achat de véhicules moins consommateurs (par exemple, citadines plutôt que berlines ou SUV, en adéquation avec les usages réels du véhicule) et propres (hybrides, électriques, en particulier).

3.1.1.3.1.2 Autres transports

Points clés méthodologiques

Les données de consommation du secteur des transports ont été estimées à partir des données du Bilan énergétique Régional 2015 du GEC (2017), rapportées à la CACL via le **ratio de population 2015**. La répartition transports routiers et autres transports, a été estimée à partir des qualifications associées aux consommations de carburants dans le bilan.

Les consommations en produits pétroliers comprennent¹¹¹ :

- Le sans-plomb fluvial : consommation 2008 fournie par l'étude transport de l'ADEME, indexée sur la population pour les années suivantes. Estimation d'un approvisionnement,
- Le gazole navire : consommation des navires estimée à partir des tonnages fournis par le GPM (container et vraquier), part de carburant approvisionnée en Guyane fournie par la SARA,
- Le kérosène : consommation estimée à partir des données du trafic aérien, approvisionnement en Guyane avec données SARA.

Etat des lieux

¹¹¹ Bilan énergétique régional, données 2015 – Guyane Energie Climat, 2017

Les autres transports comprennent le transport fluvial et le trafic aérien, le territoire ne possédant pas de réseau ferroviaire.

En 2015, le secteur des autres transports représentait 45% des consommations énergétiques des transports, soit 449 GWh.

Cette consommation, extrapolée des consommations guyanaises, se répartit entre les transports fluviaux (42%) et aériens (58%). **Les autres transports consomment exclusivement des énergies d'origine fossile**, comme le montre le graphique ci-dessous.

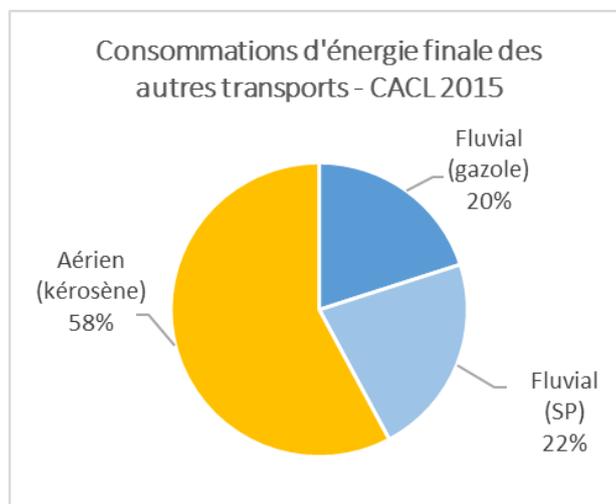


Figure 53. Répartition des consommations d'énergie finale du secteur Autres transports de la CACL en 2015 (Source : GEC 2017 ; Traitement : BURGEAP)

Ainsi, le **kérosène** est la source d'énergie la plus consommée des autres transports, induite par les activités aériennes. 94% de cette consommation est liée aux vols en liaison avec l'extérieur et 6% aux vols intérieurs.

Les résultats de ce secteur sont cependant à nuancer car le périmètre de comptabilisation des consommations est plus large que le bilan règlementaire du PCAET.

Potentiel de réduction

Faute de données disponibles, le potentiel de réduction de ce secteur n'a pas été identifié, bien que l'on estime que la maîtrise de déplacements aériens (notamment grâce au développement du tourisme durable) soit la principale piste.

3.1.1.3.1.3 Synthèse du secteur

Consommation d'énergie finale en 2015	999 GWh
<i>Dont transport routier</i>	550 GWh
Consommation d'énergie finale par habitant	7,6 MWh/hab

Pour conclure, le secteur des transports est le poste le plus énergivore du territoire de la CACL. Il représente ainsi 60% des consommations locales d'énergie finale. Cette situation est similaire à la moyenne guyanaise, où les transports représentent 62% du bilan global des consommations d'énergie finale.

3.1.1.3.2 Tertiaire

Points clés méthodologiques

Les données de consommation du secteur tertiaire ont été estimées à partir des données du Bilan énergétique régional 2015 du GEC (2017) et de l'étude MDE Guyane (actualisée en 2018), rapportées à la CACL via le **ratio de surface ZAE de 2015 et la part estimée de l'industrie dans les consommations du tertiaire en 2015.**

Etat des lieux

Le bilan énergétique des bâtiments tertiaires est présenté ci-après.

Consommation d'énergie finale en 2015	336 GWh
Consommation d'énergie finale par habitant en 2015	2,5 MWh/hab

Représentant 20% du bilan énergétique global du territoire, le secteur tertiaire est le deuxième secteur le plus énergivore de la CACL. Les activités du tertiaire ont un poids important sur les consommations d'énergie du territoire. En effet, ce secteur est le premier pourvoyeur d'emplois.

En moyenne, en Guyane, la consommation tertiaire par habitant en 2015 s'élève à 2,5 MWh/hab. On considère que la consommation moyenne de ce secteur sur le territoire de la CACL est similaire à la consommation moyenne guyanaise.

Le graphique ci-dessous présente les différentes sources d'énergie utilisées dans le secteur tertiaire.

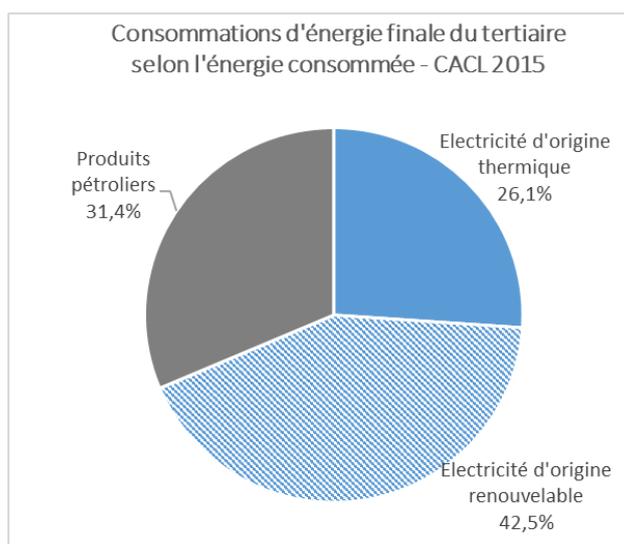


Figure 54. Répartition de la consommation d'énergie du tertiaire de la CACL par source, en 2015 (Source et traitement : GINGER Burgeap, cf points clés méthodologiques)

A la différence du secteur des transports, les besoins énergétiques du tertiaire sont essentiellement couverts par l'électricité. Néanmoins, étant donné que l'électricité d'origine thermique (produite en Guyane principalement à partir de gazole et fioul lourd) représente 26% de la consommation énergétique du secteur tertiaire, on peut considérer que ce dernier est dépendant aux énergies fossiles (si l'on ajoute les 31,4% des produits pétroliers, les énergies fossiles représentent plus de la moitié du bilan du secteur tertiaire).

En termes d'usage, les consommations électriques du secteur concernent principalement la production de froid et l'usage divers.

3.1.1.3.3 Résidentiel

Points clés méthodologiques

Les données de consommation du secteur résidentiel ont été estimées à partir des données du Bilan énergétique régional 2015 du GEC (2017) et de l'étude MDE Guyane (actualisée en 2018), rapportées à la CACL via le **ratio de population de la CACL en 2015**.

Etat des lieux

Le bilan énergétique du parc de logements du territoire est présenté ci-après.

Consommation d'énergie finale 2015	245 GWh
Consommation d'énergie finale par habitant 2015	1,9 MWh/hab

Représentant 15% des consommations énergétiques du territoire, l'habitat est le troisième secteur le plus énergivore du territoire (après le tertiaire).

Le graphique ci-dessous présente les estimations de la part des différents vecteurs d'énergie utilisés dans la consommation des logements du territoire.

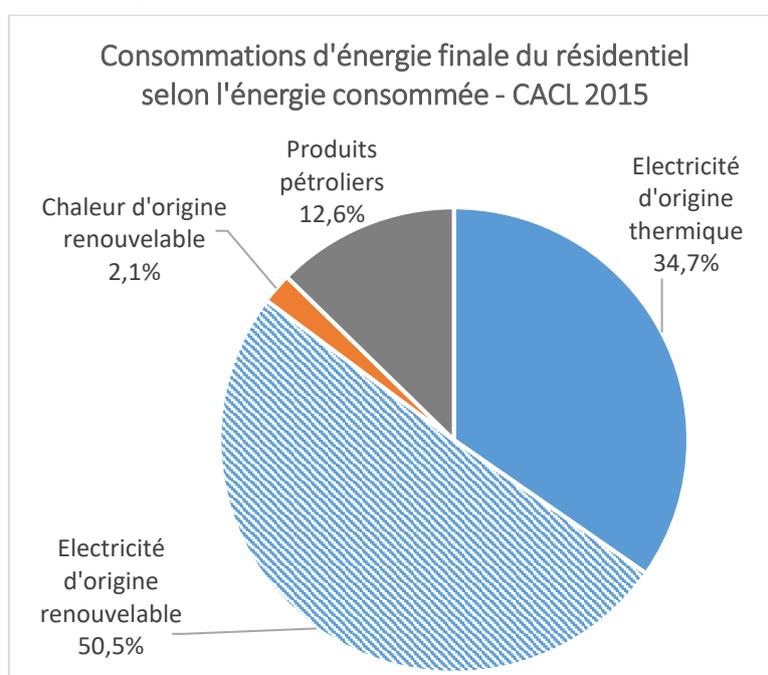


Figure 56. Répartition des consommations de l'habitat selon l'énergie consommée sur la CACL en 2015 – (Source : GINGER Burgeap)

L'électricité est la première source d'énergie consommée du secteur résidentiel avec 85,2% du bilan énergétique. Les énergies renouvelables (électricité d'origine renouvelable et chaleur d'origine renouvelable) couvrent 52,6% des besoins énergétiques de ce secteur.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des consommations électriques du secteur résidentiel sur les communes de la CACL.

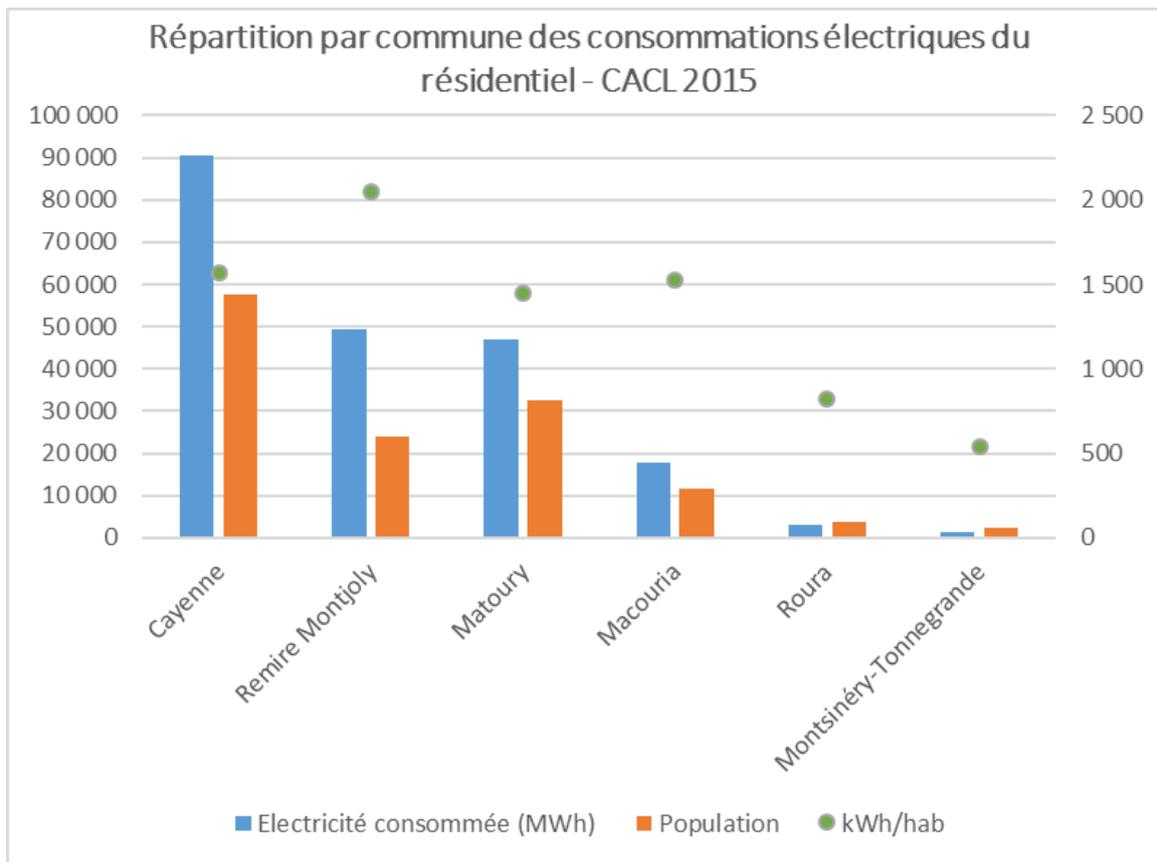


Figure 57. Répartition par commune des consommations électriques du résidentiel de la CAEL en 2015 (Source : GINGER Burgeap)

Les consommations électriques du résidentiel se concentrent sur les communes de l'île de Cayenne. La consommation électrique du résidentiel n'est pas nécessairement corrélée au nombre d'habitants par commune, comme le montrent les résultats sur les communes de Rémire Montjoly et Macouria.

La consommation électrique du résidentiel serait plutôt corrélée au taux de climatisation des habitations par commune comme le montre le graphique ci-après.

En effet, par exemple la commune de Rémire-Montjoly qui présente une population bien inférieure à celle de Cayenne¹¹³, présente une consommation à l'habitant 1,3 fois plus élevée et un taux de climatisation des résidences principales d'environ 67% contre 45% pour Cayenne. Il en est de même pour Roura dont la population est 15 fois inférieure à celle de Cayenne mais pour laquelle la consommation à l'habitant est seulement 1,9 fois inférieure, le taux de climatisation des résidences principales de Roura étant de 25%.

¹¹³ ratio de 0,41 entre les populations des deux communes en 2015

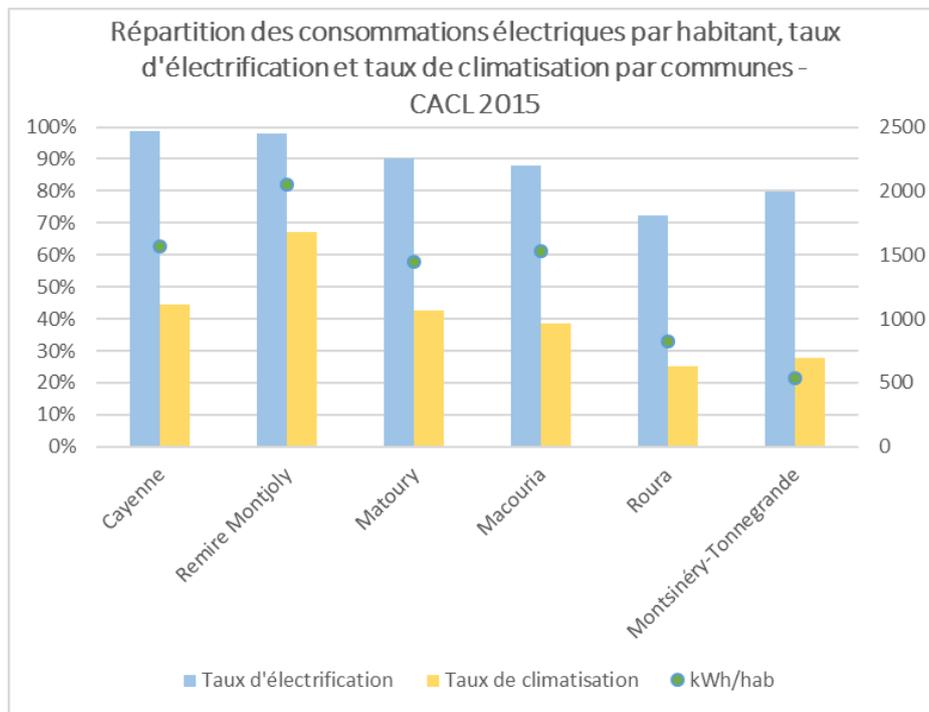


Figure 58. Comparaison entre la consommation électrique résidentiel par habitant 2015 et le taux d'électrification et climatisation 2018 (Source : GINEGR Burgeap)

Les graphiques suivants présentent les consommations électriques selon la répartition par usage des secteurs résidentiel et tertiaire du Littoral et de la Guyane. La consommation électrique des logements de la CACL représente 71,3% de celle du Littoral et 59,2% de celle de la Guyane. A cet égard, on estime que les usages énergétiques du secteur résidentiel sur le territoire de la CACL sont très similaires à ceux observés dans ce même secteur à l'échelle du Littoral et de la Guyane.

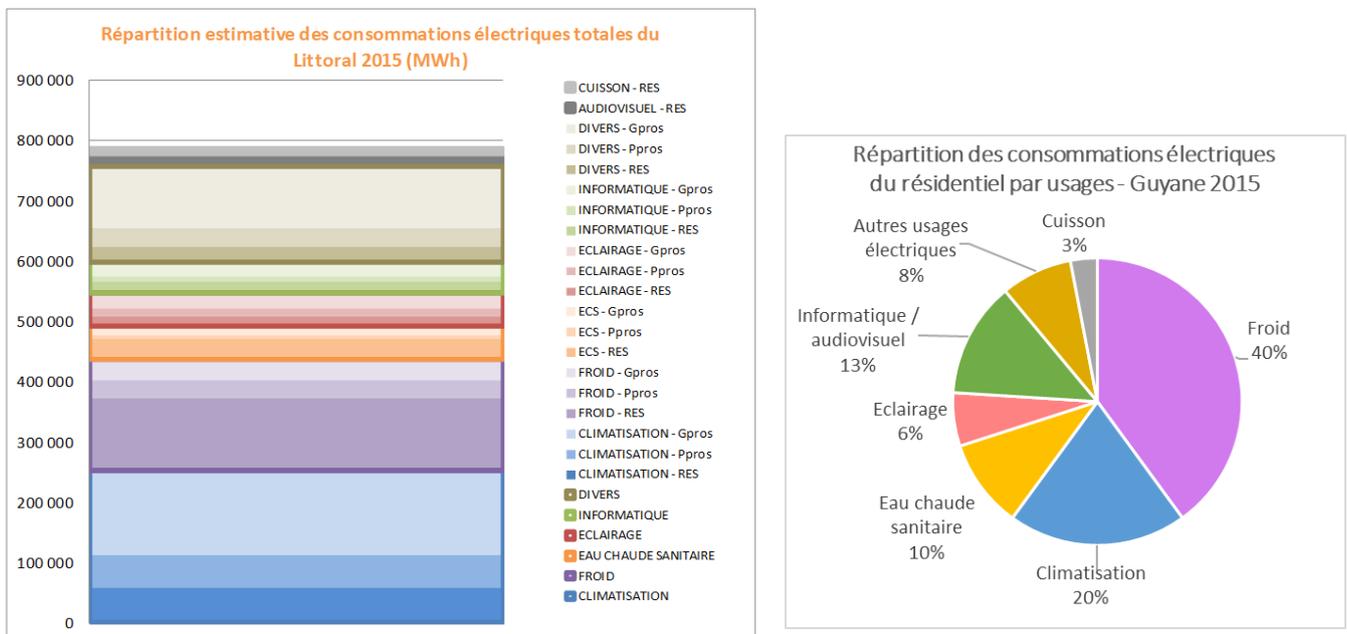


Figure 59. Répartition des consommations électriques du résidentiel/professionnel par usage des communes du littoral (à gauche) et de la Guyane (à droite) (Source : Etude MDE, Alter 2018 ; Traitement : GINGER Burgeap)

La production de froid (réfrigération, congélation) dans les logements est le premier poste de consommation dans le résidentiel (environ 40%). L'électricité spécifique (éclairage, équipement numérique, cuisson et autres usages) constitue le deuxième poste de consommation du secteur, avec environ 30% du bilan énergétique. Enfin, la climatisation représente le troisième poste de consommation (environ 20%).

A noter qu'environ 40% du bâti de la CACL est spontané, les consommations associées ne sont donc pas nécessairement comptabilisées dans les bilans énergétiques départementaux et non représentées dans ce bilan.

Par ailleurs, les consommations d'énergies fossiles du résidentiel (butane) sur les communes du littoral, se répartissent selon les usages suivants¹¹⁴ :

- 97,9% pour la cuisson,
- 2,1% pour l'eau chaude sanitaire.

Afin d'identifier les différents niveaux de consommation des logements, une étude menée par l'ADEME¹¹⁵ a analysé la consommation de 56 logements en Guyane.

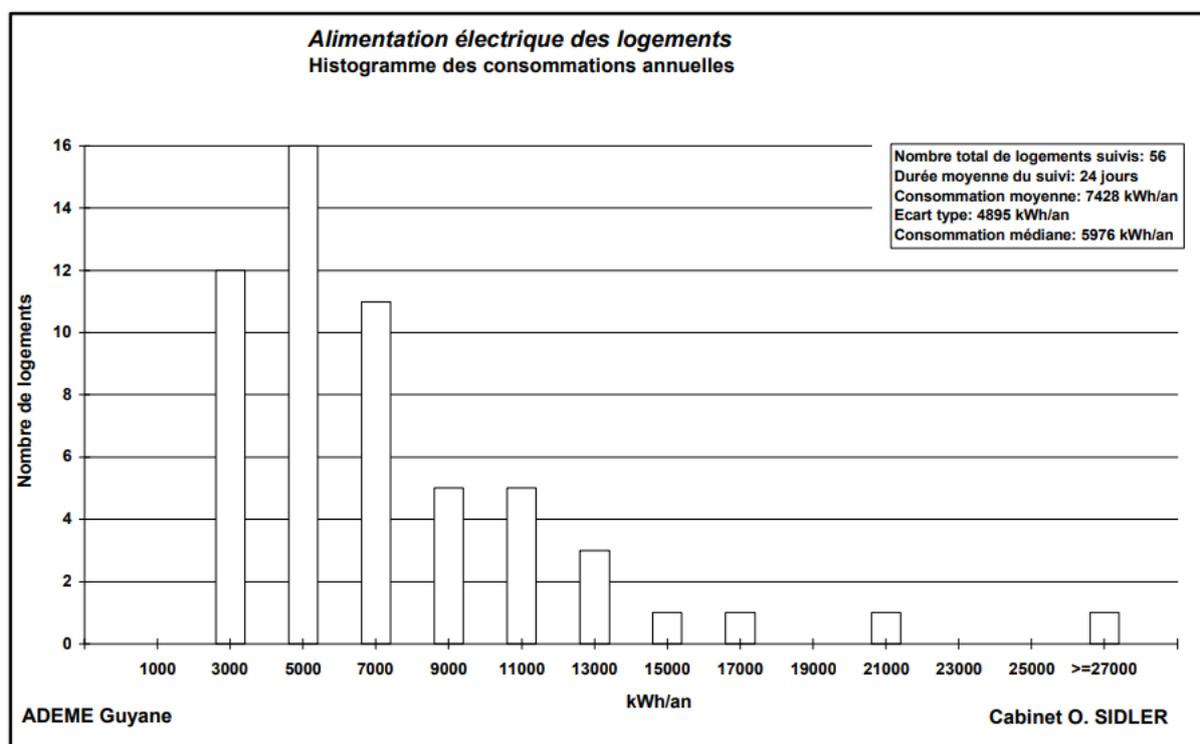


Figure 60. Histogramme des consommations électriques annuelles des logements en Guyane (Source : ADEME)

Ces résultats datent de 1998, et on estime que le niveau d'électrification et d'équipements des logements sur la CACL a significativement augmenté depuis notamment au regard des données INSEE disponibles¹¹⁶. **Cette répartition des logements n'est donc pas représentative du parc de la CACL en 2021.** Cependant, cet échantillon permet de donner un premier ordre de grandeur des consommations à l'échelle du logement et du nombre de logements concernés sur la CACL.

¹¹⁴ Etude MDE, Alter 2018.

¹¹⁵ Campagne de mesures sur les usages électriques dans le secteur résidentiel en Guyane - ADEME 1998

¹¹⁶ Si les données INSEE de 1998 ne sont pas disponibles, on peut toutefois noter qu'entre 2008 et 2019, la part de résidences principales ayant accès à l'eau chaude est passée de 47,2% à 55,4%, et la part des résidences principales ayant au moins une pièce climatisée est passée de 34,3% à 47,1% (Source : Dossier complet Intercommunalité-Métropole de CA du Centre Littoral (249730045), INSEE, version du 23/01/2023).

Consommation (kWh/an)	%	NB logements estimés CACL
1000	0,0%	-
3000	21,4%	10 816
5000	28,6%	14 421
7000	19,6%	9 914
9000	8,9%	4 507
11000	8,9%	4 507
13000	5,4%	2 704
15000	1,8%	901
17000	1,8%	901
19000	0,0%	-
21000	1,8%	901
23000	0,0%	-
25000	0,0%	-
>27000	1,8%	901

Figure 61. Estimation des consommations énergétiques des logements de la CACL
(Source : ADEME ; Traitement : GINGER Burgeap)

On peut donc regrouper les logements du parc de la CACL dans des classes de consommations afin d'identifier la part du parc à cibler, les logements de classes « énergivores » pour les actions de rénovation énergétique ou de remplacement des appareils électroménagers :

Classe de consommation	Nb de logements CACL	% du parc
Logements vertueux (< 5000 kWh/an)	10 816	21%
Logements médians (5000 à 8999 kWh/an)	24 336	48%
Logements énergivores (≥ 9000 kWh/an)	15 322	30%

Figure 62. Répartition du parc de logements de la CACL en classes de consommation énergétique
(Source : GINGER Burgeap)

Potentiel de réduction

Selon une étude de l'ADEME¹¹⁷, les principaux potentiels de réduction énergétique tendanciels dans le secteur résidentiel sont (dans l'ordre décroissant) la production d'eau chaude sanitaire solaire, le froid, et la climatisation (isolation de l'enveloppe et de la toiture du logement, et comportements des habitants pour un usage plus sobre).

Synthèse du secteur

Les consommations du secteur sont principalement électriques et d'origine renouvelable. Ces consommations sont induites par la production de froid et la climatisation. Une meilleure qualification de l'habitat sur le territoire permettrait cependant de consolider les différents types de consommations et ainsi identifier les actions prioritaires pour maîtriser la demande en énergie et la consommation d'énergie fossile sur ce secteur.

¹¹⁷ Etude MDE Guyane (Mise à jour PRERURE) Alter, ADEME 2018-2020 (page 21/39)

3.1.1.3.4 Industrie et branche énergie

Points clés méthodologiques

Les données de consommation du secteur industriel ont été estimées à partir des données du Bilan énergétique régional 2015 du GEC (2017), l'étude MDE Guyane (actualisée en 2018) et des données de consommation d'électricité de EDF (2016), rapportées à la CACL via le **ratio de surface ZAE 2018 et la part de l'industrie dans les consommations tertiaires de 2015**.

La répartition entre électricité d'origine thermique et renouvelable a été calquée sur la répartition observée pour le secteur tertiaire de la CACL.

Etat des lieux

Consommation d'énergie finale en 2015	56 GWh
Consommation d'énergie finale par habitant en 2015	0,4 MWh/hab

L'industrie représente 3% des consommations d'énergies sur la CACL. Les consommations de la CACL pour ce secteur sont inférieures aux consommations de l'industrie à l'échelle de la Guyane, qui représentait environ 1 MWh/hab en 2015.

Les consommations de ce secteur s'expliquent par la présence d'industries alimentaires, d'infrastructures portuaires et de carrières minières. Le graphique ci-dessous détaille le type de sources d'énergie consommées dans l'industrie locale.

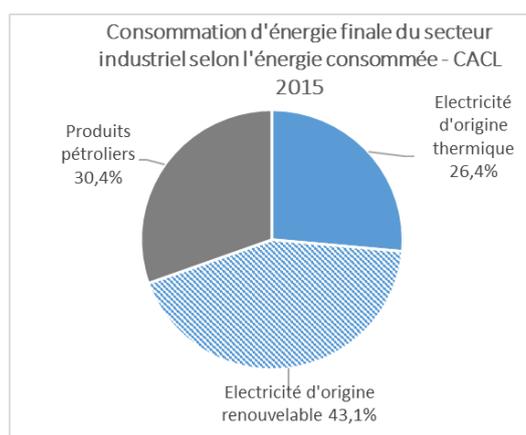


Figure 63. Répartition des consommations industrielles par type d'énergie dans l'industrie (Source et traitement : GINGER Burgeap, cf points clés méthodologiques)

La situation énergétique du secteur est semblable à celle du tertiaire car les consommations d'énergie ont été reconstituées¹¹⁸ à partir des données du tertiaire. Ainsi les activités industrielles locales sont très électrifiées, en effet l'électricité représente environ 70% des consommations du secteur, dont 26% d'origine renouvelable. Les énergies fossiles représentent 30% des consommations d'énergie finale.

A noter qu'il existe également des productions vivrières transformées et commercialisées localement selon des circuits informels qui peuvent ne pas être comptabilisées dans ce bilan.

Potentiel de réduction

Selon une étude de l'ADEME¹¹⁹, les principaux potentiels de réduction énergétique tendanciels dans le secteur industriel sont (dans l'ordre décroissant) la climatisation, le froid et l'éclairage.

¹¹⁸ Cf points clés méthodologiques en début de paragraphe

¹¹⁹ Etude MDE Guyane (Mise à jour PRERURE) Alter, ADEME 2018-2020 (page 21/39)

3.1.1.3.5 Agriculture

Points clés méthodologiques

Les données de consommation du secteur agriculture ont été estimées à partir des données du Bilan énergétique régional 2015 du GEC (2017), l'étude MDE Guyane (actualisée en 2018) et des données de consommation d'électricité de EDF (2016), rapportées à la CACL via le **ratio de surface agricole utilisée 2010**.

La répartition entre électricité d'origine thermique et renouvelable a été calquée sur la répartition observée à l'échelle de la Guyane dans le Bilan énergétique régional 2015 du GEC (2017).

Etat des lieux

Consommation d'énergie finale en 2015	30 GWh
Consommation d'énergie finale par SAU	8,1 MWh/hectare de SAU

A l'image de son poids très minoritaire dans le tissu économique local, l'agriculture a **un impact très marginal sur le bilan énergétique** du territoire de la CACL. En effet, le secteur agricole représente près de **2%** des consommations énergétiques locales, proportion légèrement inférieure à la moyenne guyanaise (3%). Ainsi l'agriculture est le secteur économique qui pèse le moins sur le bilan énergétique du territoire. Le graphique ci-dessous présente les différentes formes d'énergies utilisées dans l'agriculture locale.

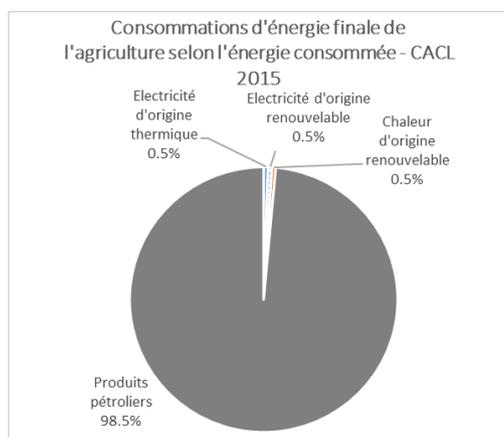


Figure 64. Répartition de la consommation d'énergie de l'agriculture par source (Source et traitement : GINGER Burgeap, cf points clés méthodologiques)

Les produits pétroliers, permettant le fonctionnement des engins agricoles et bateaux de pêche, est la première source d'énergie utilisée dans le secteur (98,5%). L'électricité arrive en deuxième position avec 1% des consommations, dont 0,5% d'origine renouvelable. Ainsi au global, et à l'instar des transports, l'agriculture locale reste très dépendante des énergies fossiles.

En ce qui concerne le gazole, les consommations se décomposent selon les usages suivants :

- Environ 43,8% pour la pêche,
- Environ 29,7% pour l'agriculture,
- Environ 26,5% pour la sylviculture.

Potentiel de réduction

Selon une étude de l'ADEME¹²⁰, les potentiels de réduction énergétique tendanciels dans le secteur agricole sont considérés comme nul.

Synthèse du secteur

Bien que l'agriculture pèse peu dans le bilan énergétique de la CACL, ce secteur présente une forte dépendance aux produits pétroliers, très émetteurs de gaz à effet de serre. De plus, certaines pratiques agricoles peuvent générer des émissions directes et indirectes (ex : élevage, en particulier bovin) et/ou accentuer la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques, comme l'usage d'engrais ou le défrichage.

¹²⁰ Etude MDE Guyane (Mise à jour PRERURE) Alter, ADEME 2018-2020 (pages 18 et 21/39).

3.1.1.3.6 Déchets

Les données de consommation ne sont pas disponibles pour ce secteur.



3.1.2 Production d'énergie renouvelable et de récupération, et potentiels de développement

3.1.2.1 Production d'énergies renouvelables et potentiels de développement sur le territoire

Points clés méthodologiques

Les données de production et valorisation des énergies renouvelables sur le territoire ont été estimées à partir des données du Bilan énergétique Régional 2015 du GEC (2017), des données sources de l'étude MDE Guyane (2015) et des données de production de EDF Guyane.

La répartition de la production entre la CACL et les autres zones interconnectées au réseau a été estimée à partir de la répartition des puissances installées sur les différents territoires. Cette répartition est considérée comme inchangée pour la comparaison aux données 2009.

L'estimation des potentiels de développement des différentes filières d'énergies renouvelables distingue les « gisements bruts » des « gisements nets » :

- **Gisement brut** : le gisement brut est un gisement maximal qui ne prend pas en compte les contraintes techniques et économiques de développement d'un projet ;
- **Gisement net** : le gisement net ne retient que la part de gisement qui présente des performances techniques et économiques favorables (équilibre entre moyens mis en œuvre et gain).

3.1.2.2 Etat des lieux

Production locale d'énergie renouvelable primaire - 2015	264,3 GWh/an
Taux d'énergie renouvelable dans la production totale en 2015	49%
Taux d'énergie renouvelable dans la consommation en 2015	16%

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral a produit en 2015 sur le territoire 264,3 GWh/an d'énergie d'origine renouvelable (EnR), correspondant à un taux de **16% de couverture de sa consommation d'énergie finale par les EnR**. À titre de comparaison, la France affichait un taux de 15% en 2015¹²¹.

En incluant les énergies non renouvelables, la production d'énergie de la CACL en 2015 est de 541,4 GWh.

Les 3 principales filières renouvelables en termes de production sont, dans l'ordre décroissant :

- **Filière hydraulique (énergie importée du barrage Petit-Saut)**
- **Solaire photovoltaïque (centrales au sol et diffus)**
- **Solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire (chauffe-eau solaires individuels et collectifs)**

¹²¹ Mise à jour des indicateurs de suivi de la PPE (indicateurs 2021), Janvier 2023 : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Publication%20Indicateurs%20PPE%20pour%202021_Janvier%202023.pdf

L'électricité d'origine renouvelable représente 99% de la production d'énergie renouvelable locale, contre 1% de chaleur renouvelable pour l'eau chaude sanitaire.

Filières		Production d'ENR (en GWh) en 2015
Électricité	Photovoltaïque	35,3
	Éolien	0
	Hydraulique (<i>source EnR importée</i>)	223,9
	Cogénération biomasse	0
	Cogénération géothermie	0
Chaleur	Bois-énergie	0
	Pompes à chaleur aérothermiques	0
	Pompes à chaleur géothermiques	0
	Chaleur issue des réseaux	0
	Solaire thermique	5,1
Gaz	Biogaz	0
TOTAL		264,3

Tableau 12. Synthèse de la production d'EnR sur la CACL en 2015
(Source et traitement : GINGER Burgeap, cf points clés méthodologiques)

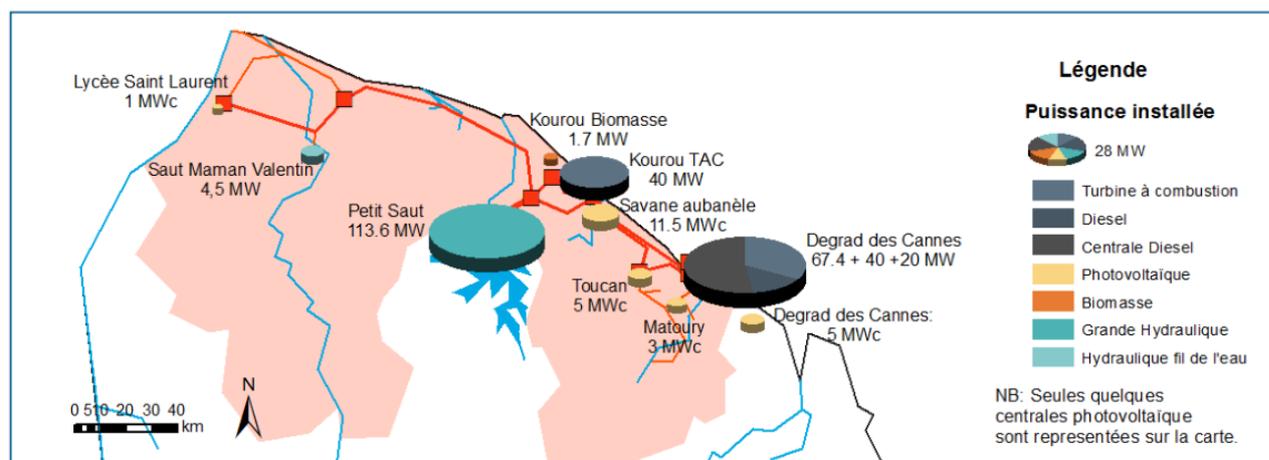


Figure 65. Carte schématique du réseau électrique interconnecté avec les puissances installées pour les principaux sites de production de la Guyane en 2015 (Source : Guyane Energie Climat 2015)

3.1.2.3 Tendances d'évolution

La production d'énergie a augmenté d'environ 2% en 2015 par rapport à 2009. Toutes les filières de production d'énergie renouvelable ont vu leur production augmenter, avec une augmentation globale de 55% sur cette période.

La filière hydraulique représente 85% de l'énergie renouvelable du territoire et est largement dominée sur le territoire par la production importée du barrage de Petit-Saut. Ce dernier a augmenté sa production de 33,4% entre 2009 et 2015, dont environ 47% sont destinés à la consommation sur le territoire de la CACL¹²².

Néanmoins, il est à noter que l'évolution de cette production est dépendante de la pluviométrie. Or les simulations du BRGM et Météo-France projettent à l'horizon 2100 une diminution globale de la pluviométrie annuelle en Guyane entre -3% et -34%, selon le scénario climatique envisagé (voir aussi plus bas, cf. section « Vulnérabilité territoriale aux changements climatiques »)

La production d'électricité d'origine thermique sur le territoire a par ailleurs diminué d'environ 23% entre 2009 et 2015.

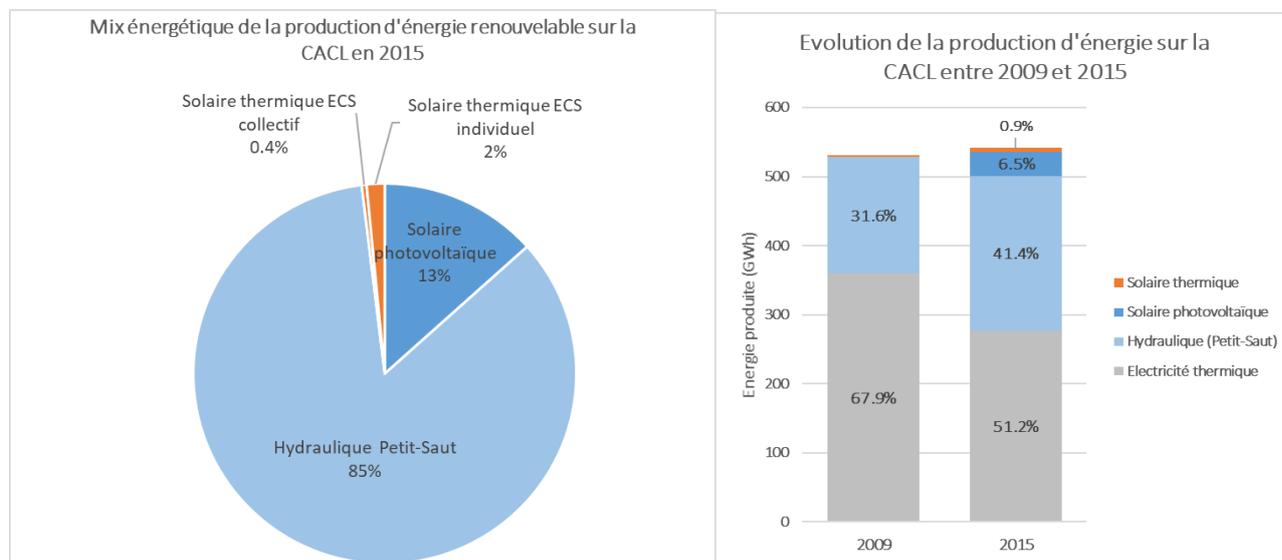


Figure 66. Mix énergétique de la production d'énergie renouvelable sur la CACL en 2015 (Source : GINGER Burgeap)

Figure 67. Production d'énergie sur la CACL en 2009 et 2015 (Source : GEC 2017 ; Traitement : GINGER Burgeap)

¹²² La production d'électricité hydraulique du barrage Petit-Saut attribuée à la CACL a été estimée à partir des consommations d'électricité renouvelable du territoire, exemptée de la consommation issue du solaire photovoltaïque. Ainsi on considère que la production du barrage Petit-Saut attribuée au territoire de la CACL, correspond exactement aux consommations du territoire en électricité d'origine hydraulique.

D'après les données EDF Guyane¹²³ la puissance installée en solaire thermique sur la CACL est passée de 101 MW en 2015 à 141 MW en 2020, soit une augmentation d'environ 40%. Cependant, seules les installations localisées sur les communes de Roura et Rémire-Montjoly sont recensées.

La puissance installée en solaire photovoltaïque a quant à elle augmenté d'environ 20% entre 2015 et 2020, avec de nouvelles installations recensées sur les communes de Cayenne, Matoury et Montsinéry-Tonnegrande depuis 2015.

Enfin, concernant la bioénergie, une seule installation est recensée par les données EDF Guyane, d'une puissance installée de 5,1 MW, mise en service en 2021 sur la commune de Roura.

En octobre 2022, ces données de puissances installées par commune sont indiquées comme dépréciées par EDF Guyane.

D'un point de vue global, la production d'électricité à l'échelle de la Guyane comptabilisée par EDF Guyane est globalement stable depuis 2015¹²⁴, vraisemblablement grâce au succès des actions de maîtrise d'énergie. Entre 2018 et 2020, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité guyanaise est passée de 64,5% à 69,8%. Toutefois, cette part présente une variation interannuelle, entre 45% et 70% (notamment en lien avec l'effet de la pluviométrie sur la production hydraulique, évoquée plus haut).

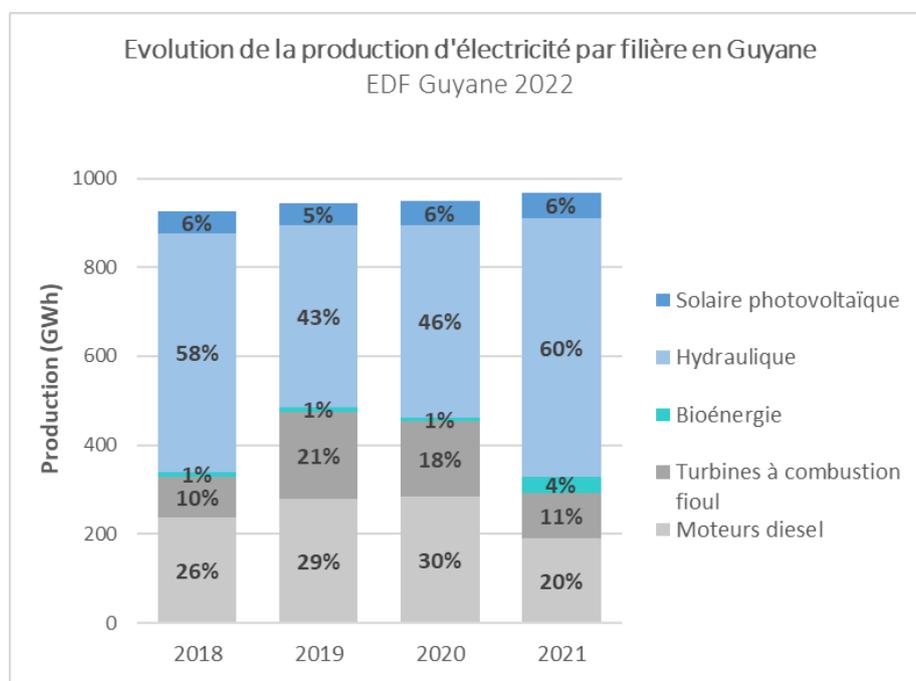


Figure 68. Evolution de la production d'électricité par filière en Guyane d'après les données EDF Guyane 2022 (Source : Open data EDF Guyane ; Traitement : GINGER Burgeap)

¹²³ Registre des installations de production et de stockage - Open data EDF Guyane, décembre 2021

¹²⁴ Production annuelle d'électricité par filière – Open data EDF Guyane, janvier 2022

La production d'énergie renouvelable pourrait être renforcé grâce à la mobilisation des potentiels (gisements) disponibles sur le territoire. La méthodologie pour estimer les gisements d'EnR peut varier selon la prise en compte des contraintes du territoire.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des données issues de l'estimation réalisée dans le cadre du PCAET.

Filières	Production 2015 (GWh/an)	Potentiel de production supplémentaire (GWh/an)
Hydraulique	223,9 (importée)	1,7
Eolien	0	657
Solaire photovoltaïque	53,4	1 162,3 ¹²⁵
Solaire thermique	5,1	6,1
Biomasse énergie	0	45,552
Valorisation des déchets	0	54,4 ¹²⁶
Géothermie	0	0
Total	264,3	1 886,7

Tableau 13. Synthèse des potentiels de développement des énergies renouvelables sur la CACL
(Source : GINGER Burgeap)

La production et les potentiels de développement des énergies renouvelables sont présentés plus en détail par filière dans les lignes ci-après.

¹²⁵ Gisement sur bâti uniquement. Le cas échéant, les données complémentaires concernant les autres gisements solaires photovoltaïques seront consolidées dans cette section.

¹²⁶ Gisement valorisée sous forme de biogaz uniquement. Le cas échéant, les données complémentaires concernant les gisements issus des projets UVE seront consolidées dans cette section.

3.1.2.4 Focus sectoriels ou thématiques

3.1.2.4.1 Hydraulique

3.1.2.4.1.1 Etat des lieux de la filière

La production hydraulique importée, correspondant à l'usage estimé sur la CACL, s'élevait à **224 GWh** en 2015. Cette production hydraulique provient du barrage du lieu-dit Petit Saut, localisé sur la commune de Sinnamary, à 50 km à l'ouest de Kourou et 80 km de Cayenne. L'unique route d'accès au barrage prend naissance sur la RN1 et passe notamment sur la commune de Kourou. Le **barrage de Petit Saut** a été mis en service en 1995, il présente une puissance installée de 113,5 MW et une **production totale de 470 GWh/an** en moyenne. La production hydraulique peut fortement varier d'une année à l'autre en fonction des précipitations.



Figure 69. Localisation du barrage de Petit Saut et la route d'accès
(Source : PPI Petit Saut, 2016)

Il existe des installations hydrauliques au fil de l'eau en Guyane, notamment celle de Saut Maman Valentin sur la commune de Mana mise en service en 2011 avec une puissance maximale de 4,5 MW, mais aucune installation de ce type n'est recensée sur le territoire de la CACL.

3.1.2.4.1.2 Estimation du potentiel de développement

Le développement de l'énergie produite par l'hydroélectricité peut se faire au travers de trois catégories d'opérations :

- **L'optimisation des ouvrages existants** : modification de la turbine pour améliorer le rendement, amélioration du contrôle commande, turbinage des débits réservés, suréquipement et réaménagement d'ouvrage... Les gains de productible restent limités dans une majorité de cas.
- **L'équipement de seuils existants**, c'est-à-dire l'équipement de retenues ou obstacles qui existent pour d'autres usages et qui pourraient être équipés d'une turbine hydroélectrique (cf. carte ci-dessous issue du référentiel des obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau administrés par l'ONEMA).
- **La création de nouveaux sites**, qui implique à la fois la création des ouvrages de génie civil ajoutant de nouveaux obstacles à l'écoulement et l'installation de turbines et matériels de transformation électrique.

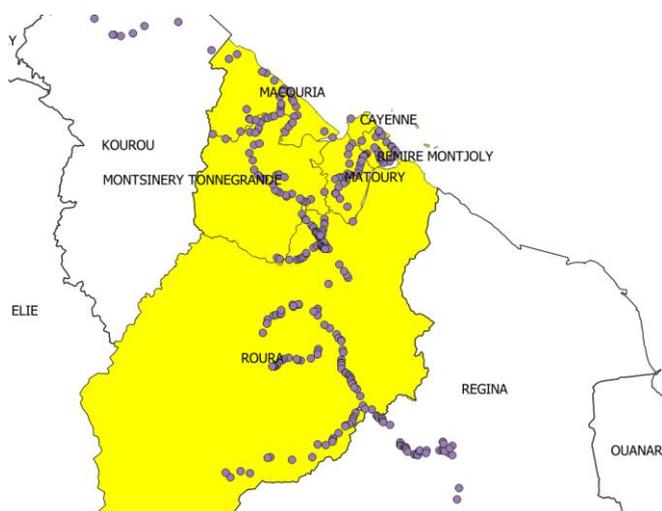


Figure 70. Localisation des obstacles à l'écoulement recensés sur le territoire de la CACL
(Source : Recensement des obstacles à l'écoulement, ONEMA 217 ; Traitement : GINGER Burgeap)

Aujourd'hui le gisement hydraulique restant concerne surtout le développement de la petite et de la micro-hydraulique. En effet, une analyse d'opportunité a été menée et permet de montrer qu'un nouveau projet de « grand barrage » en Guyane ne serait pas compatible avec les objectifs de réduction des GES¹²⁷ au regard des trajectoires de lutte contre le réchauffement climatique de la France.

Sur la filière petite et micro-hydraulique, il existe une réglementation moins contraignante, notamment pour les ouvrages d'une puissance inférieure à 150 kW, requérant uniquement une autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial (cf. CG3P), ce qui pourra faciliter l'implantation de nouvelles installations.

La filière est cependant fragilisée par le manque d'étude de caractérisation du potentiel et sa forte sensibilité à l'aléa climatique qui a un impact direct sur sa production et qui peut difficilement être anticipée.

Par ailleurs, la filière pourrait aussi être freinée par le renforcement des contraintes environnementales notamment en matière de continuités écologiques. Les cours d'eau classés, sur liste 1 ou liste 2 notamment, excluent la possibilité de mettre en place ce type d'installations¹²⁸. Néanmoins, aucun cours d'eau classé n'est recensé en Guyane¹²⁹.

On considère l'installation de centrales micro-hydrauliques sur 3 seuils existants du territoire pour lesquels le débit interannuel du cours d'eau est disponible :

- Pont de la Tonnégrande (Montsinéry-Tonnégrande),
- Pont de l'Orapu (Montsinéry-Tonnégrande),
- Pont du Stoupan,

Le gisement petit-hydraulique sur le territoire est ainsi estimé à 1,7 GWh/an.

¹²⁷ Révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de Guyane 2019-2028, GINGER Burgeap, 2022

¹²⁸ Cours d'eau liste 1 : logique de préservation des cours d'eau à fort enjeu patrimonial contre toute nouvelle atteinte aux conditions de la continuité écologique.

Cours d'eau liste 2 : logique de restauration de la continuité écologique des cours d'eau sur les ouvrages existants sans remise en cause des usages existants avérés.

¹²⁹ « Il n'y a pas de cours d'eau classés au titre du 2° de l'art L214-17 en Guyane », Document d'accompagnement n°5, Indicateurs de suivi du SDAGE 2022-2027 (page 5/7) https://www.ceb-guyane.fr/images/Espace_membres/Seance_pleinier_07_07_2022/Doc5_Indicateurs_de_suivi_VDef.pdf .

3.1.2.4.2 Eolien

3.1.2.4.2.1 Etat des lieux de la filière

Il n'existe pas de parc éolien sur le territoire de la CACL. De façon générale, il n'existe aucun projet éolien abouti sur le territoire guyanais.

Des difficultés freinent en effet le développement de cette filière sur le territoire, comme par exemple le positionnement des forces armées à Kourou, et en général la présence de radars et d'antennes de télécommunication sur de nombreuses zones limitent également l'installation d'éoliennes. S'ajoute à ce constat du Schéma Régional Eolien (SRE), annexé au SRCAE, la quasi absence de mesures de vent nécessaires pour déterminer précisément la ressource éolienne (via des mats de mesures dédiés) sur le territoire. Le SRE en Guyane identifie de ce fait un potentiel faible.

Toutefois, la PPE en vigueur actuellement en cours de révision fixait des objectifs relativement ambitieux concernant le développement de cette filière, d'une nouvelle puissance installée de 10 MW en 2018 et 10 MW supplémentaires en 2023.

3.1.2.4.2.2 Estimation du potentiel de développement

Il s'agit d'une filière avec peu de données et des contraintes fortes, pour laquelle des mesures de vent et des études complémentaires seraient nécessaires afin d'affiner son potentiel. Il est donc extrêmement délicat à ce stade d'estimer le potentiel réel de développement de la filière, par manque de caractérisation de la ressource et d'étude fine sur le sujet. Une étude cartographique devrait être menée par la DGTM cette année¹³⁰.

Cependant, sur la base des données disponibles, on peut estimer un gisement brut (c'est-à-dire qui ne tient pas compte des contraintes connues) et un gisement net (qui tient compte desdites contraintes).

Un gisement éolien a été identifié au niveau du littoral dans le SRCAE de 2012¹³¹. Les surfaces potentiellement favorables¹³² au développement de l'éolien sur la CACL représentent un total de 85,68 km², concentrés sur la commune de Macouria.

Surfaces potentiellement favorables, en km ²	
Awala-Yalimapo	0,92
Cayenne	2,12
Iracoubo	54,89
Kourou	26,27
Macouria	80,03
Mana	0,03
Matoury	1,44
Montsinéry-Tonnegrande	2,05
Remire-Montjoly	0,04
Sinnamary	39,49
Total	207,27

Figure 71. Liste des surfaces potentiellement favorables à l'éolien en Guyane
(Source : SRE Guyane 2012)

En considérant l'implantation d'éoliennes de 2,5 MW sur l'ensemble des surfaces potentiellement favorables, avec une surface minimum de 6 hectares par éolienne et un facteur de charge à 22%, le gisement brut éolien sur la CACL s'élève alors à 6 877 GWh.

Une étude complémentaire est toutefois nécessaire pour la mise à jour de ces données et la consolidation du gisement potentiel. La contrainte d'acceptabilité n'est pas prise en compte dans cette estimation.

¹³⁰ DGTM, mars 2023.

¹³¹ Schéma Régional Eolien de Guyane, Annexe au Schéma Régional Climat Air Energie - CETE méditerranée, mai 2012

¹³² ¹³² Les zones les plus favorables comportent des sensibilités fortes qu'il conviendra de préciser à l'échelle du projet pour minimiser voire supprimer les impacts de ces éoliennes. Ces réserves exprimées, les surfaces retenues comme potentiellement favorables au terme de cette analyse peuvent être évaluées sur la base des données cartographiques collectées. – SRE, 2012

Cayenne	2,12	35	170
Macouria	80,03	1 333	6 426
Matoury	1,44	24	116
Montsinéry-Tonnegrande	2,05	34	165
Rémire-Montjoly	0,04	0	0
Total CACL	85,68	1 426	6 877

Tableau 14 : Estimation du potentiel éolien en MWh par commune de la CACL
(Source : GINGER Burgeap)

L'estimation du gisement faite dans cette partie ne tient compte que de la contrainte d'acceptabilité sociale. Les contraintes réglementaires ne sont pas prises en compte. Sur un territoire comme la CACL, la distance de 500 m des zones habitées (cf. code de l'environnement) pourrait grandement limiter les possibilités réelles¹³³.

Ainsi, en tenant compte des différentes contraintes connues, on peut estimer un gisement net. Le SRE identifie, en fonction d'un taux d'équipement de la surface répertoriée, un développement possible entre 20 et 40MW, correspondant (en prenant un facteur de charge de 25%), à 43,8 à 87,6GWh.

Tout en notant bien qu'il s'agit à ce stade uniquement d'une estimation qui mérite d'être consolidée, GINGER BURGEAP propose un gisement net total d'environ 300MW (correspondant à un productible annuel de 657 GWh), dont seule une partie pourra être mobilisée, en fonction des ambitions du territoire.

¹³³ DGTM, mars 2023.

3.1.2.4.3 Solaire photovoltaïque

3.1.2.4.3.1 Etat des lieux de la filière

L'ensoleillement du territoire constitue le gisement brut de la filière solaire.

Le solaire photovoltaïque peut être installé sur toiture, sur ombrière ou au sol, ainsi que sur des plans d'eau (« solaire flottant »). La production d'électricité peut être :

- Vendue en totalité et injectée sur le réseau de distribution d'électricité (vente totale) ; on parle alors d'« injection » sur le réseau.
- Consommée en partie sur place et le surplus de production vendu et injecté sur le réseau ; on parle alors d'« autoconsommation partielle ».
- Consommée sur place en totalité, on parle alors d'« autoconsommation totale »

La filière solaire photovoltaïque produit actuellement 53,4 GWh sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral. Cette filière représente aujourd'hui la deuxième source d'énergie renouvelable après l'hydraulique sur le territoire de la CACL, mais également à l'échelle de toute la Guyane.

Une particularité de cette filière est son caractère diffus, en effet sur le littoral, plus de 120 installations sont recensées dont seulement 38 ont une puissance unitaire supérieure à 100 kWc¹³⁴. La puissance installée totale du photovoltaïque diffus sur les communes interconnectées au réseau est estimée à 35 MWc. Une grande majorité de ces installations sont raccordés au réseau de distribution sur des départs comprenant également de la consommation (départs mixtes¹³⁵).

En plus des installations existantes, les projets en file d'attente (au sens de la terminologie EDF) sont très nombreux et les projets en développement plus encore. Un projet PV à puissance garantie est envisagé sur le territoire de la CACL.

3.1.2.4.3.1.1.1 Focus sur l'autoconsommation

La baisse des coûts de la production d'électricité photovoltaïque rend l'autoconsommation économiquement de plus en plus attractive. Le cadre réglementaire se met progressivement en place pour faciliter la mise en œuvre et le financement de projets à la fois sur les secteurs résidentiel (individuel et collectif), tertiaire, industriel et agricole.

Les avantages de l'autoconsommation pour le particulier sont :

- La maîtrise de l'origine d'une partie de sa consommation d'électricité
- La réduction et la sécurisation d'une partie de sa facture d'électricité

Les avantages de l'autoconsommation pour la collectivité sont :

- Le développement des énergies renouvelables en toiture limitant ainsi les conflits d'usage du sol
- La réduction théorique du besoin de renforcement du réseau et des coûts associés, cet aspect n'étant valable que si un dispositif d'écrêtement ou de stockage est mis en œuvre pour couvrir les cas où la production surpasse la consommation dans le bâtiment.

¹³⁴ Bilan prévisionnel de l'équilibre offre/demande d'électricité en Guyane 2019-2020, EDF

¹³⁵ Un départ « mixte » est un départ sur lequel sont raccordées à la fois des installations de production et de consommation, à la différence d'un départ « dédié » sur lequel une seule installation est raccordée (production ou consommation). (Source : EDF Guyane)

De façon générale, l'autoconsommation a l'avantage de sensibiliser le producteur à la gestion de ses consommations d'électricité.

La consommation dans l'habitat n'est pas bien synchronisée avec la production du photovoltaïque. L'autoconsommation dans le résidentiel ne sera pertinente que lorsque le taux d'autoconsommation dépasse 60%, c'est-à-dire dans les cas où l'habitat est collectif avec un fort taux d'occupation également durant les mois d'été.

La mutualisation des usages (autoconsommation collective), dont le stockage de l'énergie produite en journée, dans les batteries de véhicules électriques sont des solutions pour maximiser le taux d'autoconsommation collective. Cette situation évoluera donc sensiblement avec la perspective du développement du stockage par batterie dont la baisse des coûts est primordiale pour pouvoir rendre la solution attractive.

Les secteurs présentant un profil de consommation proche du profil de production d'une installation photovoltaïque sont ceux pour lesquels l'autoconsommation se révèle aujourd'hui la plus intéressante. Il s'agit principalement du secteur tertiaire (hôpitaux, bureaux, supermarchés...). Ces profils d'activités économiques cumulent l'avantage d'avoir à disposition de grandes toitures ou des parkings.

3.1.2.4.3.2 Estimation du potentiel de développement

3.1.2.4.3.2.1 Développement en Guyane

La dynamique de développement de la filière est bonne sur l'ensemble du territoire guyanais. En effet, l'évolution des technologies et des tarifs, fait de la filière solaire PV une technologie mature et attractive¹³⁶.

Certains systèmes sont en effet en développement sur le territoire guyanais comme le solaire flottant ou encore le solaire à puissance garantie qui vient, d'après ses promoteurs, proposer des services systèmes censément équivalent à ceux d'un groupe électrogène thermique, même si aujourd'hui le solaire garanti ne reflète pas une optimisation technico économique environnementale.

Par ailleurs, les projets photovoltaïques sont beaucoup plus rapides à développer et à mettre en œuvre que les projets des autres filières ; ainsi des « petits » projets (<1 MW) peuvent voir le jour en moins d'une année, et même des projets de taille moyenne (<5 MW) peuvent compter être autorisés et construits dans une durée d'au moins 3 ans¹³⁷.

Il existe cependant des contraintes au développement du solaire photovoltaïque, tels que :

- Le verrou actuel du SAR, qui limite à 100 ha la surface disponible sur le territoire pour les projets PV (soit l'équivalent de 100 MW installés environ)¹³⁸,
- L'usage du foncier, pouvant être restreint par des contraintes environnementales (zonages naturels...) ou la concurrence avec d'autres usages (développement agricole...).

Ainsi, la dynamique de développement de la filière photovoltaïque sur le territoire est bonne mais **les installations ne venant pas concurrencer les surfaces disponibles au sol sont à privilégier** : installations sur toitures, en ombrières, solaire flottant, ou bien agrivoltaïsme (coexistence de projet PV et de projet agricole sur un même terrain, notamment via l'utilisation des panneaux photovoltaïques pour offrir de l'ombre aux espèces cultivées)¹³⁹.

¹³⁶ Révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de Guyane 2019-2028, GINGER Burgeap, 2022

¹³⁷ D'après retour de la DGTM, dans le cadre de sa consultation anticipée sur le diagnostic CRTE/PCAET/COT de la CACL, mars 2023.

¹³⁸ Il est à noter que le SAR est en cours de révision. Par ailleurs, une fois le SAR révisé, la PPE aura vocation à valoir volet énergie de celui-ci. Ainsi, dans un souci de non contrariété future aux objectifs des plans/programmes de rangs supérieurs comme le SAR, il conviendra que le PCAET prête une attention particulière à sa compatibilité avec le SAR et avec la PPE pour son volet énergie directement.

¹³⁹ La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables donne un cadre à l'agrivoltaïsme, c'est-à-dire la production photovoltaïque sur une parcelle agricole. Pour être considérée « installation agrivoltaïque » la centrale PV doit répondre à plusieurs critères, définis dans l'article L.134-16 du code de l'énergie :

- L'installation doit apporter au moins un des services agronomiques suivants :
 - 1° L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques
 - 2° L'adaptation au changement climatique
 - 3° La protection contre les aléas
 - 4° L'amélioration du bien-être animal
- L'installation ne doit pas porter atteinte aux 4 services susmentionnés
- La production agricole reste l'activité principale de la parcelle agricole

La PPE Guyane en vigueur¹⁴⁰ encourage par ailleurs le développement de cette filière avec un objectif de +51 MW installés sur l'ensemble du territoire en 2023.

3.1.2.4.3.2.2 *Gisement sur bâti*

Le gisement sur bâti a été estimé en intégrant les hypothèses suivantes :

- 50% de la surface des toitures estimée exploitable en intégrant les contraintes d'orientation et d'inclinaison (gisement brut) ;
- 70% de la surface exploitable est considérée comme mobilisable en intégrant les conflits d'usage sur toiture (gisement net) ;
- Une irradiation annuelle de 1 798 kWh/m²/an (PVGIS : Cayenne en 2022) ;
- Un rendement global de l'installation de 17%.

L'estimation du gisement de production d'électricité photovoltaïque se base sur une exploitation globale de 35% de la surface bâtie totale¹⁴¹ du territoire.

Filière	Surface totale du bâti (en m ²)	Surface mobilisable (en m ²)	Gisement (GWh/an)
Solaire photovoltaïque	10 862 984	3 802 045	1 162

Le gisement sur toitures concerne essentiellement de petites puissances mais il présente l'intérêt de ne poser aucun problème de mobilisation foncière contrairement à d'autres filières d'énergie renouvelable comme le photovoltaïque au sol, l'éolien, la méthanisation, etc.

Le territoire de la CACL présente un gisement total photovoltaïque sur toitures de 1 162 GWh/an.

Ce gisement ne tient pas compte des contraintes de raccordement et d'injection sur le réseau électrique (Basse Tension et HTA). Cette estimation est également une évaluation technique sans considération de rentabilité économique des opérations. Dans les cas où il est possible, la valorisation économique en autoconsommation sera préférable.

3.1.2.4.3.2.3 *Gisement sur friches (industrielles et minières)*

Non renseigné à ce jour, en l'absence de données disponibles.

3.1.2.4.3.2.4 *Gisement sur ombrières de parking*

Non renseigné à ce jour, en l'absence de données disponibles ou fiabilisées.

3.1.2.4.3.2.5 *Gisement au sol*

Non renseigné à ce jour, en l'absence de données disponibles ou fiabilisées.

-
- L'installation est réversible.

¹⁴⁰ PPE 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane – Février 2017 – Version PPE post AP du 10 février 2017.

¹⁴¹ Couches Bâtiment de BDTOPO – Millésime 2021, IGN

3.1.2.4.4 Solaire thermique

3.1.2.4.4.1 Etat des lieux de la filière

La production de la **filière solaire thermique** est estimée pour 2015 à 5,1 GWh sur le territoire¹⁴². Les installations de panneaux solaires et chauffe-eau solaires permettent de répondre aux besoins de production d'eau chaude sanitaire.

Cette production serait assurée à 79% par des chauffe-eaux solaires individuels et 21% par des chauffe-eaux solaires collectifs. Comme pour les autres filières chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie), le solaire thermique est avant tout dimensionné par les besoins de chaleur du territoire et plus particulièrement de l'eau chaude sanitaire.

3.1.2.4.4.2 Estimation du potentiel de développement

D'après les consommations actuelles, l'application de cette filière étant presque exclusivement à destination de la production d'eau chaude sanitaire résidentielle, le gisement de développement pour la filière thermique est donc un potentiel de remplacement ou de substitution des consommations d'énergie fossile pour l'usage eau chaude sanitaire.

Afin d'estimer la part de la consommation d'énergie fossile à destination des besoins de l'usage ECS du résidentiel, on considère un usage thermique de 10% des consommations d'électricité d'origine fossile¹⁴³ du résidentiel et 2,1% des consommations de l'énergie issue des produits pétroliers¹⁴⁴. On estime alors que les besoins ECS du secteur résidentiel, non déjà couverts par des énergies renouvelables, représentent **6,1 GWh/an**.

Usages	Besoins ECS - énergie d'origine fossile (en GWh/an)
Eau Chaude Sanitaire (ECS) résidentielle	6,1

Afin de vérifier la capacité de couverture de ce besoin potentiel, la production optimale potentielle sur le territoire a été estimée. La production a été estimée en intégrant les hypothèses suivantes :

- 25% de la surface des toitures considérées disponibles, en incluant les contraintes d'inclinaison et d'orientation des toitures,
- Une irradiation annuelle de 1 798 kWh/m² (Source : PVGIS – Cayenne en 2022)
- Un rendement moyen de l'installation de 30 (en considérant le rendement des capteurs en condition de fonctionnement et des pertes thermiques de l'installation)

Le résultat obtenu (1 189 GWh/an de production) montre que le besoin en ECS peut largement être couvert.

On considère que le gisement net correspond à un scénario dans lequel la totalité des besoins d'ECS serait couverte par le solaire thermique, soit 6,1 GWh/an. Cette estimation est également une évaluation technique sans considération économiques des opérations.

En théorie, la surface de toitures disponibles pour l'installation de panneaux solaires thermiques sur le territoire suffirait largement à couvrir les 6,1 GWh de besoins annuels.

¹⁴² Source : GEC 2017 ; Traitement : GINGER Burgeap, cf points clés méthodologiques

¹⁴³ Etude d'actualisation MDE, Etape 1 : Etat des lieux et analyse des plans passés – ALTER, mars 2018

¹⁴⁴ Analyse de l'évolution des consommations d'énergie en Guyane et proposition d'un plan d'action de MDE – ALTER, 2018

3.1.2.4.5 Biomasse énergie

3.1.2.4.5.1 Etat des lieux de la filière

Sur le territoire, la biomasse est valorisée énergétiquement pour la production d'électricité. Une centrale biomasse fonctionne de façon similaire à une centrale thermique, en utilisant la biomasse comme combustible.

Les sources d'approvisionnement en biomasse énergie en Guyane sont notamment les suivantes¹⁴⁵ :

Biomasse issue de résidus.		<i>Résidus d'aménagement urbain</i>	Forêt naturelle qui a été abattue pour des besoins de construction légales d'infrastructures
		<i>Résidus d'aménagement industriel</i>	Forêt naturelle qui a été défrichée ou ennoyée pour des besoins de construction légale d'installations industrielles, tel le barrage hydroélectrique Petit Saut
		<i>Résidus issus des créations de routes</i>	Forêt naturelle qui a été abattue pour des besoins de construction légales d'infrastructures routières
		<i>Résidus de scierie</i>	Partie de la grume non transformée en bois d'ouvrage qui peut être valorisée à des fins de production d'énergie
		<i>Résidus de l'IAA</i>	Partie du produit agricole non valorisée en aliment qui peut être valorisée à des fins de production d'énergie
		<i>Résidus de la mise en valeur de terres agricoles</i>	Forêt naturelle qui a été abattue pour des besoins d'aménagement des terres dans le but de les exploiter à des fins agricoles
Biomasse agricole		<i>Produit de plantation de biomasse énergie (systèmes agroforestiers)</i>	Il s'agit de plantes énergie (canne, sorgho, etc.) ou d'arbres (taillis à courtes rotations) cultivés dans un système agroforestier ayant pour objectif de produire, outre la biomasse énergie, des produits agricoles et forestiers connexes
		<i>Produit de plantation de biomasse énergie (100% culture énergétique)</i>	Il s'agit de plantes énergie (canne, sorgho, etc.) cultivées dans un système entièrement dédié à la production de biomasse énergie. Les plantes sont récoltées pour être transformées en combustible à des fins de production d'énergie.
Biomasse forestière		<i>Produit de plantation de biomasse énergie</i>	Arbres (taillis à courtes rotations) cultivés dans un système entièrement dédié à la production de biomasse énergie
		<i>Résidus d'exploitation du bois d'œuvre</i>	Bois- branches et troncs - qui sont tombés après l'abattage d'un arbre dans le cadre légal et durable de l'exploitation sylvicole

Tableau 15. Sources d'approvisionnement en biomasse énergie (Source : GINGER Burgeap)

En 2015, il n'existait pas de centrale de valorisation énergétique de la biomasse sur le territoire, et donc pas de production d'électricité d'origine biomasse sur le territoire de la CAACL.

La centrale de Cacao (Roura), d'une puissance installée de 5,1 MW a été mise en service en 2021. Cette centrale est notamment approvisionnée via les connexes de scierie de la scierie de Cacao.

¹⁴⁵ Cette liste n'est pas exhaustive. On peut, par exemple, également y ajouter d'autres sources telles que les palettes bois non traitées qui selon le PRPG sont confrontées à un manque de solution locale de valorisation. A l'instar du carton, les palettes sont généralement envoyées en installation de stockage (PRPGD, p 223/401 : <https://www.ctguyane.fr/doc/prpgd/prpgd.pdf>).

Il existe sur le territoire de la CACL un **projet de centrale biomasse à Montsinéry**. La mise en service de cette centrale d'une puissance installée de 5,2 MW est prévue pour 2023. Cette centrale s'approvisionnerait entre autres à partir de biomasse issue de résidus et de culture énergétique¹⁴⁶.

On recense également **2 projets de micro-centrales** biomasse sur le territoire de la CACL :

- Centrale pilote de Macouria, d'une puissance prévue de 0,5 MW, approvisionnée en biomasse issue de résidus agricole,
- Centrale à Montsinéry, d'une puissance prévue de 1,5 MW, approvisionnée en biomasse issue de résidus agricoles et industriels.

Il existe cependant **différents freins sur le développement de cette filière** en Guyane, notamment la gestion des stocks, la difficulté de transport, les conflits d'usage sur la ressource et les sols, ou encore le manque de structuration de la filière amont ; ces deux derniers points étant synonymes de difficulté d'approvisionnement et donc de sécurisation du business plan.

3.1.2.4.5.2 Estimation du potentiel de développement

3.1.2.4.5.2.1 Biomasse agricole

La biomasse agricole est le produit de plantation de biomasse énergie (systèmes agroforestiers ou culture énergétique). Il n'existe pas de projets connus de biomasse agricole sur le territoire.

3.1.2.4.5.2.2 Biomasse forestière

La biomasse forestière est le produit de plantation de biomasse énergie ou de résidus d'exploitation du bois d'œuvre. D'après le plan de développement biomasse, mené dans le cadre de la révision de la PPE Guyane¹⁴⁷, l'essentiel du potentiel de production de bois énergie se situe dans l'est guyanais et le potentiel de production de bois d'œuvre se situe au nord-ouest et à l'est guyanais. Le territoire n'est donc pas concerné par ce potentiel.

3.1.2.4.5.2.3 Biomasse issue des résidus

La territorialisation des gisements de biomasse issue des résidus dans l'étude biomasse menée dans le cadre de la révision de la PPE Guyane a permis une quantification du gisement net sur le territoire¹⁴⁸ :

Commune	Résidus aménagements urbains (t/an)	Résidus issus des créations de routes (t /an)	Résidus de la mise en valeur des terres agricoles (t/an)	
Cayenne	3 100	-	-	
Macouria	7 070	100	6 000	
Matoury	5 500	-	260	
Montsinéry-Tonnegrande	5 770	300	10 250	
Remire-Montjoly	-	-	-	
Roura	-	2 650	26 140	
Total	21 440	3 050	42 650	67 140

Tableau 16. Répartition du gisement net de biomasse issue des résidus sur le territoire de la CACL (t/an) à horizon 2023 (Source : GINGER Burgeap)

Le gisement net total est estimé à 67 140 t/an à horizon 2023, soit **5,2 MWélectrique/an**¹⁴⁹. Le gisement se situe principalement sur les communes de Roura et Montsinéry-Tonnegrande et il est principalement issu des résidus de la mise en valeur des terres agricoles.

¹⁴⁶ DGT, Mars 2023.

¹⁴⁷ Révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de Guyane 2019-2028, GINGER Burgeap, 2022

¹⁴⁸ Cette liste n'est pas exhaustive. On peut, par exemple, également y ajouter d'autres sources telles que les palettes bois non traitées qui selon le PRPG sont confrontées à un manque de solution locale de valorisation. A l'instar du carton, les palettes sont généralement envoyées en installation de stockage (PRPGD, p 223/401 : <https://www.ctguyane.fr/doc/prpgd/prpgd.pdf>).

¹⁴⁹ On considère 1 MWe = 12 825 t/an

Mobilisation sur la CACL des gisements des déchets de défriche urbaine, agricole et des pistes forestières en tonnes/an entre 2020 et 2030

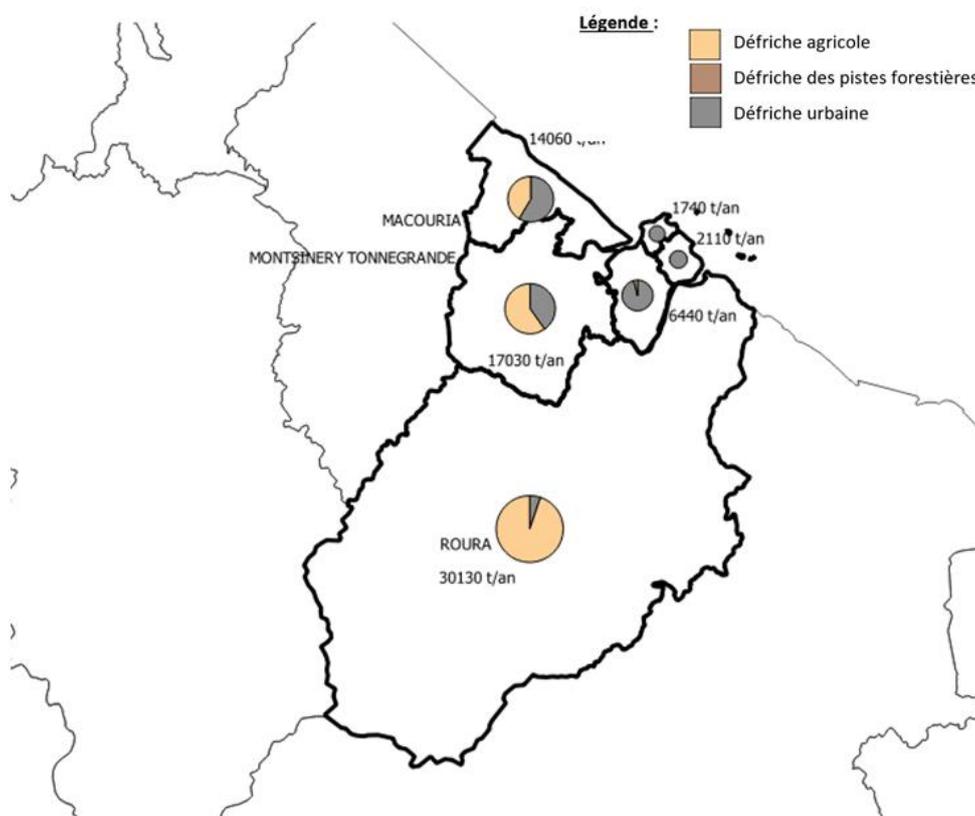


Figure 72 : Gisements nets liés à la défriche urbaine, agricole et aux pistes forestières sur la CACL (Source et traitement : GINGER Burgeap)

3.1.2.4.5.2.4 Potentiel valorisable sur la CACL

Une fois le gisement en ressource sur le territoire défini, il peut être comparé aux besoins réels du territoire, afin de qualifier sa valorisation potentielle sur le territoire. En effet, la valorisation de la biomasse issue de résidus est électrique et est donc à comparer aux consommations électriques du territoire.

Afin d'estimer le potentiel de biomasse énergie valorisable (valorisation énergétique électrique) sur le territoire à horizon 2030, on émet les hypothèses suivantes :

- La consommation électrique est constante à horizon 2030 (notamment grâce au développement des actions de maîtrise de la demande d'énergie),
- 50% de l'énergie consommée issue des produits pétroliers dans les secteurs résidentiel, tertiaire, industrie et agriculture est initialement destinée à la production d'électricité,
- Les besoins électriques à 2030 sont entièrement couverts par de la production électrique d'origine renouvelable,
- 80% de la production d'électricité d'origine renouvelable locale est issue de la cogénération biogaz.

Le potentiel de biomasse énergie valorisable sur le territoire s'élève alors en 2030 à **218 GWh (soit environ 26 MWe¹⁵⁰**.

¹⁵⁰ Estimée à partir de la production, en considérant un fonctionnement annuel de 8 500 heures par an en moyenne (Source : DGTm, mars 2023).

3.1.2.4.6 Valorisation des déchets en cogénération

L'utilisation de déchets à des fins de production d'énergie contribue à l'économie circulaire quand elle est réalisée sur des déchets, qui n'ont pu être évités et ou qui sont non valorisables sous forme matière¹⁵¹. Cette section concerne ainsi la production d'énergie à partir de la valorisation des déchets qu'elle soit réalisée par le biais de :

- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), permettant une production de biogaz,
- Unité de Valorisation Energétique (UVE), anciennement appelée Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM), permettant la production d'électricité ou de chaleur¹⁵².

3.1.2.4.6.1.1 Etat des lieux de la filière

L'**ISDND des Maringouins** de Cayenne devrait permettre également une production de biogaz de cette ISDND, estimée à 4 380 000 Nm³/an, mais toute la production n'est pas encore valorisée¹⁵³. Le méthane issu des déchets pourra notamment être valorisé pour la production d'électricité.

Il existe également une **plateforme de compostage** pour la valorisation des déchets verts, mise en service en 2004 et agrandie en 2013, à **Matoury**. Cette plateforme traite 16 000 t/an de déchets¹⁵⁴. Un programme de compostage collectif pour les biodéchets des ménages est mené par la CACL.

Le développement d'une filière de valorisation des bio-déchets et huiles de friture, en compostage ou carburant alternatif est également à l'étude sur le territoire, mais elle ne sera pas opérationnelle avant 2023. De même qu'une étude sur le gaspillage alimentaire pour estimer les quantités de biodéchets professionnels est en cours.

3.1.2.4.6.1.2 Estimation du potentiel de développement

Au regard du gisement global des déchets, les politiques de traitement et de valorisation des déchets suggèrent un fort potentiel de valorisation organique et énergétique en Guyane (compost, biogaz, production d'électricité, etc.)¹⁵⁵.

Une étude menée par l'ADEME¹⁵⁶ dans le cadre de la PPE a évalué le potentiel de valorisation des déchets sur la zone Kourou/Cayenne via le déploiement d'une UVE. Sur la CACL, le gisement de déchets valorisables est de 59 978 t/an.

Néanmoins, il est à noter que le PRPGD met en avant l'enjeu de la valorisation énergétique des déchets par méthanisation.

¹⁵¹ Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2019-2023 – 2024-2028 (France continentale), Avril 2020.

¹⁵² En outre, il est à noter par ailleurs que certaines centrales biomasse permettent de valoriser certains déchets.

¹⁵³ Etude de la pertinence de filières BioGNV aux Antilles-Guyane, ADEME, 2020 (page 16/141).

¹⁵⁴ L'agglo – Déchets&Stratégies, CACL, 2020

¹⁵⁵ Développement durable, énergie et climat – DGTM Guyane, 2013

¹⁵⁶ Etude du potentiel de valorisation énergétique des déchets non dangereux de Guyane, ADEME, Groupe MERLIN, 2018

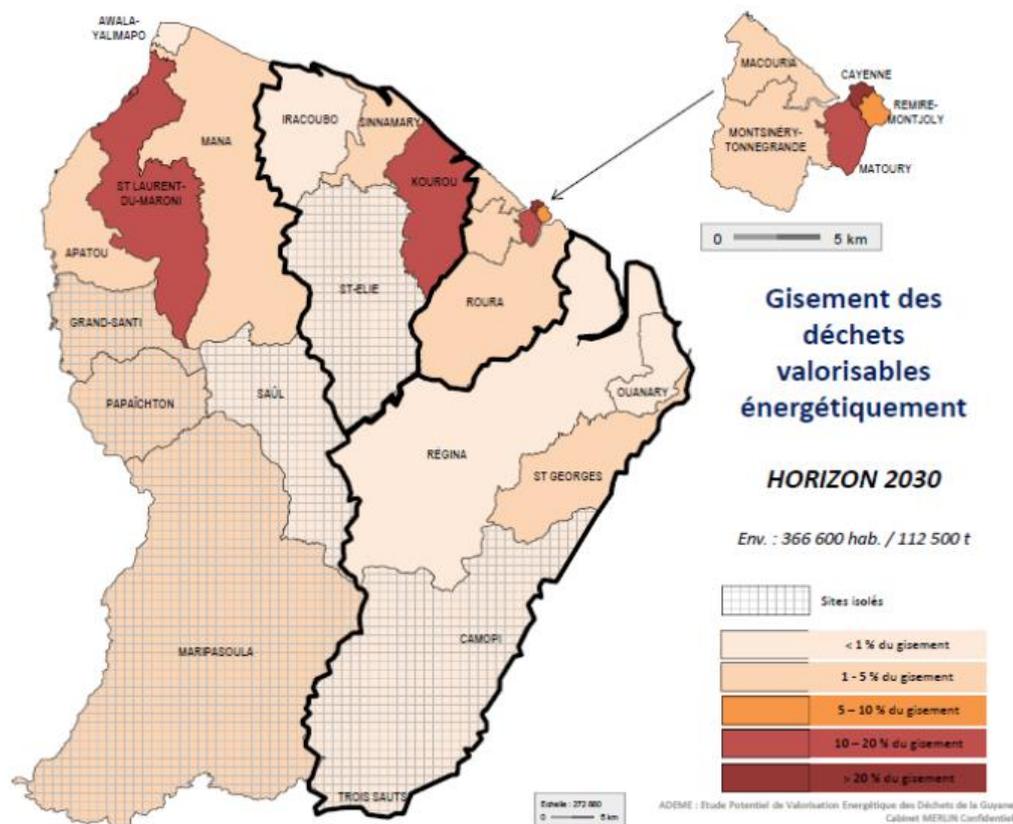


Figure 73. Gisement des déchets valorisables énergétiquement sur l'ensemble de la Guyane ; Source : ADEME

Le potentiel de la filière sur cette UVE est d'environ **6 MW électriques**, avec une capacité de croissance faible (dépendant en particulier de la croissance de la population)¹⁵⁷. Ce potentiel avait d'ailleurs été repris par la PPE 2018-2023 Guyane pour définir l'objectif de développement de la filière, fixé finalement entre 8 et 10 MW électriques supplémentaires à horizon 2023 et +13 MW électriques d'ici 2030.

3.1.2.4.6.1.2.1 Potentiel valorisable sur la CACL

Une fois le gisement en ressource sur le territoire défini, il peut être comparé aux besoins réels du territoire, afin de qualifier sa valorisation potentielle sur le territoire. En effet, la valorisation des déchets est électrique (via la cogénération) et est donc à comparer aux consommations électriques du territoire.

Afin d'estimer le potentiel de valorisation des déchets en cogénération sur le territoire à horizon 2030, on émet les hypothèses suivantes :

- La consommation électrique est constante à horizon 2030,
- 50% de l'énergie consommée issue des produits pétroliers dans les secteurs résidentiel, tertiaire, industrie et agriculture est initialement destinée à la production d'électricité,
- Les besoins électriques à 2030 sont entièrement couverts par de la production électrique d'origine renouvelable,
- 20% de la production d'électricité d'origine renouvelable locale est issue de la valorisation des déchets en cogénération.

Le potentiel de biogaz en cogénération valorisable sur le territoire s'élève alors en 2030 à **54,4 GWh**.

¹⁵⁷ Révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de Guyane 2019-2028, GINGER Burgeap, 2022

3.1.2.4.7 Géothermie

3.1.2.4.7.1 Etat des lieux de la filière

D'après le SRCAE Guyane¹⁵⁸, la géothermie n'est pas une ressource pertinente pour la Guyane, de par sa géologie.

3.1.2.4.7.2 Potentiel de développement

Aucun potentiel de développement n'est identifié pour cette filière et la PPE Guyane 2019-2028 ne fixe pas d'objectif.

¹⁵⁸ Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie, Région Guyane – 2012

3.1.2.5 Synthèse

La production d'énergie renouvelable sur le territoire est principalement portée par la filière hydraulique (barrage de Petit-Saut) et dans une moindre mesure le solaire photovoltaïque, cette filière s'étant particulièrement développée ces dernières années.

Il existe un fort potentiel de développement des filières renouvelables sur le territoire, encouragées par la PPE Guyane.

Par ailleurs, environ la moitié de l'énergie produite localement est d'origine thermique (centrales électriques thermiques et groupes électrogènes).

Enfin, il existe une inégalité de couverture par le réseau électrique entre les communes de la CACL.

Enjeux pour le territoire :

- **Diversification des sources** de production d'énergie par le **développement aidé des EnR** dans le respect patrimonial et paysager du territoire (en particulier solaire, biomasse, biogaz, éolien) tant sur du collectif qu'auprès de particuliers,
 - Mise en place et dans certains cas innovation sur les **solutions de stockage** de l'énergie pour faire face aux besoins variables d'énergie (batteries mais également place de l'hydrogène),
 - **Sensibilisation des ménages** aux sujets des économies d'énergie, de la sobriété (climatisation limitée, ventilation raisonnée, pratique d'extinction des appareils électriques ...) et de l'économie sociale et solidaire (coopération, associations).
-

3.1.3 Réseaux énergétiques et options de développement

La mise en œuvre de la transition énergétique dans les territoires nécessite également une bonne maîtrise des réseaux d'énergies.

En effet, constitués d'un ensemble d'infrastructures, ces derniers permettent d'acheminer l'énergie de son site de production jusqu'au clients finaux (ménages, industriels, locaux tertiaires, exploitation agricole, etc.). A cet égard, ils représentent des outils indispensables au bon fonctionnement du système énergétique et leurs caractéristiques (dimensionnement, capacité de raccordement, flexibilité par rapport à la demande...) sont autant de paramètres essentiels à la concrétisation des démarches de maîtrise de l'énergie et du développement des EnR&R. L'essor des EnR confère en effet un rôle central aux gestionnaires de réseaux.

3.1.3.1 État des lieux

Sur le territoire de la CACL, il n'existe pas de réseau de froid (ni de gaz), mais **uniquement des réseaux électriques** présentés ci-après.

3.1.3.1.1 Réseaux électriques

L'acheminement de l'électricité est divisé en de type de réseaux électriques :

- **Le réseau de transport d'électricité** : Constitué de lignes à haute tension, dont les valeurs dépassent 50 kV, le réseau de transport d'électricité permet d'acheminer cette énergie secondaire, depuis les sites de production jusqu'à des postes sources alimentant le réseau de distribution ou de gros consommateurs (sites industriels, infrastructures de transports...).
- **Le réseau de distribution d'électricité** : A partir des postes sources, le réseau de distribution achemine l'électricité jusqu'au client final (particulier, entreprise tertiaire, petite industrie...), grâce à des lignes aériennes ou souterraines, exploitées en moyenne tension (HTA, entre 1 et 50 kV) ou basse tension (BT, inférieure à 1 kV) et des postes électriques HTA.

L'ensemble du réseau électrique en Guyane est géré par EDF.

Réseau de transport de l'électricité sur la CACL
(Source : EDF, 2021)

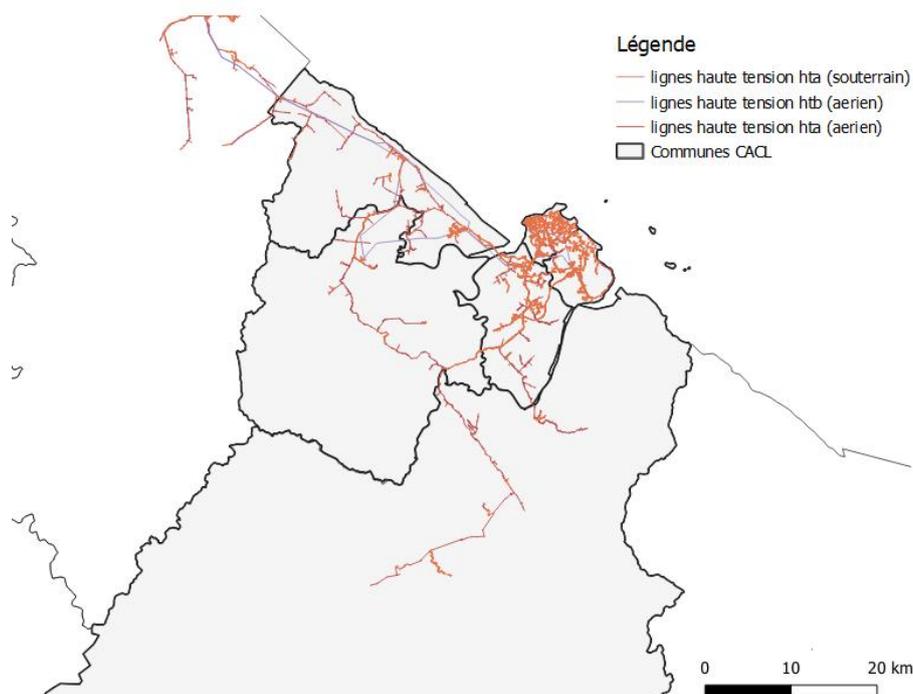
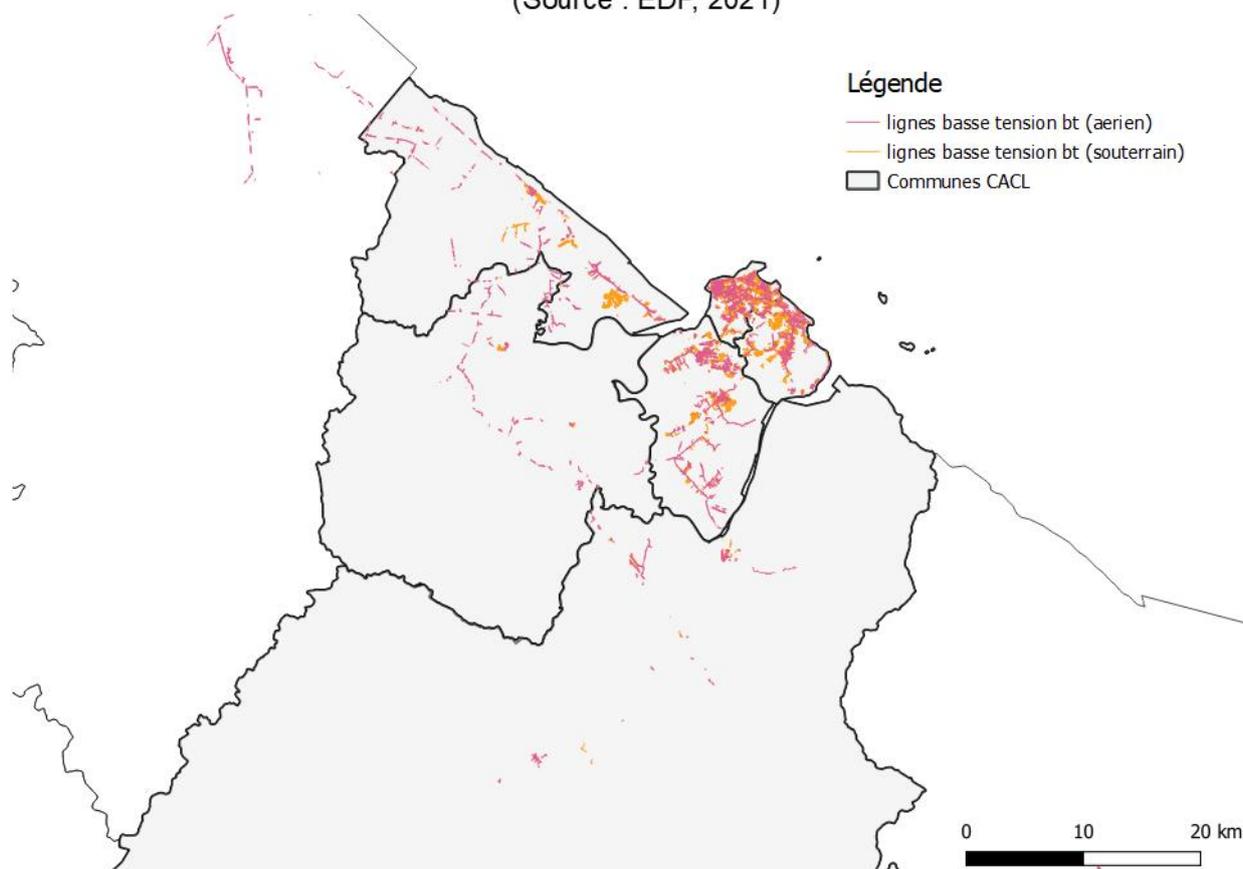


Figure 74. Réseau de transport d'électricité géré par EDF (Source : Open data EDF)

Réseau de distribution de l'électricité sur la CACL (Source : EDF, 2021)



Par rapport au reste du territoire guyanais, le territoire de la CACL est plutôt bien couvert par le réseau électrique, en particulier les communes de l'Île de Cayenne.

La commune de Roura est la moins bien couverte, en particulier dans le sud de la commune, où ne passe ni le réseau de transport, ni le réseau de distribution électrique. Un constat similaire peut être fait pour le sud de Montsinéry-Tonnegrande.

Capacité d'accueil des postes sources

Concernant les installations de grande puissance (projets éoliens, projets photovoltaïques au sol) qui seraient à même d'assurer une part importante de la production d'électricité renouvelable du territoire, des raccordements au poste source via un départ HTA (moyenne tension) dédié sont à considérer.

La capacité d'accueil correspond ainsi à la puissance de production qui peut être raccordée sur le poste HTA/BT (moyenne et basse tension) sans générer de contraintes de courant et de tension, sans nécessiter de modifications du réseau autres que le branchement de ces nouveaux utilisateurs, autrement dit « à réseau constant ».

La capacité réservée au titre du S2REnR¹⁵⁹ est un paramètre déterminant pour l'évaluation des contraintes réseaux vis-à-vis du développement des énergies renouvelables, puisqu'elle reflète la capacité du réseau à accueillir une production supplémentaire à ce point du réseau de transport sans travaux supplémentaires.

¹⁵⁹ Schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la Guyane, EDF, 2020

Cette capacité correspond à la puissance réservée aux énergies renouvelables par poste pour les 10 prochaines années. La carte présente également une estimation des capacités réservées au titre du S2REnR restantes (rose) et les capacités réservées attribuées (violet). Le territoire compte 6 postes sources, sur son périmètre, localisés sur les communes de Macouria, Monstinéry-Tonnegrande, Matoury, Remire Montjoly et Cayenne.

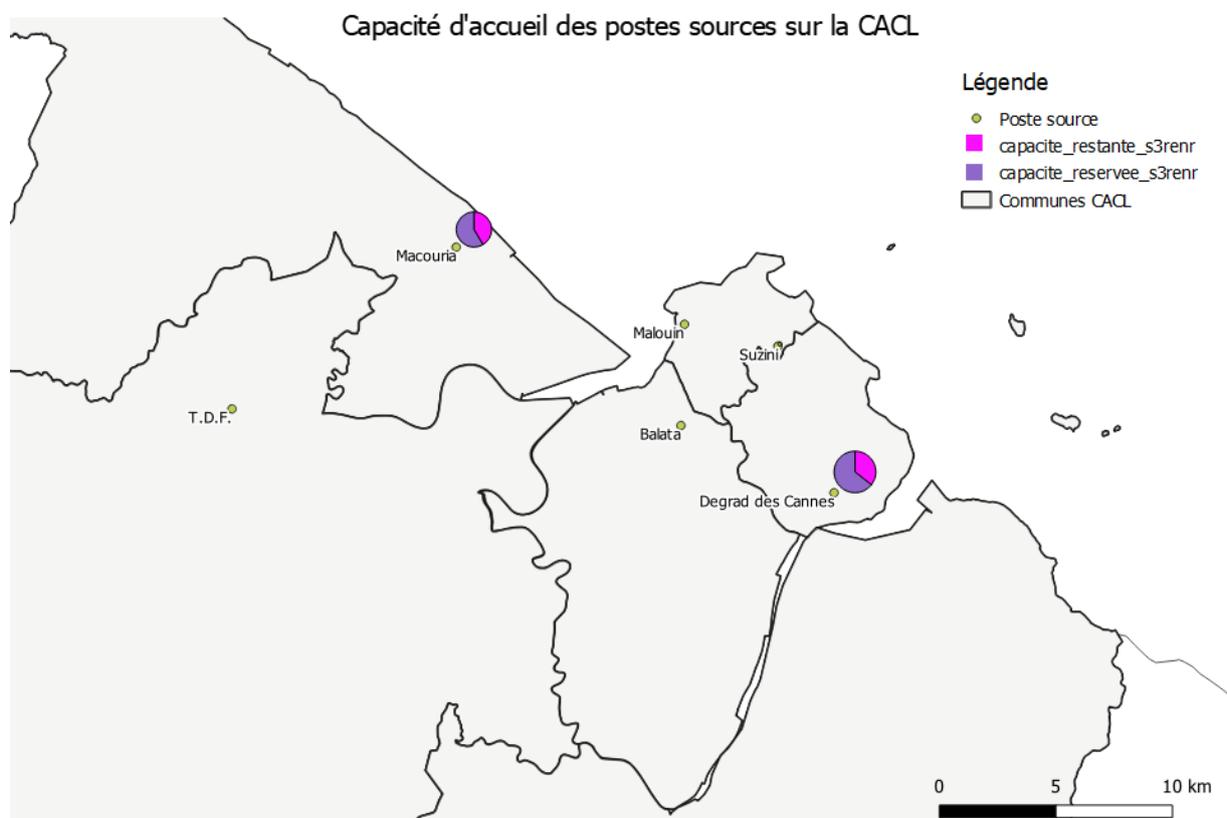


Figure 76 : Capacité d'accueil des postes sources
(Source : EDF ; Traitement : GINGER Burgeap)

Zone	Poste	Capacité réservée pour le S2REnR au 12/03/2019 (MW)	Evolution de la file d'attente producteur (MW)	Capacité réservée pour le S2REnR après ajustement (MW)
Ouest Guyanais	St Laurent	19,8	0	19,8
	Organabo	21,5	14,4	7,1
	Etoile	0,0	0	0,0
	Petit Saut	24,7	0	24,7
	E.L.A.	0,0	0	0,0
Kourou	Kourou	15,9	0	15,9
Est Guyanais	Balata	3,1	1,3	1,8
	DDC	0	0	15,7
	Malouin	0,0	0	0,0
	Suzini	0,0	0	0,0
	TDF	0,0	0	0,0
	Tonate	10,0	0	10,0
	Larivot	8,0	0	8,0
Total (MW)		103	15,7	103

Figure 77. Objectifs de développement des EnR à l'horizon 2023
(Source : S2REnR Guyane 2020)

Sur le territoire de la CACL, les capacités réservées pour le S2REnR sont de 17,5 MW avec les postes existants et de **35,5 MW** en incluant les nouveaux postes sources prévus de Larivot et Tonate.

3.1.3.2 Tendances d'évolution

Les principales évolutions attendues sur les réseaux électriques du littoral, évaluées d'après le Bilan prévisionnel offre-demande 2022 d'EDF¹⁶⁰, sont les suivantes :

- **La croissance démographique**, considérée en hausse selon les 2 scénarios définis par EDF, est un paramètre pouvant influencer les consommations et ainsi les appels de puissance sur réseaux ;
- **La poursuite des actions de maîtrise de la demande d'énergie**, dans la continuité du cadre de compensation¹⁶¹, constitue un enjeu fort dans un contexte de développement des besoins ;
- **La confirmation de la dynamique de développement de la mobilité électrique**, qui constitue un atout pour la démarche de transition énergétique des territoires mais présente cependant, certaines contraintes spécifiques au contexte des zones non interconnectées (ZNI), telles que la Guyane (appels de puissances importants et accentuation des pointes...)
- **L'évolution de la puissance installée**, résultat de la **décroissance du parc actuel (thermique) et de l'arrivée de nouveaux actifs (EnR)**, par exemple avec le remplacement prévu de la Centrale de Dégrad des Cannes (thermique) par le site du Larivot (biomasse liquide...);
- **L'implantation de moyens de production** au plus près de poches de consommations **pouvant générer des contraintes sur le réseau HTB alimentant Cayenne, néanmoins à ce stade aucun renforcement du réseau n'est nécessaire.**

3.1.4 Synthèse des enjeux liés à la situation énergétique

Enjeux pour le territoire :

- **Mettre en place un observatoire climat-air-énergie pour améliorer la collecte et le suivi des données (incluant intégrer la mobilité)**
- **Diversification des modes de déplacement** (intermodalité, amélioration et information sur les services existants, développement des transports en commun ...) **avec une promotion d'une sobriété responsable.**
- **Encourager et la sobriété énergétique et accompagner la maîtrise de l'énergie** (sensibilisation et soutiens des actions de maîtrise de l'énergie à l'échelle des bâtiments et la facilitation de la rénovation énergétique, mise en place d'éclairage public raisonné, application du décret tertiaire)
- **Améliorer la connaissance des potentialités de développement des énergies renouvelables** (étude de faisabilité sur la quantité de déchets valorisable par une UVE, freins au développement rapide du solaire photovoltaïque, étude des retours sur investissement...)
- **Accompagner le développement des projets locaux d'énergies renouvelables** (information sur le soutien au solaire photovoltaïque en toiture, en particulier sur les bâtiments tertiaires, développement des EnR agricoles ...) **et leur intégration dans les réseaux ;**

¹⁶⁰ https://www.edf.gf/sites/sei_gf/files/2023-04/BP_22_Guyane_Littoral.pdf

¹⁶¹ Le cadre de compensation est un « cadre pluriannuel définissant pour un territoire la nature, les caractéristiques et les conditions de compensation des petites actions de maîtrise de la demande en énergie (MDE) au titre des charges de Service Public d'Electricité (SPE) » (Source : Ibid.)

3.2 Changement climatique

Un climat désigne l'ensemble des caractéristiques de l'atmosphère (précipitations, températures, etc.) et de leurs variations, à une échelle spatiale donnée et sur une période relativement longue, pour ne pas tenir compte des années exceptionnelles. Cela n'exclut pas la survenance ponctuelle d'évènements climatiques exceptionnels, non significatifs sur une longue période : saison sèche très humide, etc. On parle alors de variabilité climatique.

À l'inverse, un changement climatique se traduit par une variation des paramètres climatiques statistiquement significative et durable (par exemple, augmentation sur trente ans des précipitations).

Dans ce cadre, le changement climatique attendu, qui se caractérise notamment par une hausse régulière des températures moyennes, n'exclut pas la survenance ponctuelle événement climatique « incohérent » dans les décennies suivantes.

Le changement climatique est une réalité aujourd'hui reconnue et mesurée par la communauté scientifique, à travers les travaux et publications du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC). Le premier volet de son 5^{ème} rapport, publié en 2013, confirme par ailleurs l'origine essentiellement anthropique du changement climatique, en relation avec les émissions de gaz à effet de serre.

Aussi, quels que soient les moyens déployés pour en atténuer les effets (politiques de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre), le changement climatique a déjà des conséquences sur les territoires.

A cet égard, la lutte contre le changement climatique dans les territoires repose sur 2 principes d'action :

- L'adaptation au changement climatique, grâce à une anticipation des risques liés aux impacts locaux de l'évolution du climat ;
- L'atténuation du changement climatique, à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à la source ;

Ainsi, le profil climat de la CACL, présenté dans la partie suivante, repose sur :

- L'analyse de la vulnérabilité du territoire au changement climatique
 - L'estimation territoriale de gaz à effet de serre et de leur potentiel de réduction
 - l'estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de son potentiel de développement.
-

3.2.1 Vulnérabilité territoriale aux changements climatiques

La présente section « Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique » correspond à la partie suivante du diagnostic telle qu'exigée par le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (également codifié dans le code de l'environnement, cité ci-dessous) :

I. – Le diagnostic comprend :

[...]

6° Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Source : extrait de l'art. R229-51 du Code de l'Environnement

Au cours du 20^{ème} siècle, la température moyenne de la Terre s'est élevée de 0,6 °C. Ce phénomène s'est fortement accéléré les cinquante dernières années, avec un rythme de + 0,13°C par décennie. On a également observé une diminution de la couverture neigeuse et de la masse des glaces, et une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des événements météorologiques extrêmes (tempêtes, sécheresses, inondations). Toutes ces observations témoignent d'un réchauffement global du climat de la planète. Il est établi aujourd'hui que ce réchauffement est dû à une intensification du phénomène de l'effet de serre résultant de l'activité humaine.

Cette étude aborde des éléments relatifs au climat, et non à la « Météo », dont nous rappelons la différence ci-dessous. Ce qui dissocie la météo du climat, c'est aussi bien une composante temporelle qu'une composante spatiale :

- Un événement météorologique se produit localement, dans l'heure, la journée ou la semaine pour les plus grosses perturbations. La **météo** se définit par quelques valeurs instantanées et locales de températures, de précipitations, de pression, d'ensoleillement, etc. Des valeurs qui sont fournies par des stations météorologiques situées au sol, des ballons sondes ou encore par des satellites.
- La **science du climat**, quant à elle, rend compte des conditions moyennes de l'atmosphère, sur une longue échelle de temps et sur une vaste zone géographique. Il faut prendre en compte un grand nombre de paramètres comme par exemple les variations de quantité d'énergie envoyée par le Soleil, la composition de l'atmosphère (gaz à effet de serre, éruptions volcaniques, etc.), la quantité de glaces polaires, etc. Parmi ces paramètres, certains sont naturels comme l'influence de la course de la Terre autour du Soleil au fil des mois. D'autres résultent des activités humaines.

Les simulations climatiques du GIEC (Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat) font référence aux scénarios d'émissions de gaz à effet de serre traduisant l'évolution du forçage radiatif sur la période 2006-2100. Leur sélection a été effectuée par les scientifiques sur la base de 300 modèles publiés dans la littérature. Les « trajectoires » d'évolution des concentrations de gaz à effet de serre (RCP : « *Representative Concentration Pathways* ») sont maintenant traduites en termes de modification du bilan radiatif de la planète (différence entre le rayonnement solaire net reçu et le rayonnement infrarouge émis au sommet de la troposphère) ce qui donne lieu à la définition de 4 scénarios RCP retenus pour les simulations de Météo-France (projet CMIP-6) : les scénarios RCP8.5, RCP6.0, RCP4.5, RCP2.6¹⁶², le RCP 8.5 étant le plus pessimiste en matière d'émissions de GES, le RCP 2.6 étant le plus optimiste¹⁶³. Ce sont sur ces scénarios que se basent cette analyse de l'exposition future.

Nom	Forçage radiatif	Concentration (ppm)	Trajectoire
RCP8.5	>8,5W.m-2 en 2100	>1370 eq-CO2 en 2100	croissante
RCP6.0	~6W.m-2 au niveau de stabilisation après 2100	~850 eq-CO2 au niveau de stabilisation après 2100	Stabilisation sans dépassement
RCP4.5	~4,5W.m-2 au niveau de stabilisation après 2100	~660 eq-CO2 au niveau de stabilisation après 2100	Stabilisation sans dépassement
RCP2.6	Pic à ~3W.m-2 avant 2100 puis déclin	Pic ~490 eq-CO2 avant 2100 puis déclin	Pic puis déclin

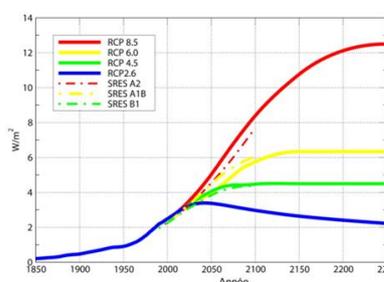


Figure 55. Scénarios RCP du GIEC – Source : Météo-France

¹⁶² Les nombres indiquent le changement de bilan énergétique au sommet de la troposphère en watts par mètre-carré entre 1850 et 2100. Plus le nombre est élevé, plus le système terre atmosphère gagne en énergie et plus il se réchauffe.

¹⁶³ Le scénario (RCP2.6) correspond à des émissions de gaz à effet de serre proches de zéro à la fin du XXI^e siècle, soit à une neutralité carbone. Cela implique de réduire fortement, aujourd'hui, les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi probablement d'avoir recours à des techniques de (re)stockage d'une partie du carbone déjà émis.

Points clés méthodologiques

Les résultats présentés dans cet état des lieux sont issus du croisement de plusieurs sources de données :

- Profil socio-économique du PCAET établi par GINGER BURGEAP dans le cadre du présent diagnostic (présenté plus haut)
- Données Météo France / Climat HD
- Etude Guyaclimat : Impacts du changement climatique sur plusieurs paramètres physiques en Guyane – - BRGM, Météo-France, 2022
- Etude « Le changement climatique en Guyane », Edition 2015 – DEAL, ADEME, BRGM
- Bulletins climatiques annuels (2020, 2021 et 2022) et normales climatiques de Météo France Guyane

Le principe méthodologique suivi consiste à analyser l'exposition du territoire aux effets du changement climatique et sa sensibilité (liées à ses caractéristiques géographiques et/ou socioéconomiques) afin d'évaluer la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

3.2.1.1 Etat des lieux

En Guyane, le climat est de type équatorial et humide¹⁶⁴. Il se caractérise notamment par l'alternance, au cours de l'année, entre de 2 grands types de saisons : les saisons sèche et humide. Cette alternance du cycle des saisons en Guyane est rythmé par les variations en latitude de la Zone Inter Tropicale de Convergence (ZCIT)¹⁶⁵. La ZCIT passe donc 2 fois par an à la latitude de la Guyane et cela détermine le cycle des saisons et donne ainsi lieu aux variations en 4 saisons¹⁶⁶ :

- La grande saison des pluies, des mois d'avril/mai au mois d'août
- La grande saison sèche, de mi-août au mois de novembre
- La petite saison des pluies, du mois de novembre/décembre au mois de janvier/février
- La petite saison sèche, également appelée « petit été de mars », au mois de février/mars

En ce qui concerne les différents paramètres climatiques, les normales climatiques considérées sont celles des périodes 1981-2010 ou 1991-2020.

La température annuelle moyenne en Guyane est d'environ 26°C, avec une amplitude de 2 °C entre le mois le plus chaud et le mois le plus froid de l'année. Ces amplitudes sont faibles sur les zones côtières et plus marquées dans les terres¹⁶⁷.

Les précipitations annuelles, en Guyane sont en moyenne comprises entre 2 000 mm et 4 000 mm, ce qui fait de la Guyane l'une des régions les plus humides au monde¹⁶⁸. Elles sont plus importantes sur le territoire de la CACL que sur d'autres territoire guyanais. En effet, à titre d'exemple, il tombe en moyenne 2 816 mm à Cayenne¹⁶⁹, et 3 800 mm/an de précipitations à Roura, contre plus de 2 400 mm/an à Maripasoula (commune située sur le territoire de la CCOG¹⁷⁰). Les normales de la pluie annuelle en Guyane sur la 1981-2010 est présentée dans la carte plus bas.

La normale d'ensoleillement sur la période 1991-2003 en Guyane est évaluée à 2003 heures¹⁷¹.

La normale de vent moyen annuel est estimé entre 8 et 10 km/h. Les rafales atteignent régulièrement 60 à 70 km/h sous orages au cours de l'année¹⁷².

Le territoire dispose de 3 stations Météo France, permettant de suivre ces différents paramètres : Cayenne, Matoury et Roura.

¹⁶⁴ Météo France Guyane : <https://meteofrance.gf/fr/climat>

¹⁶⁵ « La ZCIT suit le cycle du soleil avec 10 à 12 semaines de retard dans le bassin atlantique. Elle atteint sa position la plus au nord vers 10 degrés de latitude Nord vers la fin du mois de septembre. Sa position la plus au sud est atteinte en mars au niveau de l'équateur vers l'embouchure de l'Amazonie. » (Source : Météo France Guyane : <https://meteofrance.gf/fr/climat/cycle-saisons>)

¹⁶⁶ Météo France Guyane : <https://meteofrance.gf/fr/climat>

¹⁶⁷ Ibid.

¹⁶⁸ Ibid.

¹⁶⁹ Ibid.

¹⁷⁰ Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais.

¹⁷¹ Bulletin climatique annuel 2022, Météo France Guyane : <https://meteofrance.gf/fr/climat/bulletin-climatique-annuel-2022>

¹⁷² Ibid.

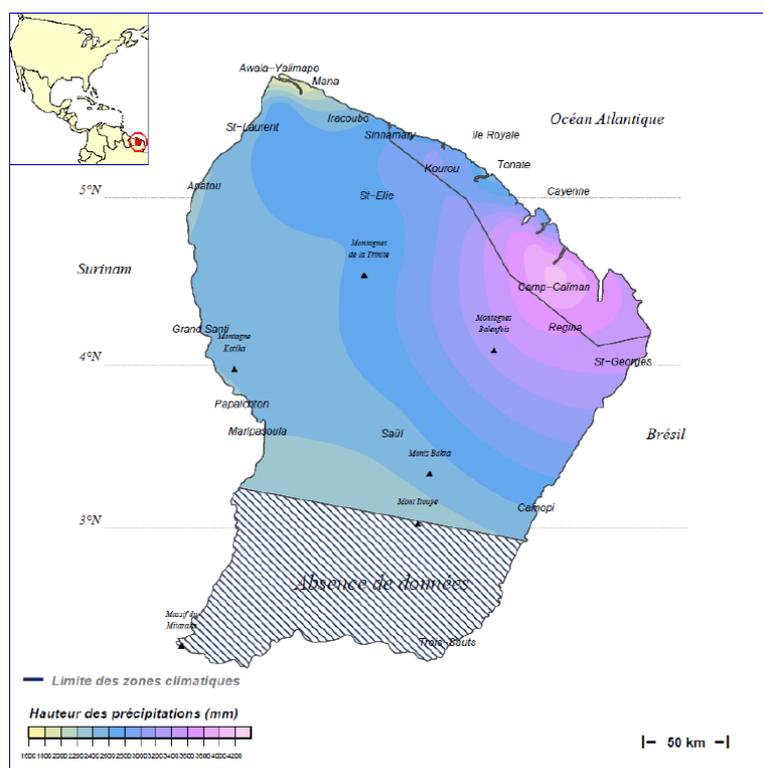


Figure 78 : Précipitations annuelles moyennes sur la période 1981-2010 (Source : Météo-France, édition du 23 février 2016)¹⁷³

3.2.1.2 Tendances d'évolution

Les principales évolutions observées et attendues sont présentées de manière synthétique dans le tableau ci-dessous.

Paramètre climatique	Exposition passée	Exposition future
Température (moyenne annuelle)	+0.34°C / décennie (1979-2005)	Jusqu'à +4°C à horizon 2100 par rapport à la référence (scénario pessimiste)
Précipitation	Pas de tendance observable	Jusqu'à -34% de la pluviométrie à horizon 2100 par rapport à la référence (scénario pessimiste) Modification de la répartition des pluies pendant l'année (épisodes intenses plus fréquents)
Sécheresse	Pas de tendance observable	Assèchement important en saison sèche Augmentation du nombre annuel de jours chauds et de nuits chaudes
Élévation du niveau de la mer	+3,2 mm/an entre 1993 et 2018	Jusqu'à +28 cm en 2050 et +84 cm en 2100 (scénario pessimiste)

Sous l'effet du changement climatique, il faut donc s'attendre à des phénomènes d'endommagement graduel (sous l'effet de l'élévation du niveau de la mer) et ponctuel (sous l'effet d'événements extrêmes) des enjeux, donc à des pertes matérielles, économiques et de biodiversité plus importantes qu'aujourd'hui.

Des impacts sur l'ensemble des secteurs sont à prévoir : disponibilité de la ressource en eau, évolution des pratiques agricoles, approvisionnement en énergie, sécurité des habitations et santé des populations, préservation des biotopes, etc.

Les centres urbains risquent d'importants dégâts : valeur des immobilisations qui seraient affectées, valeur des services économiques ou biologiques associés qui seraient perturbés, etc.¹⁷⁴

A titre d'exemple, le BRGM estime une **évolution des besoins en climatisation** liés aux changements climatiques sur le littoral guyanais **entre +100% et +120% à horizon 2100** pour un scénario médian (SSP2-4.5) et **jusqu'à environ +200%** pour un scénario pessimiste (SSP5-8.5).

D'autres impacts sectoriels sont ainsi à ne pas négliger, notamment sur la santé. En effet, une augmentation de la température dans les milieux humides engendre des risque d'hyperthermie. De plus pour l'aménagement et la biodiversité locale, les pripis représentent des zones basses exposées aux submersions chroniques et pour lesquels une forte exposition au sel peut provoquer une altération du biotope. Des études complémentaires seront nécessaires pour affiner les impacts sectoriels du changement climatiques sur le territoire. Ces études pourront notamment s'appuyant sur les évolutions des paramètres physiques déterminés dans le cadre du projet GuyaClimat¹⁷⁵.

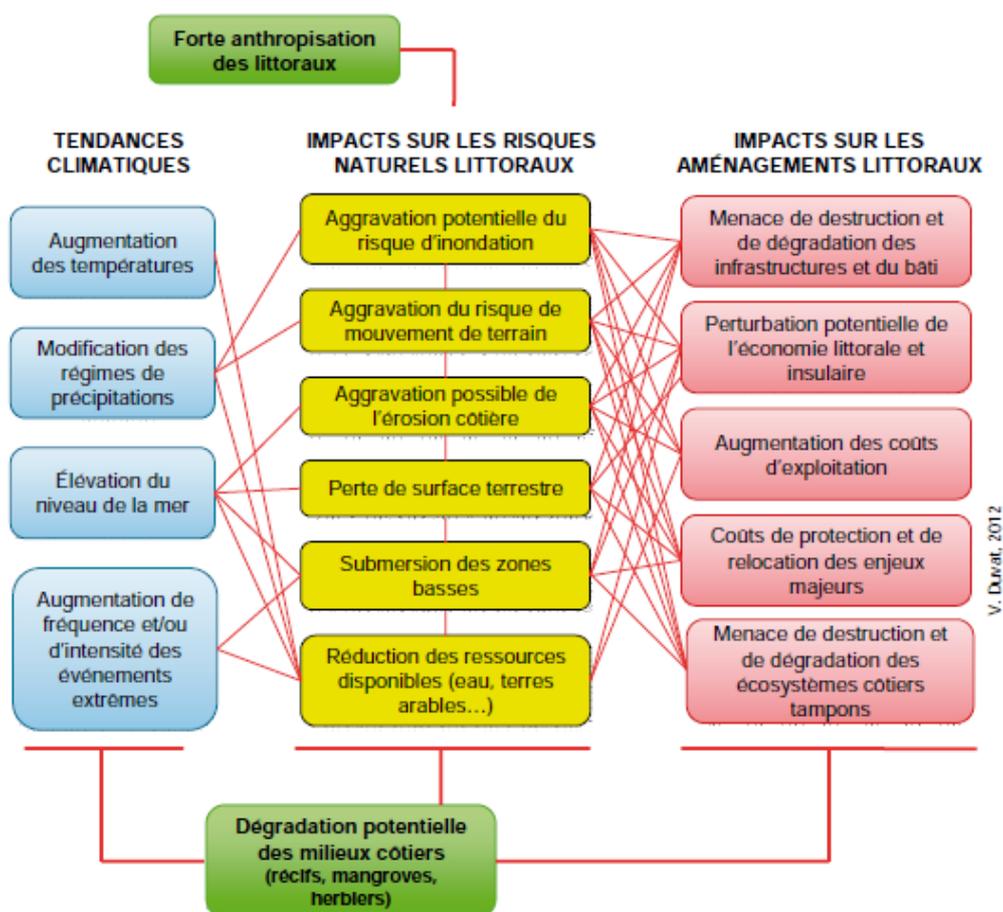


Figure 79 : Chaîne des impacts à attendre du changement climatique sur le secteur des risques littoraux (Source : ONERC 2012)

Le détail par paramètre et événement climatiques est présenté ci-après.

¹⁷⁴ Les outre-mer face au défi du changement climatique – ONERC, 2012

¹⁷⁵ Guyaclimat : Impacts du changement climatique sur plusieurs paramètres physiques en Guyane – BRGM, Météo-France, 2022

3.2.1.3 Focus sectoriels ou thématiques

3.2.1.3.1 Température

3.2.1.3.1.1 Température : Exposition passée

L'évolution des températures moyennes annuelles en Guyane¹⁷⁶ montre un **réchauffement depuis 1955**. Sur la période 1959-2009, la tendance observée sur les températures moyennes est d'un peu plus de $+0,24^{\circ}\text{C}$ par décennie. Ce réchauffement s'accélère sur les dernières décennies, avec une augmentation de la température moyenne annuelle de **0,34 degrés par décennie sur la période 1979-2005**. On observe donc un réchauffement global de la température en Guyane de $1,36^{\circ}$ entre 1955 et 2010.

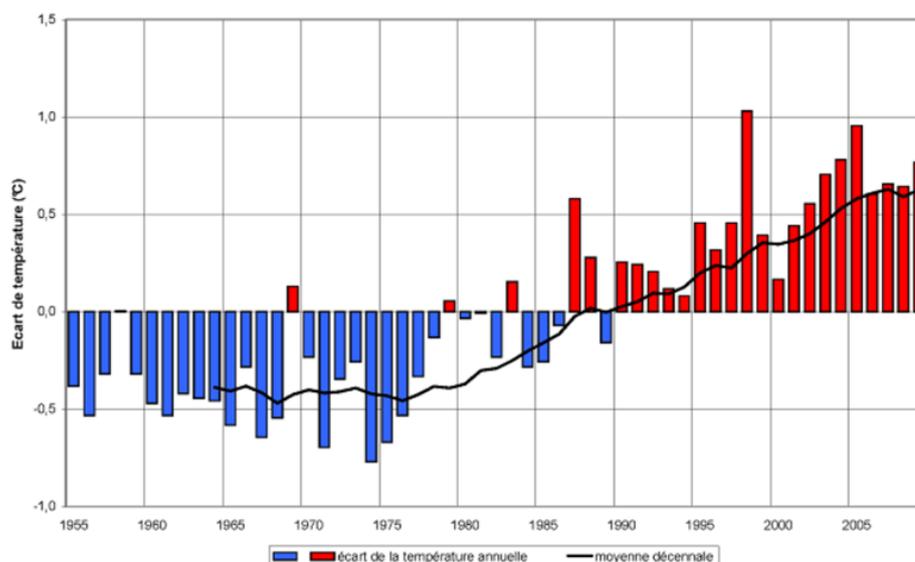


Figure 56. Evolution des températures entre 1959 et 2017
(Source : Météo-France)

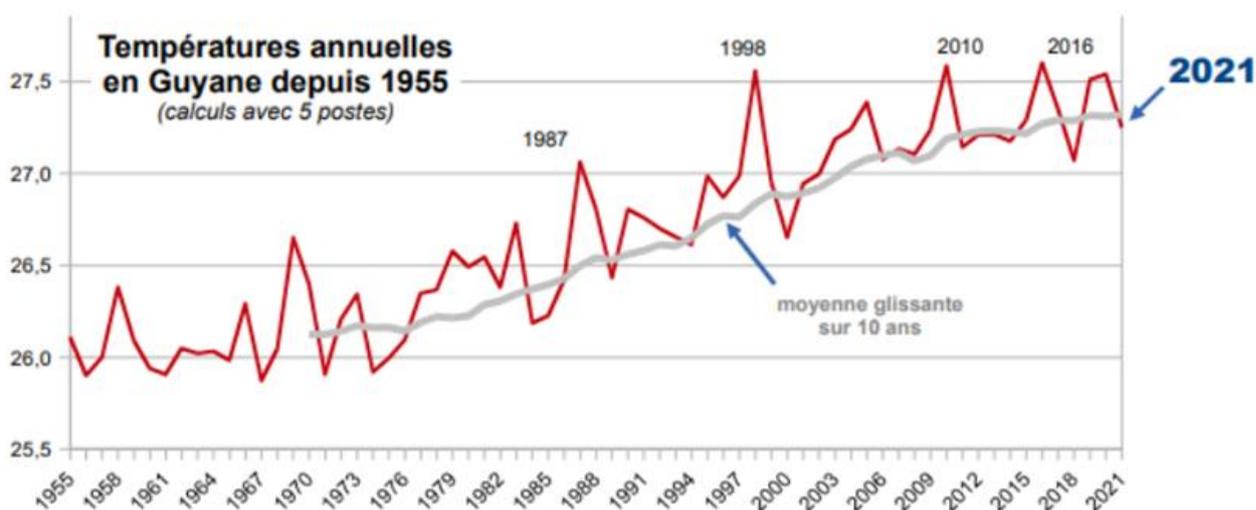


Figure 57. Températures moyennes annuelles en Guyane entre 1955 et 2021
(Source : Météo-France)

¹⁷⁶ Météo-France, 2012

3.2.1.3.1.2 Température : Exposition future

Les résultats mettent en évidence une **augmentation de la température moyenne annuelle** pour les prochaines années sur le département de la Guyane et donc sur la CACL, quel que soit le scénario considéré :

- +1°C en moyenne sur la CACL pour le scénario RCP2.6 avec une stabilité entre les horizons court, moyen et long terme
- Jusqu'à +2°C en moyenne sur la CACL pour le scénario RCP4.5 à l'horizon 2100
- Jusqu'à +4°C en moyenne pour le scénario RCP8.5 à l'horizon 2100

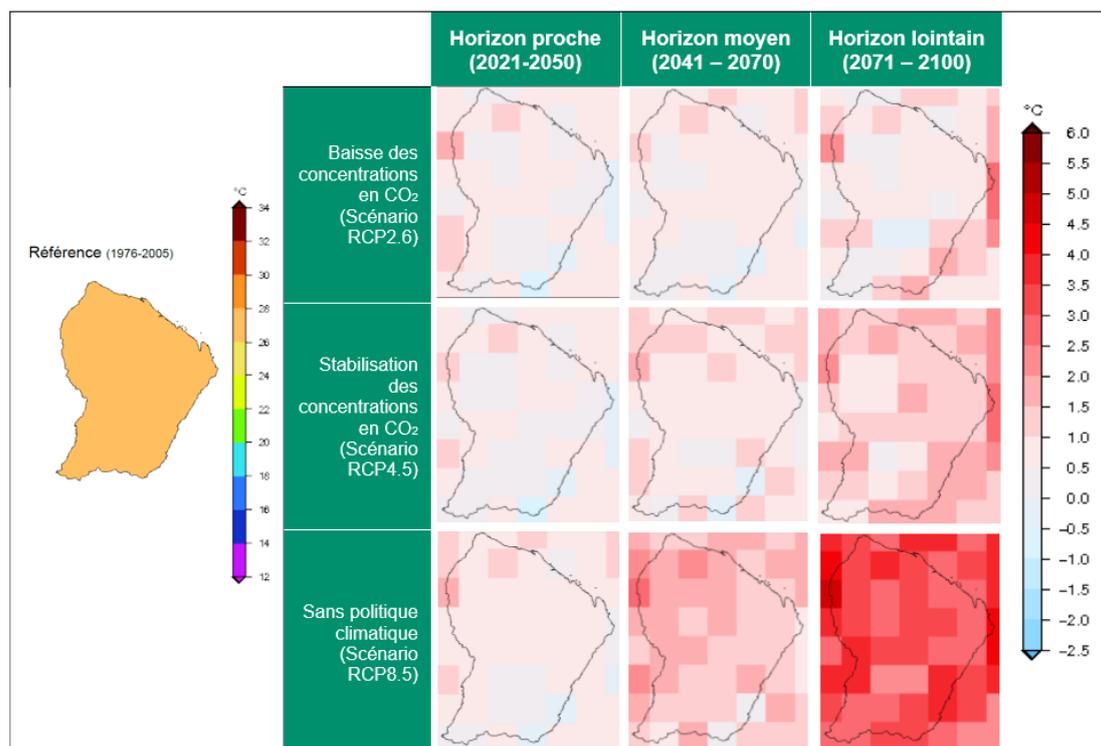


Tableau 17. Température future du département de la Guyane : valeur de référence et écart à cette valeur par horizon (Source : DRIAS Climat)

L'étude Guyaclimat¹⁷⁷ menée par le BRGM et Météo-France, à l'échelle de la Guyane, précise ces résultats via une descente d'échelle statistique des modèles CMIP-6¹⁷⁸ les plus pertinents, comparés aux données d'observation extraites du réseau de stations météorologiques de Guyane. L'étude projette une augmentation des températures maximales moyennes entre +1,5°C et +4°C à l'horizon 2100 et une augmentation des températures minimales moyennes entre +2,5°C et +4,5°C.

Horizon 2100	SSP2-4.5 Scénario médian	SSP5-8.5 Scénario pessimiste
Tmax	+1.5 à +2°C	+3.5 à +4°C
Tmin	+2.5 à +3°C	+4 à +4.5°C

Tableau 17. Projection du réchauffement des températures maximales et minimales en Guyane à horizon 2100 (Source : BRGM, Météo-France, 2022)

Dans le cadre du projet GuyaClimat les scénarios SSP2-4.5 et SSP5-8.5 sont respectivement équivalents aux scénarios RCP4.5 et RCP8.5

¹⁷⁷ Guyaclimat : Impacts du changement climatique sur plusieurs paramètres physiques en Guyane – BRGM, Météo-France, 2022

¹⁷⁸ Coupled Model Intercomparison Project phase 6

3.2.1.3.2 Précipitation

3.2.1.3.2.1 Précipitation : exposition passée

Les analyses¹⁷⁹ de la pluviométrie en Guyane ne mettent pas en évidence d'évolution continue et significative au niveau des précipitations annuelles, saisonnières et mensuelles.

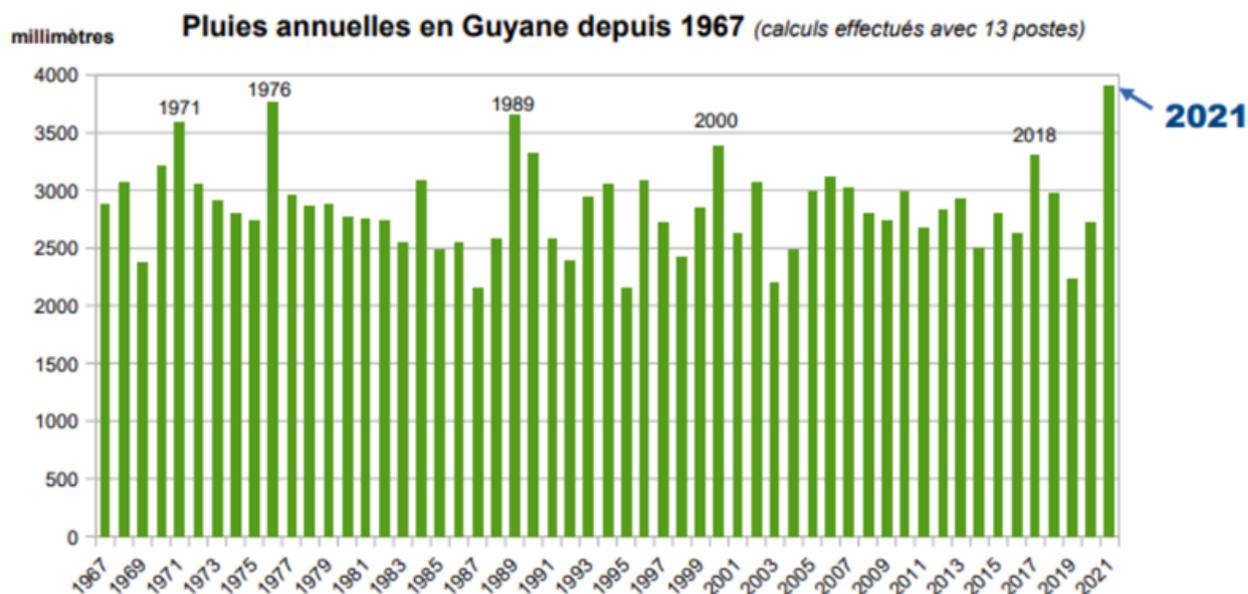


Figure 80 : Pluies annuelles en Guyane depuis 1967
(Sources : Météo-France)

3.2.1.3.2.2 Précipitation : exposition future

Les résultats concernant l'évolution des précipitations en Guyane présentent de **nombreuses incertitudes**. Cependant, d'après les simulations réalisées au niveau mondial, la partie est de la région amazonienne, devrait probablement connaître des **périodes de sécheresse plus importantes et des épisodes de précipitations extrêmes plus intenses et plus fréquents**¹⁸⁰.

En effet, la plupart des modèles du CMIP6 présentent un déplacement de la Zone de Convergence Intertropicale (ZIC) au sud de l'équateur pendant le premier semestre, contrairement aux observations et données de réanalyse.

Une ZIC située trop au sud entraîne des précipitations réduites en Guyane, ce qui est problématique à cette période de l'année qui coïncide avec la saison des pluies sur le territoire.¹⁸¹

¹⁷⁹ Changement climatique en Guyane : étude complémentaire sur les données hydroclimatiques et de qualité de l'air - BRGM, Météo France, ORA, 2013

¹⁸⁰ Le changement climatique en Guyane – DEAL, ADEME, BRM, édition 2015

¹⁸¹ Guya climat : Impacts du changement climatique sur plusieurs paramètres physiques en Guyane – BRGM, Météo-France, 2022

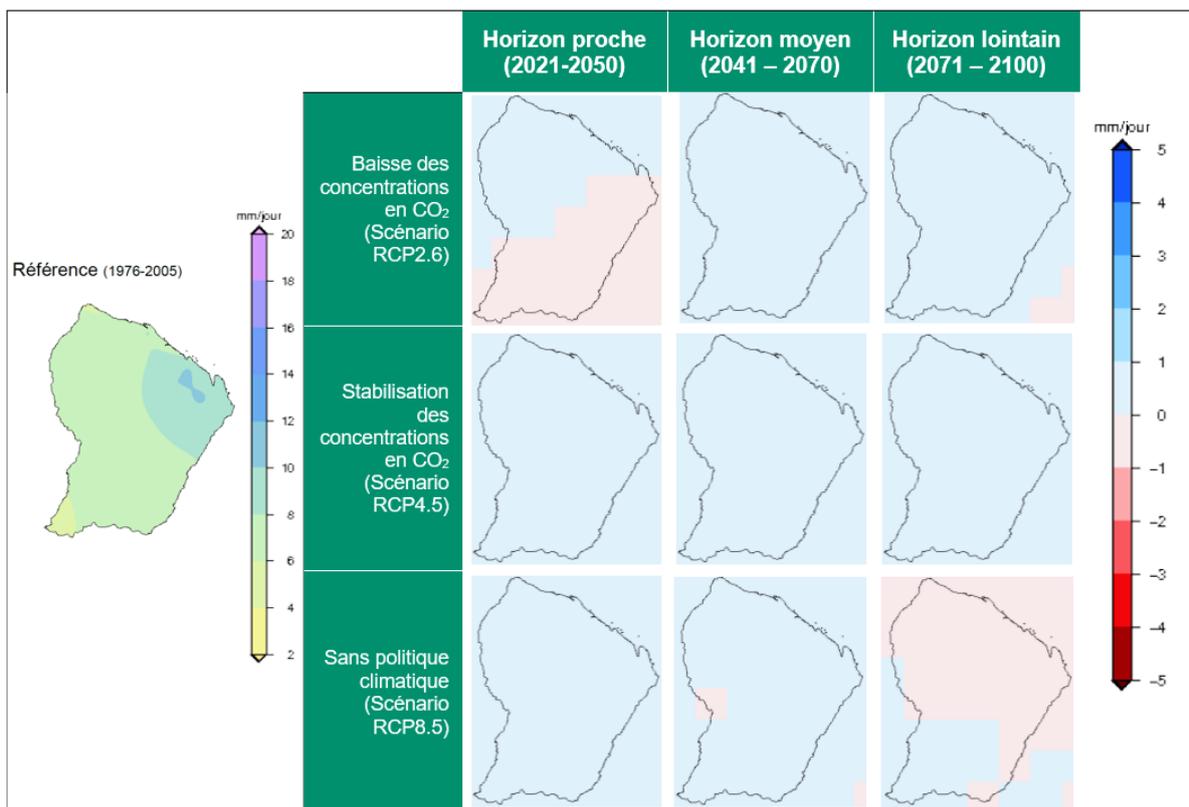


Figure 81: Précipitations futures du département de la Guyane : valeur de référence et écart à cette valeur par horizon – Source : DRIAS Climat

Les simulations du BRGM et Météo-France projettent cependant **une diminution globale de la pluviométrie annuelle entre -3% et -34%**, selon le scénario climatique envisagé.

Horizon 2100	SSP2-4.5 Scénario médian	SSP5-8.5 Scénario pessimiste
Variation de la pluviométrie annuelle	- 3 à -26 %	-10 à -34 %

Tableau 18 : Variation de la pluviométrie en Guyane à horizon 2100 (Source : BRGM, Météo-France, 2022)

Dans le cadre du projet GuyaClimat les scénarios SSP2-4.5 et SSP5-8.5 sont respectivement équivalents aux scénarios RCP4.5 et RCP8.5

Par ailleurs, le climat guyanais peut être affecté par la perturbation des grands cycles climatiques, comme observé lors des phénomènes el Niño et la Niña (anomalies de courant côtier et de température de surface des eaux), renforcée par le changement climatique.

3.2.1.3.3 Sécheresse

Le climat équatorial guyanais varie en fonction des oscillations de la Zone de Convergence Intertropicale (ZIC) et présente naturellement une saison sèche de juillet à fin novembre, lorsque la ZIC est au nord des côtes guyanaises. La hausse des températures sur cette période est toutefois limitée sur la bande littorale grâce à l'influence de la brise. Cependant, le déplacement vers le sud de la ZIC entrainerait une augmentation des jours de sécheresse.¹⁸²

Le phénomène el Niño, réchauffement accentué des eaux de surface près des côtes de l'Amérique du Sud, favorise les saisons sèches sévères en Guyane. En effet, en Guyane, les saisons sèches les plus sévères ont été observées lors des épisodes el Niño de 1997 et 2015. Les événements El Niño apparaissent d'une manière irrégulière, tous les 2 à 7 ans. Il n'y a pas, actuellement, de consensus sur la question de l'impact du changement climatique sur ce phénomène.

L'étude Guyaclimat menée par le BRGM et Météo-France¹⁸³, projette toutefois une augmentation du **nombre de jours chauds et de nuits chaudes annuels** à l'échelle globale de la Guyane. Cette augmentation des jours chauds et nuits chaudes est une conséquence sur un secteur donné de l'augmentation de la température¹⁸⁴.

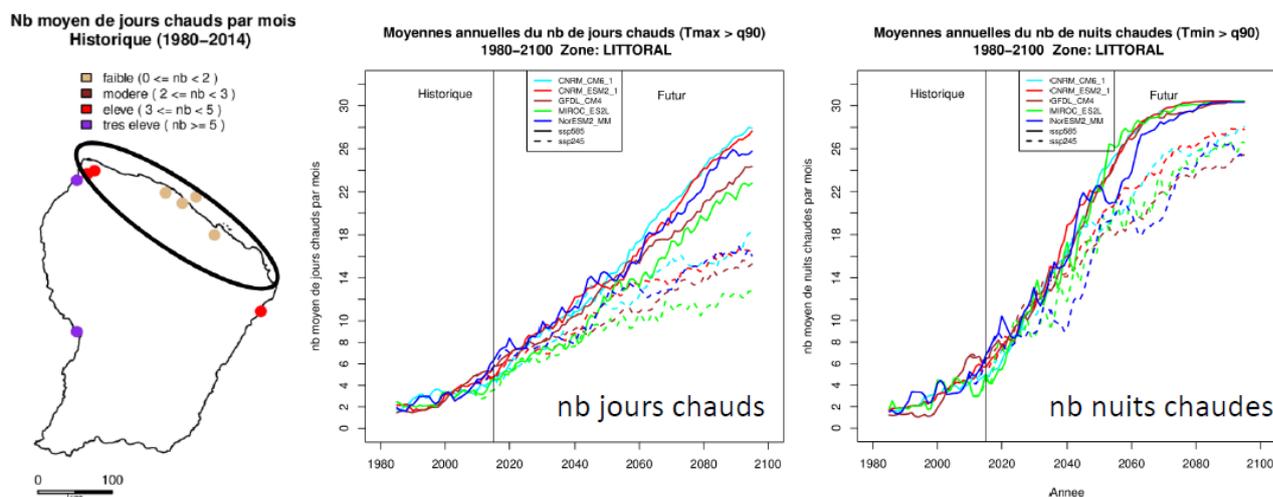


Figure 82. Projection de l'évolution du nombre de jours chauds et de nuits chaudes en Guyane à horizon 2100 ; (Source : BRGM, Météo-France, 2022)

¹⁸² BRGM, 2022

¹⁸³ Guyaclimat : Impacts du changement climatique sur plusieurs paramètres physiques en Guyane – BRGM, Météo-France, 2022

¹⁸⁴ BRGM, 2022

3.2.1.3.4 Elévation du niveau de la mer

3.2.1.3.4.1 Elévation du niveau de la mer : exposition passée

L'élévation du niveau de la mer est une conséquence du réchauffement des océans, de la fonte des glaciers et des calottes polaires, de la déformation verticale des sols locaux et des échanges de masse avec les eaux souterraines. La projection de l'élévation du niveau de la mer est donc obtenue à partir de ces différentes contributions projetées.

On constate cependant un bon accord entre les reconstructions avant 1950 et les observations sur cette même période¹⁸⁵.

Une hausse moyenne du niveau de la mer de **2,5 mm/an au large de la Guyane a été observée entre 1980 et 2015**¹⁸⁶, puis une élévation de **3,2 mm/an entre 1993 et 2018**. L'élévation du niveau de la mer globale pourrait atteindre entre 0,18 et 0,59 mètre à la fin du 21^e siècle, le rythme observé localement en Guyane étant légèrement supérieur à celui observé au niveau mondial.

Évolution du niveau moyen de la mer au large de la Guyane entre 1992 et 2012

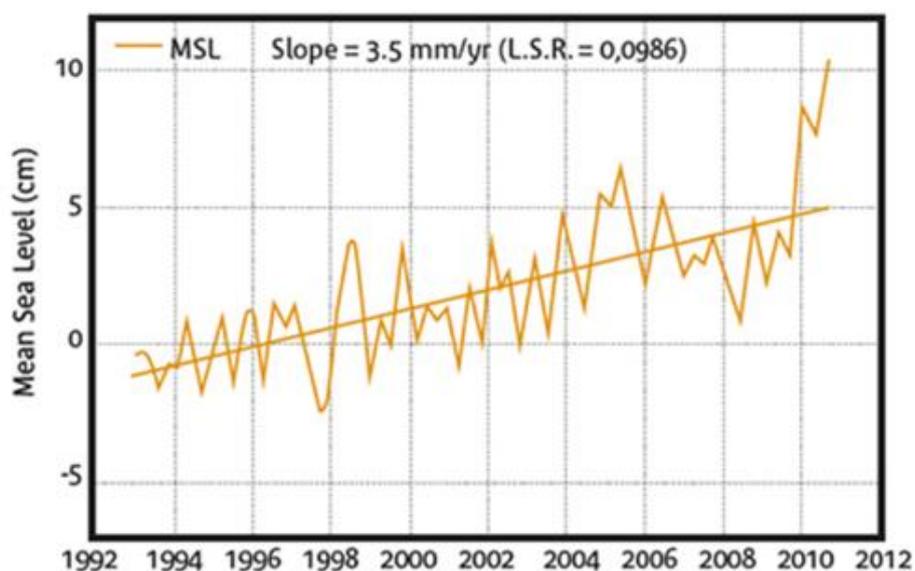


Figure 83: Evolution du niveau moyen de la mer au large de la Guyane entre 1992 et 2012 – Source : ADEME

3.2.1.3.4.2 Elévation du niveau de la mer : exposition future

Les projections du BRGM et Météo-France estiment une élévation du niveau de la mer en Guyane **entre 24 cm et 28 cm à horizon 2050** et entre **46 cm et 84 cm à horizon 2100**.

	RCP2.6 (scénario faible)	RCP4.5 (scénario intermédiaire)	RCP8.5 (scénario fort)	High-end (scénario très fort très peu probable)
Guyane 2050	0.24m [0.18 ; 0.31]	0.24m [0.18 ; 0.31]	0.28m [0.21 ; 0.36]	0.34m
Guyane 2100	0.46m [0.29;0.64]	0.54m [0.35 ; 0.73]	0.84m [0.59 ; 1.17]	2.05m
Global 2100	0.43m [0.29 ; 0.59]	0.55m [0.39 ; 0.72]	0.84m [0.61 ; 1.10]	-

Tableau 19. Projections du niveau de la mer en Guyane au 21^{ème} siècle
(Source : BRGM, Météo-France, 2022)

¹⁸⁵ Guya climat : Impacts du changement climatique sur plusieurs paramètres physiques en Guyane – BRGM, Météo-France, 2022

¹⁸⁶ Le changement climatique en Guyane, Edition 2015 – DEAL, ADEME, BRGM

Dans le cadre du projet GuyaClimat les scénarios SSP2-4.5 et SSP5-8.5 sont respectivement équivalents aux scénarios RCP4.5 et RCP8.5

Cette augmentation du niveau de la mer pourrait aggraver les risques de submersion chronique¹⁸⁷, menacer l'écosystème des mangroves, mais également augmenter le risque de salinisation des nappes phréatiques sur le littoral.

Cependant, la dynamique du littoral guyanais est rapide et complexe. L'adaptation naturelle des plages sableuses et l'impact du changement climatique sur la migration du banc de vase ne sont pas connus. Ainsi, l'élévation du niveau de la mer aura bien un impact sur le territoire, en particulier sur les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly et Macouria ; cet impact n'étant cependant pas caractérisable avec les données actuelles.

A noter qu'une élévation de plus de 2 m en 2100 est très improbable mais plausible¹⁸⁸.

3.2.1.3.4.3 Focus submersion chronique

Dans l'étude Guyaclimat¹⁸⁹ de BRGM et Météo-France sont étudiées les conséquences sur les zones basses exposées aux submersions chroniques sur trois sites, dont Cayenne. Les résultats de cette étude montrent que l'exposition de la zone basse du littoral de Cayenne aux submersions chroniques est identique jusqu'en 2050 pour les scénarios RCP2.6 et RCP4.5. **Le nombre de jours de submersion chronique de la zone devient cependant très sensible aux scénarios climatiques à horizon 2100.**

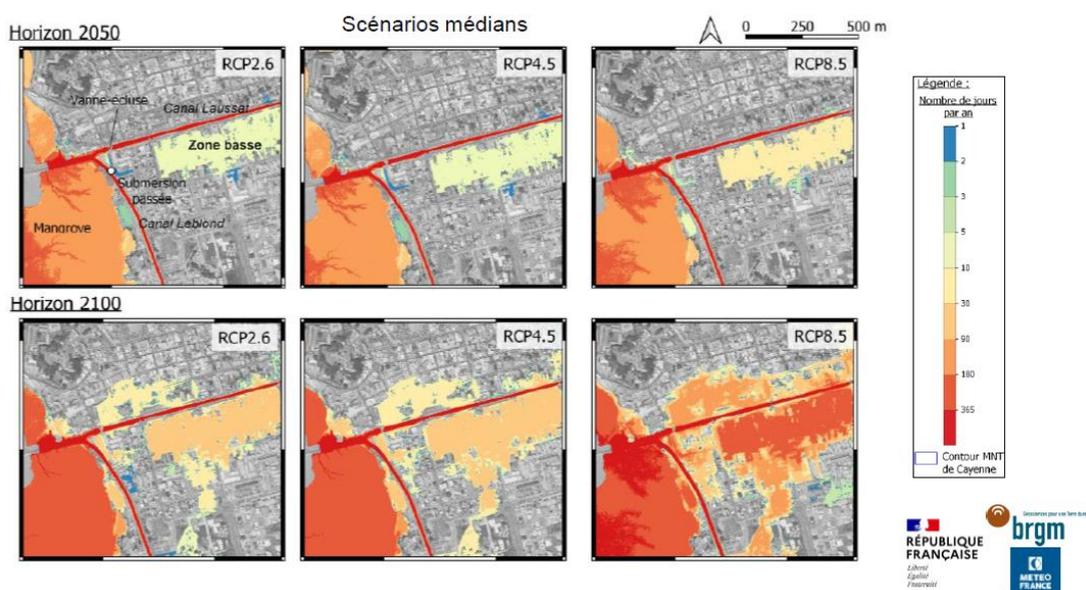


Figure 84: Cartographie des zones basses exposées aux submersions chroniques à Cayenne

Il existe donc un fort enjeu autour des ouvrages hydrauliques (expositions des zones proches de canaux) et de l'aménagement du territoire.

3.2.1.3.5 Catastrophes naturelles

On répertorie trois types d'arrêtés pour catastrophe naturelle en lien avec le climat sur le territoire :

- **Inondations et/ou coulées de boue** : toutes les communes ont été touchées par ce type de catastrophe naturelle entre 1982 et aujourd'hui. Certaines communes ont été concernées plusieurs fois par ce type d'arrêtés en particulier Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury.
- **Chocs mécaniques liés à l'action des vagues** qui a touché la commune de Rémire-Montjoly.
- **Mouvements de terrain** qui a touché la commune de Rémire-Montjoly.

¹⁸⁷ Inondation de zones basses sur le littoral ou sur les courts d'eau, lors de la marée haute et en conditions météorologiques calmes.

¹⁸⁸ BRGM, 2022

¹⁸⁹ Guyaclimat : Impacts du changement climatique sur plusieurs paramètres physiques en Guyane – BRGM, Météo-France, 2022

3.2.2 Emissions de gaz à effet de serre du territoire et potentiel de réduction

La présente section « Emissions de gaz à effet de serre du territoire et potentiels de réduction » correspond à la partie suivante du diagnostic telle qu'exigée par le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (également codifié dans le code de l'environnement, cité ci-dessous) :

I. – Le diagnostic comprend :

1° Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre [...], ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;

Source : extrait de l'art. R229-51 du Code de l'Environnement

L'effet de serre est un phénomène naturel qui permet le maintien de la vie sur Terre. Il permet de retenir le rayonnement infrarouge émis par la Terre grâce aux gaz présents dans l'atmosphère. Ainsi, sans lui, la température moyenne à la surface du globe serait de -18°C au lieu de +15°C actuellement.

Mais l'augmentation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), liée majoritairement aux activités humaines, déséquilibre ce phénomène naturel et génère ainsi des impacts environnementaux à l'échelle planétaire. En effet, les scientifiques s'accordent aujourd'hui pour affirmer la prépondérance du rôle des activités humaines dans le changement climatique et pour voir dans l'effet de serre le principal mécanisme conduisant au réchauffement de la planète, entraînant de nombreux bouleversements environnementaux.

Les gaz à effet de serre qui font aujourd'hui l'objet d'un suivi au niveau national et international sont les suivants :

- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Méthane (CH₄)
- Protoxyde d'azote (N₂O)
- Les gaz fluorés : Hydrofluorocarbure, perfluorocarbure, hexafluorure de soufre et trifluorure d'azote (respectivement HFC, PFC, SF₆ et NF₃)

Bien qu'ils soient tous des gaz à effet de serre et donc à l'origine du réchauffement climatique qui s'observe depuis de nombreuses années, ces gaz ne contribuent pas tous à parts égales au phénomène de réchauffement climatique. Ainsi, le méthane issu de combustibles fossiles aura un pouvoir de réchauffement global (PRG) 28 fois supérieur au CO₂.

Gaz à effet de serre	Pouvoir de réchauffement global en tCO ₂ e ¹⁹⁰
Dioxyde de carbone	1
Méthane ¹⁹¹	28
Protoxyde d'azote	265
Hydrofluorocarbure	variable selon les molécules considérées
Perfluorocarbure	variable selon les molécules considérées
Hexafluorure de soufre	23 500
Trifluorure d'azote	16 100

Tableau 20. Pouvoir de réchauffement global (PRG) des principaux gaz à effet de serre.

¹⁹⁰ Valeurs issues du cinquième rapport d'évaluation du GIEC (2013)

¹⁹¹ L'utilisation d'un PRG de 28 au lieu de 30 permet de prendre en compte les émissions liées à l'élevage de ruminant et à la gestion des déchets organiques (source : ADEME)

On distingue les sources d'émissions de gaz à effet de serre selon :

- **Les émissions directes** ou émissions de SCOPE 1 : dues à la combustion des énergies fossiles, ou aux émissions de GES liées aux activités industrielles ou agricoles.
- **Les émissions indirectes** liées à l'énergie ou émissions de SCOPE 2 : dues aux émissions liées à la production d'électricité, ou la production de chaleur via des réseaux de chaleur.
- **Les émissions indirectes autres** ou émissions de SCOPE 3 : dues aux émissions liées aux achats de biens et de produits, aux immobilisations etc. Facultatifs dans le cadre du PCAET, **ces émissions ne sont pas comptabilisées** du fait de la difficulté de l'estimation de ces émissions, accentuée par un manque de données.

Points clés méthodologiques

Les émissions de GES présentées dans cette partie correspondent aux émissions des SCOPE 1 et 2, elles sont présentées de manières distinctes.

Les données sont issues d'Atmo Guyane. Pour le SCOPE 1, les émissions sont en partie liées aux consommations d'énergie (combustion principalement) et en partie non liées à l'énergie (utilisation de fluides frigorigènes, émissions liées aux élevages, etc.).

Pour le SCOPE 2, les émissions prises en compte dans le présent bilan sont celles liées à la production d'électricité thermique du barrage de Petit-Saut, estimées en appliquant les facteurs d'émissions d'après l'étude de Guyane Energie Climat (voir plus bas).

En raison des différences méthodologiques notables évoquées ci-avant, il n'est toutefois pas possible de sommer l'ensemble des émissions des SCOPE 1 et 2, également pour éviter tout risque de double-compte.

Pour les émissions de GES liées à l'énergie, le tableau ci-dessous donne, à titre indicatif, les facteurs d'émission des énergies utilisées sur le territoire, c'est-à-dire les émissions d'équivalent CO₂ par type d'énergie et pour la même quantité d'énergie livrée.

Source d'énergie	Contenu d'équivalent CO ₂ (gCO ₂ e/kWh)
Fioul domestique – 2018	300
Fioul lourd - 2018	321
Electricité - 2020 en Guyane	957

Tableau 21. Quantité de CO₂e émit par kWh d'énergie par énergie
(Source : PPE Guyane, Base Carbone ADEME)

Pour l'électricité, la quantité de CO₂e par kWh d'énergie livrée dépend du mix énergétique pour la production d'électricité. Ce mix énergétique est variable selon les pays et région. En 2020, le facteur d'émission d'électricité en Guyane était de **957 gCO₂e/kWh** alors qu'il était de 57,1 gCO₂e/KWh en France continentale et 1 090 gCO₂e/KWh en Polynésie française.

3.2.2.1 Etat des lieux

3.2.2.1.1 Émissions directes de gaz à effet de serre liés à l'énergie

Émissions directes de CO ₂ (2015)	460 ktCO ₂
--	-----------------------

En l'absence de données complètes disponibles, les émissions comptabilisées dans la présente section concernent uniquement les émissions directes de CO₂ et non pas les émissions des autres GES surveillés dans le cadre du protocole de Kyoto (CO₂ équivalent regroupant CO₂, CH₄, HFC, SF₆, N₂O).

En 2015, les émissions directes de CO₂ du territoire de la CACL (460 ktCO₂e) se répartissent comme suit entre les différents secteurs d'activité :

Secteur d'activité	Emissions de GES (tCO ₂ e)
Résidentiel	2 594,62
Tertiaire	16,41
Transport routier	205 046,03
Autres transports	8 677,74
Industrie (hors branche énergie)	241 269,38
Agriculture	2 094,44
Industrie branche énergie	Comptabilisée avec Industrie hors branche énergie
Déchets	2 254,6
Total	459 698,69

Tableau 22 : Bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la CACL en 2015 – Source : ATMO Guyane

À titre comparatif, sur la même année, les émissions de CO₂ liées à l'énergie à l'échelle de la Guyane étaient de 760 ktCO₂¹⁹². La CACL représente donc environ 61% des émissions de la Guyane.

En 2015, les émissions directes de CO₂ qui sont liées aux consommations énergétiques du territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (460 ktCO₂) se répartissent comme suit entre les différents secteurs d'activité :

¹⁹² CITEPA, 2021

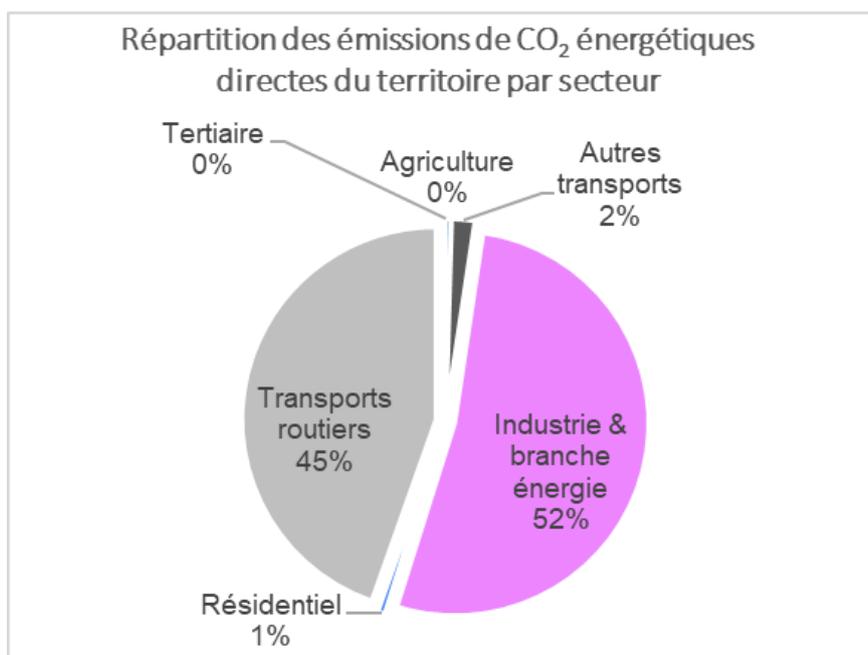


Figure 85. Répartition des émissions directes énergétiques de GES par secteur d'activité, hors UTCF (Source : ATMO 2019)

L'industrie, incluant la branche énergie, est le premier poste émetteur (52%) suivi par les transports routiers (45%).

La faible représentation du secteur résidentiel et tertiaire, respectivement 1% et 0%, dans les émissions de CO₂ directes, peut s'expliquer par la comptabilisation des émissions liées à la climatisation des bâtiments dans les émissions du secteur industriel et d'une classification de certaines activités tertiaires dans le secteur industriel.

3.2.2.1.2 Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à la production d'électricité d'origine thermique

Émissions directes de gaz à effet de serre (2015)	255 ktCO₂
---	-----------------------------

Les combustibles nécessaires pour la production d'électricité d'origine thermique sur le territoire sont en totalité importés. Au total sur l'ensemble de la Guyane, les importations de carburants fossiles pour la production d'électricité en 2020 représentaient¹⁹³ :

- 6 268 m³ de gazole,
- 110 830 m³ de fioul domestique,
- 7 622 m³ de fioul lourd.

D'après une étude de Guyane Energie Climat¹⁹⁴, le facteur d'émission associée à la production d'électricité thermique sur le littoral guyanais, dont environ 73% de la production est assurée par la centrale de Dégrad-des-Cannes, est de 0,915 kgCO₂ équivalent/kWh produit (pour 2014).

Ainsi, les émissions indirectes générées par la production d'électricité thermique de la centrale de Dégrad-des-Cannes sont d'environ **254 828 tonnes de CO₂ équivalent** pour l'année 2015.

¹⁹³ Questionnaire distribution pétrolière 2020

¹⁹⁴ Note concernant les émissions GES du secteur énergétique en Guyane, GEC, 2015 : <https://guyane.ademe.fr/sites/default/files/note-emissions-ges-secteur-energetique-guyane.pdf>

3.2.2.1.3 Émissions directes de gaz à effet de serre non liés à l'énergie sur le territoire

Le secteur de l'Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et de la Forêts (UTCATF), défini dans le cadre des inventaires nationaux d'émissions de gaz à effet de serre, reflète les émissions et absorptions liées à l'utilisation des terres (croissance, mortalité de la biomasse et prélèvement de bois en forêt ; impacts des changements de pratiques agricoles sur les sols cultivés, etc.) et aux changements d'utilisation des terres (déforestation, afforestation, artificialisation des sols, etc.)¹⁹⁵.

Ces émissions dans le bilan ATMO 2015 renseignent donc sur les émissions de CO₂ directes non liées aux consommations d'énergie sur le territoire de la CACL.

Emissions directes de gaz à effet de serre liées à l'UTCATF (2015)

87 ktCO₂

Ces émissions à l'échelle de la Guyane, sur la même année, représentaient 3 221 ktCO₂¹⁹⁶. Le territoire représenterait donc 2,7% du bilan guyanais des émissions de CO₂ non énergétiques.

Par ailleurs, le territoire de la CACL présente environ **28% des surfaces ONF** du littoral guyanais.

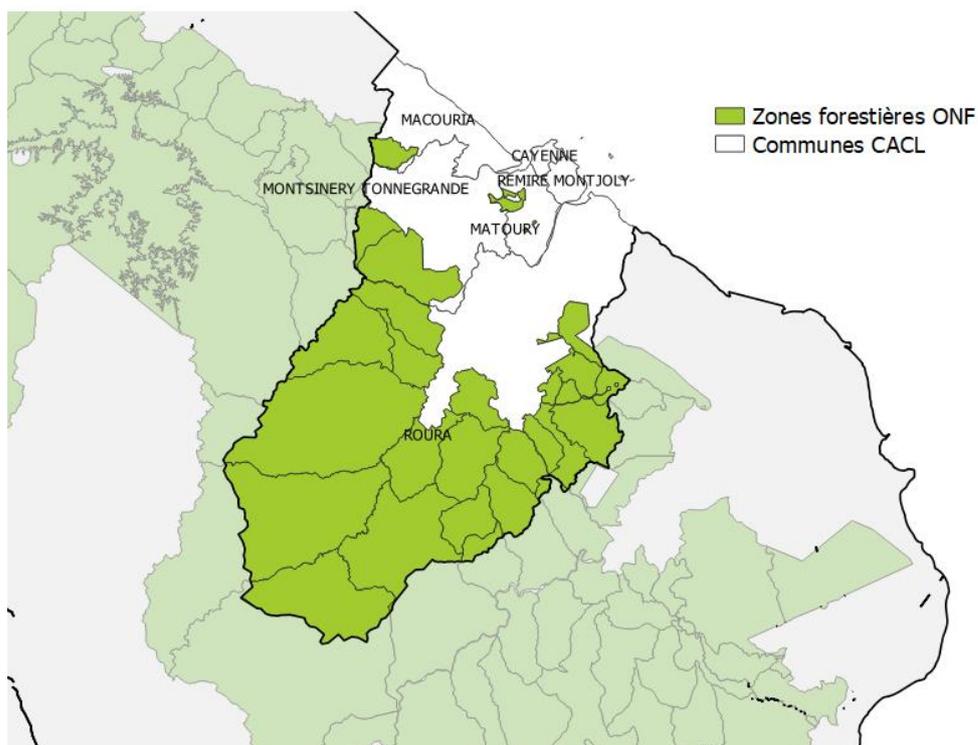


Figure 86. Cartographie des zones forestières de la CACL (Source : ONF)

Ces émissions de CO₂ directes liées aux UTCATF sur le territoire de la CACL sont globalement stables entre 2009 et 2015.

La répartition des émissions selon les différents gaz à effet de serre pourrait se rapprocher de celles observées à l'échelle de la Guyane.

¹⁹⁵ Définition INSEE, 2021

¹⁹⁶ CITEPA, 2021

Les émissions liées à l'UTCATF représentent 16% du bilan global des émissions de CO₂ directes de la CACL (énergétiques et non énergétiques) d'après le bilan ATMO Guyane 2019. Il s'agirait donc du troisième poste d'émission de CO₂ sur le territoire.

Cette représentation des émissions est cependant à consolider au regard de la méthodologie de comptabilisation des émissions UTCATF et à l'absence de comptabilisation des émissions liées à la climatisation.

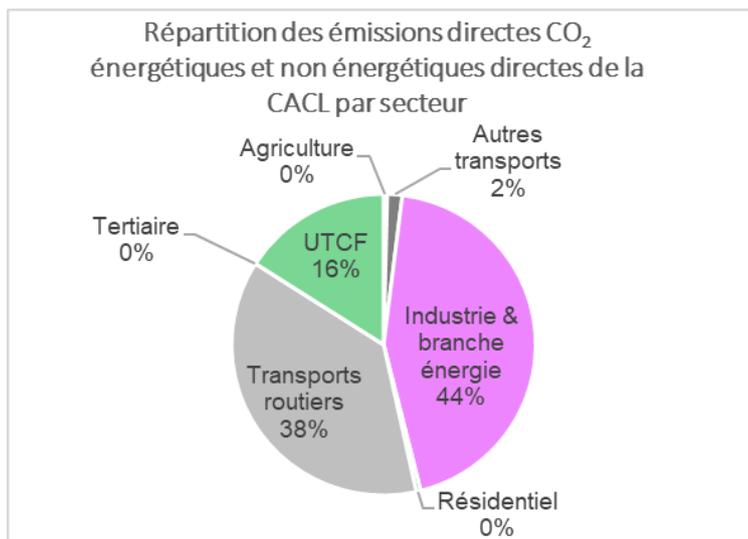


Figure 87. Répartition des émissions directes de CO₂ (énergétiques et non énergétiques) sur la CACL en 2015 (Source : ATMO Guyane 2019)

3.2.2.2 Tendances d'évolution

3.2.2.2.1 Émissions directes de gaz à effet de serre liés à l'énergie

En l'absence de données complètes disponibles, les émissions comptabilisées dans la présente section concernent uniquement les émissions directes de CO₂ et non pas les émissions des autres GES surveillés dans le cadre du protocole de Kyoto (CO₂ équivalent regroupant CO₂, CH₄, HFC, SF₆, N₂O).

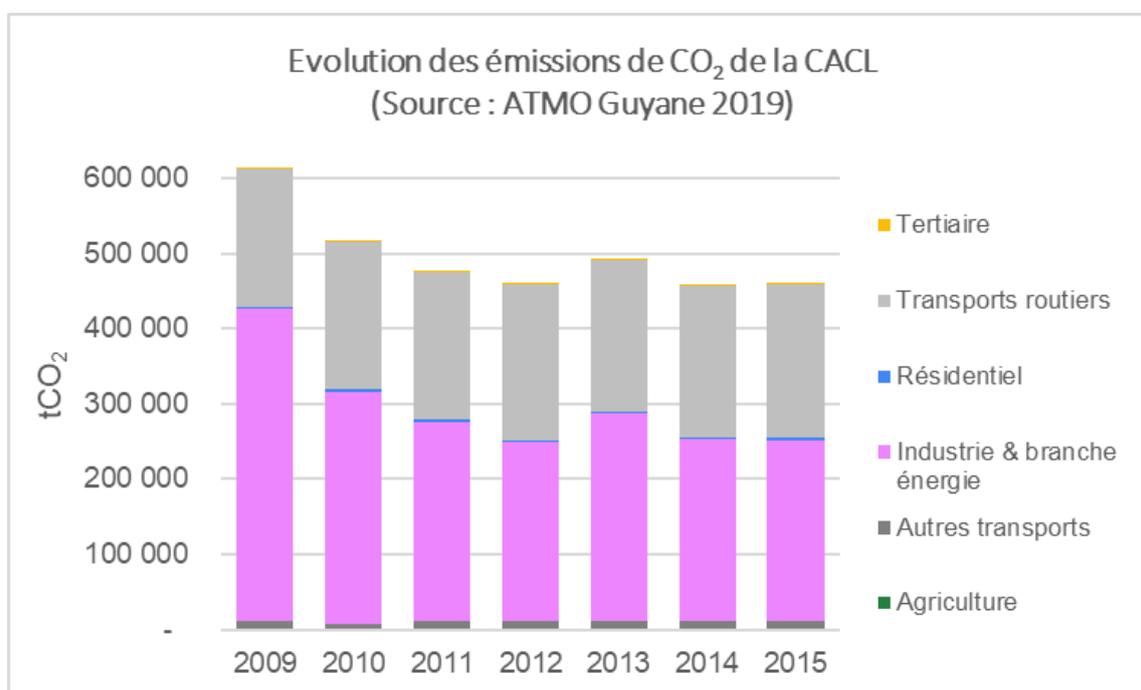


Figure 88. Évolution des émissions de CO₂ énergétiques de la CACL entre 2009 et 2015 par secteur d'activité, hors UTCF (Source : ATMO Guyane 2019)

Une baisse de 25% des émissions de CO₂ liées à l'énergie, est observée entre 2009 et 2015 sur le territoire, les émissions de CO₂ étant principalement attribuées au secteur des transports routiers et de l'industrie (comprenant la branche énergie et une comptabilisation potentielle de la climatisation des bâtiments).

Le secteur de l'industrie a baissé de 42% ces émissions entre 2009 et 2015. Cette baisse peut refléter l'évolution de la filière branche énergie et notamment la réduction d'usages des combustibles fossiles sur cette période.

Les secteurs tertiaire et transports routiers ont respectivement augmenté leurs émissions de 267% et 12% sur la période. Les émissions des autres secteurs n'ont pas évolué de façon significative entre 2009 et 2015.

Une hausse des émissions est constatée en 2013, qui correspond à une augmentation ponctuelle des émissions dans le secteur de l'industrie et la branche énergie. Cette hausse est également observée à une moindre échelle dans le secteur résidentiel et tertiaire, dont les émissions restent cependant stables sur les années suivantes. Cette hausse pourrait toutefois correspondre à un changement de méthodologie de comptabilisation des émissions ou une mise à jour de la base de données de l'Observatoire.

3.2.2.3 Focus sectoriels ou thématique

Les potentiels de réduction d'émissions de GES sont présentés ci-après par secteur d'activité.

3.2.2.3.1 Industrie

Les émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel (incluant la branche énergie) sont principalement liées à la production d'électricité d'origine thermique (combustion). De ce point de vue, le principal levier de réduction des émissions de GES de ce secteur est le développement des énergies renouvelables.

3.2.2.3.2 Transports routiers

La voiture individuelle thermique étant majoritaire dans les déplacements des habitants de la collectivité. Les leviers de réduction des émissions de GES sont les mêmes que pour la réduction de la consommation d'énergie, auxquels on peut par ailleurs ajouter :

- Le développement d'un parc de véhicules circulant faibles émission ou décarbonés, tels que les véhicules électriques et hybrides ou encore la mobilité hydrogène (ainsi que le développement des infrastructures de recharges qui s'y attachent).

3.2.2.3.3 Autres transports

Comme pour le potentiel de réduction de la consommation d'énergie, faute de données disponibles, le potentiel de réduction de ce secteur n'a pas été identifié, bien que l'on estime que la maîtrise de déplacements aériens (notamment grâce au développement du tourisme durable) soit la principale piste.

3.2.2.3.4 Résidentiel et tertiaire

Les émissions de gaz à effet de serre du secteur des bâtiments résidentiels et tertiaire peuvent être liées à la consommation de produits pétrolier et d'électricité d'origine thermique. De ce point de vue, les principaux leviers de réduction des émissions de GES de ces 2 secteurs sont le développement des économies d'énergie (sobriété et efficacité énergétiques, isolation) et le développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, les émissions du secteur UTCATF étant principalement liées à

3.2.2.3.5 Agriculture

Dans le secteur agricole, la réduction des émissions gaz à effet de serre peut comprendre :

- La maîtrise de la défriche, source d'émissions liées à l'UTCATF.
- La diminution du recours aux engrais et produits phytosanitaires qui sont à l'origine des émissions de protoxyde d'azote (N₂O).

3.2.2.3.6 Déchets

Les données de ce secteur ne sont pas disponibles.

3.2.3 Séquestration carbone et potentiels de développement

La présente section « Séquestration carbone et potentiels de développement » correspond à la partie suivante du diagnostic telle qu'exigée par le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (également codifié dans le code de l'environnement, cité ci-dessous) :

I. – Le diagnostic comprend :

[...]

2° Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ; les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfiques potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est davantage émetteur de tels gaz ;

Source : extrait de l'art. R229-51 du Code de l'Environnement

La séquestration carbone correspond au captage et stockage du CO₂ dans les écosystèmes (sols et biomasse). Il s'agit d'un processus naturel, qui contribue à atténuer l'effet de serre en empêchant que le CO₂ ne soit émis dans l'atmosphère. Les sols et forêts ont donc un rôle fondamental à jouer dans le cycle du carbone et dans l'équilibre des concentrations atmosphériques : à titre indicatif, à l'échelle globale, le stockage de carbone sous forme de matière organique dans les sols est deux à trois fois plus important que le stockage de carbone dans l'atmosphère.

Chaque type de sol possède une capacité de stockage et d'absorption différente. Les sols forestiers ont ainsi une capacité d'absorption plus importante à l'hectare que les vergers et zones de cultures qui eux-mêmes stockent davantage que les sols d'exploitation viticole, etc.

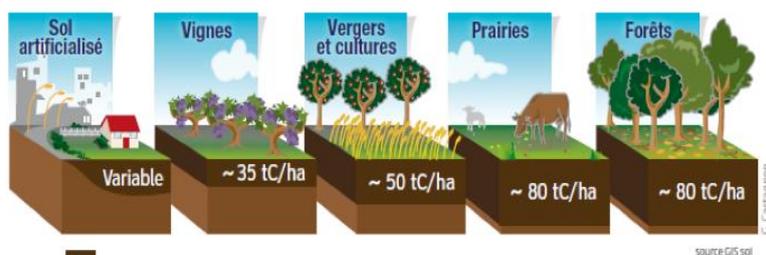


Figure 89. Schéma des mécanismes de la séquestration carbone - Source : GIS SOL

Le sol est composé de différents horizons, correspondant à différentes compositions, plus ou moins concentrées en carbone chimiques et physiques. Le cycle du carbone et la séquestration du carbone sont plus actifs dans les horizons supérieurs du sol, notamment les horizons O et A.

Le stock carbone dans le sol est donc principalement localisé au niveau de l'horizon A, lorsqu'il est présent. Cet horizon peut varier en épaisseur de 0 à 200 cm, selon la composition et l'usage du sol.

Il est important de souligner que les dynamiques de stockage et de déstockage liées au changement d'affectation des sols n'ont pas les mêmes temporalités.

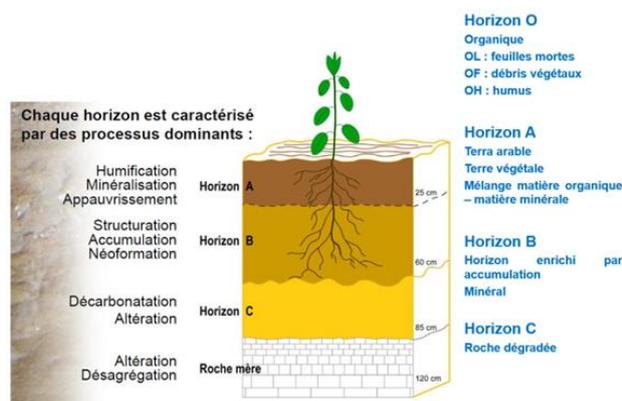


Figure 90. Schéma de l'organisation d'un sol ; Source : GINGER Burgeap

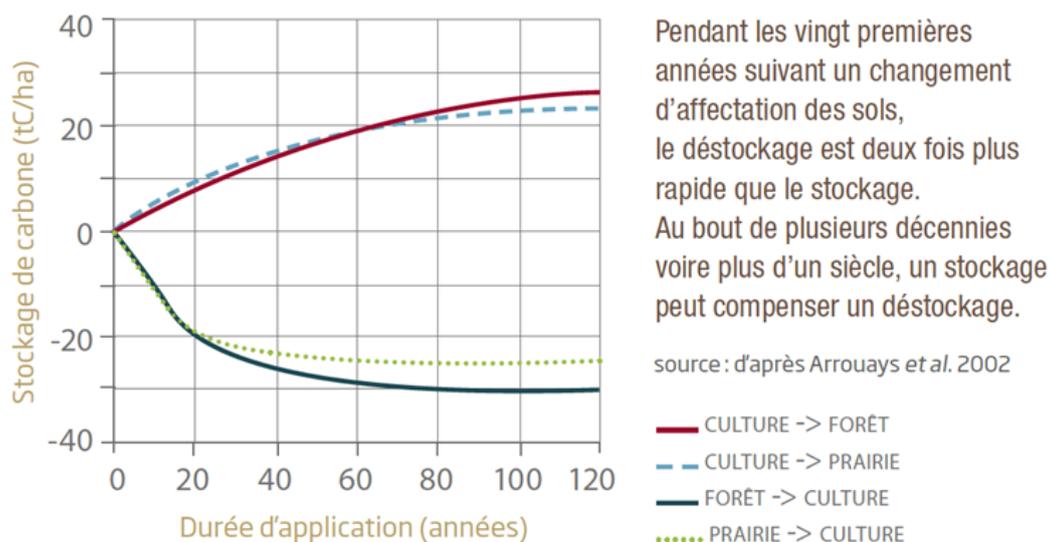


Figure 91. Temporalités des dynamiques de stockage et déstockage liées au changement d'affectation des sols (« Stocker du carbone dans les sols agricoles de France ? », INRA, 2002)

Points clés méthodologiques

A la différence des inventaires d'émissions établis pour la France hexagonale, le rôle exact des forêts en Outre-Mer en termes d'absorption de carbone fait encore l'objet d'incertitudes. Ainsi selon la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)¹⁹⁷, le secteur de la forêt des 5 ex-DROM (incluant la Guyane) est donc considéré comme neutre en carbone c'est-à-dire ni une source ni un puits de carbone, tout prélèvement ou mort d'arbre étant intégralement compensé par la croissance d'autres arbres.

Néanmoins, le présent rapport prend le parti pris de tenter d'évaluer la séquestration carbone sur la base d'études actuellement menées sur le sujet. La séquestration carbone du territoire de la CACL a ainsi été estimée à partir des éléments suivants :

- Méthodologie de calcul : ALDO – ADEME
- Données de facteur de stockage carbone : Étude 4 pour 1000 Outre-mer, Synthèse des connaissances biophysiques (Bilan Carbone, Carbone aérien, Présentation des premiers résultats) – ADEME, Cirad, INRAe, IRD, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2022¹⁹⁸
- Données de surface d'occupation des sols : Occupation du sol en 2015 sur la bande littorale de la Guyane et son évolution entre 2005 et 2015 – Direction Régionale ONF Guyane, 2015.

L'évaluation des potentiels de séquestration carbone est établie sur la base d'informations connues notamment présentée dans le rapport de la SNBC.

¹⁹⁷ Stratégie Nationale Bas-Carbone – Mars 2020, page 106/192.

¹⁹⁸ A la date de la rédaction du présent rapport, l'étude « 4 pour 1000 » Outre-Mer n'est pas encore parue dans son intégralité.

3.2.3.1 Etat des lieux

3.2.3.1.1 Stock de carbone

En utilisant les facteurs de stockage carbone de référence connus en Guyane, on peut estimer le stockage carbone dans le sol de la CACL (en considérant les réservoirs sol, litière et biomasse aérienne) pour l'année 2015 à environ **115 178 310 tC (soit 422 320 471 tCO₂)**¹⁹⁹.

Le tableau ci-dessous décline ce stockage carbone, réparti selon les 3 postes réglementaires.

Sols et milieux du territoire	Stock de dioxyde de carbone (en tCO ₂)
Forêt	401 474 236
Sols agricoles (terres cultivées et prairies)	2 199 737
Autres sols	18 646 497
TOTAL	422 320 471

Le détail de cette estimation est présenté ci-après.

Occupation du sol		Surface (ha)	Stock de référence (tC/ha)			Stock carbone (tC)	Stock CO ₂ (tCO ₂)
			Sol	Litière	Biomasse aérienne		
Surfaces artificialisées	Tissu urbain (habitat pluridisciplinaire, zones industrielles, réseau routier, zones portuaires, etc.)	6 836	30	0	0	205 066	751 908
	Tissu urbain discontinu	2 914	36	0	24	174 853	641 129
	Habitats isolés	9 203	51	0	84	1 242 434	4 555 591
	Orpillage, chantiers, décharges	2 798	30	0	0	83 936	307 764
Terres agricoles	Terres arables hors périmètre d'irrigation	119	56	0	8	7 673	28 134
	Rizière	9	53	0	8	558	2 046
	Verger et petits fruits	2 777	60	0	8	188 817	692 328
	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	1 965	53	0	8	119 650	438 717
	Prairies	4 029	62	0	8	283 230	1 038 511
Forêt et milieux semi- naturels	Forêt non définie	303 800	100	5	160	80 263 832	294 300 717
	Forêt de la plaine côtière	33 352	100	5	160	8 811 624	32 309 288
	Forêt sur sols ferrallitiques	41 742	80	5	160	10 210 125	37 437 126
	Forêt inondée ou marécageuse, mangroves	24 238	176	5	160	8 255 562	30 270 395
	Plantation forestière	1	100	5	160	161	590
	Savane sèche (végétation basse)	2 778	70	0	8	216 659	794 418
	Savane inondée (végétation basse)	2 329	80	0	8	204 985	751 610
	Plage, dune de sable (sol nu)	31	20	0	0	621	2 277
	Forêt de terre ferme dégradée	5 705	60	0	120	1 026 914	3 765 352
	Forêt marécageuse dégradée	364	60	0	80	50 951	186 821
Forêt arbustive en mutation	3 926	75	0	40	451 539	1 655 642	
Zones humides	Marais et marécages	25 407	125	0	8	3 379 120	12 390 106
Total		474 323	-	-	-	115 178 310	422 320 471

¹⁹⁹ L'unité d'évaluation du stock de carbone est la tonne de carbone (tC), qui se distingue de la tonne de dioxyde de carbone (tCO₂). Pour convertir un stock de carbone en CO₂, on le multiplie par 44/12 (Source : ALDO, ADEME).

Cette estimation est toutefois approximative notamment car elle se base sur des surfaces d'occupation des sols et des valeurs de stock carbone non consolidées. De plus, cette estimation n'inclut pas le stock carbone contenu dans les cours et voies d'eau de la CACL.

Afin de consolider l'évaluation du stockage carbone de la CACL, les valeurs de référence du stock carbone par type d'occupation du sol doivent être affinées, car le stockage du carbone est très dépendant de la pédologie locale.

Le sol est le réservoir le plus important de stockage de carbone. Les espaces forestiers constituent la plus grande réserve de carbone du territoire. Deux facteurs l'expliquent :

- Une surface d'occupation du territoire importante (environ 88%)
- Un ratio de tonne carbone par hectare élevé (262 tC/ha en moyenne, tous réservoirs compris)

L'évaluation du stockage carbone sur le territoire de la CACL pourra être complétée par l'évaluation du stock dans les matériaux (produits bois) à partir des flux de collecte des différents types de biomasse, non réalisé à ce jour, faute de données disponibles.

3.2.3.2 Tendances d'évolution

3.2.3.2.1 Flux de carbone

Les flux de carbone sur le territoire sont des variations du stock carbone qui peuvent constituer un stockage (séquestration) ou un déstockage (émission). Ces flux proviennent notamment :

- Du changement d'occupation des sols,
- Du changement des compositions forestières,
- De l'utilisation des produits bois,
- De l'implantation de pratiques agricoles (certaines pratiques agricoles sont un levier d'action d'accroissement ou de diminution des stocks de carbone).

Points clés méthodologiques

Les flux de carbone liés aux changements d'occupation des sols en Guyane ne sont pas chiffrés à ce jour. **L'étude « 4 pour 1000 » actuellement menée par l'ADEME, le Cirad, l'INRAe et l'IRD**, devrait à terme permettre de donner des ordres de grandeur sur les différents flux de carbone liés aux changements d'occupation des sols et des pratiques agricoles, notamment en Guyane²⁰⁰.

En termes de réduction du stock de carbone lié au défrichement de la forêt, on considère cependant que tout le carbone aérien est éliminé au moment de la défriche²⁰¹. De plus, on considère que 80% du stock carbone contenu dans le sol et la litière est détruit lorsqu'un sol forestier devient un sol à usage agricole et 100% lorsqu'il devient artificialisé.²⁰² La combustion de la biomasse issue de la défriche, accélère ce processus de déstockage du carbone du sol.

Les changements d'occupation du sol ont pour conséquence d'entraîner une variation du stock de carbone d'un territoire. Sur le littoral, différentes grandes dynamiques de changement d'occupation des sols entre 2005 et 2015 ont été observées²⁰³.

Sur le territoire de la CACL, le flux de carbone lié **aux changements d'occupation des espaces forestiers et milieux semi-naturels** est estimé à **137 ktC/an** (émissions). Ce flux est estimé à partir des dynamiques observées sur le territoire entre 2005 et 2015 et n'inclut pas les changements d'occupation des sols des zones humides.

La création de territoires artificialisés serait à l'origine de 56% des surfaces forestières et semi-naturelles disparues et de 60% des émissions (82 ktC/an entre 2005 et 2015).

²⁰⁰ A la date de la rédaction du présent rapport, l'étude « 4 pour 1000 » Outre-Mer n'est pas encore parue dans son intégralité.

²⁰¹ GIEC, 2006

²⁰² D'après expertise GINGER Burgeap

²⁰³ Voir « Profil socio-économique », chapitre « Occupation des sols »

La création de zones agricoles serait quant à elle responsable de 26% des surfaces forestières et semi-naturelles disparues et de 22% des émissions (30 ktC/an entre 2005 et 2015).

Les 18% complémentaires de surfaces forestières et semi-naturelles disparues entre 2005 et 2015 n'ont pas d'usage de destination qualifié. On estime cependant la conversion de ces surfaces à l'origine de 18% des émissions de carbone²⁰⁴. C'est donc le déboisement lié à l'aménagement du territoire (agricole, urbain, minier) qui entraîne la destruction de grandes quantités de biomasses aujourd'hui non valorisée qui libèrent alors le carbone qu'elle stockait²⁰⁵. Cette biomasse est aujourd'hui brûlée ou abandonnée sur les parcelles, ce qui génère d'importantes quantités de gaz à effet de serre²⁰⁶ (gaz carbonique, méthane) qui impactent plus le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire que les émissions énergétiques issues de la combustion.

La déforestation est donc un enjeu majeur pour la séquestration carbone sur le territoire de la CACL, puisque ce phénomène fait diminuer le principal stock de carbone du territoire.

Néanmoins, **cette estimation du flux de carbone sur la CACL est cependant incomplète à ce jour** : basée uniquement sur le flux de carbone généré par les changements d'occupation des sols, elle pourrait notamment être consolidée en intégrant les flux de carbone via les cours d'eau ou l'impact des changements de pratiques agricoles. La combustion des résidus de défriche est par exemple une pratique particulièrement émettrice.

En effet, les émissions liées à la défriche sont estimées²⁰⁷ à 21 teqCO₂/ha avec combustion de la biomasse et 5,7 teqCO₂/ha sans combustion (avec possibilité de valorisation de la biomasse).

Analyse complémentaire

À l'échelle de la Guyane, le flux de carbone pour l'année 2015 est estimé à 9 869 ktC²⁰⁸, à partir des émissions liées à l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF)²⁰⁹. Pour ce même périmètre, l'estimation des émissions sur le territoire de la CACL se situe **entre 500 et 600 ktC**. Par ailleurs, une baisse de 5,7% de ces émissions est observée entre 2015 et 2021. Une étude complémentaire territorialisée des données est nécessaire pour consolider et justifier cette évolution.

A ces égards, **le potentiel de développement du stockage carbone sur le territoire de la CACL s'articule principalement autour du secteur de la forêt**. En effet, la maîtrise du défrichement constitue un enjeu majeur²¹⁰, au regard de l'impact de ce dernier sur les capacités de séquestration et les émissions induites. En outre, le potentiel de développement de la filière bois est important (la récolte actuelle étant considérée faible et les industries de transformation embryonnaires)²¹¹.

Ainsi par la gestion durable de ces milieux et l'agroforesterie constitue des leviers de séquestration carbone pour le territoire de la CACL. Par ailleurs, les politiques d'aménagement du territoire sont cruciales pour maîtriser l'artificialisation des sols et ainsi préserver les stocks de carbone du territoire de la CACL.

D'autres actions peuvent également accroître la séquestration carbone dans les autres milieux, telles que le renforcement de la couverture végétale de sols agricoles, la végétalisation des milieux artificialisés ou encore la construction de bâtiment en bois.

²⁰⁴ Hypothèse considérée de conversion à 69% vers des territoires artificialisés et 31% vers des zones agricoles, proportionnellement aux changements d'usage des sols forestiers qualifiés.

²⁰⁵ <https://guyane.ademe.fr/sites/default/files/etude-production-ges-defrichement-agricole-guyane.pdf>

²⁰⁶ Étude de synthèse bibliographique sur la production de gaz à effet de serre liée au défrichement agricole en Guyane, ONF, 2010

²⁰⁷ Étude 4 pour 1000 Outre-mer, Synthèse des connaissances biophysiques sur le carbone du sol - ADEME, Cirad, INRAe, IRD, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2022

²⁰⁸ Comptabilisation des émissions de carbone (C) à partir des émissions de CO₂ et CH₄

²⁰⁹ CITEPA, 2021. Les émissions UTCATF n'incluent pas les émissions des zones recouvertes d'eau (marécages, lacs, rivières, canaux, marais salants, etc.).

²¹⁰ Stratégie Nationale Bas-Carbone – Mars 2020, page 106/192.

²¹¹ Ibid.

3.2.4 Synthèse des enjeux liés au changement climatique

Enjeux pour le territoire :

- **Intégration de l'enjeu du ruissellement des eaux dans l'aménagement du territoire** et lutte contre l'imperméabilisation des sols.
 - **Progression de la végétation dans les espaces publics** (en particulier dans les zones urbaines afin de limiter le phénomène d'îlots de chaleur).
 - Encouragement d'un **urbanisme durable**.
 - **Développement de nouvelles pratiques agricoles pour s'adapter** au changement climatique.
 - **Adaptation des logements aux effets du changement climatique** (isolation thermique, limitation de la climatisation, risques d'inondation etc.) et favoriser la récupération d'eau.
 - **Favoriser un développement urbain et agricole respectueux des milieux forestiers et semi-naturels pour réduire les émissions** de GES liées à l'artificialisation des sols et à la défriche et **renforcer le stock de carbone** ;
 - **Maîtrise la demande d'énergie** liée au contexte de croissance démographique et économique et **décarboner l'énergie pour réduire les émissions de GES d'origine énergétique** ;
-

3.3 Pollution de l'air

Un être humain inhale quotidiennement environ 15 000 litres d'air. Cet air est composé en majorité d'azote (78%) et d'oxygène (21%) accompagnés d'un peu d'argon (0,9%) et de dioxyde de carbone (0,035%)²¹².

Ces gaz sont émis à l'atmosphère par des sources naturelles (volcans, végétation, érosion, etc.) mais également anthropiques (transports, industries, chauffage, agriculture, etc.).

Transportés et transformés sous certaines conditions météorologiques, ils se retrouvent au sol sous forme de dépôts secs ou humides et exposent l'Homme et les écosystèmes à des niveaux de pollution dépassant parfois les normes de pollution de l'air.

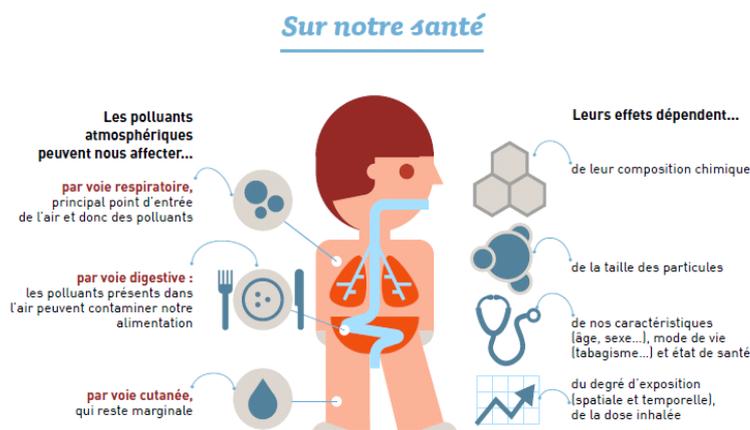


Figure 92. La pollution atmosphérique : un enjeu de santé publique (Source : Ministère de la Transition Ecologique)

En France, la fourchette du nombre de décès prématurés dus aux pollutions atmosphériques varie entre 42 000 et 48 000 par an d'après l'ADEME²¹³.

Les polluants atmosphériques surveillés dans le cadre du PCAET sont les suivants :

- **Dioxyde d'azote (NO_x)**
- **Particules fines (PM10 et PM2,5)**
- **Dioxyde de soufre (SO₂)**
- **Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)**
- **Ammoniac (NH₃)**

On distingue deux types de comptabilité pour les polluants réglementés :

- Les émissions (masse de polluants émis par unité de temps) qui caractérisent les sources ;
- Les concentrations (masse du polluant par volume d'air en µg/m³) qui reflètent l'exposition des écosystèmes à la pollution de l'air.

²¹² Source : <http://www.atmo-alsace.net/site/Lair-40.html>

²¹³ PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre, ADEME et MTES, novembre 2016 – rapport Sénat 2015

La figure²¹⁴ ci-dessous détaille les principaux effets des polluants atmosphériques sur l'Homme, la santé et la qualité de l'air.

Tableau des principaux polluants et leurs impacts

Polluant	Origine	Impact sur la santé	Impact sur l'environnement
Particules ou poussières en suspension (PM)	Elles sont issues de toutes les combustions liées aux activités industrielles ou domestiques, aux transports, elles sont aussi émises par l'agriculture (épandage, travail au sol, remise en suspension, etc.). Elles sont classées en fonction de leur taille : • PM ₁₀ : particules de diamètre inférieur à 10 µm (elles sont retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures) ; • PM _{2,5} : particules de diamètre inférieur à 2,5 µm (elles pénètrent profondément dans l'appareil respiratoire jusqu'aux alvéoles pulmonaires).	Elles provoquent des irritations et une altération de la fonction respiratoire chez les personnes sensibles. Elles peuvent être combinées à des substances toxiques, voire cancérigènes, comme les métaux lourds et les hydrocarbures. Elles sont associées à une augmentation de la mortalité pour causes respiratoires ou cardiovasculaires.	Elles contribuent aux salissures des bâtiments et des monuments.
Dioxyde de soufre (SO₂)	Il est issu de la combustion de combustibles fossiles (fioul, charbon, lignite, gazole, etc.) contenant du soufre. La nature émet aussi des produits sulfurés (volcans).	Il entraîne des irritations des muqueuses de la peau et des voies respiratoires supérieures (toux, gêne respiratoire, troubles asthmatiques).	Il contribue aux pluies acides qui affectent les végétaux et les sols. Il dégrade la pierre (cristaux de gypse et croûte noire de microparticules cimentées).
Oxyde d'azote (NOx) (NO_x=NO+NO₂)	Le monoxyde d'azote (NO), rejeté par les pots d'échappements des voitures, s'oxyde dans l'air et se transforme en dioxyde d'azote (NO ₂) qui est très majoritairement un polluant secondaire. Le NO ₂ provient principalement de la combustion d'énergies fossiles (chauffage, production d'électricité, moteurs des véhicules automobiles et des bateaux).	C'est un gaz irritant pour les bronches. Il augmente la fréquence et la gravité des crises chez les asthmatiques et favorise les infections pulmonaires infantiles. Le niveau de concentration de NO mesuré dans l'environnement n'est pas toxique pour l'homme.	Les oxydes d'azote ont un rôle précurseur dans la formation d'ozone dans la basse atmosphère. Ils contribuent : • aux pluies acides qui affectent les végétaux et les sols ; • à l'augmentation de la concentration des nitrates dans le sol.
Ozone (O₃)	Polluant secondaire, il est produit dans l'atmosphère sous l'effet du rayonnement solaire par des réactions complexes entre certains polluants primaires (NOx, CO et COV). C'est le principal indicateur de l'intensité de la pollution photochimique.	Elles contribuent aux salissures des bâtiments et des monuments.	Elles contribuent aux salissures des bâtiments et des monuments.
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et Composés organiques volatils (COV)	Ils sont issus des combustions incomplètes, de l'utilisation de solvants (peintures, colles), de dégraissants et de produits de remplissage de réservoirs automobiles, de citernes, etc.	Ils provoquent des irritations, une diminution de la capacité respiratoire et des nuisances olfactives. Certains sont considérés comme cancérigènes (benzène, benzo-(a)pyrène).	Ils ont un rôle précurseur dans la formation de l'ozone.
Monoxyde de carbone (CO)	Il est issu de combustions incomplètes (gaz, charbon, fioul ou bois), dues à des installations mal réglées (chauffage domestiques) ou provenant des gaz d'échappement des véhicules.	Il provoque des intoxications à fortes teneurs entraînant des maux de tête et des vertiges (voir le coma et la mort pour une exposition prolongée). Il se fixe à la place de l'oxygène sur l'hémoglobine du sang.	Il participe aux mécanismes de formation de l'ozone. Il se transforme en gaz carbonique (CO ₂) et contribue ainsi à l'effet de serre.
Ammoniac (NH₃)	Il est lié essentiellement aux activités agricoles (volatilisation lors des épandages et du stockage des effluents d'élevage) et épandage d'engrais minéraux).	C'est un gaz irritant qui possède une odeur piquante et qui brûle les yeux et les poumons. Il s'avère toxique quand il est inhalé à des niveaux importants, voire mortel à très haute dose.	Il provoque une eutrophisation et une acidification des eaux et des sols. C'est également un gaz précurseur de particules secondaires. En se combinant à d'autres substances, il peut donc former des particules fines qui auront un impact sur l'environnement (dommage foliaire et baisse des rendements agricoles) et sur la santé.
Métaux lourds : plomb (Pb), mercure (Hg), arsenic (As), cadmium (Cd), nickel (Ni), cuivre (Cu)	Ils proviennent de la combustion des charbons, pétroles, ordures ménagères, mais aussi de certains procédés industriels. Par exemple, le plomb était principalement émis par le trafic automobile jusqu'à l'interdiction totale de l'essence plombée (01/01/2000).	Ils s'accumulent dans l'organisme avec des effets toxiques à plus ou moins long termes. Ils affectent le système nerveux, les fonctions rénales, hépatiques, respiratoires.	Ils contribuent à la contamination des sols et des aliments. Ils s'accumulent dans les organismes vivants dont ils perturbent l'équilibre biologique.

Figure 93. Tableaux des principaux polluants et leurs impacts (Source : ADEME)

3.3.1 Emissions de polluants atmosphériques et potentiels de réduction

Points clés méthodologiques

Les données présentées ci-après sont issues de l'inventaire d'émissions établi par Atmo Guyane. Elles portent sur les émissions des polluants atmosphériques réglementaires suivants : les oxydes d'azotes (NOx), le dioxyde de soufre (SO₂) et particules fines de diamètre inférieur à 10 µm et de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM₁₀ et PM_{2,5}).

En revanche, aucune comptabilisation n'est disponible pour les polluants atmosphériques réglementaires suivants : COVNM et NH₃.

3.3.1.1 Etat des lieux

Les données suivantes correspondent aux émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de la CACL en 2015.

Secteurs d'activités	Emissions de polluants atmosphériques en 2015 (t)					
	PM ₁₀	PM _{2,5}	NOx	SO ₂	COVNM	NH ₃
Résidentiel	21,18	20,04	7,41	0,45	N/D	N/D
Tertiaire	0,00	0,00	0,02	0,00	N/D	N/D
Transport routier	43,21	30,50	609,28	1,33	N/D	N/D
Autres transports	9,00	6,02	42,24	2,09	N/D	N/D
Agriculture	5,18	2,53	54,66	0,01	N/D	N/D
Déchets	N/D	N/D	0,08	N/D	N/D	N/D
Industrie hors branche énergie	109,69	57,35	1 668,66	661,99	N/D	N/D
Industrie branche énergie	Comptabilisée avec Industrie hors branche énergie	Comptabilisée avec Industrie hors branche énergie	Comptabilisée avec Industrie hors branche énergie	Comptabilisée avec Industrie hors branche énergie	N/D	N/D
TOTAL	188,25	116,43	2 382,34	665,88	N/D	N/D

D'un point de vue quantitatif, les 3 principaux polluants émis sur le territoire de la CACL sont, dans l'ordre décroissant : l'oxyde d'azote (NOx), le dioxyde de soufre (SO₂) et les particules dont le diamètre est inférieur à 10 µm (PM₁₀).

En ce qui concerne les secteurs d'activité, tous polluants atmosphériques confondus, le secteur industriel (incluant la branche énergie) est la 1^e source de pollution de l'air, très largement devant le secteur du transport routier (2^e) et autres transports (3^e).

3.3.1.2 Tendances d'évolution

Globalement, l'ensemble des émissions de polluants sur le territoire CACL présente une tendance baissière sur la période analysée à partir des données disponibles (données ATMO Guyane de 2009 et 2015).

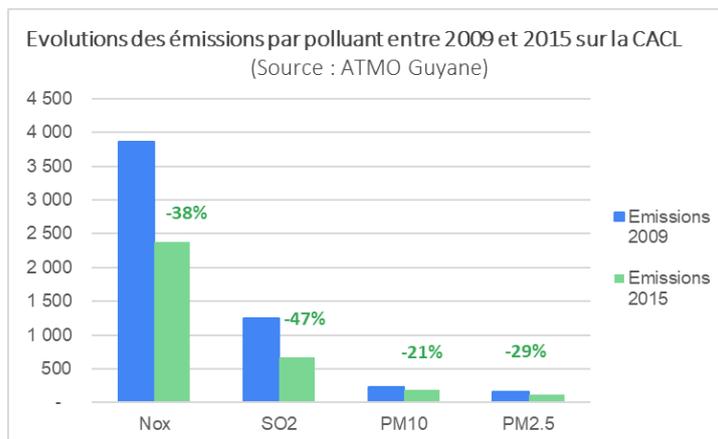
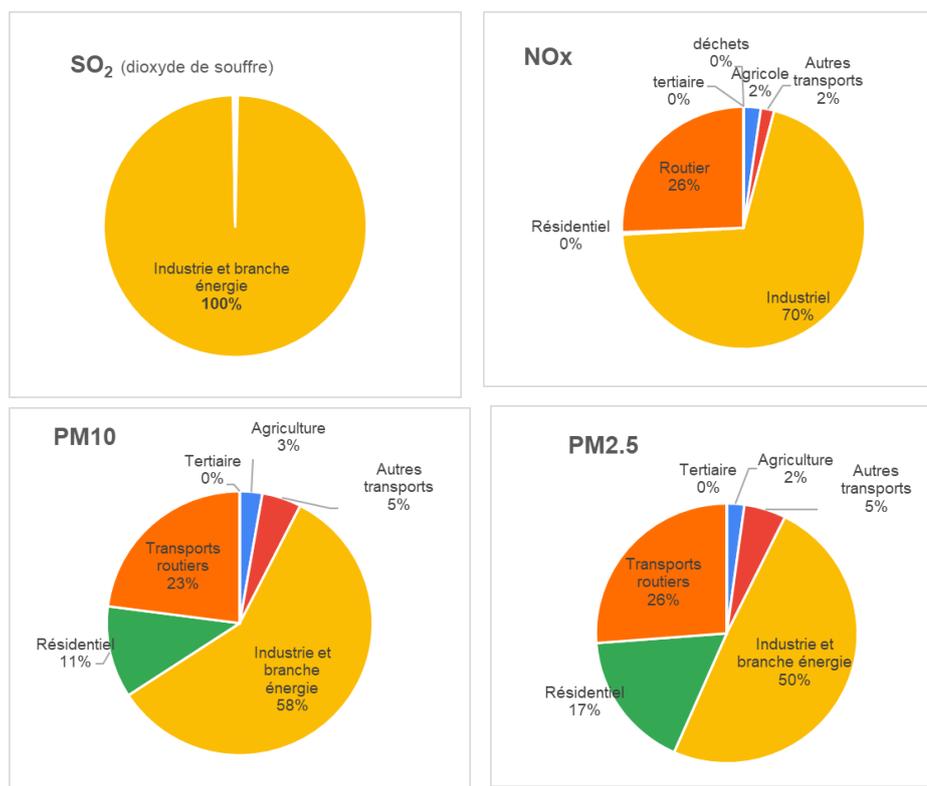


Figure 94. Tendances d'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur la CACL entre 2009 et 2015 (Source : ATMO Guyane, 2019)

3.3.1.3 Focus sectoriels ou thématique

Les graphiques ci-dessous présentent, pour chaque polluant, la répartition par secteur d'activité.



*Figure 95 : Répartition sectorielle des émissions de SO₂, PM₁₀ et PM_{2.5} de la CACL en 2015 (Source : ATMO Guyane, 2019)

3.3.1.3.1 Industrie

Sur le territoire de la CACL, le secteur industriel (incluant la branche énergie) est la 1^e source d'émissions de SO₂ (quasiment la totalité des émissions de ce polluant), de NOx (70% des émissions de ce polluant), et de particules fines (plus de la moitié des émissions de PM₁₀ et la moitié des émissions de PM_{2,5}).

Ces émissions industrielles sont principalement liées à l'utilisation des centrales thermiques pour la production d'électricité. Le développement progressif des énergies renouvelables au détriment de la production d'électricité d'origine thermique dans le mix énergétique explique ainsi la réduction observée des émissions de ce secteur et constitue le principal levier de réduction des émissions de polluants atmosphériques industrielles.

3.3.1.3.2 Transports routiers

Le secteur du transport routier pèse de manière équivalente dans les émissions de NOx et de PM_{2,5} (26% des émissions de ces 2 polluants) et des autres particules fines (23% des émissions de PM₁₀), pour lesquels il est le 2^e secteur le plus émetteur.

Dans le secteur routier, les émissions de NOx sont principalement dues à la combustion des moteurs de véhicules diesel, tandis que les émissions de particules fines peuvent être dues à l'abrasion routes, des pneus, et freins, et à la combustion des moteurs de véhicules diesel.

La réduction des émissions du transport routier est ainsi essentiellement liée au renouvellement du parc de véhicules (et notamment à la généralisation des pots catalytiques sur les véhicules légers essence), malgré une croissance du trafic.

La voiture individuelle thermique étant majoritaire dans les déplacements des habitants de la collectivité, les leviers de réduction des émissions de polluants atmosphériques sont les mêmes que pour la réduction de la consommation d'énergie, et de GES (réduction du trafic routier par réduction des besoins ou report modal, développement des motorisations électrique et hybride...).

3.3.1.3.3 Autres transports

Le secteur des autres transports est le 3^e contributeur aux émissions de NOx et le 4^e contributeur aux émissions de particules fines. Ces émissions peuvent être liées à l'utilisation des produits pétroliers des avions ou navires. Comme pour le potentiel de réduction de la consommation d'énergie et GES, faute de données disponibles, le potentiel de réduction de ce secteur n'a pas été identifié, bien que l'on estime que la maîtrise de déplacements aériens (notamment grâce au développement du tourisme durable) soit la principale piste.

3.3.1.3.4 Résidentiel et tertiaire

L'habitat est le 3^e secteur le plus émetteurs de particules fines (respectivement 17% des émissions PM_{2,5} de et 11% des émissions de PM₁₀). Ces émissions peuvent être liées à l'utilisation de produits pétroliers ou encore aux feux de broussailles. La réduction de ces pratiques et le développement des énergies renouvelables représentent les principaux leviers de réductions de ces émissions

3.3.1.3.5 Agriculture

Les émissions de NOx et de particules fines du secteur agricole peuvent être dues respectivement à l'utilisation de produits pétroliers ou d'engrais mais aussi au travail du sol et le recours au brûlis. Les principaux leviers de réduction de ces émissions sont :

- La diminution du recours aux engrais ;
- La diminution ou meilleure maîtrise de la pratique du brûlis.

3.3.1.3.6 Déchets

Les données de ce secteur ne sont pas disponibles.

3.3.2 Concentration en polluants atmosphériques et pistes de réduction de l'exposition

La présente section « Concentration en polluants atmosphériques et pistes de réduction de l'exposition » n'est pas un volet obligatoire du diagnostic. Néanmoins, les concentrations font parties des sujets à traiter dans la stratégie du PCAET, tels qu'exigé par le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial.

I. – Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

[...]

7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;

Source : extrait de l'art. R229-51 du Code de l'Environnement

Caractérisant la qualité de l'air que l'on respire, les concentrations de polluants sont mesurées en microgramme par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$). Elles dépendent fortement des quantités de polluants émis dans l'atmosphère (cf. supra) mais aussi des conditions météorologiques.

L'exposition à des concentrations de polluants engendre des effets sur la santé humaine plus ou moins importants (selon le polluant considéré, la fréquence d'exposition...), sur l'environnement (impacts sur la croissance des végétaux...), et en définitive sur l'économie (coûts des soins, baisse de production agricole, détérioration du patrimoine bâti...).

La qualité de l'air dépend des émissions de polluants même s'il n'y a pas de lien simple et direct entre les deux. La qualité de l'air résulte d'un équilibre complexe entre la quantité de polluants rejetée dans l'air et toute une série de phénomènes auxquels ces polluants vont être soumis une fois dans l'atmosphère sous l'action de la météorologie : transport, dispersion sous l'action du vent et de la pluie, dépôt ou réactions chimiques des polluants entre eux ou sous l'action des rayons du soleil.

Ainsi à partir d'émissions de polluants équivalentes en lieu et en intensité, les niveaux de polluants dans l'environnement peuvent varier d'un facteur cinq suivant les conditions météorologiques plus ou moins favorables à la dispersion, ou au contraire à la concentration de ces polluants.

Points clés méthodologiques

L'analyse présentée ci-après porte les concentrations de 2 des polluants atmosphériques : les NOx et PM₁₀, établi à partir des rapports ATMO Guyane suivants :

- Bilan des épisodes de pollution de 2015, ATMO Guyane, Mars 2016.
- Bilan des épisodes de pollution de 2022, ATMO Guyane, Juin 2023.
- Mesure des polluants liés aux émissions du trafic routier sur l'île de Cayenne, Juillet 2023

3.3.2.1 Etat des lieux

3.3.2.1.1 Niveau de concentration en particules fines – PM10

En 2015, comme chaque année, les particules sont les polluants mesurés qui présentent le principal enjeu sanitaire pour la qualité de l'air en Guyane es concentrations moyennes annuelles dépassaient l'objectif de qualité, notamment à Cayenne²¹⁵ où elles atteignaient 33 µg/m³, tandis qu'à Matoury²¹⁶ elles étaient de 20 µg/m³. Les dépassements des seuils réglementaires étaient fréquents, avec 34 dépassements de l'indice 8 (seuil d'information et de recommandation) au cours des deux premiers trimestres.

Au cours de l'année 2015, les valeurs relevées en moyenne annuelle ne dépasse pas la valeur limite ni sur la station de Cayenne, ni sur celle de Matoury, néanmoins, elles dépassent le seuil d'évaluation inférieur (et supérieur dans le cas de Matoury)²¹⁷.

Tableau 23: Valeurs relevées des stations en 2015 comparées aux valeurs réglementaires PM10

Station	Objectif de qualité (µg/m ³)	Valeur limite (µg/m ³)	Seuil d'évaluation inférieur (µg/m ³)	Seuil d'évaluation supérieur (µg/m ³)
Valeurs réglementaires	30	40	20	28
Kalou	31	31	31	31
CAIENA	28	28 ²¹⁸	28	28

Au cours de l'année 2022, les valeurs relevées en moyenne annuelle ne dépasse pas la valeur limite ni sur la station de Cayenne, ni sur celle de Matoury. Elles sont également très en-deçà de l'objectif de qualité (ce qui est donc positif) et aux seuils d'évaluation (inférieur et supérieur) néanmoins, elles dépassent le seuil d'évaluation inférieur (et supérieur dans le cas de Matoury)²¹⁹.

Tableau 24: Valeurs relevées des stations en 2022 comparées aux valeurs réglementaires PM10

Station	Objectif de qualité (µg/m ³)	Valeur limite (µg/m ³)	Seuil d'évaluation inférieur (µg/m ³)	Seuil d'évaluation supérieur (µg/m ³)
Valeurs réglementaires	30	40	20	28
Kalou	16,6	16,6	16,6	16,6
CAIENA	19,7	19,7	19,7	19,7

3.3.2.1.2 Niveau de concentration en dioxyde d'azote – NOx

En 2022, la moyenne des concentrations de NO₂ sur les 2 périodes de prélèvements est respectivement 6 µg/m³ pendant la saison des pluies et 6,6 µg/m³ pendant la saison sèche. Ces 2 valeurs sont largement inférieures à la valeur limite mentionnée dans le code de l'environnement qui est de 40 µg/m³ en moyenne annuelle sur une année civile²²⁰.

²¹⁵ La station de fond urbaine « CAIENA3 » est localisée dans l'enceinte du collège Auxence Contout de Cayenne et fonctionnelle depuis le 13 mars 2015.

²¹⁶ La station de fond périurbaine « KALOU est située à l'école élémentaire Guimanmin de Matoury et opérationnelle depuis le 17 juillet 2014.

²¹⁷ Bilan des épisodes de pollution de 2015, ATMO Guyane, Mars 2016.

²¹⁸ Dont 4 alertes sur persisitances d'un épisode de pollution (plus de 3 jours consécutifs constaté de dépassement du SIR)

²¹⁹ Bilan des épisodes de pollution de 2022, ATMO Guyane, Juin 2023.

²²⁰ Mesure des polluants liés aux émissions du trafic routier sur l'île de Cayenne , Juillet 2023

3.3.3 Synthèse des enjeux liés à la qualité de l'air

Enjeux pour le territoire :

- **Maîtriser la demande d'énergie** liée au contexte de croissance démographique et économique et décarboner l'énergie **pour réduire les émissions de polluants liées à la production et la consommation d'énergie d'origine thermique** ;
 - **Favoriser la réduction des besoins en déplacements motorisés individuels fluidifiant le trafic** (mixité des zonages, télétravail, parking relais, covoiturage, aménagement d'horaires, installation de douches dans les entreprises, écotourisme...).
 - **Développer les infrastructures favorables aux modes doux et actifs** (développement et sécurisation de voies dédiées au vélo et piétons, notamment pour les scolaires, redynamisation des voies piétonnes permanentes à Cayenne, aménagement du sentier de la côte...)
 - **Encourager le développement d'une mobilité motorisée faibles émissions** (développement des bornes de recharge électriques publiques pour véhicules; renouvellement de la flotte de bus ou véhicules professionnels...)
 - **Poursuivre l'amélioration de la connaissance et du suivi des enjeux de la qualité de l'air** sur le territoire de la CACL et en Guyane
-

4 Profil environnemental du territoire

La section « Profil environnemental » correspond au contenu attendu pour la conduite de l'analyse de l'état initial de l'environnement, tel que précisé dans le code de l'environnement :

« Le rapport environnemental [...] comprend [...] :

2° Une description de l'état initial de l'environnement sur le territoire concerné, les perspectives de son évolution probable si le plan, schéma, programme ou document de planification n'est pas mis en œuvre, les principaux enjeux environnementaux de la zone dans laquelle s'appliquera le plan, schéma, programme ou document de planification et les caractéristiques environnementales des zones qui sont susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification. Lorsque l'échelle du plan, schéma, programme ou document de planification le permet, les zonages environnementaux existants sont identifiés ».

[L'analyse de l'état initial porte] sur l'environnement, et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages.

Source : extrait de l'art. R.122-20 du Code de l'Environnement

Ce profil permet également d'alimenter les thématiques à traiter au titre de l'état des lieux écologiques du CRTE²²¹, et les enjeux de la biodiversité à traiter au titre du PCAET .

Il comprend ainsi les analyses des résultats des thématiques réglementaires de l'état initial de l'environnement évoquées ci-avant, regroupées en **3 profils** : les milieux physiques (hors climat et air, ces 2 thématiques étant traitées dans le « Profil climat-air-énergie du territoire »), les milieux naturels et les milieux humains (hors secteurs d'activité, présentés dans le « Profil socio-économique du territoire »).

²²¹ En matière de transition écologique, les signataires des contrats sont invités à réaliser ou à mettre à jour un état des lieux le plus exhaustif possible de la situation de leur territoire au regard d'un certain nombre d'indicateurs.(circulaire N° 6231/SG)

4.1 Milieux physiques

4.1.1 Géologie et sols

4.1.1.1 Topographie

La Guyane française est une région caractérisée par un relief peu prononcé mais varié.



Dans les régions de Cayenne et de Kourou, on trouve des reliefs singuliers appelés les "Roches Vertes", qui sont d'anciennes roches volcaniques métamorphisées. La végétation qui couvre ces terres basses est variée mais de faible hauteur, comprenant des mangroves, des savanes et des forêts inondées. Les terres hautes englobent les collines et les chaînons de la chaîne septentrionale, le massif central, les montagnes Inini-Camopi et enfin la pénégplaine méridionale.

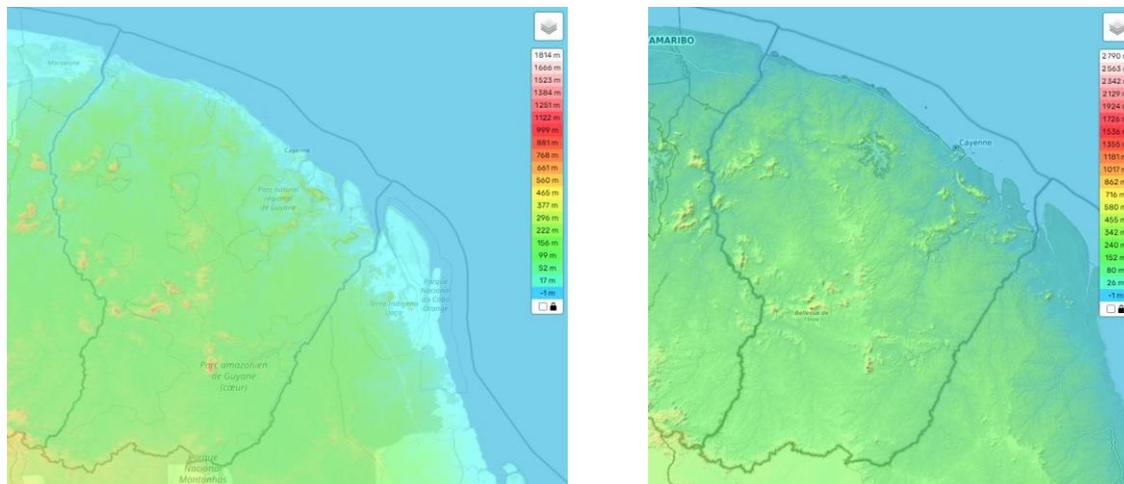


Figure 97: Altitude de la CACL (source : topographic-map)

La Guyane française fait partie du "bouclier des Guyanes", un vaste ensemble géologique ancien. Ce bouclier s'étend sur une superficie totale de 1,5 million de kilomètres carrés et est bordé par l'océan Atlantique au nord et par le bassin de l'Amazonie au sud. Il s'est formé lors d'une phase orogénique appelée transamazonienne, qui s'est déroulée il y a environ 2,26 à 1,95 milliards d'années.

Le sous-sol de la Guyane est principalement constitué de roches magmatiques, volcaniques, volcanosédimentaires et sédimentaires âgées de 2 à 2,2 milliards d'années, que l'on retrouve dans les régions nord et sud de la Guyane. Les roches les plus anciennes de la Guyane, datant de l'Eorhyacien il y a environ 2,26 à 2,20 milliards d'années, se sont formées lors de l'ouverture d'un océan entre l'Amazonie et l'Afrique de l'Ouest.

4.1.1.2 Composition du sol et du sous-sol

La formation géologique de la Guyane repose sur l'accumulation de magmas, de dépôts volcaniques et sédimentaires, ainsi que sur un magmatisme spécifique qui s'organise selon une importante orientation est-ouest, masquant ainsi les structures préexistantes.

Les phénomènes d'altération, à la fois chimiques et mécaniques, ont joué un rôle déterminant dans la configuration actuelle de la géomorphologie guyanaise.

La Guyane française présente une structure en paliers avec des altitudes qui varient le long de la côte atlantique et à l'intérieur des terres. Les monts de l'île de Cayenne illustrent bien cette organisation en paliers :

- Un premier plateau élevé, comme le Mahury ou le Matoury, se situe à une altitude d'environ 80 mètres. Il est recouvert d'une épaisse couche aluminoferrugineuse.
- Un second palier, entre 20 et 50 mètres d'altitude, présente une couche moins épaisse et un relief plus ondulé, comme la Mirande ou le Petit Matoury.
- Un troisième palier, entre 0 et 25 mètres d'altitude, est caractérisé par des couches minces et un relief quasi plat, formant la pénégplaine de Cayenne.

La formation de ces paliers est le résultat de processus de cuirassement et d'altération, laissant des traces de plateaux anciens qui se traduisent par la présence de nombreux reliefs en Guyane. De plus, les variations du niveau de la mer, les apports sédimentaires des fleuves guyanais et ceux provenant du fleuve Amazone ont contribué à des phénomènes sédimentaires récents le long du littoral guyanais. La plaine littorale, qui s'étend sur moins de 20 kilomètres de large, est composée de formations sableuses et argileuses peu épaisses, avec des éléments anciens qui émergent localement, tels que les savanes rocheuses.

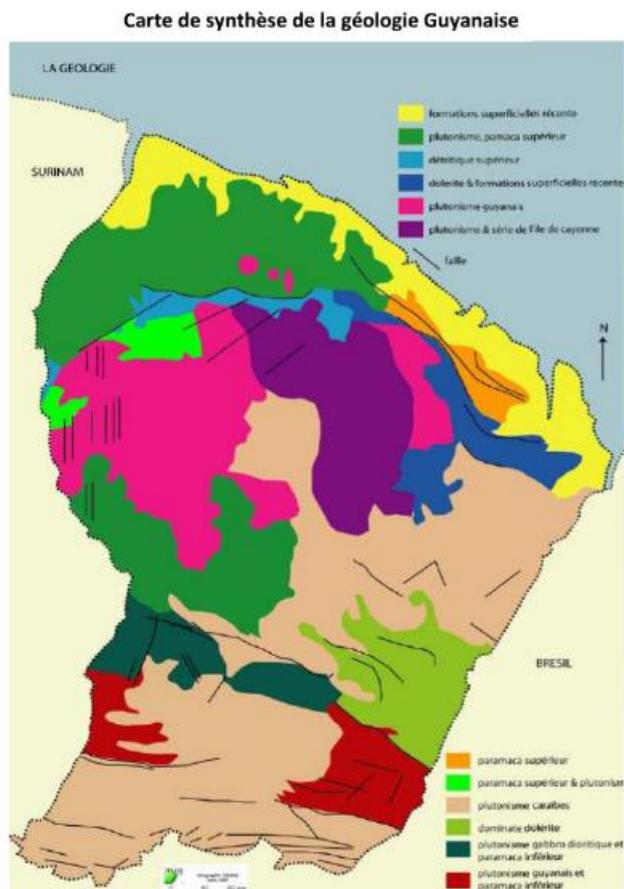


Figure 98: géologie de la Guyane (source : SCOT CACL, données issues de l'Atlas des Paysages de la Guyane)

4.1.1.3 Sites et sols pollués

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), **11 sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) ont été recensés d'après les données de Géorisques datant du 10/07/2023.**

L'un de ces sites est le **port du Larivot à Matoury**, où la mangrove en bordure du fleuve est contaminée par des hydrocarbures, des matériaux et des métaux provenant d'anciennes activités industrielles ainsi que de la pêche industrielle en cours. On y retrouve également la **casse la levée à Matoury**. Un autre concerne **les marais de la centrale électrique EDF de Dégrad des Cannes** à Rémire-Montjoly, où des hydrocarbures provenant de la centrale ont pollué les sols marécageux. On retrouve aussi l'ancienne **décharge de Rémire-Montjoly**.

A Kourou, ce sont les sites suivants : **l'ancien oléoduc de pariacabo, le ela n°1, les marais de la centrale EDF de pariacabo, le diamant ouest et le takini ouest**

Pour finir à Cayenne, les 2 sites présents sont **la station total collery EST et la centrale EDF malouin.**

De plus, il existe un nombre significatif **d'anciens sites industriels et activités de services** sur le territoire de la CACL, recensés dans l'inventaire BASIAS.

Selon cette base de données, en 2016, le territoire de la CACL comptait 83 sites et sols potentiellement pollués, répartis comme suit :

- Cayenne : 39 sites
- Macouria : 3 sites
- Matoury : 13 sites
- Montsinéry-Tonnégrande : 3 sites
- Rémire-Montjoly : 18 sites
- Roura : 7 sites

4.1.2 Ressources non renouvelables

4.1.2.1 Les carrières en activité au sein de la CACL

En 2008, un schéma départemental des carrières a été approuvé en Guyane. Il a été révisé en 2010 et réapprouvé en mars 2012. Ce schéma définit les conditions d'implantation des carrières, en prenant en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux locaux, la préservation des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, ainsi que la gestion équilibrée de l'espace et l'utilisation rationnelle des matières premières. Il établit également les objectifs à atteindre pour la remise en état et le réaménagement des sites de carrières.

Le territoire de la CACL compte 9 carrières en exploitation en 2023²²² (cf. figure 20 et tableau 3).

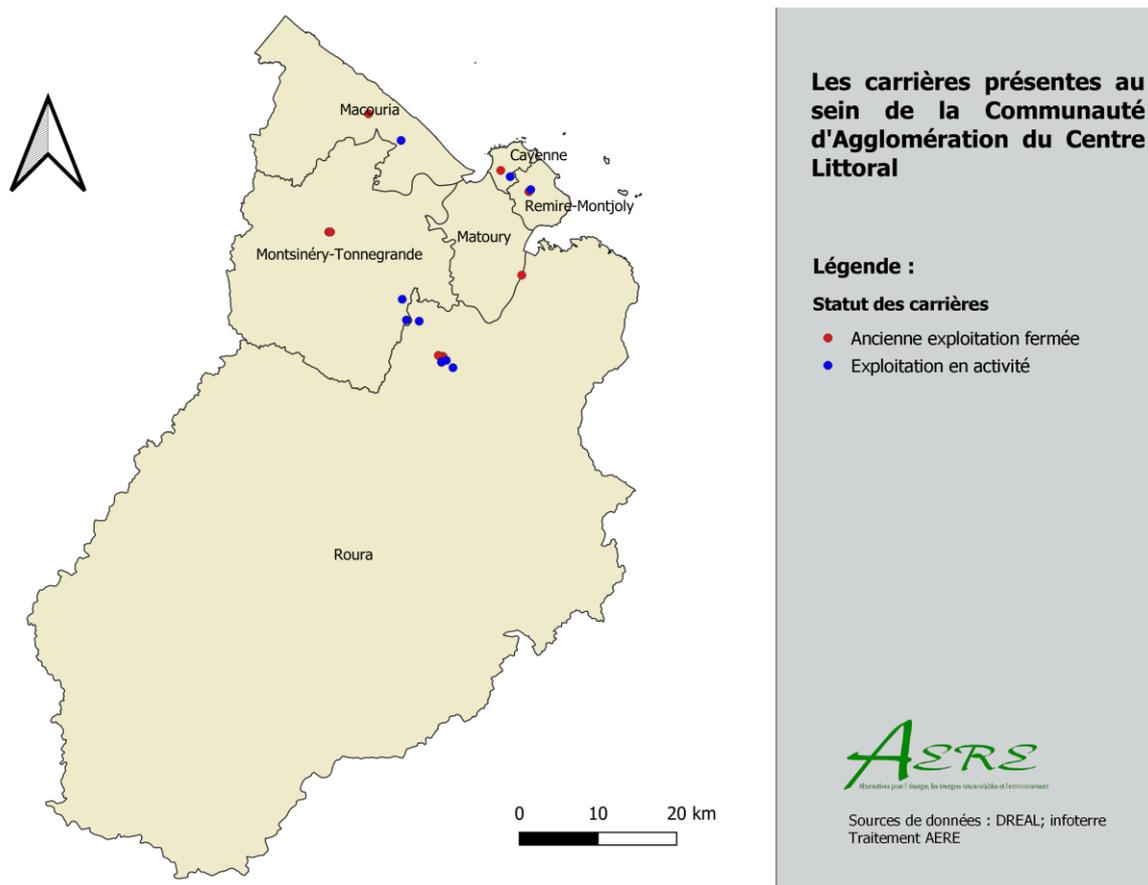


Figure 99 : carte des carrières présentes sur le territoire [Source : DREAL et infoterre. Traitement cartographique : AERE]

²²² Source de donnée récupéré sur info terre, donnée 2023 issues de la DREAL.

Commune	Exploitant	Nom de l'exploitation	Statut	Substance principale extraite	Nature de la substance	Usage	Surface du terrain (ha)		Surface de l'exploitation (ha)	Réaménagement	Date de mise en place	Date de parution d'Arrêté préfectorale : extension...	Date de fin d'exploitation	Production max/an (t/an)
Cayenne	Société des carrières de cabassou	La Madeleine	Ancienne exploitation fermée	Diorite	Roches massives magmatiques	Concassé de roche plutonique				Décharge type indéterminé	01/01/1983	01/01/1983	20/05/1993	
		Maringouins	Exploitation en activité	Granites et granitoïdes	Roches massives magmatiques	Concassé de roche plutonique	36	23			14/01/1985	05/05/2022	31/12/2050	500 000
Macouria	Société la routière guyanaise	Mornes de Macouria	Ancienne exploitation fermée	Latérite	Roches meubles	Granulat meuble divers, Remblais, Viabilisation				Réaménagement Ecologique	24/10/2001	24/10/2001	24/10/2011	
		Savane Marivat, Chemin de la Carapa	Exploitation en activité	Granites et granitoïdes	Roches massives magmatiques	Concassé de roche plutonique	37.49	8.92			02/09/2007	02/09/2007	02/09/2027	250 000
Montsinéry-Tonnegrande	EIFFAGE INFRA Guyane	Carrière BE42	Exploitation en activité	Latérite	Roches meubles	Remblais	60.96	58.05			20/10/2009	04/11/2020	04/11/2040	156 000
	Société carrière du Galion	Montagne Yéyé	Exploitation en activité	Sables et graviers alluvionnaires	Roches meubles	Granulat meuble divers, Remblais, Viabilisation	93.81				26/09/1997	16/11/2020	16/11/2050	180 000
	Société la routière guyanaise	PK 26 du CD 5	Ancienne exploitation fermée	Latérite	Roches meubles	Granulat meuble divers, Remblais, Viabilisation				Remblaiement	27/01/2003	27/01/2003	27/01/2013	
	Chambard Guyane	PK16CD5	Ancienne exploitation fermée	Latérite	Roches meubles	Granulat meuble divers, Remblais, Viabilisation				Paysager	01/10/1998	01/10/1998	28/06/1999	
	Roura	Société des travaux routiers généraux	Chemin de Nancibo - RN2 - PK 29,5	Exploitation en activité	Sables et graviers alluvionnaires	Roches meubles	Construction / BTP	39	21.6			17/04/2017	10/07/2018	10/07/2028
Nancibo 2			Exploitation en activité	Sables et graviers alluvionnaires	Roches meubles	Granulat meuble divers	33.1	28.1			23/01/2008	23/01/2008	23/01/2023	
Charles Destembert		Montagne des Chevaux Boroukin	Ancienne exploitation fermée	Sables et graviers alluvionnaires	Roches meubles	Granulat meuble divers				Remblaiement	01/03/1984	01/03/1984	01/01/2001	
FFTP		Nancibo 1	Ancienne exploitation fermée	Sables et graviers alluvionnaires	Roches meubles	Granulat meuble divers, Remblais					30/11/2005	30/11/2005	11/07/2017	

Remire-Montjoly	Société la routière guyanaise	Nancibo3	Ancienne exploitation fermée	Sables et graviers alluvionnaires	Roches meubles	Granulat meuble divers			Indéterminé, Réaménagement Ecologique	29/04/2004	29/04/2004	29/04/2014	
	Société des carrières de cabassou	Montagne des Chevaux	Exploitation en activité	Granites et granitoïdes	Roches massives magmatiques	Concassé de roche plutonique	45.34			28/08/2008	28/08/2008	28/08/2037	380 000
	Déconstruction Recyclage Concassage	Piste Nancibo	Exploitation en activité	Roches plutoniques	Roches massives magmatiques	Construction / BTP	11.75	9		10/07/2018	10/07/2018	10/07/2038	368 000
	Atlantique Dragage	Mahury	Ancienne exploitation fermée	Sables et graviers alluvionnaires	Alluvions	Granulat alluvionnaire			Indéterminé	01/01/1989	01/01/1989	01/01/2000	
	EIFFAGE TP	Morne Coco - Parcelle AS 114	Exploitation en activité	Roches argileuses (argiles)	Roches meubles	Remblais				18/11/2013	18/11/2013	18/11/2023	
	Société la routière guyanaise	PK4	Ancienne exploitation fermée	Latérite	Roches meubles	Granulat meuble divers, Remblais, Viabilisation			Remblaiement	02/07/1999	02/07/1999	02/07/2004	

Tableau 25:Carrières en activité et à l'arrêt sur le territoire de la CACL en 2023 [source : Infoterre / DREAL]

4.1.2.2 Les ressources en roches dures

Actuellement, il y a 5 sites d'exploitation de roches dures, 3 d'entre-elles sont utilisées comme source de granulats en Guyane : **la carrière des Maringuins au sud de Cayenne, la carrière de Marivat à Macouria, et la carrière de la Montagne aux Chevaux à Roura**. La carrière de piste Nancibo à Roura est utilisée pour les roches plutoniques.

Enfin, la carrière de Morne Coco à Rémire-Montjoly extrait des roches argileuses (argiles). Les autres carrières de roches dures sont soit abandonnées, soit inactives en raison de l'urbanisation croissante.

Les ressources potentielles en roches dures dans la région de Grand Cayenne, en dehors des zones soumises à des restrictions, sont importantes mais nécessitent une évaluation minutieuse. Les réserves géologiques dans ces secteurs sont très importantes, de plusieurs millions à plusieurs dizaines de millions de tonnes, mais elles ne peuvent pas être précisément déterminées.

Le principal obstacle à l'ouverture de nouvelles carrières dans ces secteurs est et sera de plus en plus l'occupation des sols due à l'urbanisation croissante.

4.1.2.3 Les ressources en sables

Le potentiel le plus important réside dans les cordons sableux récents, comme ceux situés entre Cayenne et Macouria, mais ceux-ci sont actuellement gelés, malgré leur position géographique stratégique.

Les gisements de sables dans la région de la CACL se trouvent principalement au nord de la RN1, entre Cayenne et Kourou. Les sables des cordons littoraux dans cette zone sont plus ou moins argileux et podzolisés²²³. Les savanes situées plus à l'intérieur contiennent également du sable, mais souvent trop fin pour être utilisé dans la construction.

Il y a actuellement 2 sites d'extraction en production dans la région Centre-Est :

- La carrière du Galion à Montsinéry fournit du sable et de la latérite.
- 2 carrières d, situées sur la commune de Roura : Nancido 2 et le Chemin de Nancibo - RN2 - PK 29,5, fournissent deux types de sable et de la latérite.

Les ressources potentielles en sables dans la région de Roura - Cayenne - Montsinéry - Macouria sont probablement assez limitées. Mis à part les sites connus mentionnés précédemment, il n'y a pas d'autres formations géologiques susceptibles de fournir ce type de matériaux.

Les cordons plus anciens de la formation Coswine, situés plus loin du rivage, pourraient contenir un potentiel important.

Cependant, ces sables ne doivent pas être trop argileux ni podzolisés. Les terrasses alluviales de la Comté, du Mahury, des rivières de Cayenne et de Montsinéry, bien que limitées en taille et riches en argile dans leur partie inférieure, ne semblent pas être des sources très intéressantes de sables.

Le potentiel le plus important se trouve dans les cordons sableux récents, tels que ceux situés entre Cayenne et Macouri, cependant, ces gisements sont actuellement inutilisables.

²²³ Le terme "podzolisés" fait référence à un processus de formation des sols appelé podzolisation. Dans le contexte donné, lorsque l'on parle de sables plus ou moins argileux et podzolisés, cela signifie que les sables contiennent des minéraux et des éléments chimiques qui ont été déplacés et accumulés par le processus de podzolisation. Cela peut avoir un impact sur les propriétés du sable, tels que sa capacité de rétention d'eau, sa composition chimique, sa fertilité, etc.

4.1.2.4 Les ressources en latérites

Les latérites sont formées par l'altération des roches du substratum. Les matériaux extraits de ces formations peuvent varier considérablement, allant de roches dures en blocs à des argiles, des graviers plus ou moins sableux et des dépôts de graviers.

Il y a de nombreux gisements de latérites sur le territoire de la CACL, mais les ressources connues sont relativement faibles par rapport aux besoins. Il a existé plusieurs carrières le long de la RN2 et du CD 6, mais beaucoup étaient soumises à des contraintes fortes, notamment la Montagne de Kaw, où les réserves identifiées s'élèvent à quelques dizaines de milliers de tonnes.

Actuellement, 1 carrière de latérite est en exploitation, avec une capacité de production totale de 156 000 tonnes par an. Cependant, les ressources potentielles en latérites dans la région Centre-Est sont probablement assez limitées près des agglomérations, pour plusieurs raisons : les gisements les plus intéressants ont déjà été exploités ou sont en cours d'exploitation, le développement urbain limite l'accès à de nombreux sites, les contraintes environnementales sont importantes, et une grande partie du secteur du Mont Cabassou, qui abrite plusieurs sites d'extraction, n'est plus accessible depuis le glissement de terrain d'avril 2000.

4.1.3 Hydrographie et eaux

Selon un rapport de l'UNESCO de 2003, la Guyane occupe la troisième place mondiale en termes de disponibilité en eau douce, avec un volume de 800 000 mètres cubes par habitant et par an. En comparaison, la moyenne mondiale de disponibilité en eau est de 1 800 mètres cubes par habitant et par an.

4.1.3.1 Contexte hydrographique

La Guyane bénéficie d'un réseau hydrographique très dense et d'une pluviométrie élevée, typique d'un climat intertropical humide. Ainsi, la région dispose d'une ressource en eau douce exceptionnellement abondante. Par conséquent, la disponibilité de l'eau et ses ressources ne semblent pas être une contrainte pour le développement.

Cependant, il existe deux défis majeurs auxquels la Guyane doit faire face :

1. La dégradation écologique et sanitaire d'une partie des cours d'eau guyanais : Cela peut être dû à divers facteurs, tels que la pollution, les activités humaines ou d'autres pressions environnementales.
2. La non-disponibilité d'eau potable pour une proportion significative de la population : Bien que la Guyane bénéficie d'une abondance d'eau douce, il existe néanmoins des défis liés à la fourniture d'eau potable à une part importante de la population.

En Guyane, le réseau hydrographique est très dense, typique des régions équatoriales. Les fleuves de Guyane se dirigent tous vers la côte nord et se jettent dans l'océan Atlantique, notamment dans le territoire de la CACL où les rivières Cayenne et Mahury se rejoignent. Le territoire de la CACL couvre deux hydro-écorégions distinctes : le bouclier guyanais et la plaine littorale.

Le bouclier guyanais est caractérisé par des roches imperméables très érodées, un dense réseau hydrographique sous la forêt équatoriale et une pénéplaine avec des reliefs peu marqués. La plaine littorale est constituée de sédiments récents, de reliefs peu différenciés, de zones humides et présente une certaine hétérogénéité spatiale.

Le territoire de la CACL s'inscrit au sein de **6 grands bassins versants**, à savoir :

- Kourou ;
- Macouria ;
- Mahury ;
- Cayenne ;
- Kaw ;
- Approuague.

En outre, il existe **3 autres bassins côtiers de moindre ampleur**, comme le :

- Tour de l'île ;
 - Crique fouillée ;
 - Mapéribo
-

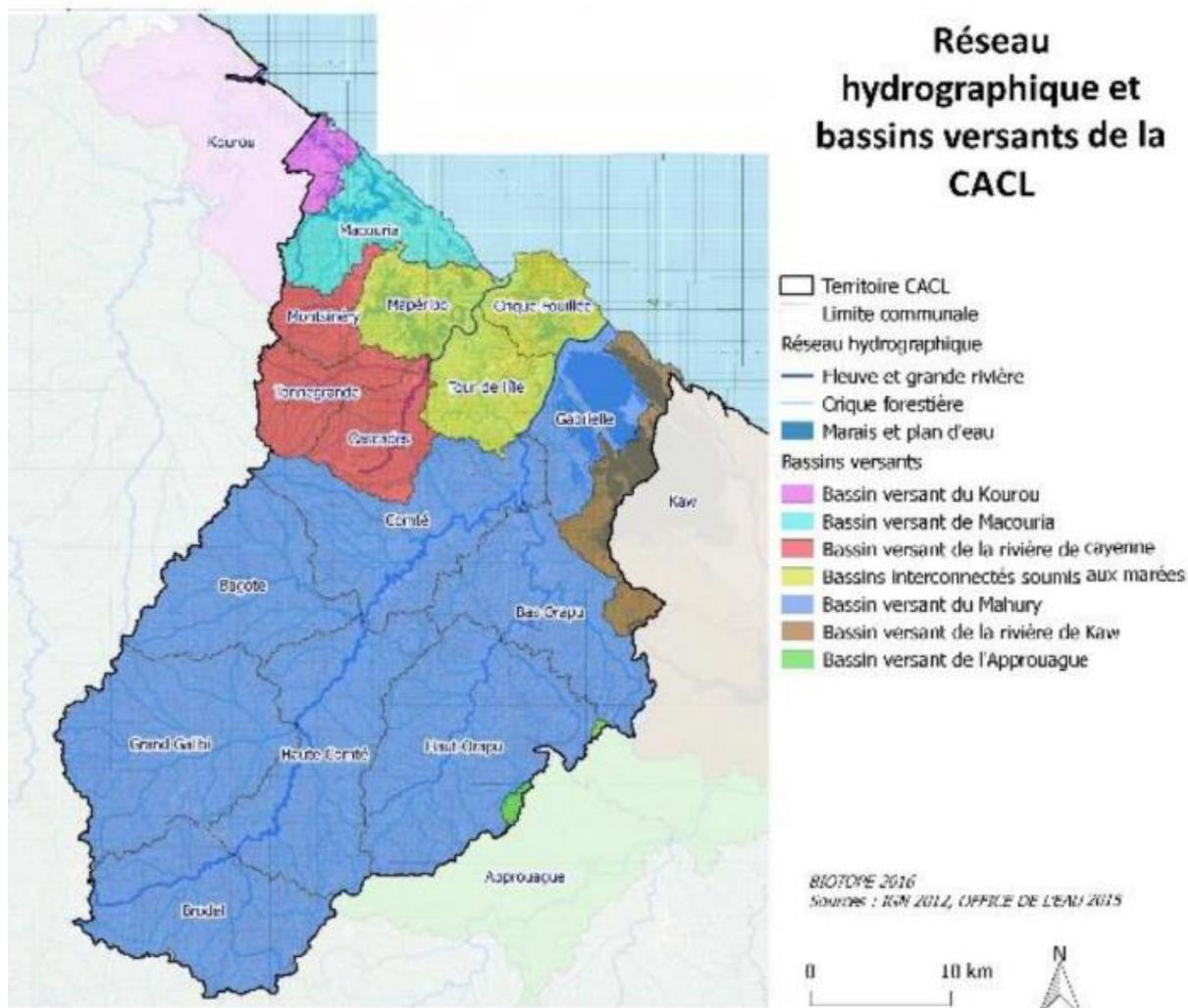


Figure 100: Réseau hydrographiques et BV de la CACL (source : SCOT CACL)

Les cours d'eau en Guyane abritent une biodiversité importante en termes d'habitats et d'espèces aquatiques. Les populations de poissons d'eau douce et d'eau saumâtre en Guyane comptent près de 500 espèces, dont certaines sont endémiques. De plus, ces cours d'eau sont utilisés à des fins variées par les populations, telles que l'approvisionnement en eau potable, le tourisme, la navigation et la pêche.

4.1.3.2 Qualité et quantité de l'eau

4.1.3.2.1 Eaux superficielles

Les masses d'eau superficielles répertoriées au sein du territoire de la CACL sont nombreuses. 8 stations sont suivies sur le territoire de la CACL : Macouria Matiti, Orpailleur, Grillon, Affluent Bois Bandé, Cacao aval, crique Cacao, Bagot et Roche Fendé.

Ci-dessous, les extraits de cartes issues du SDAGE et du comité de l'eau et de la biodiversité en Guyane, permettent d'obtenir une idée de l'état des masses d'eau sur le territoire de la CACL

Sur le territoire de la CACL, la majorité des masses d'eau situées près du littoral n'ont pas encore atteint un **bon état chimique**. L'activité d'orpillage est souvent la principale cause de dégradation chimique des eaux, en raison de la turbidité et du relargage de mercure. De plus, la bande littorale est également soumise à des pressions issues des rejets urbains et industriels tels que les déchets, les eaux usées domestiques et industrielles, ainsi que les eaux pluviales. Ces différentes sources de pression ont un impact sur la qualité chimique des eaux dans cette zone.



Figure 101: qualité chimique de l'eau superficielle (source : CEB : Comité de l'Eau de la Biodiversité en Guyane)

Du point de vue écologique, les dernières mesures effectuées dans le cadre du RCS (Réseau de Surveillance et de Contrôle des eaux douces de surface) en 2015 révèlent une situation contrastée. Sur

les 8 stations de prélèvement de la CACL, 3 affichent un bon état, 2 un état moyen et 2 un état mauvais (1 station n'a pas été évaluée). En ce qui concerne la biologie, l'attention se porte sur les organismes aquatiques présents dans les masses d'eau, tels que les algues, les invertébrés (insectes, mollusques, crustacés, etc.) et les poissons. C'est généralement l'indice "poisson" qui est responsable du déclassement des masses d'eau sur le territoire de la CACL

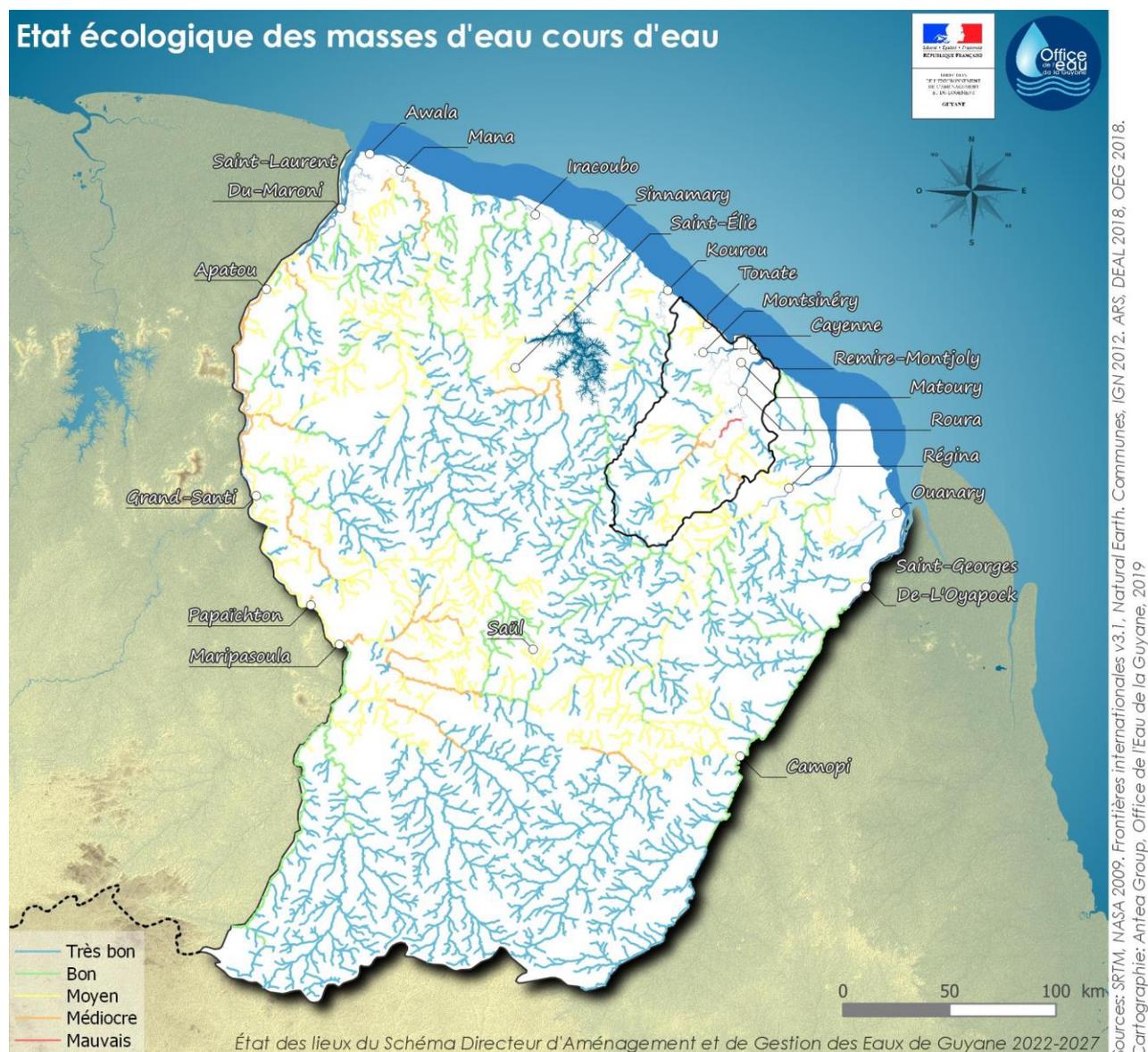


Figure 102: qualité écologique de l'eau superficielle (source : CEB : Comité de l'Eau de la Biodiversité en Guyane)

1 masse d'eau superficielle subit une pression significative sur la CACL, lié à la navigation et la pratique de la pêche, **le Mahury**.

De plus, certaines masses d'eaux superficielles sur la CACL, **subissent une pression d'activité significative**, dû à **l'exploitation aurifère légale ou illégale**, et **l'exploitation illégale** qui entraîne des impacts importants sur les écosystèmes aquatiques :

- Dégradation de l'hydromorphologie des cours d'eau ;
- Pollution au mercure liée à son utilisation pour amalgamer l'or ou à sa remise en suspension depuis les sédiments ;
- Pollution ponctuelle par déversement d'hydrocarbures ;
- Augmentation de la turbidité des cours d'eau à travers des phénomènes d'érosion non maîtrisés.

4.1.3.2.2 Eaux souterraines

En Guyane, la géologie influence fortement les eaux souterraines. Les roches de socle cristallin fissurées et les formations sédimentaires poreuses sont les principales sources d'eau souterraine. Les formations sédimentaires près de la côte forment des nappes aquifères vulnérables à la pollution. Ce qui est également le cas sur la CACL.

Cependant, elles sont en bon état qualitatif (chimique). Les formations de socle offrent une meilleure protection naturelle contre la pollution.



Figure 103: qualité de l'eau souterraine (source : CEB : Comité de l'Eau de la Biodiversité en Guyane)



Figure 104: quantité de l'eau souterraine (source : CEB : Comité de l'Eau de la Biodiversité en Guyane)

Les prélèvements d'eau souterraine pour l'eau potable, l'agriculture et l'industrie ne semblent pas causer de déséquilibre avec la recharge des réserves. Les eaux souterraines en Guyane sont en bon état quantitatif et qualitatif, bien que certaines concentrations de nitrates près de la côte ouest de Cayenne indiquent une pression agricole croissante. La croissance démographique future et les activités humaines nécessiteront une gestion adéquate pour préserver la qualité et la quantité des eaux souterraines.

4.1.3.2.3 Eaux littorales

Le littoral est la zone géographique où l'influence de la mer se fait sentir à l'intérieur des terres. Contrairement aux cours d'eau continentaux qui s'écoulent du haut vers le bas, les marées provoquent des mouvements d'eau dans les zones côtières, allant dans les deux sens, de l'amont vers l'aval et vice versa. Les zones marines littorales sont donc influencées à la fois par les eaux continentales et par les eaux marines au large.

3 masse d'eau sont présente sur la CACL : Mahury, Cayenne et Côtière.

Pour les masses d'eau de transition, l'état écologique et médiocre et l'état chimique est mauvais.

Code masse d'eau	Nom	Etat écologique	Etat chimique
FRKT005	Cayenne	Médiocre	Mauvais
FRKT006	Mahury	Médiocre	Mauvais
FRKC001	Côtière	Indéterminé	Indéterminé

Figure 105: qualité de l'eau littoral (source : SCOT)

4.1.3.2.3.1 Masses d'eau de transition

Le littoral se divise en masses d'eau côtières (en mer) et en masses d'eau de transition (estuaires).

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) est concernée par 2 masses d'eau de transition :

- Mahury
- Cayenne.

Selon le SDAGE 2016-2021, adopté en décembre 2015, le déclassement de 7 masses d'eau de transition, dont 2 concernent la CACL, est dû à l'accumulation de pressions issues de la navigation, de l'assainissement, des décharges, de l'agriculture et des carrières. Le délai pour les estuaires du Mahury et de Cayenne a été prolongé jusqu'en 2021 en raison des actions déjà entreprises, telles que l'application du schéma départemental des carrières, la mise en œuvre du plan d'assainissement guyanais, la réhabilitation des décharges et la mise en œuvre des actions du PdM 2016-2021. Cela contribuera à améliorer l'état des masses d'eau.

4.1.3.2.3.2 Masse d'eau côtière

Un réseau de surveillance de la masse d'eau côtière a été mis en place en 2013, afin de caractériser son état écologique et chimique. Le PDM 2016-2021 comprend une action visant le développement et la pérennisation de ce réseau de surveillance des eaux côtières. Une fois ce réseau établi, l'état global de la masse d'eau pourra être évalué et l'échéance pour atteindre le bon état sera fixée.

4.1.3.2.4 Eaux de baignade

Les eaux du littoral sont très appréciées pour les activités de loisirs telles que la baignade, les sports nautiques et la pêche. Elles jouent un rôle important en termes d'attrait, tant pour les résidents que pour les touristes.

La Directive 2006/7/CE établit quatre niveaux de qualité pour les eaux de baignade : **insuffisante, suffisante, bonne et excellente**. L'objectif dans les zones protégées est d'atteindre au moins la catégorie de "qualité suffisante". Cette évaluation est basée sur des mesures bactériologiques effectuées sur une période de quatre ans.

Sur le territoire de la CACL, il y a **12 sites de baignade** qui font l'objet d'un suivi de la qualité de l'eau par l'ARS. Seule la commune de Roura a commencé à élaborer son profil de baignade avec l'aide de l'Office de l'Eau de Guyane.

En ce qui concerne les zones de **baignade en mer**, la **qualité de l'eau varie**. Sur la commune de Cayenne, la plage de Montabo a une qualité d'eau allant de tout juste suffisante à insuffisante. En revanche, la situation s'améliore sur la commune de Rémire Montjoly, où la plage Louis Caristan a une excellente qualité d'eau, et trois des cinq stations de contrôle (Plage de Bourda, du Rorota et du Gosselin) ont une bonne qualité d'eau. La plage de Montravel présente une qualité juste suffisante.

Il n'y a qu'un seul point de mesure pour les eaux de baignade en lac, qui est la station de lac Saccharin sur la commune de Rémire Montjoly. Malheureusement, la qualité de l'eau de baignade y est insuffisante.

Enfin, toutes les zones de **baignade en rivière** présentent une **qualité d'eau insuffisante**.

Il s'agit de la crique Patate sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande et du site de Fourgassier sur la commune de Roura.

Il est observé une nette dégradation de la qualité des eaux de baignade sur plusieurs sites. En 2015, parmi les 12 sites de baignade faisant l'objet d'un suivi de la qualité, seuls 3 sites présentaient encore une eau propice à la baignade de bonne qualité.

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	2012	2013	2014	2015
AWALA-YALIMAPO	PLAGE DES HATTES	mer	13B	13I	12S	13P
CAYENNE	MONTABO "CHEMIN HILAIRE"	mer	13B	13B	13B	13I
CAYENNE	MONTABO "SECTEUR COLIBRI"	mer	13A	13B	13B	13I
CAYENNE	MONTABO "SECTEUR GRANT"	mer	23B	23I	24I	24I
CAYENNE	MONTABO "SECTEUR ZEPHIR"	mer	23B	26I	23I	26I
IRACOUBO	CRIQUE MORPIO	douce	13B	13S	12S	12P
IRACOUBO	CRIQUE ORGANABO	douce	13I	13I	12I	12P
KOUROU	LAC BOIS DIABLE	douce	13B	13B	12B	12B
KOUROU	PLAGE CASTOR	mer	25B	25I	25S	25S
KOUROU	PLAGE DES ROCHES	mer	25B	25I	25S	25B
KOUROU	PLAGE POLLUX	mer	25B	25I	25I	25S
MONTSINÉRY-TONNÉGRANDE	CRIQUE PATATE	douce	27C	25I	25I	25I
REMIRE-MONTJOLY	LAC SACCHARIN	douce	26I	25I	25I	25I
REMIRE-MONTJOLY	MONTJOLY-PLAGE LOUIS CARISTAN	mer	13B	13E	13E	12B
REMIRE-MONTJOLY	PLAGE DE BOURDA	mer	13B	13E	13I	13B
REMIRE-MONTJOLY	PLAGE DE MONTRAVEL	mer	13B	13I	0N	0N
REMIRE-MONTJOLY	PLAGE DU GOSSÉLIN	mer	13B	13E	13B	13B
REMIRE-MONTJOLY	PLAGE DU ROROTA	mer	13B	13B	13B	12S
ROURA	FOURGASSIER	douce	25I	25I	25I	25I
SINNAMARY	CRIQUE CANCELER	douce	13A	13E	12E	12P
SINNAMARY	CRIQUE TOUSSAINT	douce	26C	25I	25I	25I

Classement selon les mesures transitoires applicables pour les années 2010 à 2012

13B	Bonne qualité	13I	Qualité moyenne	25C	Momentanément polluée	26I	Mauvaise qualité
-----	---------------	-----	-----------------	-----	-----------------------	-----	------------------

Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.
Par exemple : 13B signifie que 21 prélèvements ont été effectués au cours de l'année pour ce site de baignade, celui-ci est classé A (Bonne qualité)

Classement selon la directive 2006/7/CE

13E	Excellente qualité	13B	Bonne qualité	S	Qualité suffisante	1	Qualité insuffisante
P	Insuffisamment de prélèvements				Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore disponible		

Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.
A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE.

Figure 106: Qualité de l'eau de baignade (source : SCOT CACL)

4.1.3.3 Eau potable

En 2015, selon le RPQS CACL 2015, les analyses sur les **eaux brutes** étaient conformes à 100 % tant sur le plan physico-chimique que bactériologique. Cependant, certains paramètres physico-chimiques sont non conformes dans les eaux distribuées aux abonnés qui sont généralement causés par des problèmes de turbidité dans les endroits peu fréquentés pendant de longues périodes.

Les gestionnaires sont confrontés à un problème majeur dû à la faible minéralisation des eaux de surface, ce qui rend difficile la stabilisation du pH de l'eau. Cela entraîne des conséquences telles qu'une eau distribuée agressive qui endommage les installations à long terme, ainsi qu'une difficulté à ajuster les traitements. Pour résoudre ce problème, il est proposé de compléter le processus de traitement en ajoutant des minéraux à l'eau.

4.1.3.3.1 Captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) et périmètres de protection associés sur le territoire de la CACL

Le territoire de la CACL est alimenté en eau potable essentiellement à partir de ressources d'eaux de surfaces qu'il convient de protéger des pollutions humaines.

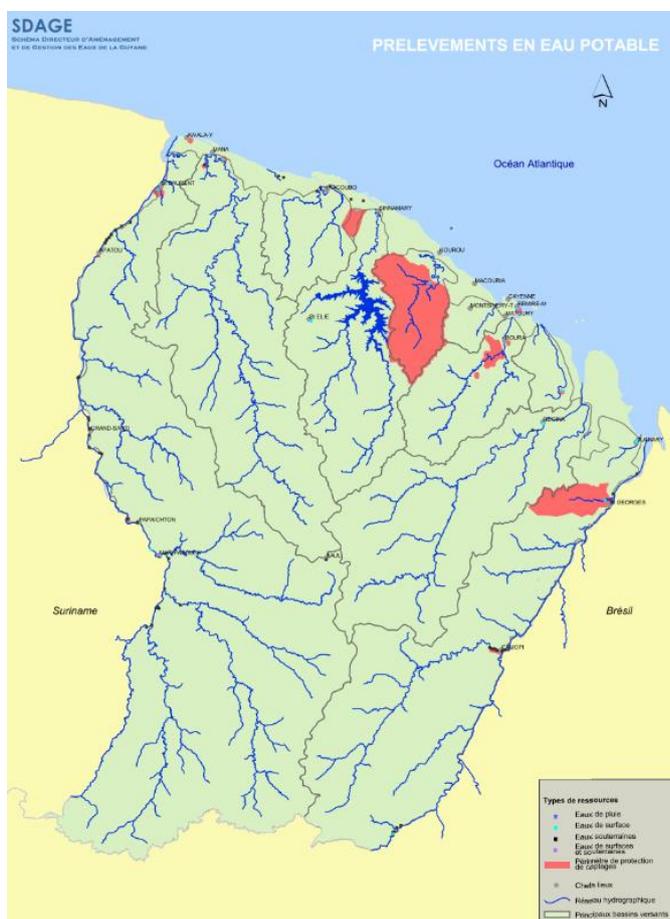


Figure 107: Captages AEP et périmètres de protection (source : CEB : Comité de l'Eau de la Biodiversité en Guyane)

- **Cayenne** : Aucun captage public sur la commune et pas de servitude d'utilité publique pour les captages d'eau potable.
- **Matoury** : Aucun captage public sur la commune et pas de servitude d'utilité publique pour les captages d'eau potable.
- **Rémire-Montjoly** : Les captages du Rorota bénéficient d'un périmètre de protection déclaré d'utilité publique depuis 1983, mais une procédure de révision a été suspendue en 2008.
- **Macouria** : L'usine de traitement de l'eau est implantée à Macouria, mais le captage de Matiti se trouve à Kourou. Les périmètres de protection déclarés d'utilité publique en 2016 sont situés à Kourou.
- **Montsinéry-Tonnégrande** : Aucun captage public sur la commune et pas de servitude d'utilité publique pour les captages d'eau potable.
- **Roura** : Quatre forages destinés à l'alimentation publique sont présents sur le territoire de la commune. Le captage de Cacao dispose de périmètres de protection déclarés d'utilité publique depuis 1984. Le captage de la Comté dispose également d'un périmètre de protection déclaré d'utilité publique depuis 1983, mais son contour est en attente de modification. Le captage de la crique Coux a été autorisé en 2016 et fait l'objet d'une procédure de déclaration d'utilité publique. Le captage de la crique Hove n'a pas abouti à un arrêté de protection, mais sa zone de protection sera déclarée d'utilité publique à l'avenir.

4.1.3.3.2 Besoins et prélèvement de la ressource en eau

Depuis juin 1997, la CACL a pris la compétence eau potable qu'elle exerce au service des communes qui la composent. Le service public d'eau potable de la CACL est exploité par le biais d'un contrat de délégation de service public avec la Société Guyanaise Des Eaux (SGDE) depuis le 12 février 2007, pour une durée de 10 ans. Ce contrat encadre la gestion et le fonctionnement du service de l'eau par la SGDE, sous le contrôle de la Communauté d'Agglomération du Centre littoral. Les responsabilités de la SGDE comprennent le suivi et l'entretien des prises d'eau et des ouvrages associés, l'exploitation et l'entretien des stations de traitement, des stations de pompage, des réservoirs, des postes de chloration, ainsi que l'exploitation et l'entretien des réseaux d'eau (réparation des fuites, contrôle des vannes, purges) avec pour objectif d'améliorer le rendement. La SGDE est également chargée du programme d'analyses et d'autocontrôle sur les eaux brutes, traitées et distribuées, du renouvellement régulier des compteurs, de la création de nouveaux branchements et de la gestion des relations avec les abonnés (facturation, dégrèvements, etc.). La responsabilité de la gestion et du contrôle de ce service incombe au Service Eau potable, relevant de la Direction de l'Hydraulique et de l'Environnement, ainsi que de la Direction Générale des Services.

Le service public d'eau potable dessert une population de 124 434 habitants²²⁴ au 31/12/2015, ce qui équivaut à 43 357 abonnés. Le nombre moyen d'habitants par abonné est de 2,87. La consommation moyenne par abonné est estimée à 523 litres par jour, soit une moyenne de 182 litres par jour par habitant. En comparaison, la moyenne nationale en France est de 148 litres par jour par habitant. En plus du réseau d'eau potable desservant les habitations, des bornes fontaines sont disponibles pour fournir de l'eau potable à tous. Le service public d'eau potable de la CACL a prélevé 14 235 680 m³ en 2015.

On peut conclure qu'il manque de capacité dans les unités de production d'eau potable existantes (sites de la comté, usine du Rorota, Roura, Cacao et Favard) pour répondre aux besoins croissants dû à l'augmentation de la population. Il a souligné la nécessité de diversifier la ressource en eau.

La mise en service de l'usine de Matiti en juin 2015 a permis de pallier le risque de pénurie d'eau potable qui avait été identifié, et elle est capable de répondre à la demande lors des périodes de pointe. Suite à cette mise en service, la capacité de production dans la région de l'Île de Cayenne a augmenté de 63% entre 2014 et 2015, passant de 38 000 m³/jour à 62 000 m³/jour.

Cependant, aucune masse d'eau superficielle et souterraine n'est soumise à une pression significative du fait des prélèvements.

²²⁴ D'après le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CACL. Version approuvée par le conseil communautaire le 8 juillet 2022

4.1.3.4 Assainissement

4.1.3.4.1 Assainissement collectif

La gestion de l'assainissement au sein de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) repose sur diverses actions et infrastructures. Voici quelques éléments de la gestion de l'assainissement dans cette communauté :

1. Collecte des eaux usées : La CACL assure la collecte des eaux usées auprès des habitations et des entreprises de son territoire. Les réseaux de collecte sont entretenus et développés pour assurer une couverture efficace.
2. Traitement des eaux usées : Les eaux usées collectées sont acheminées vers des installations de traitement (12 installations). La CACL dispose de stations d'épuration à boues activées où les eaux usées sont traitées dans 9 lagunes mycophytes naturelles et 2 lagunes mycophytes aérées (processus de purification pour éliminer les contaminants et les polluants présents dans les eaux usées) avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Ces stations utilisent
3. Entretien et gestion des réseaux d'assainissement : La CACL est responsable de l'entretien et de la gestion des réseaux d'assainissement, y compris les canalisations et les infrastructures connexes. Le réseau est composé de 46 km de canalisations de refoulement et de 145 km de canalisations gravitaires. Cela implique la maintenance régulière, la réparation des éventuelles fuites ou obstructions, ainsi que la surveillance du bon fonctionnement du système.
4. Sensibilisation et prévention : La CACL mène également des actions de sensibilisation comme la sensibilisation des usagers aux enjeux de santé et d'environnement, et de prévention pour promouvoir de bonnes pratiques en matière d'assainissement.
5. Contrôles et conformité : La CACL effectue des contrôles réguliers pour s'assurer de la conformité des installations d'assainissement, tant au niveau des réseaux que des stations d'épuration. Ces contrôles visent à garantir le respect des normes environnementales et sanitaires en vigueur.

4.1.3.4.2 Assainissement Non-Collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé en 2006 par la CACL. L'Assainissement Non-Collectif a été mis en place pour la gestion des eaux usées dans la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) pour les propriétaires de biens non desservis par le réseau collectif. Ce système englobe la collecte de toutes les eaux usées produites par chaque propriété en fonction de sa nature, ainsi que leur traitement avant leur infiltration ou leur rejet dans l'environnement en fonction des caractéristiques du sol. Le rôle principal du SPANC est d'orienter, contrôler et informer les propriétaires tout au long de l'installation et de l'entretien de leur système d'assainissement non collectif (ANC).

Le SPANC de la CACL propose un premier contrôle des projets d'assainissement non collectif, comprenant une évaluation de la conception sur la base de documents et l'émission d'un avis par le SPANC. Les agents du SPANC fournissent également des conseils et des orientations pour choisir le type de système adapté à l'usage, aux caractéristiques du terrain et aux réglementations en vigueur. Les systèmes d'assainissement classiques comprennent généralement une fosse toutes eaux, un préfiltre, une ventilation, un système d'extraction et une zone d'épandage. Les systèmes d'assainissement compact, quant à eux, sont des mini-stations d'épuration permettant de traiter les eaux usées sur une surface réduite.

4.1.4 Synthèse des enjeux liés au milieu physique

Enjeux pour le territoire :

- Dégradation de la nature sauvage : **L'urbanisation non maîtrisée, en particulier le long du littoral, met en péril les milieux naturels et la faune sauvage**, compromettant ainsi la vitrine du territoire et ses fonctionnalités écologiques essentielles.
- **Ressource en eau douce** : Malgré une importante croissance démographique, la Guyane dispose d'une quantité exceptionnelle d'eau douce disponible. Cependant, il est essentiel de **gérer cette ressource de manière adéquate pour répondre aux besoins croissants de la population**.
- **Gestion inadéquate des rejets** : Les communes éprouvent des difficultés à assurer une bonne gestion des rejets d'eaux usées domestiques et pluviales, ce qui peut entraîner des problèmes sanitaires et environnementaux.
- Pollution de l'eau : **La pollution des eaux a un impact direct sur la biodiversité des milieux aquatiques et humides**, ainsi que sur la qualité de l'eau potable, ce qui a des conséquences néfastes **sur la santé publique**.
- Dépendance énergétique : **La dépendance aux sources d'approvisionnement éloignées, telles que les produits pétroliers et le gaz, ainsi que l'exploitation intensive des carrières**, soulèvent des préoccupations quant à la durabilité et à l'impact environnemental de ces formes d'énergie.

Il est crucial de prendre des mesures pour préserver la nature sauvage, gérer efficacement la ressource en eau douce, améliorer la gestion des rejets, réduire la pollution de l'eau et promouvoir des formes d'énergie durables pour faire face à ces enjeux et assurer un développement durable en Guyane.

4.2 Milieux naturels

4.2.1 Contexte

La Guyane est constituée à 80 % de milieux naturels caractérisés par :

- Leur superficie : ils permettent encore le déroulement de certains processus écologiques à grande échelle ;
- Leur biodiversité : ils abritent des écosystèmes uniques parmi les plus riches et les plus fragiles du monde. En effet, plusieurs espèces emblématiques de Guyane ont une importance au niveau mondial notamment : par exemple, la Guyane abrite les principaux sites mondiaux de reproduction de tortue luth et l'une des dernières populations viables de caïman noir. Ceci confère donc une responsabilité internationale à la France en matière de protection.
- L'importance accordée par les guyanais à leur nature, qui est un support important pour les connaissances et les pratiques des communautés locales.

Toutefois, ces milieux subissent des pressions anthropiques qui se concentrent essentiellement sur la frange littorale et en particulier sur le territoire de la CACL. En effet, le territoire de la CACL est un territoire aux richesses naturelles multiples se distinguant par la présence de quatre types d'espaces d'une particulière qualité justifiant d'une approche globale intercommunale :

- « Un littoral « peu urbanisé » comportant :
 - Des plages à fort potentiel touristique à Cayenne et Rémire-Montjoly ;
 - Des mangroves d'une grande richesse halieutique à Macouria et Roura.
- Des monts ("mornes") en façade maritime de 150 à 200 mètres d'altitude, uniques entre l'Amazonie et l'Orénoque, et des reliefs dont la montagne de Kaw au patrimoine faunistique et floristique exceptionnel ;
- De vastes zones humides qui, si elles limitent nécessairement les zones urbanisables, satisfont simultanément les conditions essentielles d'une urbanisation maîtrisée que sont, d'une part, l'assainissement des eaux pluviales et usées et, d'autre part, la présence de coupures vertes dans le tissu urbain. »
- Une forêt équatoriale humide, de natures primaire et secondaire, fortement représentée dans le territoire communautaire et renfermant une biodiversité qui n'a aujourd'hui encore, pas livré tous ses secrets et fait de cet ensemble amazonien un trésor écologique toujours étudié.

Ainsi les pressions anthropiques menaçant à court-terme le maintien d'habitats naturels uniques, particulièrement rares en Guyane (les forêts littorales sur rochers, les forêts sur sables blancs, les forêts sur cordons sableux et les savanes, par exemple) sont notamment :

- L'urbanisation, le mitage, la fragmentation des milieux et les ruptures des connectivités écologiques, liées principalement aux infrastructures linéaires, devenant préoccupants dans certains secteurs ;
- L'expansion d'espèces exotiques envahissantes et une pression de chasse sur les voies pénétrant le massif forestier (rivière, piste) pouvant bouleverser les équilibres écologiques en place.²²⁵

²²⁵ D'après le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CACL. Version approuvée par le conseil communautaire le 8 juillet 2022

4.2.2 Paysage

4.2.2.1 Contexte

La [Convention Européenne du Paysage](#) dite Convention de Florence, premier traité international dédié au paysage est entrée en vigueur en France le 1er juillet 2006. Elle vise à promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. Elle concerne tous les paysages, extraordinaires et ordinaires qui déterminent la qualité du cadre de vie des populations.

Cette convention définit le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Depuis, la France s'est dotée d'une législation très complète qui « reconnaît juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ».

La CACL s'est également dotée d'un Plan Paysager caractérisant les unités paysagères du territoire et définissant des objectifs. En effet, les paysages, leur diversité et leur qualité sont une composante très forte de l'identité du territoire qui est un élément important du sentiment d'appartenance des populations.

4.2.2.2 Entités paysagères

Le Plan Paysage élaboré par la CACL et mis à jour le 10 août 2020, définit et caractérise 6 unités paysagères :

- **La mosaïque du littoral** se caractérisant par :
 - Des limites relativement lisibles avec :
 - Au sud, la lisière de la « forêt monumentale » découpée par les abattis ;
 - Au nord, la mangrove fluctuante selon la dynamique côtière et déplacements cycliques de « bouchons vaseux » ;
 - A l'ouest et à l'est, les rivières de Kourou et de Cayenne.
 - Une occupation du sol, subissant un phénomène de mitage localisé sur la voirie secondaire, au caractère plus rural composée de savanes pâturées ou cultivées (vergers), d'abattis et d'habitat diffus ;
 - Un paysage :
 - Plus ouvert par rapport aux autres unités paysagères du fait des abattis qui repoussent les limites forestières et de la présence de savanes ;
 - Renfermant une diversité de milieux naturels qui s'articule en bandes très lisibles, parallèles au littoral dont la structuration est en lien avec la pédologie et les formations sédimentaires côtières et qui alterne les ambiances ouvertes et fermées :
 - La mangrove actuellement présente le long de la bande côtière, de Cayenne à Kourou (sauf à l'Est de Sablance (plage)) ;
 - Les pripris ou marais ou savanes humides, zone marécageuse souvent emprisonnée par les cordons dunaires boisés ;
 - Les boisements de milieux humides identifiables par les palmiers bâches et pinots ;
 - Les savanes sèches ou plus ou moins humides souvent pâturées ;
 - La forêt morcelée par l'urbanisation ou l'agriculture.
 - Une urbanisation :
 - Linéaire diffuse qui s'égrène le long de la RN1 et qui contraste avec des poches d'habitat planifié, spontané ou structuré par une trame orthogonale fortement identitaire ;
 - Dont l'implantation bâtie, issue d'une logique de positionnement des bourgs aux embouchures des fleuves, tend à se dissoudre un peu sous la pression urbaine.
 - Une identification de différentes sous-unités paysagères :
 - **La confluence Montsinéry-Cayenne** caractérisée par :
 - Une déstructuration de l'organisation parallèle des milieux naturels ;
 - Un chevelu hydrographique dense, vaste zone de marais et étendue de forêt humide ;
 - Un paysage difficilement accessible et visible.

- **Les savanes composites de Macouria** caractérisées par :
 - Un fort caractère rural ;
 - Des savanes principalement pâturées (élevage) ouvrant des clairières ponctuées d'exploitations agricoles, d'aires de stockage, d'arbres vivriers ou ornementaux ;
 - Une urbanisation disparate et peu structurée le long de la RN1.
 - **La plaine littorale de Matiti**, semblable à celle des savanes composites de Macouria se distinguant par :
 - La présence de savanes plus humides irriguées par un réseau hydrographiques parallèle au trait de côte ;
 - Une urbanisation moins importante le long de la RN1
 - **L'île de Cayenne** qui constitue un site d'ancrage privilégié qui, par sa configuration géomorphologique, combine presque toutes les caractéristiques des paysages guyanais et se caractérise par :
 - Une géomorphologie particulière :
 - Une presqu'île plus qu'une île, du fait d'une rivière du Tour de l'île plus ténue, qui s'avance sur le littoral ;
 - Des limites franches (rivières de Cayenne et de Mahury) ;
 - Une côte rocheuse alternant entre pointes et plages, surmontée de monts boisés rares sur le littoral ;
 - Un littoral, rythmé par le passage de la mangrove et diversifié, alliant les plages sableuses aux falaises rocheuses.
 - Une mosaïque de milieux :
 - Des plages inhabituelles sur le littoral guyanais ;
 - Des monts boisés constituant des repères dans le paysage, identifiables à leur silhouette et des sanctuaires naturels donnant un aperçu de la biodiversité forestière amazonienne et identifiant des quartiers ;
 - Une mangrove mouvante sur le littoral et stabilisée le long des estuaires ;
 - Des zones marécageuses connectées à un réseau hydrographique dense ;
 - Des marais et criques qui ouvrent l'espace sur de larges perspectives. Ils portent la marque de l'époque coloniale par les canaux de drainage et de communication qui y ont été creusés
 - Un déséquilibre croissant entre les paysages urbains et naturels, si étroitement liés sur cet espace contraint :
 - Des typologies de paysages urbains hétéroclites (composante agricole très peu présente) reflétant l'histoire et traduisant une juxtaposition de cultures plus qu'un melting pot ;
 - Une urbanisation « en poches » limitée par un canal, une rive, ou une zone humide qui constituent des limites d'urbanisation et des respirations entre quartiers et dont les infrastructures modifient sensiblement la perception des paysages de l'île, en modifiant complètement le sens de lecture et le fonctionnement des strates urbaines ;
 - De nombreuses traces du passé (occupation amérindienne, époque coloniale) ;
 - Une échelle de milieux naturels et une densité du tissu urbain distinguant plusieurs sous-unités :
 - L'île coloniale possédant une organisation urbaine fondée sur une trame viaire orthogonale et un patrimoine riche de maisons créoles déstructuré par des immeubles collectifs plus hauts situés en entrée de ville ;
 - L'île agglomérée possédant une juxtaposition de quartiers sans lien entre eux avec une forte proportion de quartiers résidentiels relativement denses composés de lotissements de maisons individuelles plus ou moins denses et de quelques immeubles collectifs ;
 - L'île monumentale possédant un tissu urbain résidentiel plus lâche caractérisé par une urbanisation diffuse le long des routes.
-

- **Les îles et îlets**, faisant écho, sur l'océan, aux monts boisés qui ponctuent le littoral, se caractérisent par :
 - Leur échelle et leur diversité qui constituent autant de micro-paysages inscrit à l'inventaire des sites et monuments naturels pour leur intérêt pittoresque et historique et faisant partie du patrimoine du Conservatoire du Littoral (excepté l'Enfant perdu) où peuvent encore se lire les traces des formes d'isolements que l'histoire a laissée ;
 - Un jeu de co-visibilité entre les monts terrestres de l'île de Cayenne et les îlets de Rémire (ayant la même origine géologique) ;
 - Des affleurements rocheux du socle géologique rares sur l'ensemble du littoral de L'Amazone (Brésil) à L'Orénaoque (Vénézuéla).

- **Les monts et marais de l'est Guyanais** se caractérisant comme une vaste plaine littorale marécageuse :
 - S'étendant de :
 - L'océan (limite marquée par la présence de vasières et de mangroves mobiles qui ouvrent et referment l'espace de manière cyclique et étant très largement entaillée, au centre, par l'embouchure de l'Approuague) jusqu'aux Montagnes de Kaw et de l'Observatoire ;
 - La frontière avec le Brésil et l'embouchure du Mahury, bordée d'un épais cordon de mangrove fluviale et se caractérisant par une biodiversité plus importante de la mangrove littorale liée notamment, à sa stabilité dans le temps.
 - Avec une porte d'entrée touristique de cet écosystème unique : Le bourg de Roura ;
 - Résultant de phénomènes de sédimentation et d'accumulation de sables et d'argiles fluvio-marine ;
 - Dominé par des monts d'origine volcanique (montagne de Kaw) constituant les premiers reliefs depuis l'océan et provoquant des précipitations importantes (zone la plus pluvieuse de Guyane) ;
 - Changeant de caractéristiques en fonction des saisons :
 - Durant la saison des pluies, le marais devient un vaste champ d'expansion des inondations (l'eau captée par les reliefs transite directement par le marais pour retrouver l'océan) ;
 - En saison sèche, les eaux se concentrent dans les principaux cours d'eaux et mares qui drainent les marais et savanes, redonnant au paysage ses couleurs terreuses et blondes.
 - Marqué par l'histoire amérindienne et coloniale (mise en cultures des marais sous forme de polders) ;
 - Renfermant un milieu naturel à la biodiversité remarquable : Les marais de Kaw, Réserve Naturelle Nationale depuis 1998 sont composés d'une mosaïque de milieux humide permettant l'existence d'une faune spécifique.

- **La forêt monumentale** qui est omniprésente (couvrant plus de 90% du territoire Guyanais) et qui compose toute une gamme de paysages fermés dont les ambiances varient selon les groupements végétaux et les configurations géomorphologiques. Cette unité paysagère se caractérise comme :
 - Une entité marquée par :
 - Le mode de vie nomade des Amérindiens vivant depuis longtemps en osmose avec la forêt qui se traduit par une typologie d'habitat et d'agriculture bien spécifiques ayant évolué avec la sédentarisation ;
 - La ressource en or contribuant à la mise en place d'exploitations autorisées ou clandestines, parfois au détriment de la forêt et de l'environnement et constituant de nouveaux repères dans le paysage.
 - Un réservoir de biodiversité exceptionnel et un écosystème riche ;
 - Une forêt à la fois omniprésente (90% du territoire guyanais, arbres gigantesques) en toile de fond de nombreux panoramas, et lointaine du fait de son impénétrabilité ;
 - Un réseau hydrographique riche, axe de déplacement historique, difficilement navigable et étant les seules ouvertures dans ce paysage fermé et monumental ;
 - Une perception à la fois positive et négative : fascination d'un « Eden équatorial » ou crainte de « l'enfer vert »²²⁶ ;
 - Une unité encore homogène et continue ;

²²⁶ D'après Vue d'ici et AudeG, 2008

- Une vaste étendue presque inhabitée en contraste avec une frange littorale habitée mais subissant une pression forte sur la lisière nord de la forêt à cause des extensions urbaines sauvages, des activités agricoles, des pratiques d'abattis à partir des axes de communication formant des coupures lisibles dans la forêt.

Il est à noter que les seules quinze forêts aménagées par l'ONF constituent une surface totale de 146 543 hectares, soit 26% de la surface totale du périmètre de la collectivité et sont situées dans trois communes :

- Macouria (3 %) ;
- Montsinéry-Tonnégrande (21 %) ;
- Roura, qui est dominée par les espaces forestiers (76 %).

- **Les clairières horticoles** créées par l'implantation de réfugiés Hmong, depuis 1977 et caractérisées par :
 - La spécificité culturelle des Hmong conduisant à une composition de paysages horticoles, s'étendant sur les versants boisés en ouvrant l'espace à partir du bourg ;
 - Les plantations alignées dessinant des pentes de collines ou développant un tapis coloré sur les fonds de vallée ;
 - Une clairière en particulier : La clairière de Cacao qui :
 - A ouvert des paysages étonnants, de terrasses occupées par des vergers, des champs irrigués et des serres sur les pentes entourées par la forêt dense et les montagnes qui ferment l'horizon ;
 - Constitue un exemple réussi de mise en valeur agricole du territoire par les Hmongs ;
 - Possède une organisation lisible, rationnelle et structurée aux accents asiatiques (regroupement du bâti en village homogène sur un promontoire, parcelles maraîchères en fond de vallée, collines arboricoles quadrillées) dénotant du reste du territoire.

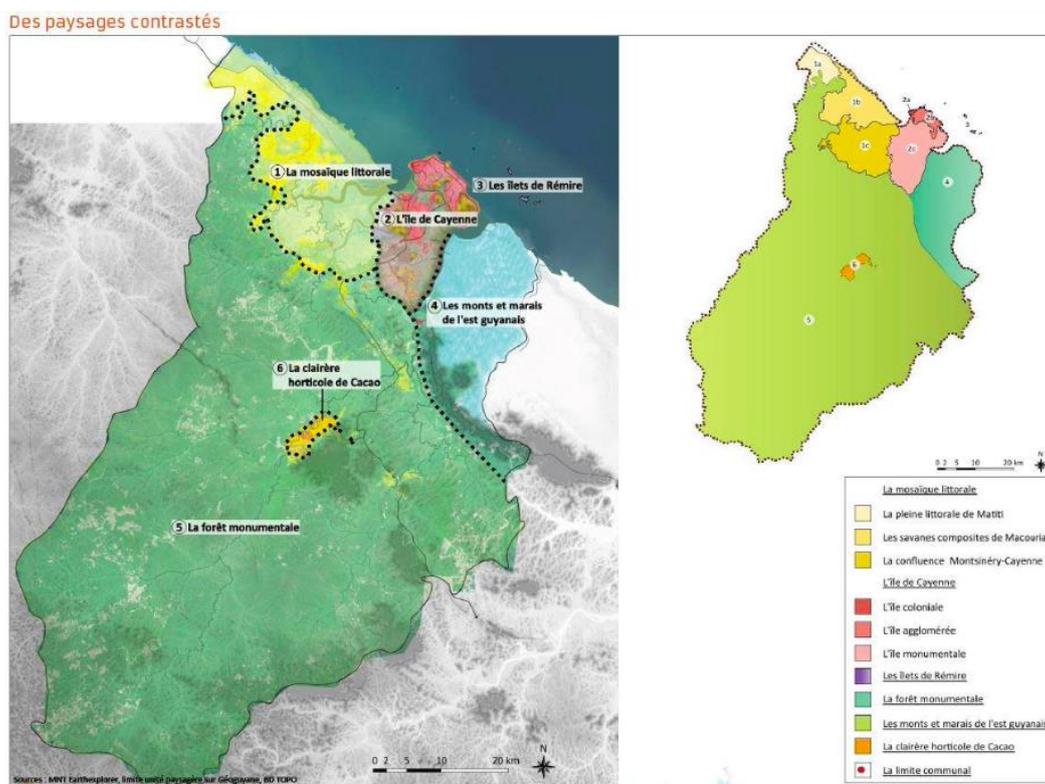


Figure 108: Caractérisation des 6 entités paysagères de la CACL selon le Plan Paysager de la CALC (Source : Rapport de présentation du SCOT de la CACL, Volet 2 – Etat Initial de l'Environnement)

De plus, **les grands itinéraires forestiers** constitués de pénétrantes forestières depuis la route, axe de desserte est-ouest du territoire offrant une traversée dans la forêt, constituent une septième entité paysagère et se caractérise, au niveau paysager par :

- Des abattis et le déboisement : ouverture de l'espace, changement de vocation ;
- Le développement de l'urbanisation le long des voies : axe de peuplement ;
- L'habitat illicite, avec des problèmes de gestion de ces espaces ;
- De grands terrassements (cicatrice paysagère : impacts paysagers considérables de la route) ;
- Les pénétrantes forestières, pistes de l'ONF :
 - Permettant l'accès au Domaine Privé de l'Etat ;
 - Fréquentées (de manière parfois importante) pour diverses utilisations annexes à l'exploitation sylvicole : chasse, pêche, agriculture, orpaillage (demande d'autorisation nécessaire à l'ONF), etc.

4.2.2.3 Enjeux paysagers de la CACL

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral dispose d'une diversité de paysages créant une qualité identitaire. De plus, le paysage participe à l'attractivité du territoire, à la fois en termes économiques et sociaux. Toutefois, ces paysages sont soumis aux risques de banalisation des paysages à cause d'une urbanisation non maîtrisée et pourtant l'urbanisation sous ses différentes formes, structure également le paysage.

Ainsi, l'enjeu essentiel est de **permettre au paysage d'évoluer, tout en préservant et en renforçant ses valeurs identitaires** (culturelles, patrimoniales, environnementales) afin qu'ils puissent continuer à assurer ses fonctions culturelles, sociales, écologiques et économiques.

Plus précisément, il est à noter que le paysage côtier, marqué par des phénomènes d'envasement et d'érosion, est en constante évolution. La prise en compte de ces modifications morphologiques, dans le temps et dans l'espace, est donc déterminante pour évaluer les capacités de valorisation du littoral.

De plus, bien que la forêt recouvre la majeure partie du territoire, cette forte présence végétale ne se retrouve pas dans l'espace urbain.²²⁷

Ainsi, un des objectifs du Plan de Paysage porte sur la **réintégration de la nature et des plantations dans les projets d'aménagement et de territoire** et de développer une culture paysagère. Plus précisément, ceci se décline à travers différentes actions (Séminaire Plan de Paysage de la CACL, 2017) :

- Affirmation et qualification de la [trame verte et bleue](#) : Développer une ossature verte accompagnant qualitativement l'urbanisation mais aussi la limitant (à l'échelle du territoire) ;
- Notion de lisière et de transition paysagère : Travailler sur les interfaces et le lien avec la nature (à l'échelle des projets d'aménagements) ;
- Du grand paysage à l'arbre en ville ... par diverses actions : Sensibiliser les habitants à la notion de paysage à toutes les échelles ;
- Choix d'une palette adaptée technique de plantation, développement du contrat de cultures... : Former les collectivités, les aménageurs et les entreprises à l'intégration du végétal.

Ainsi, selon le diagnostic du SCoT de la CACL, le territoire est concerné par les 3 enjeux suivants concernant les paysages :

- **Préserver** les paysages du territoire ;
- **Valoriser** les paysages et le patrimoine bâti et architectural existant ;
- **Maîtriser le développement de l'urbanisation.**

²²⁷ D'après : <https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cacl.pdf>

4.2.3 Littoral

La CACL est soumise à la Loi littoral²²⁸. La loi littoral est une législation française adoptée en 1986 pour protéger et gérer les espaces côtiers. Elle vise à préserver leur caractère naturel, assurer un accès équitable, limiter les constructions en bord de mer et protéger les milieux naturels. Elle favorise également les activités économiques liées au littoral tout en préservant l'environnement.

4.2.3.1 Caractéristiques physiques du trait de côte

Le littoral de la Guyane se caractérise par la prédominance de la mangrove et de la forêt littorale, ce qui limite les ouvertures directes sur l'océan. Cependant, les fleuves créent des ouvertures plus larges vers la mer, constituant des zones d'intérêt particulier en termes d'interface terre/mer. Cela nécessite la préservation et la création d'infrastructures telles que chemins, cales et appontements, ainsi que la gestion des risques d'inondation.

La côte de la CACL s'étend sur 68 km et est marquée par l'île de Cayenne, caractérisée par des reliefs forestiers entrecoupés de plages de sable, ce qui est presque unique dans la région allant de l'Amazone (Brésil) à l'Orénoque (Venezuela). Les autres communes littorales de la CACL sont dominées par la mangrove, bien que des portions de plages puissent apparaître temporairement dans certaines zones.

Le littoral se divise en 3 types distincts :

- Les côtes sableuses, présentes sur des secteurs limités tels que l'île de Cayenne ;
- Les zones vaseuses, caractérisées par des zones humides et des mangroves qui prédominent sur le territoire de la CACL ;
- De rares zones de côte rocheuse, principalement concentrées sur l'île de Cayenne avec ses monts littoraux et quelques points ponctuels tels que la roche de Tina sur la commune de Macouria.

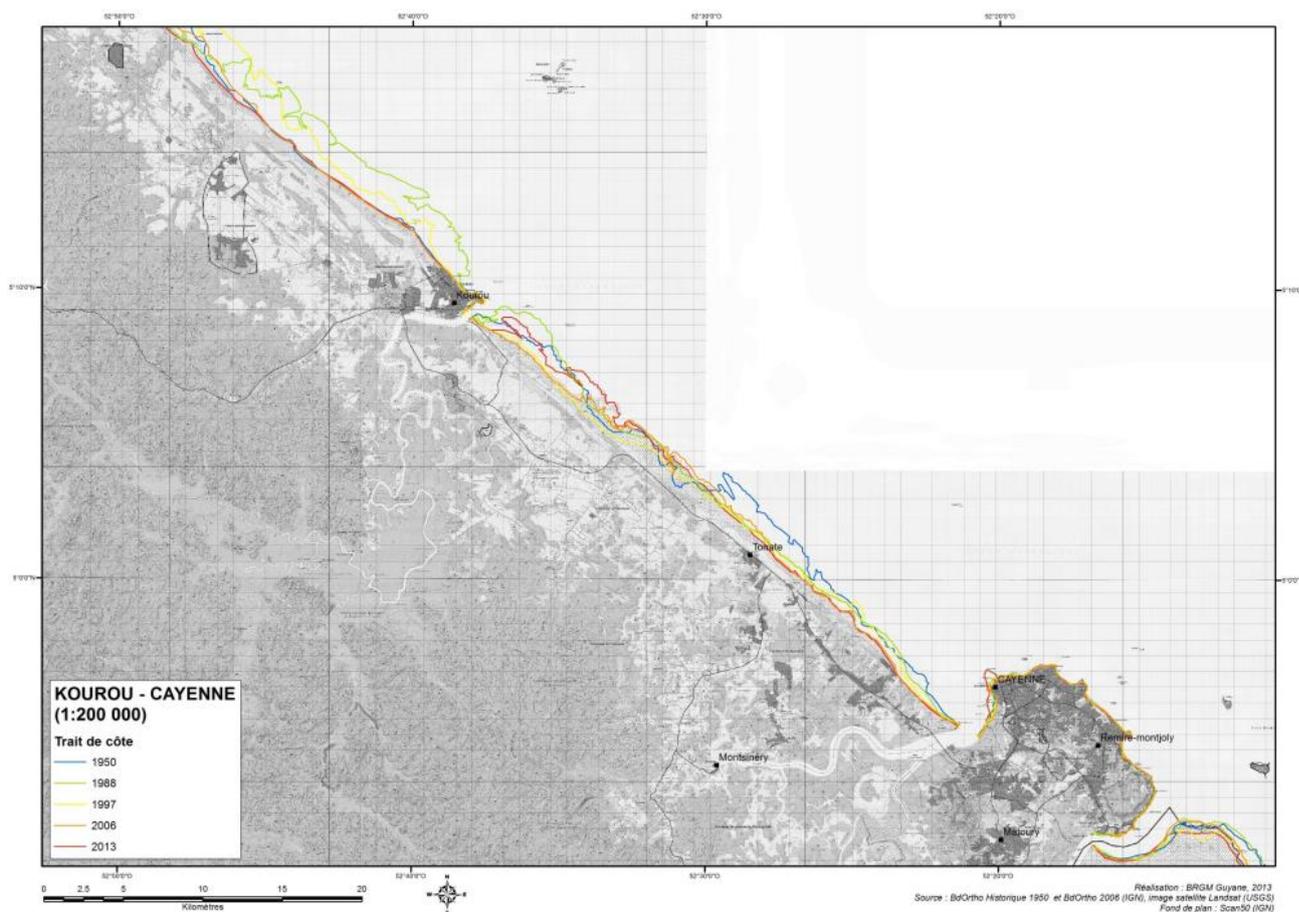
4.2.3.2 Evolution morphologique : érosion et sédimentation

Les côtes de la Guyane, situées au centre des systèmes de circulation de l'Atlantique tropical, subissent une dynamique côtière active. Cette dynamique est principalement causée par les importantes quantités de sédiments apportées par les fleuves amazoniens, ce qui entraîne des périodes d'accumulation et d'érosion des côtes.

Le courant le long des côtes du plateau des Guyanes se déplace d'est en ouest tout au long de l'année, avec une vitesse variant de 40 cm/s à 200 cm/s, atteignant sa vitesse maximale le long du talus continental. Pendant la saison sèche, ce courant est atténué lorsque les alizés changent de direction et orientent une partie du courant vers le nord.

Alimenté principalement par les eaux de l'Amazone, ce courant transporte des eaux peu salines, riches en sédiments et en nutriments. Cela entraîne une grande variabilité du trait de côte, avec des périodes d'accumulation et d'érosion.

²²⁸ Loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000317531>



**Figure 109: Evolution du trait de côte sur l'île de Cayenne entre 1950 et 2013 (Source BRGM).
file:///C:/Users/audi/Downloads/rp-62904-fr.pdf**

De plus, sous l'influence de ce courant, les sédiments amazoniens se déplacent d'est en ouest sous forme de bancs de vase de plusieurs kilomètres de long. Cela se traduit par des avancées de la côte suivies de périodes d'érosion pendant les migrations des bancs de vase.

4.2.3.3 Les espaces remarquables du littoral

L'article L. 121-23 du code de l'urbanisme dispose que les documents et décisions relatifs à la vocation des zones ou à l'occupation et à l'utilisation des sols (notamment les documents d'urbanisme tels que les PLU, SCoT) préservent « les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques »²²⁹, ces espaces protégés étant ainsi soumis à une inconstructibilité de principe sous réserve des quelques exceptions, limitativement prévues par le code de l'urbanisme.

²²⁹ L'alinéa 2 de l'article L. 121-23 précise qu'un « décret fixe la liste des espaces et milieux à préserver, comportant notamment, en fonction de l'intérêt écologique qu'ils présentent, les dunes et les landes côtières, les plages et lidos, les forêts et zones boisées côtières, les îlots inhabités, les parties naturelles des estuaires, des rias ou abers et des caps, les marais, les vasières, les zones humides et milieux temporairement immergés ainsi que les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune désignée par la directive européenne n° 79-409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages » et, conformément à l'article L. 121-50, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion et à Mayotte, « les récifs coralliens, les lagons et les mangroves » (Source : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Les%20espaces%20remarquables%20et%20caract%3%A9ristiques%20du%20littoral_0.pdf).

Espaces remarquables du littoral au sein du périmètre du SMVM

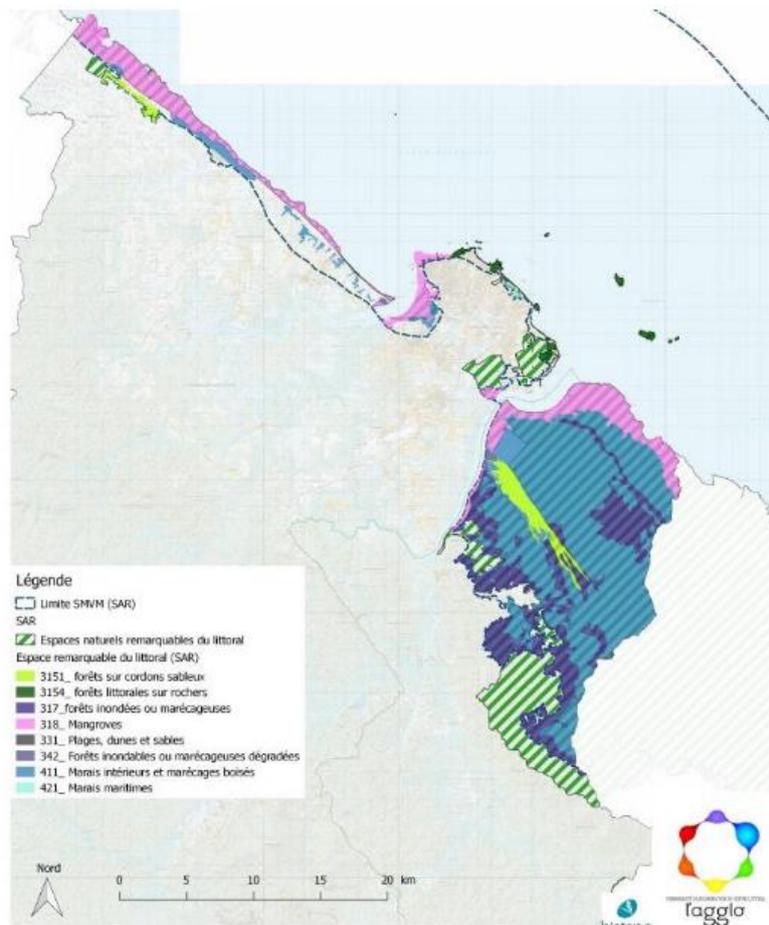


Figure 110: Espaces remarquables du littoral (source : SCOT CACL)

Les milieux remarquables du littoral sont définis comme les milieux naturels suivants, délimités par l'Occupation du Sol 2015, depuis la limite océanique du SMVM jusqu'aux ponts de la CD5 (rivières de Montsinéry, de Tonnegrande et des Cascades) et jusqu'à la crique Fourgassier sur l'Orapu :

- Les mangroves
- Les plages, dunes et sables
- Les roches nues et les savanes rocheuses
- Les forêts littorales sur rochers
- Les forêts sur cordons sableux
- Les marais maritimes
- Les marécages ripicoles
- Les marais intérieurs et les marécages boisés
- Les savanes inondables ou inondées, en continuité avec des marais ou des forêts inondables
- Les forêts inondables ou marécageuses des fleuves et rivières sur leur partie soumise aux marées
- La forêt de la plaine côtière ancienne entourée de marais ou de forêts inondables mentionnées ci-dessus.

4.2.3.4 La bande littorale protégée

En Guyane, la bande littorale était traditionnellement définie par les cinquante pas géométriques, conformément aux dispositions des articles L. 121-39 à L. 121-49 du code de l'urbanisme.

Cependant, la délimitation de ces "50 pas géométriques" a été réalisée en 1982 et est désormais obsolète en raison des changements du trait de côte. De nos jours, la bande littorale en Guyane est généralement considérée comme ayant une largeur de 81,20 mètres par défaut. Cependant, cette largeur peut varier en fonction du positionnement actuel du trait de côte et de ses fluctuations, et fait l'objet d'arrêtés spécifiques par commune. Ainsi, les 50 pas géométriques ne correspondent plus à une réalité précise en Guyane.

4.2.3.5 Les coupures d'urbanisation

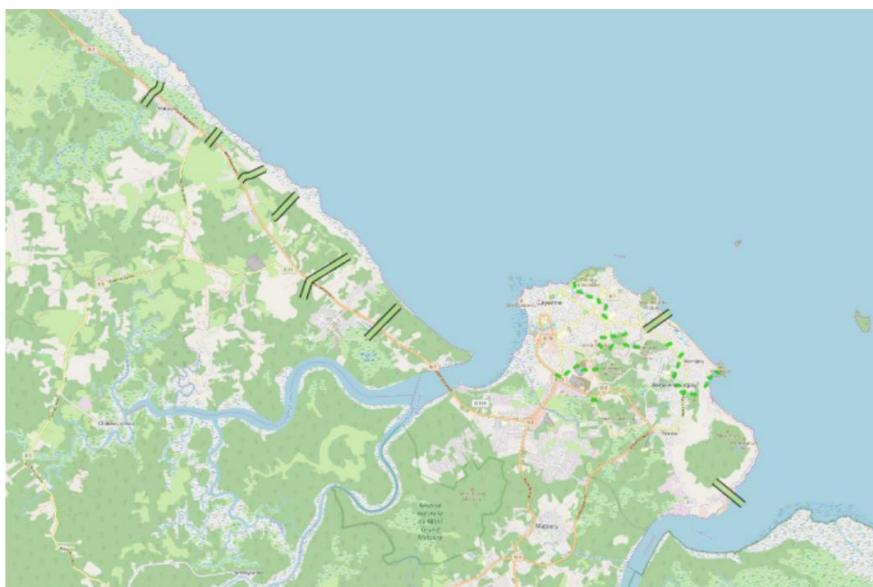


Figure 111: coupures d'urbanisation (source : SCOT CACL)

4.2.4 Biodiversité

4.2.4.1 Sur le littoral

Les habitats littoraux, allant des zones côtières soumises aux marées aux zones marines, ont un rôle fonctionnel important. On peut les diviser en deux grands types, présents sur le territoire de la CACL : **les habitats côtiers et les habitats marins.**

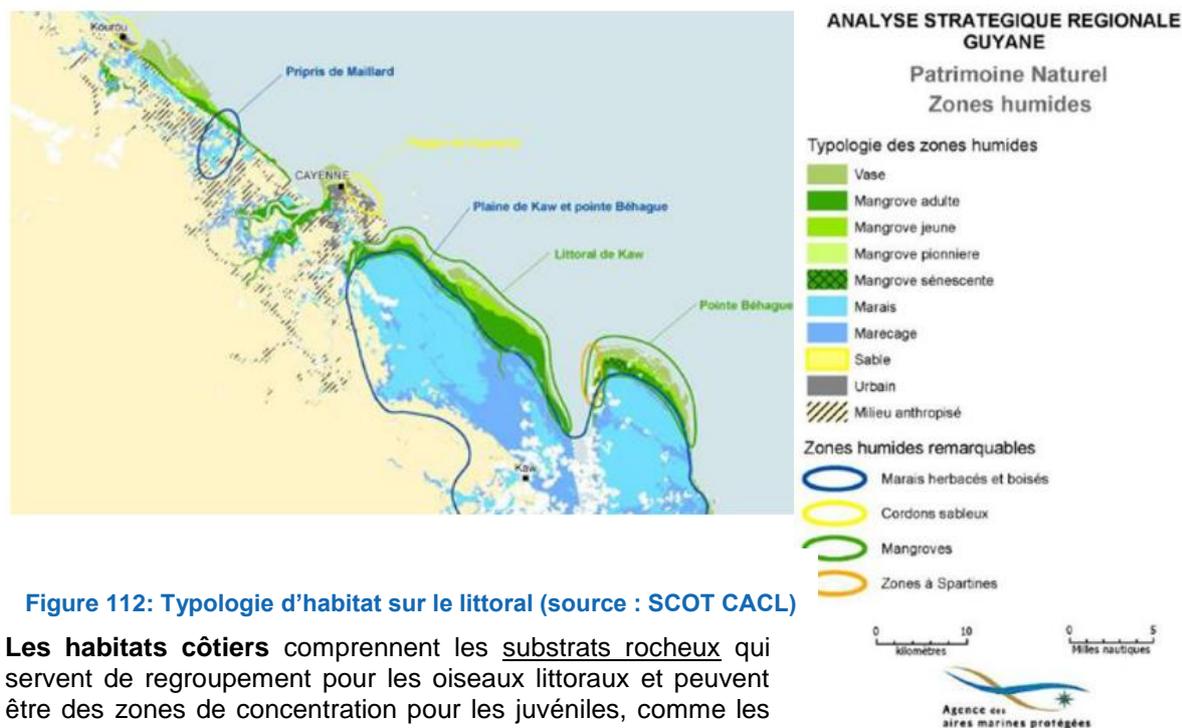


Figure 112: Typologie d'habitat sur le littoral (source : SCOT CACL)

Les habitats côtiers comprennent les substrats rocheux qui servent de regroupement pour les oiseaux littoraux et peuvent être des zones de concentration pour les juvéniles, comme les îles pour les tortues vertes.

Les mangroves, présentes le long du littoral guyanais, sont très mobiles et se déplacent chaque année en raison du courant, entraînant des phénomènes d'érosion et d'envasement. La diversité végétale de la mangrove en Guyane est limitée, **avec seulement cinq espèces de palétuviers** présentes, principalement le palétuvier blanc. Les mangroves sont des écosystèmes productifs, formant de vastes réseaux trophiques allant des micro-organismes aux **mollusques, crustacés et poissons**. Elles offrent des sites de reproduction, de nurserie et de refuge pour de nombreuses espèces. Les mangroves et les vasières abritent également une grande diversité d'oiseaux limicoles et ardéidés. En Guyane française, on recense environ **100 espèces de poissons** et **34 espèces de crustacés décapodes** (crabes et crevettes) dans les mangroves, ce qui en fait des habitats essentiels pour les espèces halieutiques.

Les marais sont situés derrière les mangroves et sont constamment inondés, tels que la savane Gabriel, les marécages de Maillard à Macouria, les vasières de l'île de Cayenne et du littoral de Cayenne à Kourou.

Les plages sont très rares le long de la côte guyanaise, ce qui confère une grande importance aux plages de Cayenne qui abritent la nidification **des tortues marines**. Malgré les pressions anthropiques, les plages de l'île de Cayenne restent l'un des deux sites de ponte les plus importants pour les tortues marines dans le département. Cependant, ce site est confronté à de nombreuses pressions, telles que le braconnage des adultes, la collecte des œufs, la pollution lumineuse, le dérangement et les chiens errants. De plus, dans les zones fréquentées en mer autour des sites de ponte, les tortues sont également victimes de captures accidentelles par les filets de pêche côtière.

Habitats marins et espèces associées

En mer, les habitats se composent principalement de substrats meubles tels que la vase, le sable fin, le sable et le sable grossier. Il existe également de rares substrats durs comme les fonds rocheux et les anciens récifs calcaires plus éloignés du rivage.

Les eaux d'origine amazonienne apportent des substances nutritives aux habitats côtiers et en mer, soutenant ainsi la base du réseau trophique. Cela contribue à l'abondance des stocks halieutiques, la présence **de grands cétacés, de raies manta et d'oiseaux marins pélagiques**.

La zone côtière et les estuaires servent de zones de nurseries pour les poissons et les crevettes en raison de la présence d'abris et d'une concentration élevée de nutriments et de matière organique.

Les habitats et les espèces marines sans lien avec le milieu terrestre (**requins, mammifères marins tels que le dauphin de Guyane, benthos**) sont longtemps restés peu connus dans la région. Aucun réseau de surveillance spécifique n'a été mis en place en Guyane, à l'exception du domaine halieutique qui bénéficie du réseau SIH de l'IFREMER pour les espèces exploitées.

Des études récentes ont permis de découvrir la diversité remarquable des mammifères marins dans les eaux guyanaises, avec des densités d'individus jusqu'à 5 fois plus élevées qu'aux Antilles. On dénombre actuellement **15 espèces de cétacés** dans les eaux de Guyane, avec une dominance du grand dauphin. Le dauphin de Guyane, quant à lui, est une espèce à faible aire de répartition régionale qui se concentre le long de la frange côtière.

Les grands cétacés tels que le **rorqual et le cachalot** se dispersent des talus continentaux aux eaux océaniques, tandis que les autres petits cétacés se répartissent dans toute la zone économique exclusive.

Le lamantin, un grand mammifère aquatique herbivore, vit dans les estuaires et le long des côtes. Cependant, les connaissances sur cette espèce en Guyane sont limitées. Le lamantin est classé comme "en danger d'extinction" par l'UICN. Les observations de lamantins sont plus fréquentes sur les zones rocheuses côtières et les îlets proches du littoral.

Les habitats sableux-vaseux s'étendent sur le plateau continental au large de Cayenne et accueillent une diversité d'espèces de **la macrofaune benthique**. Les fonds rocheux peu profonds abritent des populations de poissons, notamment le **mérou géant** qui est pêché de manière intensive. Les fonds rocheux plus profonds sont encore peu étudiés, mais ils abritent des espèces telles que le **vivaneau**, qui montre des signes de surexploitation.

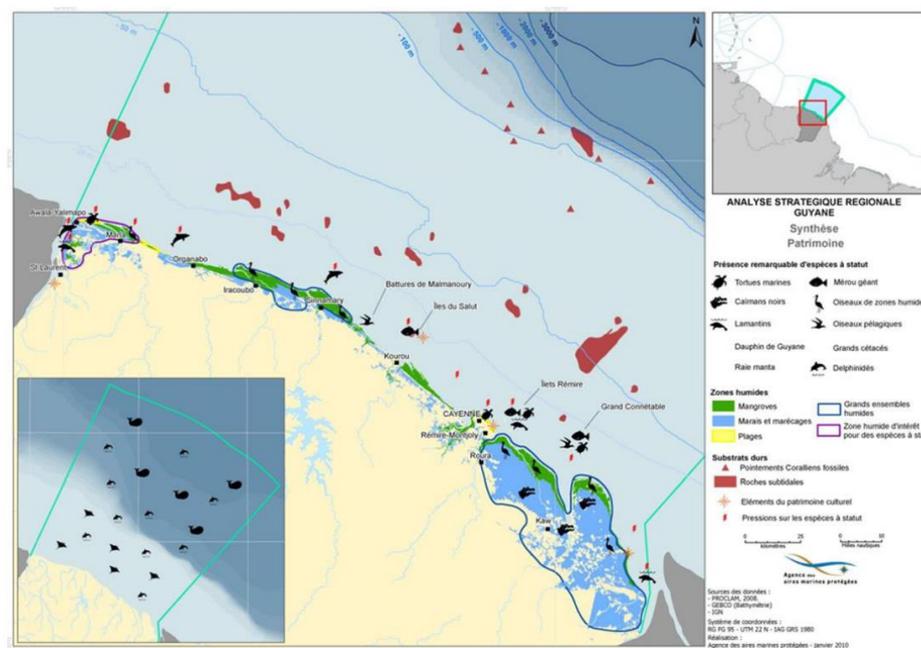


Figure 113 : : Présence d'espèces remarquables (source : SCOR CACL)

Le littoral de l'île de Cayenne subit une pression croissante en raison du développement urbain rapide et non maîtrisé, entraînant des rejets polluants qui affectent la qualité de l'eau de baignade. Les activités

humaines, telles que la pêche, la navigation et le tourisme, ainsi que l'agriculture en expansion, ont un impact sur les écosystèmes et la biodiversité marine. De plus, l'orpillage peut avoir des effets néfastes sur la faune littorale. Ces pressions sur le littoral devraient s'intensifier en raison de la croissance démographique continue, de l'urbanisation non régulée et éventuellement de la demande croissante en ressources marines.

4.2.4.2 Terrestre

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) héberge également une biodiversité terrestre diversifiée. Les terres intérieures de cette région offrent une variété d'habitats, des forêts tropicales aux savanes en passant par les zones humides et les zones agricoles.

Les forêts tropicales sont des écosystèmes riches en biodiversité, abritant de nombreuses espèces végétales et animales uniques. On y trouve des **arbres majestueux, une variété d'orchidées, de fougères et d'autres plantes épiphytes, ainsi que des mammifères, des oiseaux et des reptiles, tels que les singes, les toucans et les serpents.**

Les savanes constituent un autre type d'habitat terrestre présent dans la région. Elles sont caractérisées par des herbes hautes et des arbustes dispersés, offrant un environnement propice à de nombreuses espèces animales, notamment des **mammifères herbivores tels que les cerfs et les agoutis, ainsi que des oiseaux et des reptiles** adaptés à ces conditions spécifiques.

Les zones humides, telles que les marais et les lagunes, sont également importantes pour la biodiversité terrestre. Elles abritent des **espèces d'oiseaux aquatiques, des amphibiens, des reptiles et une variété de plantes aquatiques.** Ces écosystèmes jouent un rôle crucial dans la filtration de l'eau, l'habitat des espèces migratrices et la régulation des cycles hydrologiques.

Les zones agricoles, bien qu'anthropisées, peuvent également abriter une certaine biodiversité, en fonction des pratiques agricoles adoptées. **Les haies, les bosquets et les zones laissées en jachère** peuvent servir de corridors écologiques et fournir un habitat pour les **insectes, les oiseaux et les petits mammifères.**

4.2.4.3 Problématiques rencontrés par la biodiversité

Néanmoins, la présence d'une route coupe inévitablement les milieux naturels qu'elle traverse, restreignant ainsi les déplacements des espèces à l'intérieur de ces habitats et entre eux.

Cela entraîne des taux de mortalité relativement élevés pour les populations d'espèces les plus sensibles, principalement **les reptiles et mammifères tels que le Tamandua, le Tamarin, la Tayra, l'Iguane, etc.**

Groupe	Espèce	Nombre de collision
Mammifère	Pian	391
Mammifère	Tamandua	121
Mammifère	Tamarin	83
Mammifère	Chien domestique	66
Mammifère	Saimiri	62
Mammifère	Chat	41
Mammifère	Tayra	35
Reptile	Iguane vert	35
Mammifère	Coendou à queue préhensile	33
Mammifère	Cabiaï	28
Mammifère	Mammifères NI	24
Reptile	Boa arc en ciel	23
Oiseau	Oiseaux NI	23
Reptile	Quatre-yeux	19
Oiseau	Ani des savanes	19

Données acquises sur l'ensemble du réseau de route nationale

Figure 114: mortalité de la faune due aux collisions routières (source : association Kwata)

L'enjeu pour la conservation de la biodiversité est donc de concilier les déplacements essentiels des espèces avec les besoins des usagers de la route.

En plus des problèmes de fragmentation des habitats (causés par la rupture de la continuité de la trame verte, les nuisances sonores, collision...), la réalisation des infrastructures pose d'autres défis :

- Il existe un risque d'érosion et de glissements de terrain lorsque le tracé de l'infrastructure est trop encaissé. Cela peut aggraver la rupture de continuité des espèces et entraîner l'asphyxie de la végétation en raison de l'accumulation de sédiments.
- L'adaptation à la topographie est essentielle. En cas de mauvais écoulement des eaux, des zones stagnantes peuvent se former de part et d'autre de l'axe, favorisant le développement des moustiques, vecteurs de maladies.

4.2.4.4 Espèces exotiques envahissantes

La mise à nu de larges bandes de terre expose la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) au risque de développement d'espèces invasives telles que **l'Acacia mangium**, le **Panicum maximum** et le **Puerariaphaseoloides**. Cette situation entraîne la disparition des espèces locales et appauvrit le paysage environnant.

CARTOGRAPHIE DES ESPECES EXOTIQUES SUR LE LINEAIRE ROUTIER.

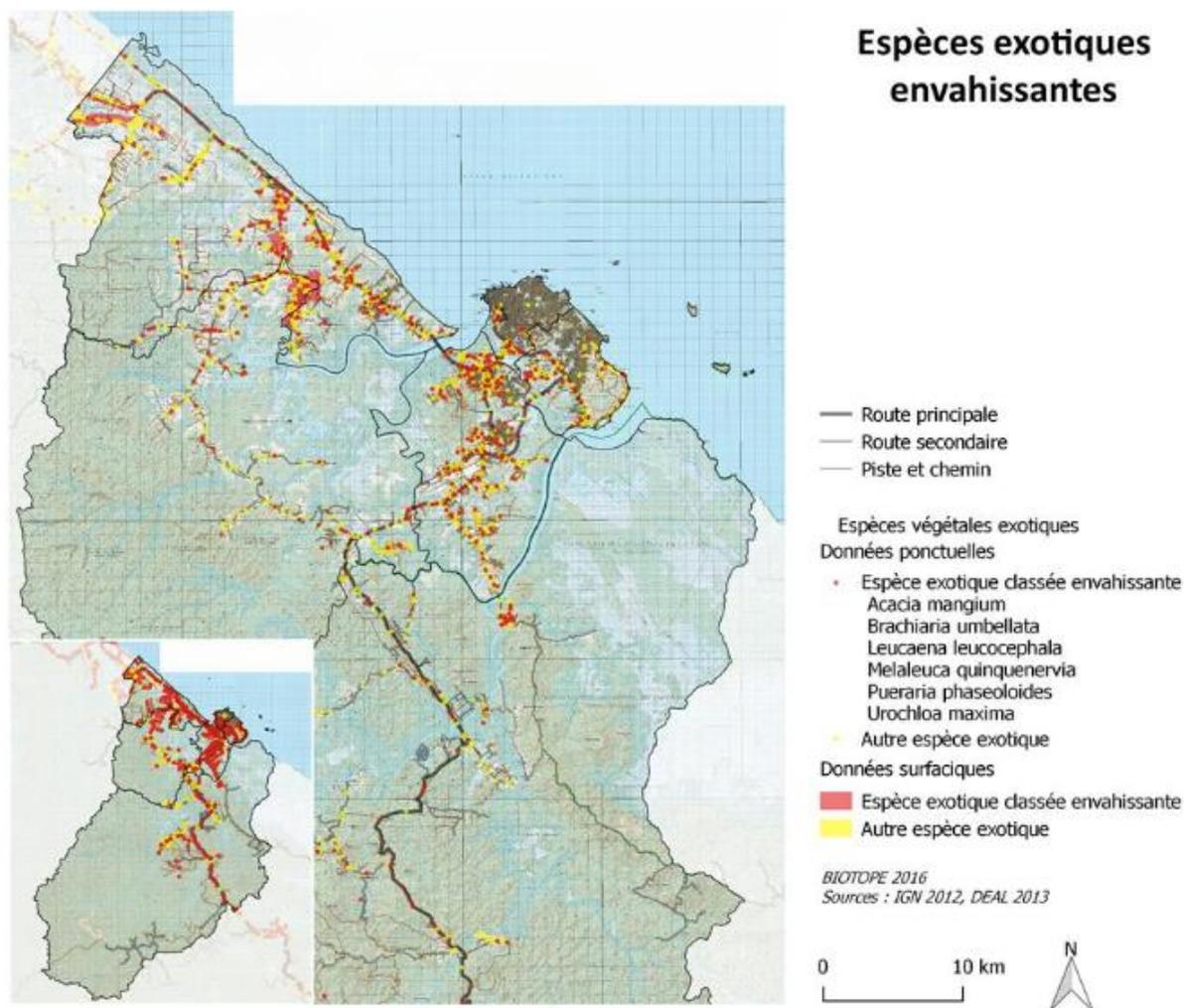


Figure 115: Espèces exotiques envahissantes (source : SCOT CACL)

4.2.5 Habitats naturels protégés et d'intérêt écologique

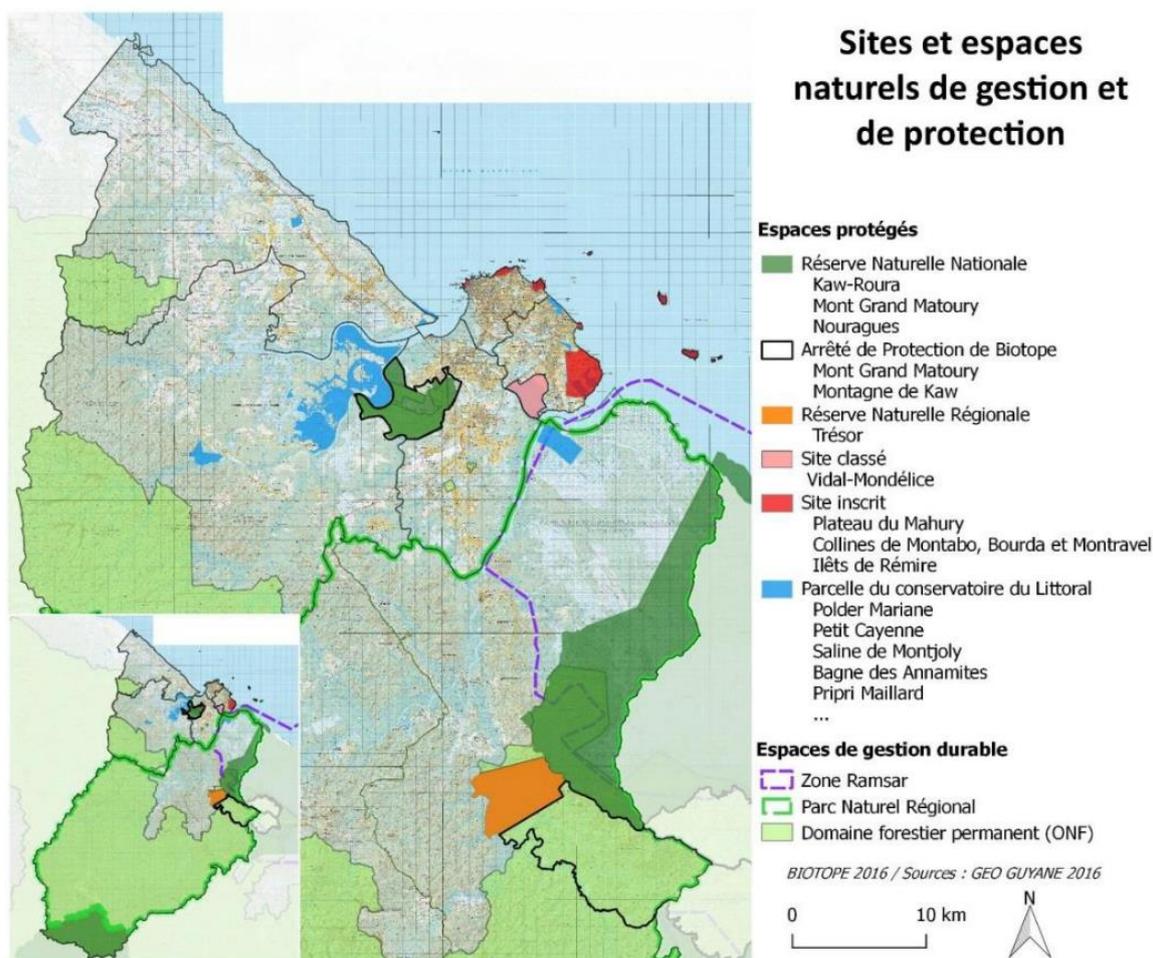


Figure 116: localisation des sites et espaces naturels de gestion et de protection [source : SCOT CACL]

Certains espaces naturels se distinguent par leur qualité exceptionnelle, leur importance écologique, leur beauté paysagère ou leur valeur historique. Ils peuvent être officiellement reconnus et bénéficier de classements au niveau mondial, national, régional ou local. Ces reconnaissances jouent un rôle crucial dans la préservation à long terme de ces espaces naturels.

Sur le territoire de la CACL, on recense :

- 3 Réserves Naturelles Nationales ;
- 1 Réserve Naturelle Régionale ;
- 2 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope ;
- Des sites du conservatoire du littoral ;
- 1 Parc Naturel Régional ;
- 1 site RAMSAR ;
- 34 ZNIEFF de type 1 et 14 ZNIEFF de type 2 ;
- 3 ZNIEFF de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2 sur la partie marine.

4.2.5.1 Réserves naturelles

4.2.5.2 Réserve Naturelle Nationale

Une Réserve Naturelle Nationale (RNN) est un espace naturel protégé en France. Elle vise à préserver des milieux naturels spéciaux et des espèces uniques. Les RNN sont gérées par des organismes spécifiques et sont soumises à des règles strictes pour protéger la biodiversité. Elles favorisent également la recherche, l'éducation et le tourisme durable. Les RNN sont essentielles pour la protection de la nature et la préservation des écosystèmes fragiles.

Sur le territoire de la CACL, on observe **3 Réserves Naturelles Nationales** :

- **La réserve naturelle de Kaw-Roura**, créée en 1998 et gérée par le Parc Naturel Régional, se trouve dans l'est de la Guyane, sur les communes de Régina et Roura. Avec ses 94 700 hectares, c'est la deuxième plus grande réserve naturelle de France après celle des Nouragues. Elle est principalement composée d'une zone marécageuse de savane flottante irriguée par la crique Angélique et la rivière de Kaw. On y trouve des écosystèmes de mangrove, de savane inondable et de forêt tropicale humide. La réserve abrite des espèces rares et protégées telles que le Caïman noir, l'Ibis rouge, l'Hoazin huppé et l'Atipa.
- **La réserve du Mont Grand Matoury**, gérée par l'ONF et la Mairie de Matoury, est située à huit kilomètres au sud de Cayenne. Elle s'étend sur 2123 hectares et comprend des montagnes, des forêts, des mangroves, des marais et deux criques marécageuses. Le mont constitue une sorte d'île au milieu de terres basses, favorisant la préservation d'une grande diversité, notamment avec la présence d'un palmier rare et protégé, l'*Astrocaryum minus*. La réserve abrite une avifaune caractéristique du littoral ainsi que de la forêt intérieure.
- **La réserve naturelle des Nouragues** est la deuxième plus grande réserve naturelle de Guyane avec une superficie de 1 000 km², après celle des TAF. Située à l'extrême sud de la CACL, elle est principalement recouverte de forêt primaire. Son relief est essentiellement collinaire, typique de la péninsule du bouclier guyanais. Le site comprend les Montagnes Balenfois avec des collines culminant à environ 400 mètres d'altitude et le dôme rocheux des Nouragues atteignant 430 mètres. La réserve abrite une biodiversité riche et la station des Nouragues, gérée par le CNRS, est un lieu privilégié pour l'étude des forêts tropicales et de leur fonctionnement.

4.2.5.3 Réserve Naturelle Régionale

Une réserve naturelle régionale (RNR) est une aire protégée dont la compétence de classement est confiée au conseil régional. Des évaluations périodiques sont faites dans le cadre des plans de gestion, documents définissant les enjeux et objectifs de gestion de l'espace naturel protégé. Ce statut peut être complété par d'autres statuts juridiques de protection tels que l'APPB qui est mis en place par le préfet.

Sur le territoire de la CACL, on trouve, une **Réserve Naturelle Régionale : la réserve Trésor**. Elle s'étale sur près de 2500 hectares du flanc sud-ouest de la montagne de Kaw, et s'insère entre la route départementale n°6 (RD6) en amont et la rivière Orapu en aval. Malgré sa superficie relativement modeste, la réserve naturelle Trésor abrite une stupéfiante biodiversité.

La combinaison de facteurs physiques (reliefs), édaphiques (nature des sols) et hydriques (accumulation d'eau) a façonné la réserve en une mosaïque de milieux différents allant des forêts plus ou moins encaissées sur les pentes de la montagne aux forêts marécageuses qui bordent l'Orapu en passant par une forêt de plaine (ou forêt de flat) entrecoupée de savanes humides et de collines isolées.

Chacune de ces unités écologiques aux caractéristiques bien définies abrite son cortège d'espèces propres participant à la richesse globale de la réserve naturelle régionale Trésor. Une réglementation spécifique y est appliquée. La réserve assure une ouverture au public et mène également des missions de recherches scientifiques sur la biodiversité du site.

4.2.5.4 Arrêté de protection de biotope

L'Arrêté de Protection de Biotope (APB) a pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées. C'est un outil de protection réglementaire de niveau départemental, dont la mise en œuvre est relativement souple. Il fait partie des espaces protégés relevant prioritairement de la Stratégie de Création d'Aires Protégées mise en place actuellement, et se classe en catégorie IV de l'UICN en tant qu'aire de gestion. En effet, la plupart des arrêtés de protection de biotope font l'objet d'un suivi soit directement à travers un comité placé sous l'autorité du préfet, soit indirectement dans le cadre de dispositifs tels que Natura 2000 et par appropriation par les acteurs locaux.

On recense **2 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope sur la CACL** :

- L'APPB (Aire de Protection des Populations de Biotope) du mont Grand Matoury a été remplacée par la création d'une réserve naturelle en 2006. Cependant, les deux périmètres ne coïncident pas exactement et l'APPB demeure uniquement sur les secteurs non couverts par la réserve.
- Un nouvel arrêté de protection de biotope est en cours de création pour la Montagne de Kaw, avec une consultation publique qui a eu lieu en octobre 2016. Le périmètre de protection de cet APB concerne la partie centrale du massif de Kaw, s'étendant sur plus de 17 kilomètres carrés. Seule la moitié ouest de ce périmètre se trouve sur le territoire de la CACL. Cet arrêté interdirait les défrichements et l'obtention de titres miniers, bien que l'exploitation forestière à faible impact puisse être autorisée.

4.2.5.5 Les sites du Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du littoral œuvre depuis plus de 30 ans à la préservation des sites naturels le long des côtes. En Guyane, où le littoral présente encore des espaces vierges, il est souvent l'objet de convoitises pour des projets d'urbanisation et d'agriculture. Dans le cadre de sa mission, le Conservatoire acquiert des espaces naturels qu'il confie ensuite aux collectivités locales pour assurer leur gestion. À ce jour, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) compte **12 des 14 sites guyanais du Conservatoire**.

Parmi les sites du Conservatoire présents sur le territoire de la CACL, on peut citer :

- Ensemble des îlets de Rémire (à l'exception de l'Enfant perdu) : 93 ha
- Montabo et Anse Montabo (sentier pédestre) : 20 ha
- Mont Bourda (sentier pédestre) : 25 ha
- Pointe Buzaré : 1.2 ha
- Îles du Salut (musée du baigneur)
- Salines de Montjoly (parcours pédestre en mangrove) : 26 ha + 38 ha
- Flanc du Mont Mahury et Habitation de Loyola : 180 ha
- Savanes du Petit Cayenne : 2312 ha
- Pripri Maillard : 55 ha
- Les Polders Mariane : 468 ha
- La Réserve Naturelle Trésor : 2476 ha
- Le Baigneur des Annamites : 203 ha

Le Conservatoire du littoral poursuit également son objectif de sécuriser une trame littorale en se fixant une stratégie d'acquisition de sites jusqu'en 2050. Dans le cadre de cette stratégie, il a identifié certains sites à acquérir en priorité afin de les protéger de la pression urbaine. Parmi ces sites figurent les mangroves Leblond et Larivot à Cayenne et Matoury, qui malgré leur classement en espaces remarquables du littoral, subissent une forte pression due à l'urbanisation environnante. De plus, des milieux humides tels que des mangroves, des forêts marécageuses et des savanes humides à Matoury sont actuellement préservés, mais risquent d'être soumis à des pressions dans les années à venir.

La gestion des sites du Conservatoire est généralement confiée aux communes, mais celles-ci peuvent rencontrer des difficultés pour assumer pleinement leurs responsabilités de gestionnaires, notamment en ce qui concerne les sites ouverts au public qui nécessitent un entretien plus régulier. Dans ce contexte, une meilleure efficacité pourrait être envisagée en mettant en commun les moyens dédiés à

la préservation et à la gestion des milieux naturels, peut-être en déléguant certaines compétences à la CACL.

4.2.5.6 PNR de la Guyane

Les parcs naturels régionaux (PNR) jouent un rôle important dans la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire, le développement économique et social, l'éducation et la sensibilisation du public. Ils sont un cadre privilégié pour les actions menées par les autorités publiques en faveur de la préservation des paysages, de la nature et du patrimoine culturel. Le Parc naturel régional de la Guyane, grâce à sa charte, assure une gestion appropriée de l'aménagement du territoire. Il surveille l'environnement et s'engage aux côtés de ses partenaires dans une démarche de développement durable.

Sur le territoire de la CACL, on compte **1 PNR, qui couvre entièrement la commune de Roura**. En tant que signataire de la charte, cette commune est incluse dans le périmètre d'application du PNRG.

4.2.5.7 Zones d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

Les Zones d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des secteurs définis comme présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Le territoire compte **34 ZNIEFF de type 1 et 14 ZNIEFF de type 2 sur la partie terrestre**, et **3 ZNIEFF de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2 sur la partie marine**.

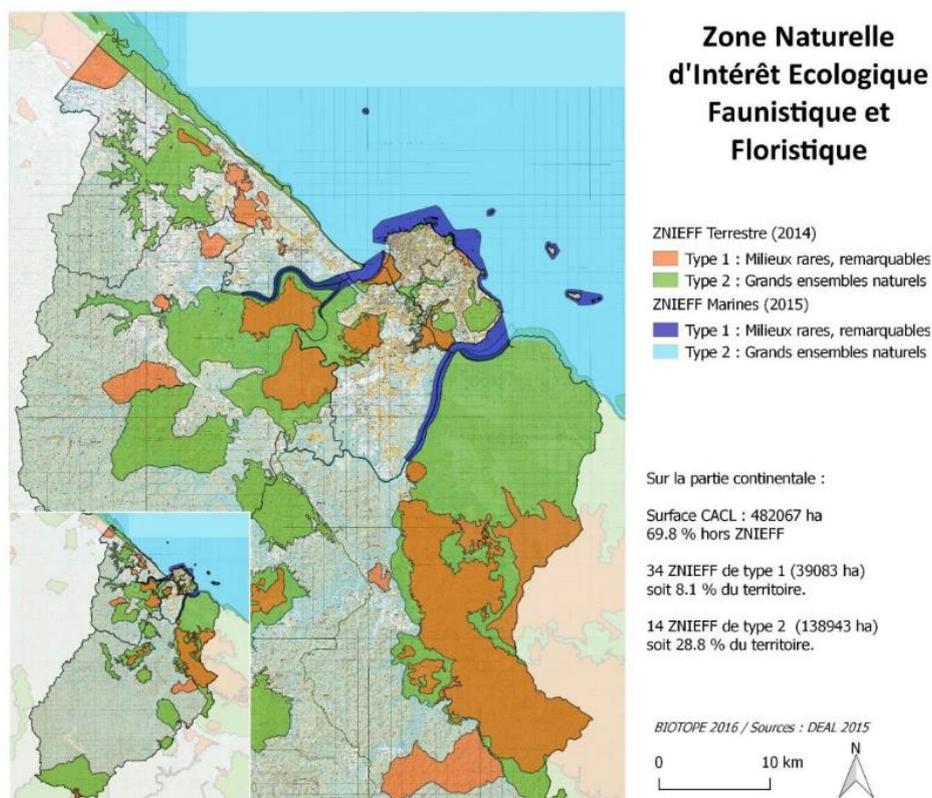


Figure 117: : localisation des zones d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique [source : SCOT CACL]

Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), bien que principalement concentrées dans la partie nord de la CACL, englobent une grande diversité de milieux naturels, allant des zones humides aux forêts denses. Certains de ces habitats sont largement répandus, mais leur

qualité écologique, caractérisée par leur conservation et la présence d'espèces rares et/ou endémiques, justifie leur classement (par exemple, la forêt dense de la montagne de Kaw).

D'autres habitats sont rares et menacés sur le territoire, tels que les savanes et les savanes rocheuses. Ils offrent des fonctionnalités essentielles à la survie de certaines espèces. Par exemple, la plage de Montjoly est cruciale pour les tortues marines.

Sur la partie terrestre, on peut distinguer trois vastes ensembles géographiques de ZNIEFF :

- Les plages, les côtes rocheuses et les îlets, qui présentent un caractère unique en Guyane et un intérêt indéniable pour la faune marine, notamment les poissons, les oiseaux, les tortues, les dauphins et les lamantins.
- Une mosaïque d'habitats sensibles comprenant des savanes, des zones humides situées à l'arrière de Cayenne et de Macouria.
- La montagne et la plaine de Kaw, qui constituent un réservoir de biodiversité exceptionnel, avec des marais et des forêts denses sur cuirasse.

Sur la partie marine, on peut distinguer trois types de milieux :

- Les embouchures des grands fleuves.
- Les eaux au pied des côtes et des îlets rocheux.
- La zone maritime du plateau continental proche.

En somme, les ZNIEFF de la CACL englobent une diversité de milieux naturels, allant des habitats répandus mais d'une grande valeur écologique aux habitats rares et menacés qui jouent un rôle crucial pour certaines espèces.

4.2.5.8 Autres milieux naturels

4.2.5.8.1 Milieux boisés

Le domaine forestier permanent

Le Domaine forestier permanent en Guyane, géré par l'Office National des Forêts, englobe toutes les zones à vocation forestière stricte du Nord de la région. Sa délimitation a été établie par un décret en 2008, conformément à la législation forestière en vigueur. Il regroupe les espaces forestiers protégés et les principaux massifs de production de bois de Guyane, totalisant une superficie de 2,4 millions d'hectares. Cette zone couvre environ les deux tiers de la surface de la CACL dans sa partie sud, ainsi que des espaces boisés classés tels que le Mont Paramana et l'Arboretum de l'Égyptienne à Matoury. Des directives régionales d'aménagement sont élaborées pour définir les enjeux, les connaissances actuelles et les principes de gestion des forêts du Nord de la Guyane, qui sont ensuite appliqués dans chaque massif forestier.

Des milieux forestiers variés

Cette catégorie regroupe différents types de forêts tropicales humides qui couvrent 422 421 hectares, soit 85 % du territoire de la CACL :

- Les forêts sur cordons sableux : Elles sont peu développées en Guyane, représentant seulement 1 219 hectares (0,25 % du territoire de la CACL). Elles se trouvent principalement sur la plaine de Kaw et le lieu-dit "Guatemala". Ces forêts sont impactées par l'exploitation de carrières et sont parfois utilisées à des fins agricoles. Entre 2001 et 2011, 30 hectares de ces forêts ont disparu.
 - Les forêts de la plaine côtière ancienne : Elles se situent sur des terres basses, à une altitude inférieure à 15 mètres, sur d'anciens sédiments marins. Elles couvrent environ 37 600 hectares (7,6 % du territoire) et sont principalement concentrées à l'arrière du littoral. Entre 2001 et 2011, ces forêts ont régressé de 3 512 hectares (-8,5 %) en raison de l'extension de l'urbanisation. Les secteurs les plus touchés sont Macouria, Soula, La Carapa à l'ouest, et Galion, Beauséjour et Marguerite à l'est.
 - Les forêts littorales sur rochers : Elles se développent sur les sites où le socle précambrien rencontre la mer, principalement sur les monts de l'île de Cayenne (Montabo, Mont Bourda, Mont Ravel et Mont Mahury) et les îlets au large de Rémire. Entre 2001 et 2011, ces forêts ont
-

régressé de 126 hectares (-16,8 %), principalement sur les flancs du Mont Mahury en raison de la déforestation liée à l'ouverture de terres agricoles.

- Les forêts hautes : Elles se trouvent sur le socle précambrien, contrairement aux sédiments marins de la plaine côtière, et se présentent sous la forme de collines ou de plateaux. Ces forêts couvrent une superficie de 339 000 hectares (68,5 % du territoire de la CACL) et sont principalement situées au sud du territoire. Leur régression est due à l'expansion de l'agriculture et de l'exploitation minière, ainsi qu'à l'extension des zones urbaines isolées vers Risquetout, Galion, Montagne des Chevaux et Marguerite. L'exploitation forestière se concentre également dans ces forêts.
- Les forêts basses : Elles se développent sur les sommets des montagnes, à une altitude supérieure à 200 mètres, avec une couche de sol latéritique ou saprolitique. Ces forêts sont rares en Guyane et représentent seulement 982 hectares (0,2 % du territoire de la CACL). Les secteurs connus se trouvent sur la Montagne de Kaw et le Mont Grand Matoury, et aucune menace n'est répertoriée pour ce milieu.

Des milieux forestiers localement sous pression

Couvrant plus de 10 000 hectares (un peu plus de 2 % du territoire de la CACL), les forêts se présentent sous différentes formes, notamment :

- Forêts dégradées de terre ferme (environ 6 000 hectares)
- Forêts inondables ou marécageuses dégradées (environ 400 hectares)
- Forêts et végétations arbustives en mutation (environ 4 000 hectares)

Elles sont principalement localisées dans la commune de Macouria, le long de la RN1, et dans les zones peu urbanisées de la commune de Matoury. Depuis 2001, ces surfaces ont diminué de 16 % en raison d'une meilleure gestion des terres et de la réalisation de nombreux projets d'aménagement.

Malgré l'influence humaine sur ces milieux, ils sont importants pour le déplacement des espèces. Ils peuvent servir de zones tampon entre les zones urbanisées et les espaces naturels préservés. Selon leur degré de dégradation, leur capacité de récupération et la présence ou l'absence de projets d'aménagement, ils peuvent être destinés à l'urbanisation ou intégrés dans un réseau de continuité écologique (trame verte et bleue)

4.2.5.8.2 Milieux ouverts

Les savanes du littoral guyanais sont des zones ouvertes au milieu de la forêt, représentant seulement 0,2% du territoire guyanais. Dans la CACL, elles couvrent 1,1% du territoire, principalement le long du littoral. Les savanes sont menacées par l'urbanisation, l'agriculture et les espèces envahissantes.

Il y a trois types de savanes :

- Les savanes inondables, régulièrement inondées lors de la saison des pluies,
- Les savanes sèches, avec une végétation herbacée et parfois broussailleuse.
- Les savanes roches, qui sont des zones rocheuses sans végétation et très rares en Guyane.

Les savanes inondables sont relativement préservées, mais les savanes sèches ont régressé de 13,7% entre 2001 et 2011. Les savanes abritent une nature riche et diversifiée, avec des espèces protégées et menacées.

4.2.5.8.3 Zones humides

Une zone humide est définie par l'article 2 de la loi sur l'Eau de 1992, comme étant un « terrain exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Ces zones sont protégées notamment de par leur diminution très importante (environ 50% ces 50 dernières années), leur participation au bon état des eaux et milieux aquatiques et à l'atténuation des crues.

De nombreuses zones humides sont présentes sur le territoire, notamment au nord-est, le long de la côte et de l'Approuague. La localisation de ces zones est présentée dans la figure ci-dessous.

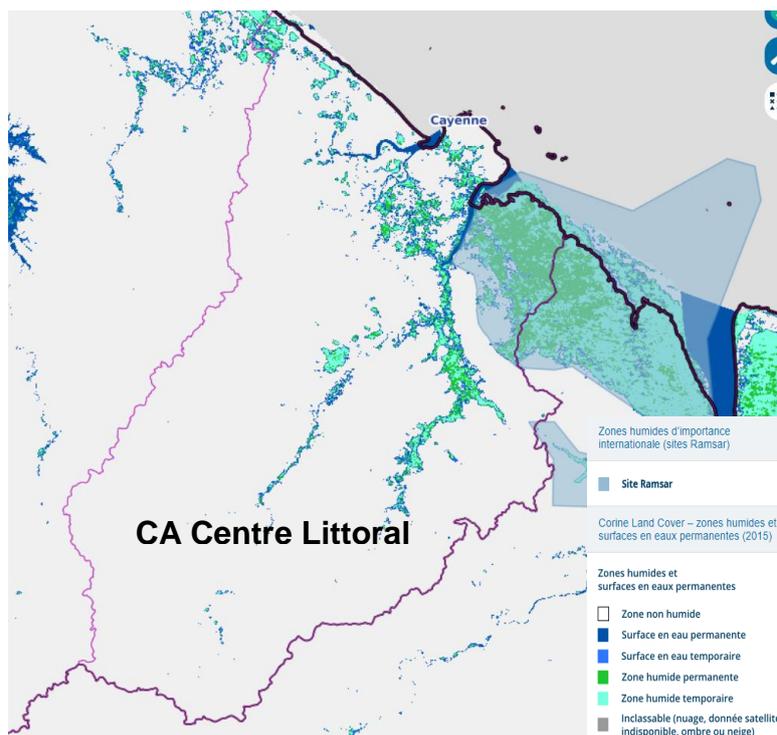


Figure 118: Localisation des zones humides sur le territoire de la CACL [source : géoportail]

On distingue deux types de **zones humides** sur le territoire :

- Les milieux humides forestiers
- Les cours d'eau et milieux humides associés

4.2.5.8.4 Les milieux humides forestiers

Les milieux humides forestiers sont des forêts d'eau saumâtre, des mangroves et des forêts marécageuses. Les zones naturelles occupent une part importante de la CACL, représentant environ 42 717 hectares, soit 8,5 % de sa superficie totale.

Les mangroves

La mangrove est une formation végétale composée de palétuviers qui se trouve dans la zone de balancement des marées. Elle prospère grâce à l'arrivée régulière de sédiments, ce qui lui permet de progresser sur la CACL avec une augmentation de 6 % entre 2001 et 2011, couvrant une superficie de 9 084 hectares. La mangrove occupe environ 70 % des côtes de la CACL, mais elle diminue sur les côtes de la ville de Cayenne. Il existe également une autre forme de mangrove plus stable, appelée "Marécage ripicole", composée de palétuviers *Rhizophora*, présente uniquement entre les rivières de Montsinéry et Tonnégrande.

Les forêts inondées ou marécageuses

Les formations arborescentes qui sont régulièrement ou continuellement inondées ou marécageuses couvrent 6,8 % du territoire, soit 33 634 hectares. Cependant, leur étendue à l'intérieur du territoire le long des criques forestières reste mal connue.

Ces forêts se distinguent par une diversité végétale relativement faible, mais elles sont considérées comme un patrimoine en Guyane en raison de leur flore unique. Elles abritent plusieurs espèces de plantes et d'animaux protégés, tels que le *Bactris nancibaensis*, le *Lecythis pneumatophora*, la *Platémide* à tête orange, et jouent un rôle crucial dans les cycles biologiques d'une partie de la faune guyanaise.

Ces forêts subissent une pression humaine modérée le long du littoral urbanisé, mais elles sont principalement affectées par l'exploitation aurifère alluvionnaire lors de l'installation de mines d'or dans le secteur de Cacao.

4.2.5.8.5 Les cours d'eau et milieux humides associés

Ces milieux, qui constituent la fondation de la trame bleue, regroupent une superficie de 25 765 hectares, ce qui correspond à 5,2 % de la CACL.

Les fleuves et criques

Le réseau hydrographique présente une densité et une ramification extrêmement élevées. Il abrite une biodiversité variée, que ce soit dans les zones à écoulement rapide appelées "zones de saut", les zones à écoulement lent appelées "zones de bief ou vasque", ou les zones environnantes. Le milieu aquatique et le milieu terrestre sont étroitement liés : l'eau y est acide et peu minéralisée, ce qui rend sa productivité faible. Par conséquent, le réseau alimentaire aquatique dépend fortement de la matière organique produite par la végétation forestière qui borde les rivières et les fleuves tout au long de leur cours (insectes terrestres, fruits et graines tombant dans l'eau, feuilles emportées par les crues).

Les marais intérieurs et marécages boisés

Les "Pripris" (dénomination locale) désignent les terres basses qui sont inondées pendant la saison des pluies et qui restent partiellement saturées d'eau tout au long de l'année. Ces zones couvrent une superficie de 22 672 hectares, répartis entre les marais de Kaw, ceux de la crique Fouillée, du Petit Cayenne et ceux de la crique Macouria, ce qui en fait la majorité des zones humides du littoral.

En raison de leur caractère non constructible, ces milieux restent relativement préservés des pressions humaines.

Les marais maritimes ou marais saumâtres

Les terres basses avec végétation, situées au-dessus du niveau de marée haute mais susceptibles d'être inondées par les eaux de mer, sont représentées uniquement par les 57 hectares des Salines de Montjoly. Depuis 2001, 2 ha ont été soustraits à cette zone humide.

En ce qui concerne les plans d'eau, il y en a peu dans la CACL. Ces plans d'eau sont généralement artificiels, résultant d'activités industrielles telles que d'anciennes carrières, ou sont utilisés comme réserves d'eau, comme c'est le cas du Lac du Rorota. Cependant, ils ne contribuent pas significativement à l'enrichissement de la biodiversité locale

4.2.6 Trame verte et bleue

Au sens du Grenelle, la Trame Verte et la trame Bleue (TVB) ont pour objectif « d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation et à la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels ». De plus, elle :

- Vise à permettre aux :
 - Espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, etc. ;
 - Ecosystèmes de continuer à rendre leurs services à l'homme.
- Repose sur une approche par « milieux » ou « sous trame » : ensemble des espaces constitués par un même type de milieu, comportant tant des réservoirs de biodiversité que des corridors écologiques formés d'éléments généralement linéaires (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) ;
- Résulte de la superposition de toutes les sous-trames identifiées sur un même territoire.
- Est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, qui se doit d'être défini à l'échelle du territoire régional et décliné à l'échelle locale, selon un principe de « poupées russes ».

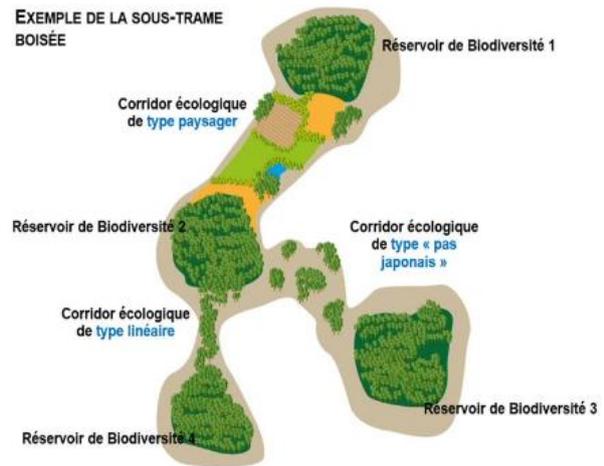
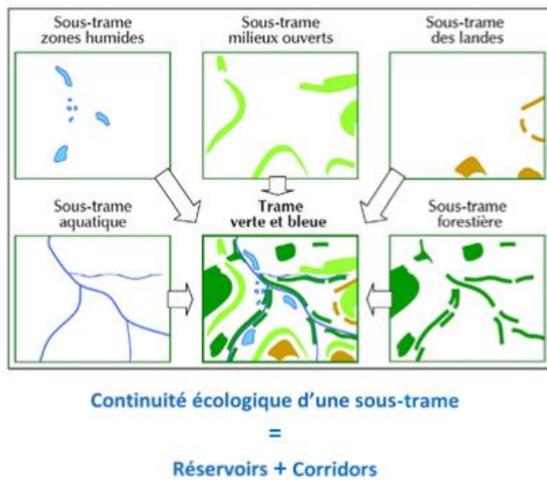


Figure 119: Composition des continuités écologiques d'une sous-trame (Source : Rapport de présentation du SCoT de la CACL, Volet 2 – Etat Initial de l'Environnement)

En matière de TVB, la Guyane est couverte par un SAR (Schéma d'Aménagement Régional) adopté en 2016, et actuellement en vigueur²³⁰. Celui-ci définit ainsi des continuités écologiques à l'échelle régionale.

Le SCoT décline et précise le SRCE et le SAR. Il définit ainsi des réservoirs de biodiversité et un ensemble de trames verte et bleue par commune en leur donnant des orientations (préservation, restauration, valorisation) (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).



NB : tracés et contours indicatifs = intentions ajustables à l'échelle parcellaire

Figure 120: Eléments de la Trame Verte et Bleue identifiés par le SCoT de la CACL (Source : DOO du SCoT de la CACL)

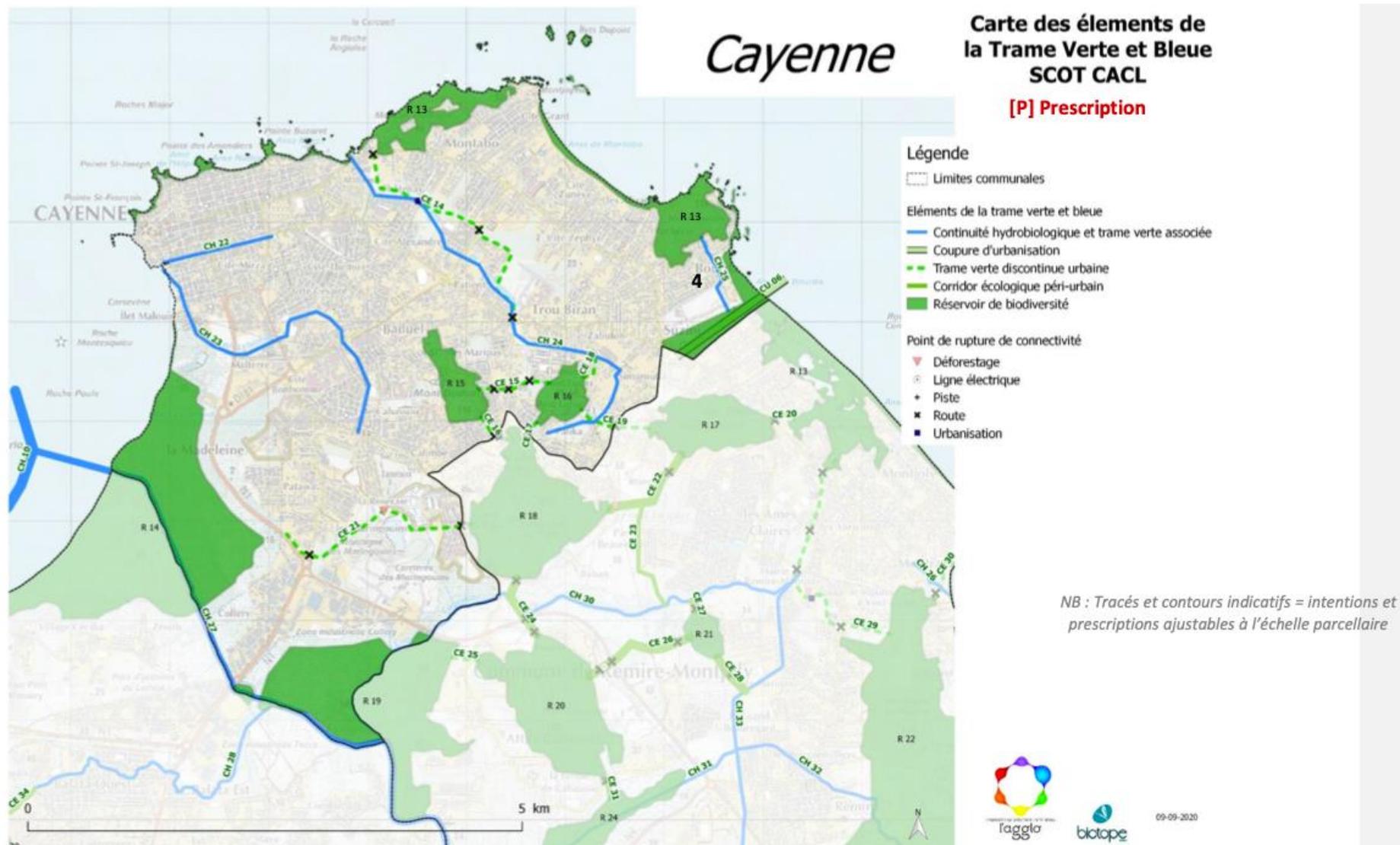


Figure 121: Zoom sur les éléments de la TVB autour de Cayenne (Source : DOO du SCoT de la CACL)

[P] Prescription

Rémire Montjoly

Carte des éléments de la Trame Verte et Bleue SCOT CACL

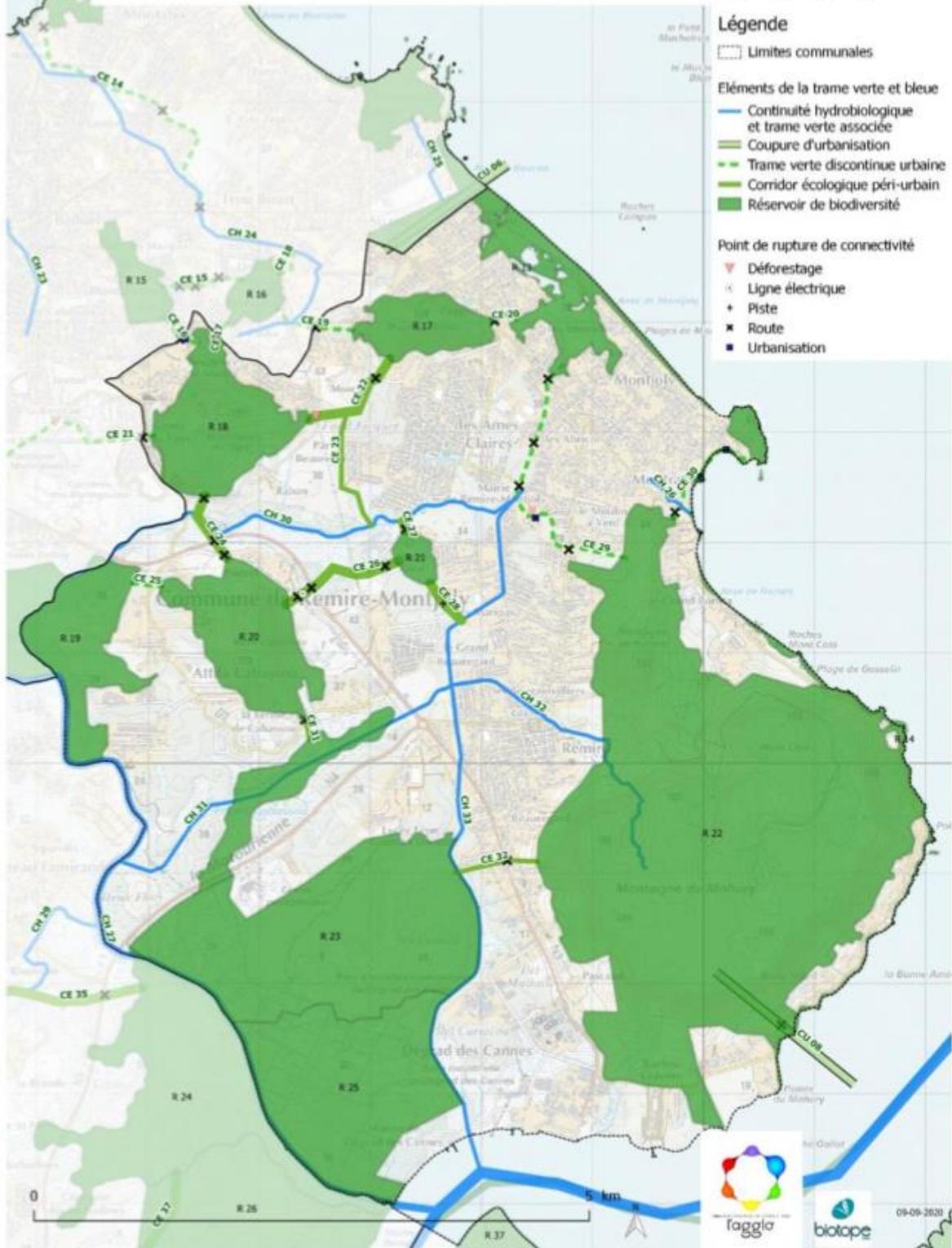


Figure 122: Zoom sur les éléments de la TVB autour de Rémire-Montjoly (Source : DOO du SCOT de la CACL)

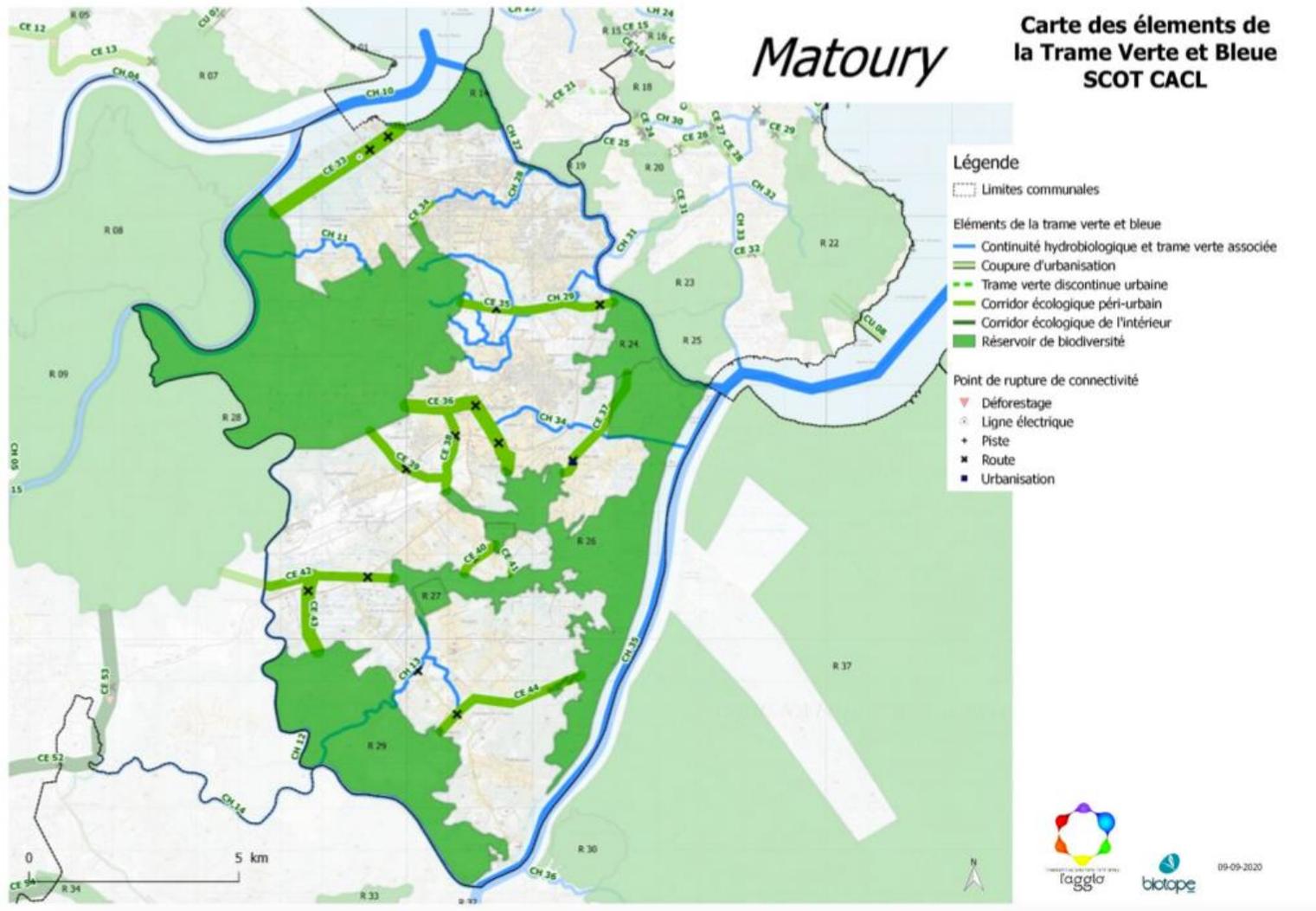


Figure 123: Zoom sur les éléments de la TVB autour de Matoury (Source : DOO du SCoT de la CACL)

Macouria

Carte des éléments de la Trame Verte et Bleue SCOT CACL

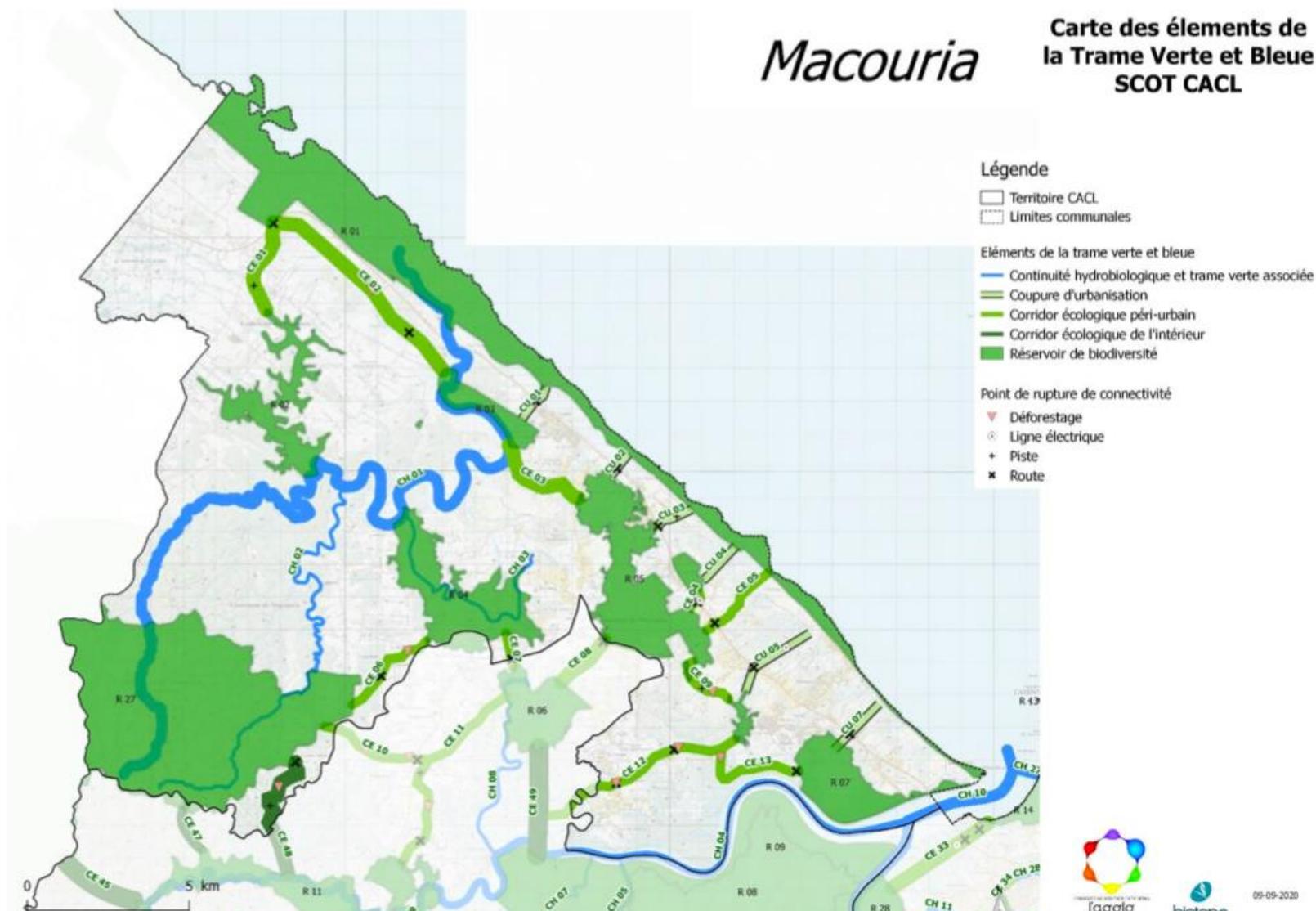


Figure 124: Zoom sur les éléments de la TVB autour de Macouria (Source : DOO du SCOT de la CACL)

Montsinéry Tonnegrande

Carte des éléments de la Trame Verte et Bleue SCOT CACL

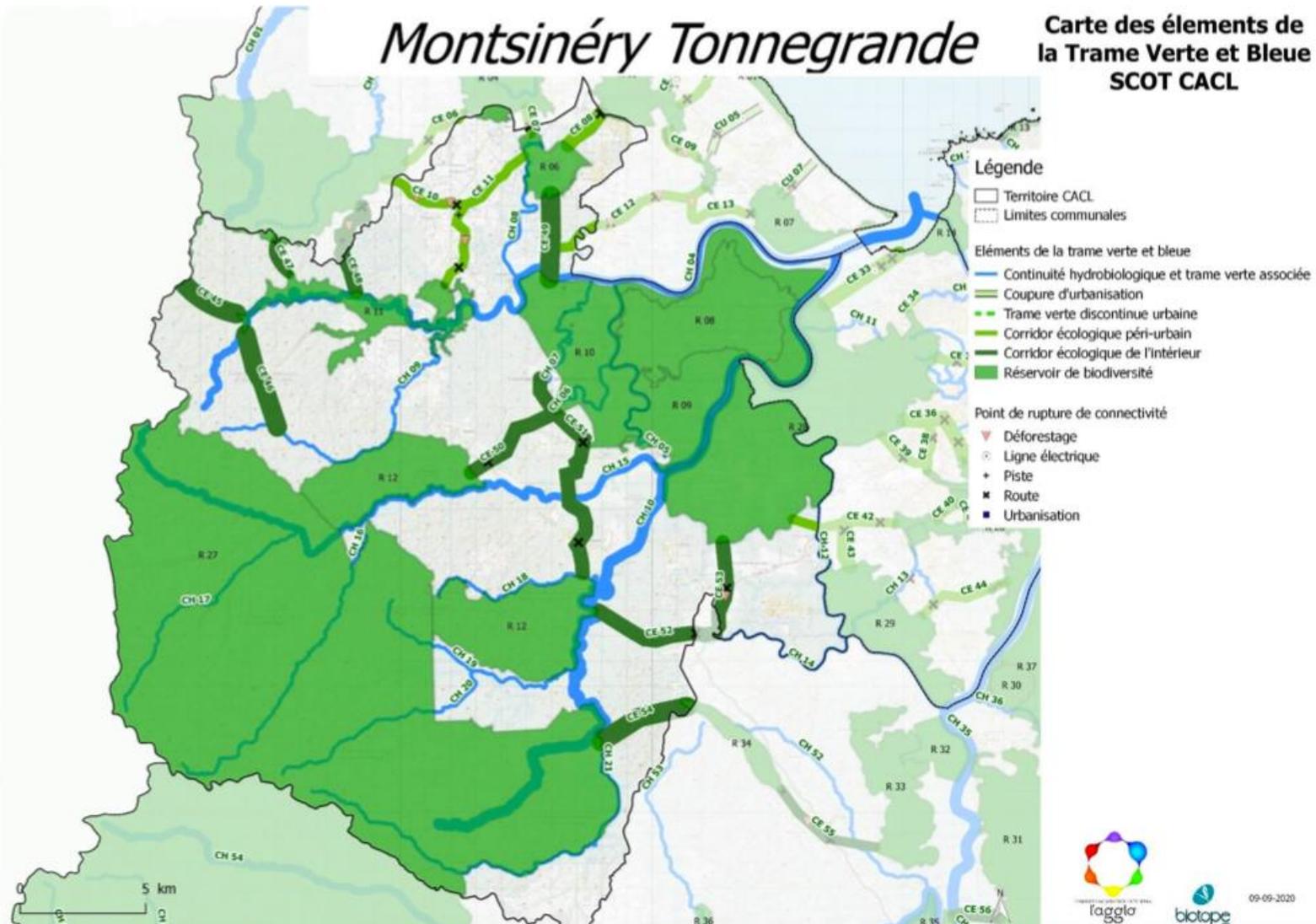


Figure 125: Zoom sur les éléments de la TVB autour de Montsinéry Tonnegrande (Source : DOO du SCoT de la CACL)

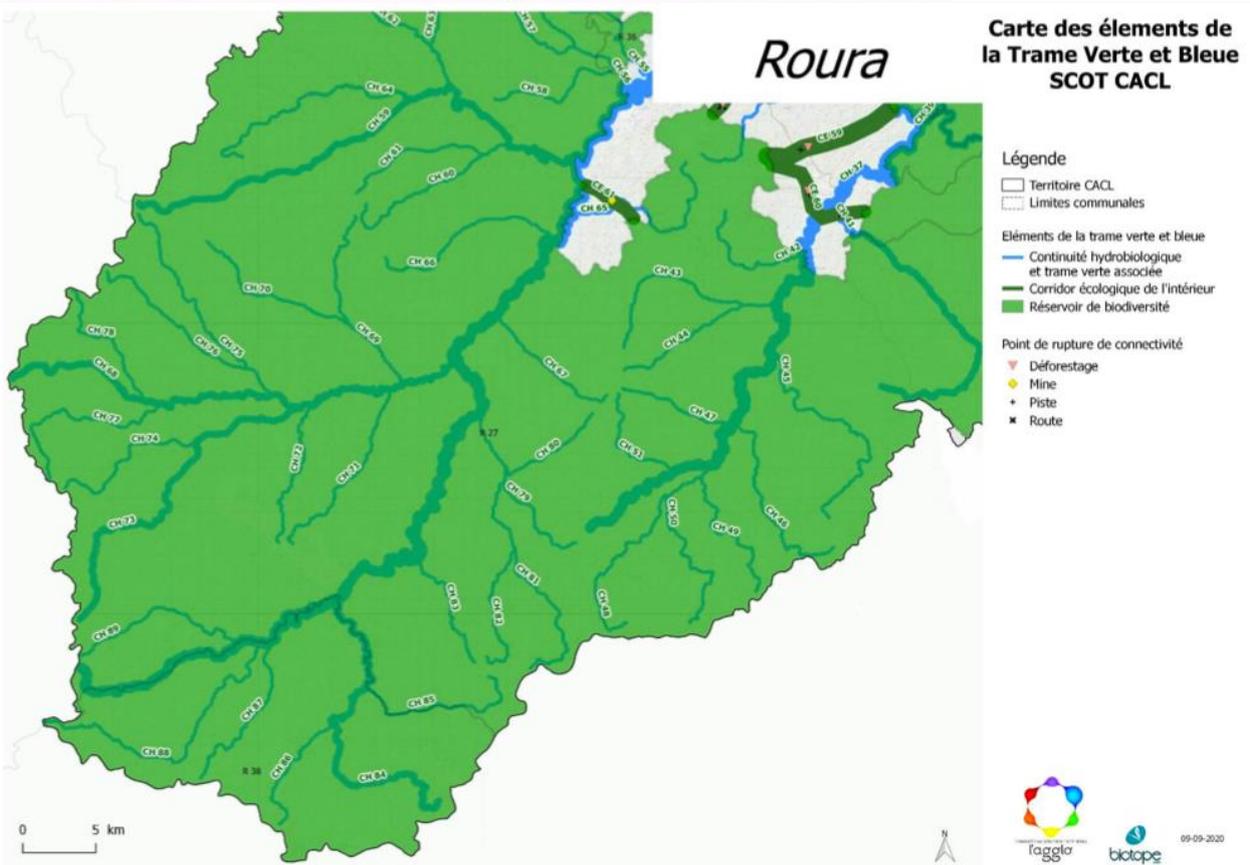
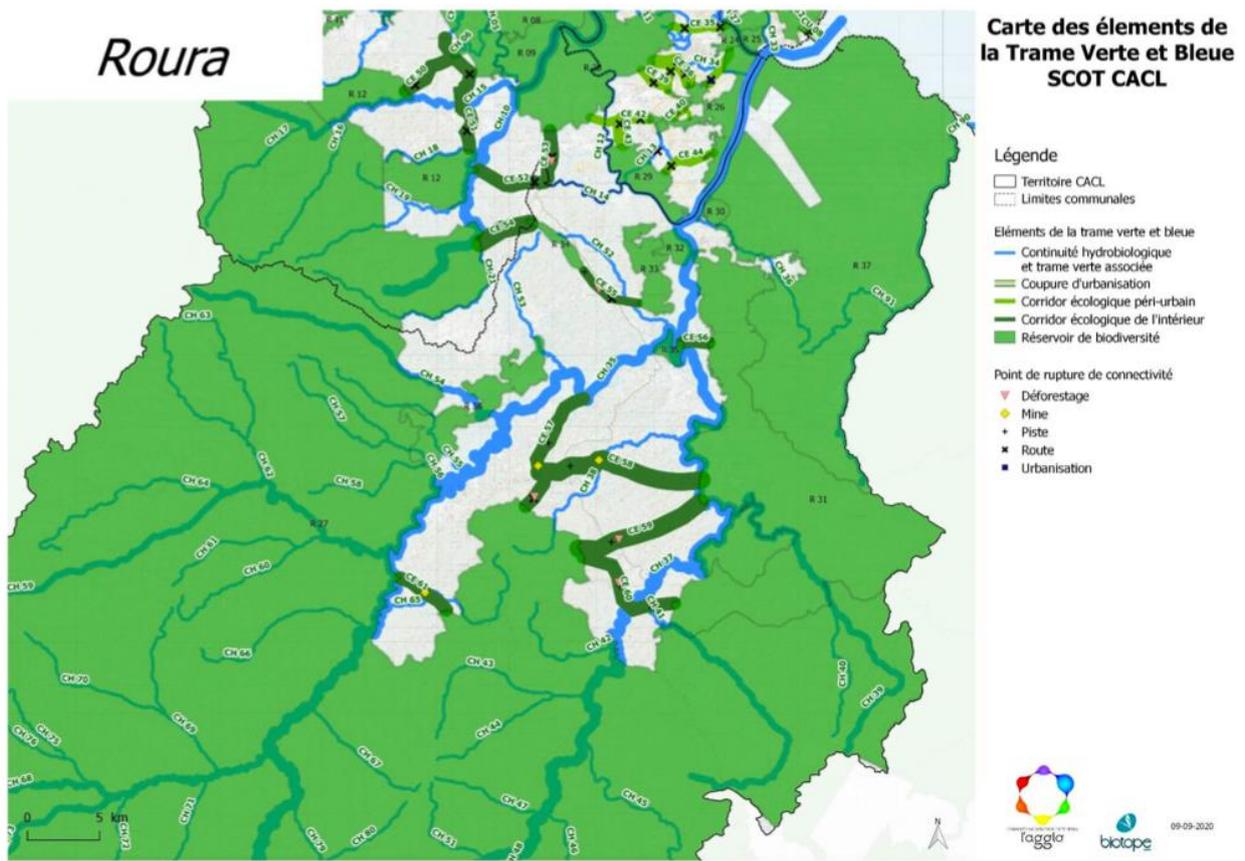


Figure 126: Zoom sur les éléments de la TVB autour de Roura (Source : DOO du SCOT de la CACL)

4.2.6.1 Définitions

Les **continuités écologiques** correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales (corridors écologiques). L'ensemble des continuités écologiques constituent le réseau écologique du territoire dont l'état définit la survie des espèces et le bon fonctionnement écologique. Toutefois, ces continuités sont perturbées ou interrompues par la fragmentation et la destruction d'espaces naturels.

Les **réservoirs de biodiversité** sont « des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. » (OFB).

Les **corridors écologiques** « assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie » (OFB).

Des **zones tampons** sont présentes sur le pourtour des corridors et réservoirs (intégralité du lit majeur pour un cours d'eau).

4.2.6.2 Trame verte

Aux termes des dispositions du II de l'[article L.371-1](#) du code de l'environnement, la Trame verte, composante terrestre de la Trame, comprend :

- « Tout ou partie des espaces protégés au titre du présent livre et du titre Ier du livre IV ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;
- Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés au 1° ;
- Les surfaces mentionnées au I de l'[article L. 211-14](#). »

Le SAR définit 3 sous-trames vertes :

- Milieux boisés : milieux forestiers variés et en bon état + milieux forestiers dégradés ;
- Milieux ouverts : savanes sèches + savanes roches ;
- Milieux littoraux : plages + côtes rocheuses.

Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques sont détaillés dans les parties suivantes.

4.2.6.3 Trame bleue

Aux termes des dispositions du III de l'[article L.371-1](#) du code de l'environnement, la Trame bleue, composante aquatique de la Trame, comprend :

- « Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'[article L. 214-17](#) ;
- Tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'[article L. 212-1](#), et notamment les zones humides mentionnées à l'[article L. 211-3](#) ;
- Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité et non visés aux 1° ou 2° du présent III. »

Sur le territoire de la CACL, les milieux constituant la trame bleue représentent une surface de 25 765 ha (5,2 % de la CACL). La trame bleue comprend :

- Les fleuves et criques ;
- Les marais intérieurs et marécages boisés ;
- Les marais maritimes ou marais saumâtres ;
- Les plans d'eau.

Le SAR définit également une sous-trame bleue : Milieux humides et cours d'eau : marais + savanes humides + milieux forestiers humides + cours d'eau (fleuves et criques).

Les principales atteintes possibles sont les ouvrages hydrauliques, freinant le passage de la faune aquatique, ainsi que les pollutions des milieux.

Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques sont détaillés dans les parties suivantes.

4.2.6.4 Réservoirs de biodiversité

Ces espaces recouvrent :

- « Les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité mentionnés au 1° du II de l'[article L. 371-1](#) du code de l'environnement ;
- Tout ou partie des espaces protégés au titre des dispositions du livre III et du titre Ier du livre IV du code de l'environnement ;
- Tout ou partie des cours d'eau et canaux mentionnés au 1° et au 3° du III de l'[article L. 371-1](#) du code de l'environnement qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;
- Tout ou partie des zones humides mentionnées au 2° et au 3° du III de l'[article L. 371-1](#) du code de l'environnement , qui peuvent jouer le rôle soit de réservoirs de biodiversité, soit de corridors écologiques, soit les deux à la fois ».

Le SAR et le SCoT identifient ainsi **41 réservoirs de biodiversité** (dont 21 venant du SAR, 19 identifiés par le SCoT et 1 venant du SAR et du SCoT) représentant 375 790 ha soit environ 74 % du territoire de la CACL (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) :

- La Réserve Naturelle Nationale du Mont Grand Matoury ;
- La Réserve Naturelle Régionale de Trésor ;
- L'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope sur la montagne de Kaw (partie sur la commune de Roura) ;
- Le Domaine Forestier Permanent ;
- Les sites classés de l'habitation Vidal-Mondélice à Rémire-Montjoly, classé par décret du 27 avril 2016 ;
- Les espaces naturels remarquables du littoral ;
- Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I de l'inventaire modernisé de 2014 ;
- Les zones humides du site RAMSAR des marais de Kaw sur la commune de Roura ;
- Les sites appartenant au Conservatoire du Littoral ;
- Les « Espaces Boisés Classés » (EBC) définis dans les PLU des communes de l'île de Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Roura et Macouria ;
- Certaines « Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique » (ZNIEFF) de type II de l'inventaire modernisé de 2014 ;
- Certains milieux naturels remarquables situés dans les « Espaces Naturels de Conservations Durables » définis par le SAR ;
- Le réservoir biologique des « lacs de la Césarée » (seul secteur classé en « Zones agricoles » dans le SAR, les autres ont été évités).

Sur ces 41 réservoirs de biodiversité différentes prescriptions du SCoT s'appliquent (Tableau 26: Prescriptions du SCoT concernant les réservoirs de biodiversité de la CACL (Source : DOO du SCoT de la CACL)

et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Ces prescriptions peuvent être regroupées en 6 groupes :

- **Protection** : 33 réservoirs ;
 - **Valorisation** : 34 réservoirs ;
 - **Restauration** : 13 réservoirs ;
 - **Gestion** : 1 réservoir ;
 - **Création** : 4 réservoirs ;
 - **Continuité / Maintien / Conservation** : 10 réservoirs.
-

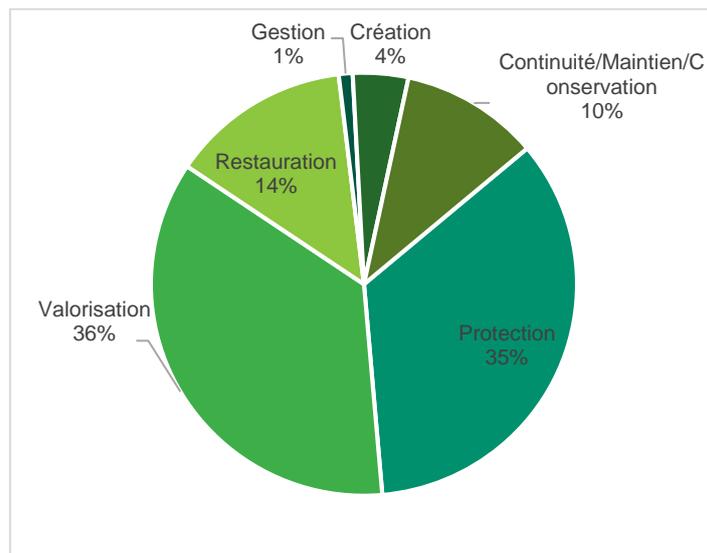


Figure 127: Synthèse des prescriptions du SCoT concernant les réservoirs de biodiversité de la CACL (Source : DOO du SCoT de la CACL)

Prescriptions du SCoT	Nombre de réservoirs concernés
Maintien d'une continuité Nord-Ouest / Sud-Est via la forêt originale sur quartzite, d'extension restreinte et localisée	1
Protection des milieux et des espèces	26
Protection et valorisation des milieux, des espèces et du patrimoine historique	1
Restauration et maintien d'une couverture végétale diversifiée comme élément relais de biodiversité pour l'île de Cayenne, protection des sols et interdiction de brulis	1
Restauration et maintien de la couverture forestière comme élément relais de biodiversité pour l'île de Cayenne, et protection des sols	6
Restauration et protection des savanes et des boisements périphériques	1
Restauration, protection et valorisation écologiquement soutenable des milieux, de la fonctionnalité et du patrimoine	5
Assurer une continuité écologique terrestre avec le Mont grand Matoury	1
Conservation durable de la biodiversité	1
Création de voie verte et embarcation fluviale légère	4
Gestion des espèces exotiques envahissantes	1
Valorisation du patrimoine culturel et écologique	16
Valorisation écologiquement soutenable des ressources aquacole et touristique	3
Valorisation écologiquement soutenable des ressources et du paysage	6
Valorisation écologiquement soutenable des ressources, du paysage et du patrimoine	1
Valorisation forestière écologiquement soutenable	1
Valorisation touristique	1
Agriculture périurbaine	4
Assurer une continuité transversale à la route de la Levée	1
Valorisation touristique de la rivière du Tour de l'île	1

Tableau 26: Prescriptions du SCoT concernant les réservoirs de biodiversité de la CACL (Source : DOO du SCoT de la CACL)

4.2.6.5 Corridors Ecologiques

On peut distinguer 3 types de corridors écologiques :

- « Les corridors linéaires (haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, bandes enherbées le long des cours d'eau,...) ;
- Les corridors discontinus (ponctuation d'espaces-relais ou d'îlots-refuges, mares permanentes ou temporaires, bosquets,...) ;
- Les corridors paysagers (mosaïque de structures paysagères variées). »

Le SAR et le SCoT définissent **160 corridors écologiques** regroupés en 5 types (**Erreur ! Source du renvoi introuvable., Erreur ! Source du renvoi introuvable., Erreur ! Source du renvoi introuvable. et Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) :

- Les **Grands Corridors écologique de l'Intérieur** ont vocation à maintenir des coupures naturelles : il convient donc de préserver et maintenir leurs caractéristiques, fonctions et services écosystémiques de qualité.
- Les **Corridors écologiques péri-urbains**, majoritairement menacés et sous pression, concernent les corridors à proximité des zones urbaines et agricoles où l'artificialisation des terres est déjà fortement avancée : des mesures de compensation et de restauration sont à prévoir sur leur linéaire, notamment lors d'aménagement situés à proximité, pour assurer une réelle continuité et préserver les enjeux de biodiversité. Les activités douces (sentier de randonnée, forêt urbaines), voir des activités agricoles peu destructrices (agroforesterie d'espèces locales, prélèvement de ressource végétale naturelles...) peuvent y être autorisées.
- Les **Corridors de la Trame verte discontinue urbaine** sont pour la majorité sous pression et menacées, voir dégradées de telle sorte que les continuités écologiques ne sont actuellement plus assurées ou que partiellement : il convient, lorsque les milieux naturels ne sont plus existant, de restaurer et favoriser des d'espaces-relais vert et bleu ou des îlots-refuges en «pas japonais » (bosquets arborés sauvages, parcs publics urbains, alignements d'arbre et arbres majestueux, jardins privés ou partagés, parcelles cultivées diversifiées, plan d'eau et berges végétalisées, bassins d'orage végétalisés...).
- Les **continuités hydrobiologiques et les trames vertes associées** correspondent aux principaux fleuves et cours d'eau (à minima les classes 1 à 3 de la BD Carthage), qui sont des continuités existantes, et sont à préserver tant vis à vis de leur qualité hydrologique, de leur fonctionnement aquatique et de leur rôle pour la biodiversité à la fois terrestre et aquatique.
- Les **coupures d'urbanisation**, espaces identifiés par le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), sont des espaces naturels et recevront en conséquence dans les documents d'urbanisme un classement approprié faisant obstacle à leur urbanisation.

Type de corridor	Nombre	Linéaire (km)
Corridor écologique de l'intérieur	17	90.699
Corridor écologique péri-urbain	33	81.515
Trame verte discontinue urbaine	11	11.826
Continuité hydrobiologique	91	1575.343
Coupure d'urbanisation péri-urbaine	7	11.331
Coupure d'urbanisation urbaine	1	1.352
Total	160	1772.066

Figure 128: Répartition des corridors écologiques de la CALC (Source : DOO du SCoT de la CACL)

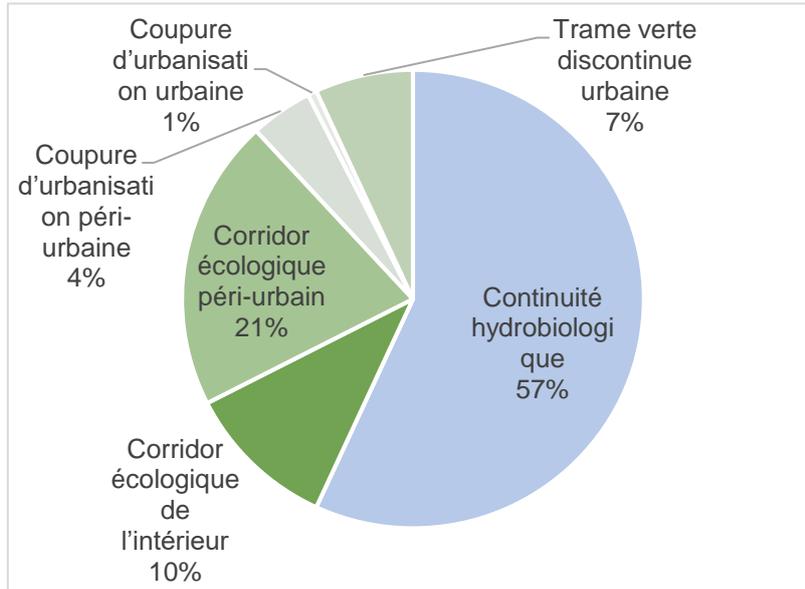


Figure 129: Répartition par type des corridors écologiques de la CALC
(Source : DOO du SCoT de la CACL)

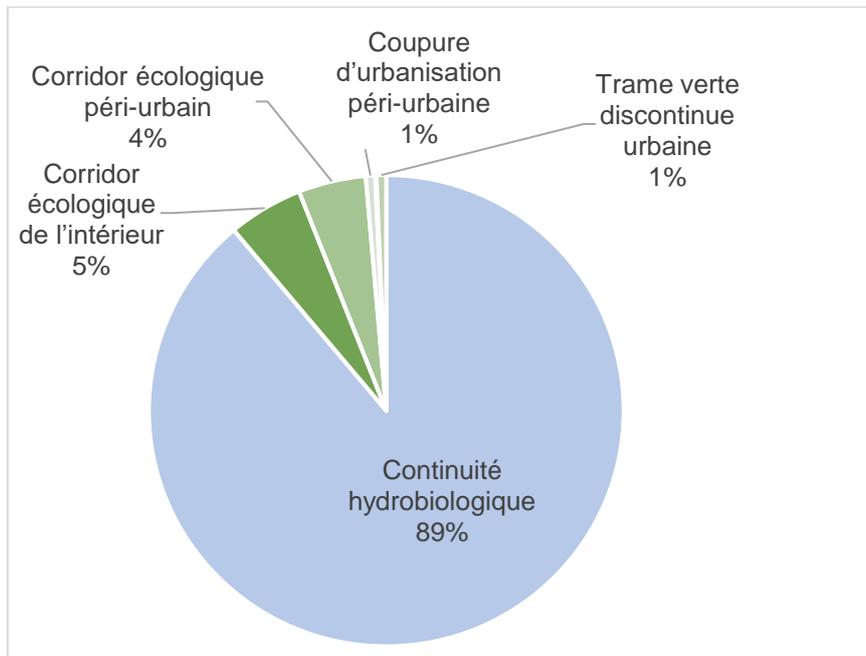


Figure 130: Répartition des corridors écologiques de la CALC en fonction du linéaire représenté (Source : DOO du SCoT de la CACL)

4.2.6.6 Le projet TRAMES

Il est à noter qu'en complément des travaux menés sur le SCoT, la CACL a soutenu la réalisation du projet TRAMES. Celui-ci vise à :

- Identifier les habitats favorables constitutifs de la Trame Verte et Bleue ;
- Permettre aux communes de l'agglomération de pouvoir traduire finement les enjeux écologiques définis dans le SCoT ;
- Décliner, par les communes, au plus près les trames vertes et bleues définies dans les documents de rang supérieur

4.2.7 Synthèse des enjeux liés au milieu naturel

Enjeux pour le territoire :

- Grande diversité de paysages : **Préservation et valorisation des paysages du territoire ainsi que du patrimoine bâti et architectural** existant en maîtrisant le développement de l'urbanisation ;
 - Littoral caractérisé par la prédominance de la mangrove et de la forêt littorale : **Limitation de la pollution des milieux** ;
 - **Biodiversité riche à préserver** :
 - Menacée par les routes coupant les milieux (taux de mortalité de la faune par collision important) : Conciliation des déplacements essentiels des espèces avec les besoins des usagers de la route ;
 - Menacée par les espèces exotiques envahissantes : Gestion des espèces exotiques envahissantes.
 - Nombreux espaces de qualité et d'importance écologique, paysagère et historique : **Préservation des milieux sensibles et menacés** ;
 - Une trame verte et bleue importante sur le territoire subissant de ruptures écologiques : **Préservation et restauration de la trame verte et bleue** (notamment trame verte urbaine ;
 - Nombreux risques naturels pesant sur les communes de la CACL : **Réduction de la vulnérabilité aux risques majeurs du territoire** (inondation et mouvement de terrain) et prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire.
-

4.3 Milieux humains

4.3.1 Risques naturels

Les risques naturels recouvrent l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, ouvrages et équipements. De différentes natures (canicule, éruption volcanique, avalanche, inondation ou feux de forêts), ces risques sont susceptibles d'être dangereux sur les plans humain, économique et environnemental.

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Guyane réalisé en décembre 2015²³¹ (et actuellement en vigueur²³², on compte principalement **4 types de risques naturels présents sur le territoire de la CACL** :

- Le risque d'inondation,
- Le risque de mouvements de terrains,
- Le risque de feux de végétation
- Le risque littoral.

Il existe également **5 autres risques plus anecdotiques** : le risque radon, le risque sismique, risque sécheresse, risque de foudre et le risque de micro-rafales de vent. Les communes de la CACL sont exposées différemment à ces risques (Tableau 6).

Nom de la commune	 Inondation	 Mouvements de terrain	 Feu de végétation	 Erosion du littoral	 Radon	Nombre de risque
Cayenne	x	x	x	x		4
Macouria	x		x		x	3
Matoury	x	x	x	x		4
Rémire-Monjoly	x	x	x	x		2
Roura	x				x	2
Montsinéry-Tonnegrande					x	1
Nombre de communes concernées	5	3	4	3	3	-

²³¹ <https://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/le-dossier-departemental-des-risques-naturels-r1061.html>

²³² Juillet 2023.

Tableau 27: Risques naturels présents et sous un PPRN sur les communes de la CACL (Réalisé par AERE d'après les données du DDRM de la Guyane, 2015)

4.3.1.1 Risque inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Selon le régime hydrologique des cours d'eau et leurs profils topographiques, il existe plusieurs types d'inondations :

- Un débordement de cours d'eau, des crues torrentielles.
- Un ruissellement en secteur urbain ou rural.
- Une remontée de la nappe phréatique.
- Une stagnation des eaux pluviales.

Les fortes précipitations, en particulier le long du littoral, sont directement liées au risque d'inondation. Ce risque est aggravé par une urbanisation importante, souvent réalisée dans les zones inondables des cours d'eau et dans les zones de faible altitude.

Actuellement, **5 des 6 communes de la CACL ont un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) approuvé** : Cayenne, Macouria, Matoury, Rémire-Montjoly et Roura. De plus, depuis novembre 2016, les communes de l'Île de Cayenne (Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly) sont concernées par les Territoires à Risques Importants d'inondations (TRI). Ces mesures remplacent les PPRi dans les zones les plus contraintes.

Communes concernées par le risque d'inondation

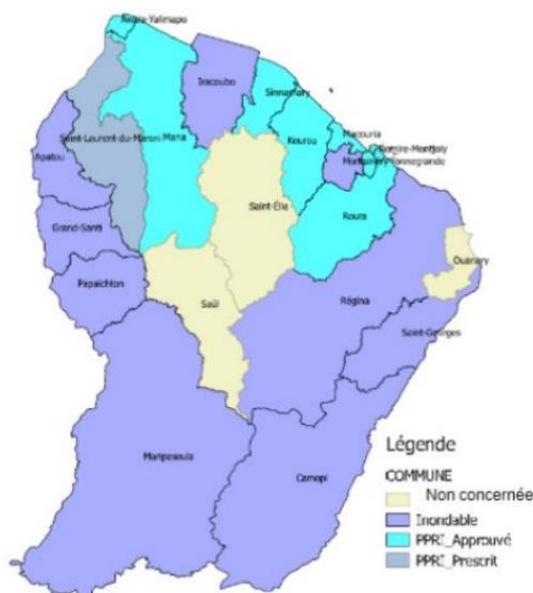


Figure 131: Communes concernées par le risque inondation (source : DDRM de Guyane)

Cependant, la question du risque d'inondation devient de plus en plus préoccupante, notamment sur l'Île de Cayenne où il n'existe pas de gestion des eaux de surface telle que le drainage ou des bassins de rétention. De plus, la pression foncière a conduit à des constructions illégales.

Il est à noter que la loi Grenelle 2 a introduit l'obligation de créer des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) dans l'article L.566-7 du code de l'environnement.

Le PGRI de Guyane a été officiellement adopté le 9 décembre 2015 par arrêté préfectoral, soulignant ainsi l'importance de la gestion proactive des risques d'inondation dans la région.

Zoom des risques d'inondations par commune :

- **À Cayenne**, la partie sud du centre-ville, drainée par les canaux Laussat et Leblond Eau-Lisette, est exposée à un risque potentiel d'inondation. Cette zone comprend principalement des habitations et de petits commerces, ainsi qu'une école et une zone artisanale (ZA Galmot). Les autres zones d'intérêt de la commune de Cayenne se trouvent le long des cours d'eau Montabo et Mouche (à Bourda), également principalement des zones résidentielles, mais qui abritent également deux établissements de santé, la clinique Hibiscus et Véronique.
 - **À Rémile-Montjoly**, les principaux enjeux se situent également dans des zones résidentielles. Elles sont localisées le long de la crique Cabassou, du canal Beauregard et du canal Nord-Sud. Le service technique municipal et quelques entreprises de la zone d'activité de Dégrad des Cannes font également partie des zones exposées à l'aléa d'inondation.
 - **À Matoury**, les enjeux les plus nombreux se trouvent également dans des zones résidentielles. Elles sont situées le long des principaux cours d'eau et canaux de la commune, tels que la crique fouillée, la crique Balata et la crique Hôpital. Une partie de la zone industrielle du Larivot, située dans le lit majeur de la rivière de Cayenne, est également exposée au risque d'inondation.
 - **À Roura**, les zones inondables concernent principalement des espaces naturels et des terres agricoles où quelques habitations de l'exploitant et des bâtiments d'activité ont été construits. Au nord du bourg de Roura, une grande zone est sujette à l'aléa inondation où la commune envisage un développement futur.
 - **À Macouria**, les enjeux les plus importants se trouvent également dans des zones résidentielles. Tout le bourg de Tonate est potentiellement exposé à l'aléa d'inondation. On y trouve plusieurs écoles, un collège, la mairie et ses services techniques, les pompiers et la gendarmerie. Quelques bâtiments d'activité de la zone industrielle de Soula sont également concernés, ainsi que de vastes espaces agricoles et naturels.
 - **À Montsinéry-Tonnégrande**, à l'exception de quelques habitations susceptibles d'être touchées par l'aléa d'inondation dans le bourg de Tonnégrande, les enjeux sont moins importants.
-

4.3.1.2 Risque de mouvement de terrain

Il existe **différents types de mouvements de terrains** :

- Mouvements lents et continus dont : le retrait-gonflements des argiles, les glissements et les tassements des sols.
- Mouvements rapides et discontinus dont : les éboulements, coulées, affaiblissement des sols, etc.

Des événements tels que ceux survenus à Cabassou dans la commune de Rémire-Montjoly en 2002, ou plus récemment sur le secteur du Mont Baduel à Cayenne, ont mis en évidence la sensibilité aux risques liés aux glissements de terrain et ont souligné l'impact des modes d'aménagement sur l'aggravation de ces risques. En Guyane, c'est le territoire de l'Île de Cayenne qui est le plus exposé au risque de mouvement de terrain. Les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury comprennent des plaines côtières basses ainsi que des collines et monts isolés de tailles et d'orientations variables, certains dépassant même les 100 mètres d'altitude.

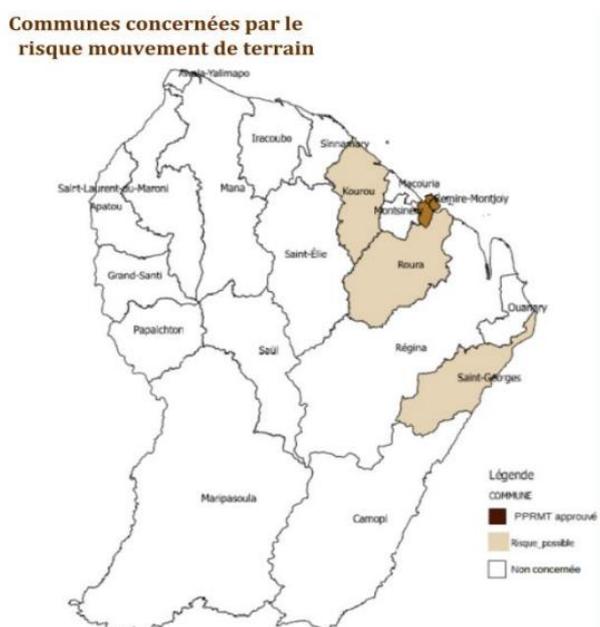


Figure 132: Communes concernées par le risque mouvement de terrain (source : DDRM de Guyane)

Actuellement, deux monts situés dans l'Île de Cayenne font l'objet d'un suivi régulier : le Mont Cabassou et le Mont Baduel.

À ce jour, il existe trois Plans de Prévention des Risques (PPR) mouvements de terrains approuvés pour Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly.

La commune de Roura ne dispose pas actuellement d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) mouvements de terrains, mais il est probable que la commune soit également concernée par ce risque.

4.3.1.3 Risque feux de végétation

Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Guyane, un feu de végétation se produit lorsque des flammes se déclarent et se propagent dans des formations sub-forestières de petite taille telles que des formations d'arbres feuillus, des broussailles, des savanes, des prairies et des surfaces cultivées.

En général, la période la plus propice aux feux de végétation est la saison sèche, en raison de la combinaison de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols. Un incendie est un phénomène qui échappe au contrôle humain, tant en termes de durée que d'étendue. Pour qu'un feu se déclenche et se propage, il faut trois conditions : une source de chaleur (comme une flamme ou une étincelle), un apport d'oxygène (généralement le vent) et un combustible (la végétation environnante).

Le risque de feu de **végétation est significatif en Guyane et est classé au niveau 4 sur une échelle de 1 à 5 au niveau national**, ce qui correspond à un niveau élevé de risque. La surveillance et l'alerte de ce risque sont effectuées dans les trois principaux secteurs à enjeux, à savoir Saint-Laurent-du-Maroni, **Kourou** et **l'île de Cayenne**, où l'équipement est suffisant pour disposer de mesures fiables.

Communes concernées par le risque de feux de végétation (bilan 2014)

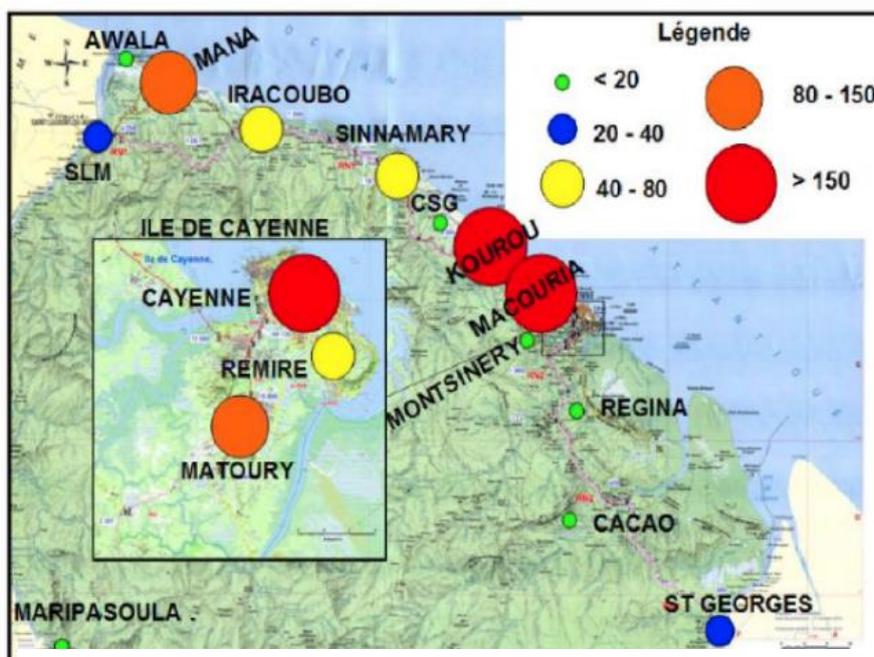


Figure 133: Communes concernées par le risque de feux de végétation (source : DDRM Guyane)

En Guyane, 4 niveaux de risques ont été définis, auxquels s'ajoute une posture opérationnelle spécifique sur le terrain, déclenchée par la Préfecture :

- Niveau faible (vert) : aucun dispositif particulier n'est mis en place.
- Niveau modéré (orange) : vigilance accrue des services de lutte contre les incendies dans la zone concernée, information des communes et des communautés de communes.
- Niveau sévère (rouge) : si nécessaire, déploiement adapté des moyens de lutte départementaux (SDIS/Brigade de sapeurs-pompiers de Paris), patrouilles des agents communaux et des communautés de communes (information et répression), surveillance renforcée au poste de commandement, diffusion d'un communiqué aux médias pour appeler à la vigilance, etc.
- Niveau exceptionnel (noir) : similaire au niveau sévère, mais avec en plus la mise en place de patrouilles des Forces Armées de Guyane, des collectivités territoriales et des agences environnementales dans la zone concernée, l'élaboration et la diffusion d'arrêtés préfectoraux interdisant absolument les brûlages, une information renforcée des populations et des grands opérateurs tels qu'EDF, Orange et le Centre Spatial de Guyane (CSG).

4.3.1.4 Risque sismique

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Guyane, « un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments. ».

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (articles R563-1 à R563-8 du code de l'environnement) :

- 1 zone de sismicité de niveau 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible) ;
- 4 zones de sismicité de niveau 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

La Guyane, en tant que territoire situé dans une région géologiquement active, présente un risque sismique. Bien que la sismicité en Guyane soit généralement considérée **comme étant faible, de niveau 1**, des séismes peuvent se produire dans la région.

4.3.1.5 Risque d'érosion du littoral

Les risques liés au littoral se caractérisent par la présence d'enjeux humains et la possibilité de deux types de phénomènes qui peuvent se produire de manière simultanée :

- la submersion marine, qui correspond à une inondation par la mer de zones normalement hors d'eau, qu'elle soit lente ou rapide,
- et l'érosion du trait de côte.

En Guyane, le littoral est particulièrement vulnérable à l'érosion côtière. Le trait de côte du plateau des Guyanes est caractérisé par une fluctuation constante. La mer peut avancer ou reculer d'environ 100 mètres en une année. Ce phénomène, qui résulte notamment de l'envasement et de l'érosion successifs de la zone côtière, est observable depuis plusieurs milliers d'années en raison des apports sédimentaires du fleuve Amazone. Cette situation est notamment visible sur le littoral de la ville de Cayenne.

Actuellement, trois communes disposent d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) : Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury. La commune de Macouria est identifiée comme étant exposée à un risque possible. Les zones les plus exposées comprennent la rive droite de l'embouchure du fleuve Mahury, l'anse de Rémire, l'anse de Bourda-Montravel, l'anse de Montabo-Bourda, ainsi que le centre-ville de Cayenne. Ces zones font l'objet d'une attention particulière dans le cadre des mesures de prévention et de gestion des risques liés au littoral en Guyane.



Figure 134: Communes concernées par un PPRL
(source : DDRM de Guyane)

4.3.1.6 Risque radon

Le risque de contamination au radon, un gaz radioactif d'origine naturelle, est un aspect important à prendre en compte. Ce gaz représente environ un tiers de l'exposition moyenne de la population française aux rayonnements ionisants. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau, mais présente principalement un risque sanitaire pour les humains lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments. Le radon se trouve partout à la surface de la planète, à des concentrations variables selon les régions. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium, présents dans la croûte terrestre, et se retrouve principalement dans les sous-sols granitiques et volcaniques, ainsi que dans certains matériaux de construction.

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a classé les communes en fonction du potentiel radon du sol, en utilisant les connaissances géologiques. Il existe 3 catégories :

- Catégorie 1 : Faible potentiel, ce sont des zones où le potentiel radon est faible.
- Catégorie 2 : Faible potentiel avec des facteurs aggravants, ce sont des zones où le potentiel radon est faible, mais des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.
- Catégorie 3 : Élevé potentiel, ce sont des zones où le potentiel radon est significatif. Dans les 7 000 communes concernées, qui abritent 12,2 millions d'habitants, plus de 40 % des bâtiments dépassent 100 Bq/m³ de radon, et plus de 10 % dépassent 300 Bq/m³.

Concernant les communes de la CACL :

- Macouria, Roura et Montsinéry-Tonnegrande sont classées en catégorie 3, avec un potentiel radon élevé.
 - Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly sont classées en catégorie 1, avec un potentiel radon faible.
-

4.3.2 Risques technologiques

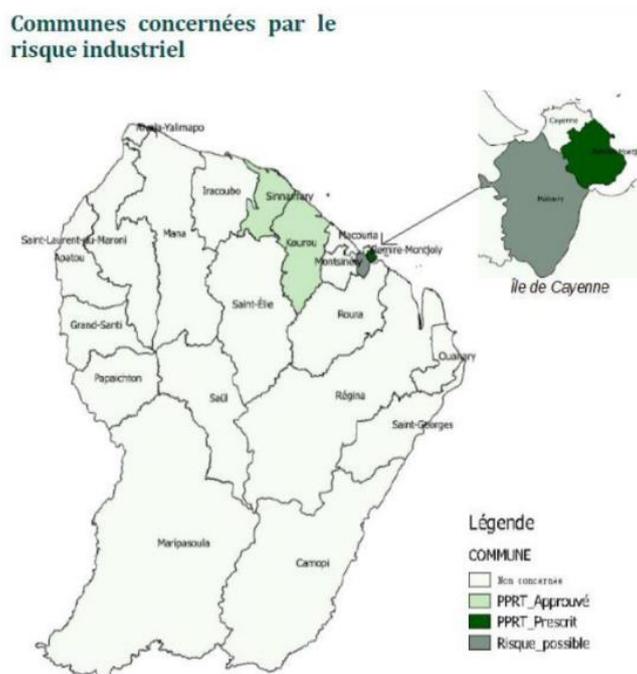
4.3.2.1 Risque industriel

Le risque industriel majeur se réfère à un événement accidentel qui se produit dans une installation industrielle et qui entraîne des conséquences graves et immédiates sur le personnel, les résidents locaux, les biens et l'environnement. Les principaux types de risques incluent les incendies, les explosions et la dispersion de produits dangereux dans l'air ou le sol.

On comptabilise **78 installations**²³³ classées pour l'environnement (ICPE) sur le territoire dont 3 sont classées SEVESO :

- L'entreprise SARA, située à Rémire-Montjoly, qui est principalement un dépôt d'hydrocarbures et est classée SEVESO seuil haut.
- L'entreprise EDF, également basée à Rémire-Montjoly, qui se concentre sur la production d'électricité et est classée SEVESO seuil bas.
- L'entreprise Air Liquide Spatial Guyane, basée à Rémire-Montjoly, qui gère le dépôt de méthanol et est classée SEVESO seuil bas.

Actuellement, la commune de Rémire-Montjoly dispose d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) prescrit mais non approuvé. En revanche, la commune de Matoury est identifiée comme une commune présentant un risque possible.



Source : DDRM de Guyane, décembre 2015

Figure 135: Commune concernées par un PPRT [source : DDRM de Guyane, décembre 2015]

²³³ Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CACL. Version approuvée par le conseil communautaire le 8 juillet 2022.

4.3.2.3 Risque rupture de barrage

Le territoire de la CACL est concerné par ce risque du fait de la présence du barrage du Rorota sur la commune de Rémire-Montjoly. Cependant ce barrage n'est pas soumis à la réglementation des Plans Particuliers d'Intervention.

4.3.3 Nuisances

4.3.3.1 Bruit lié aux infrastructures de transport terrestre

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 impose aux autorités compétentes l'élaboration, l'approbation et la publication de **cartes de bruit stratégiques (CBS)** pour les zones urbaines de plus de 100 000 habitants, ainsi que pour certaines infrastructures de transport. Ces infrastructures comprennent :

- Les routes et autoroutes avec un trafic annuel dépassant les 3 millions de véhicules.
- Les voies ferrées avec un trafic annuel dépassant les 30 000 passages de trains.
- Les aéroports civils avec un trafic annuel dépassant les 50 000 mouvements.

Sur le territoire de la CACL, la directive européenne concerne les réseaux routiers ayant un trafic supérieur à 3 000 000 de véhicules par an²³⁵, soit environ 8 200 véhicules par jour. Les routes suivantes sont concernées : RD1, RD2, RD3, RD17, RD18, RD181, RD23, RVC1, RN1 et RN2.

Estimation du nombre de personnes exposées à un dépassement des valeurs limites²³⁶ de la CACL :

	Dépassement de la valeur limite de 68 dB (A) du Lden	Dépassement de la valeur limite de 62 dB (A) du Ln
RD1	717	361
RD2	221	25
RD3	511	260
RD17	924	638
RD18	379	147
RN1	82	28
RN2	55	16

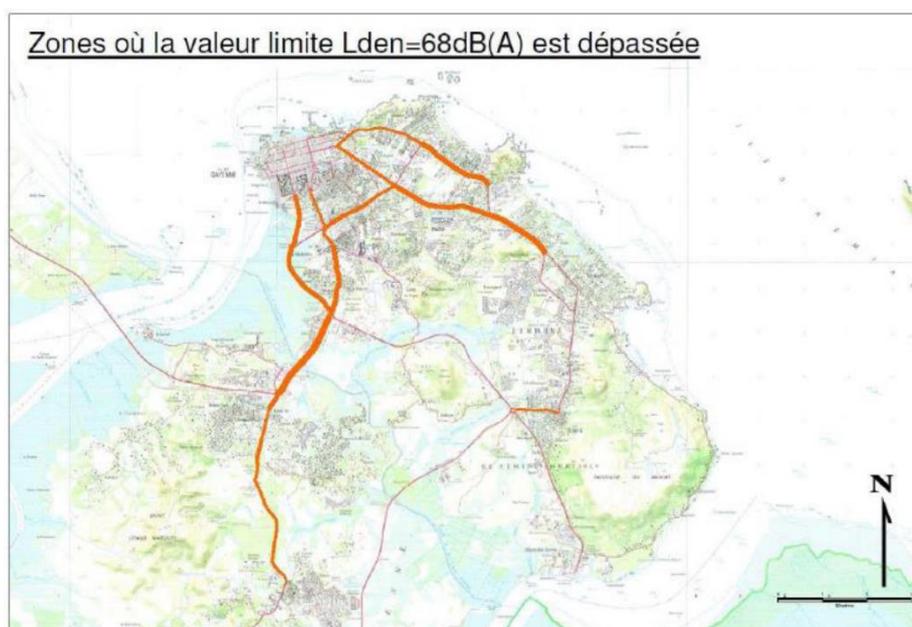
Tableau 28: Estimation du nombre de personnes exposées à un dépassement des valeurs limites de la CACL
[Source : Diagnostic Plan de Déplacements Urbains – 2016]

²³⁵Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CACL. Version approuvée par le conseil communautaire le 8 juillet 2022.

²³⁶ Valeurs limites en dB(A) : Lden : 68 et Ln : 62



(Source CETE Normandie Centre/LRPC Blois)



(Source CETE Normandie Centre/LRPC Blois)

Figure 137: Zones de bruit lié aux infrastructures de transport terrestre où la limite est dépassée [Source : SCOT CACL, 2022]

Dans les secteurs affectés par le bruit, il est obligatoire de prévoir une isolation acoustique dans la construction des futurs bâtiments pour se protéger des bruits provenant de l'extérieur. Les infrastructures concernées sont les routes qui supportent plus de 5 000 véhicules par jour au moment du classement, ainsi que les projets routiers pour lesquels les prévisions de trafic à la mise en service dépassent également 5 000 véhicules par jour.

Les infrastructures sont classées en fonction du niveau sonore prévu dans environ 20 ans. Il existe cinq catégories, numérotées de 1 à 5, correspondant aux niveaux sonores les plus élevés à les plus bas. Selon la catégorie, la largeur maximale du secteur affecté par le bruit varie.

Il est important de noter que ce classement n'interdit pas la construction. Il ne crée pas de contraintes d'urbanisme, mais fournit simplement une information aux constructeurs. À cet effet, il est inclus dans les documents annexes du plan local d'urbanisme.

4.3.3.2 Bruit lié à l'aviation

Le plan d'exposition au bruit (PEB) est un document d'urbanisme qui définit les règles d'utilisation des terrains exposés aux nuisances sonores causées par les avions. Son but est de contrôler le développement des communes en interdisant ou en limitant la construction de nouveaux bâtiments autour des aéroports afin de ne pas exposer de nouvelles populations aux nuisances sonores. Le PEB vise à anticiper, sur une période de 15 à 20 ans, le développement de l'activité aérienne, l'extension des infrastructures et les évolutions des procédures de circulation aérienne, tout en évitant d'augmenter les populations déjà affectées par les nuisances sonores.

L'aéroport de Cayenne-Félix Eboué, situé dans la commune de Matoury, a été soumis à un Plan d'Exposition aux Bruits (PEB) dès 1985, conformément à l'ancienne réglementation. Le PEB actuel a été élaboré en se basant sur les prévisions de trafic pour l'année 2006. Cet aéroport, destiné à la circulation aérienne publique, est classé en catégorie A, ce qui signifie qu'il est conçu pour accueillir des services de grande distance dans toutes les circonstances.

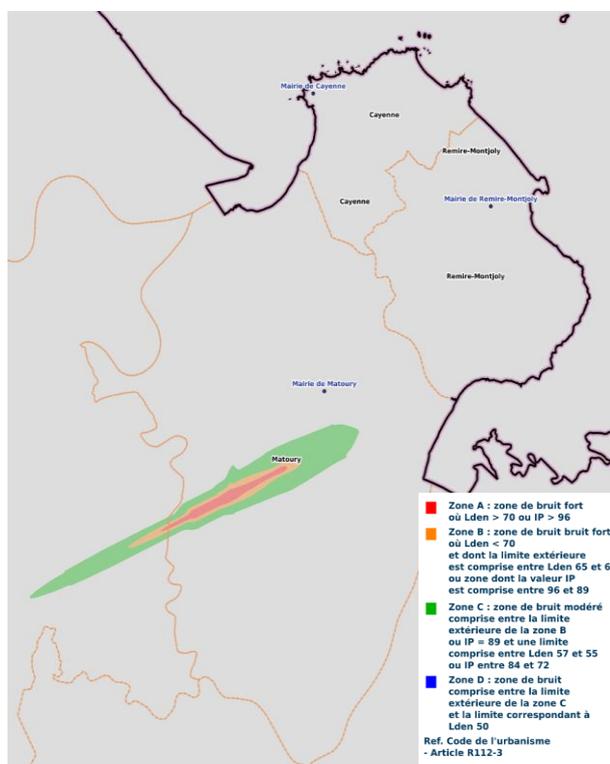


Figure 138: Plan d'Exposition au Bruit (PEB) / Zones de bruits au voisinage des aéroports [Source : Géoportail, mise à jour en 2022]

Les dispositions du plan de dégagement ont pour but de protéger les installations suivantes :

- Une piste d'une longueur de 3200 mètres et d'une largeur de 45 mètres, orientée dans la direction 082-282° (Sud-Ouest / Nord-Est). Elle est prolongée de 200 mètres du côté Nord-Est et comporte une ligne d'approche du côté Sud-Ouest.
- Une hélisation.
- Un pylône anémométrique et un radar vent.

4.3.4 Patrimoine architectural et historique

4.3.4.1 Patrimoine bâti

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), il y a 59²³⁷ bâtiments inscrits ou classés au titre monuments historiques.

La majorité de ces patrimoines sont situées dans **la ville de Cayenne, on recense 40²³⁸ édifices** comportant au moins une protection au titre des monuments historiques dont 31 bâtiments et sites protégés sont inscrits au titre des Monuments Historiques ~~sont recensés~~ sur son territoire dont 30 au centre-ville. On retrouve également 9 édifices qui comportent au moins une partie classée, Parmi les sites classés on retrouve en outre, les places Léopold Héder et des palmistes, la statue de Victor Schoelcher, la maison d'Alfred Dreyfus et l'hôpital de l'île de Royale. De toutes les villes des trois départements français d'Amérique, Cayenne est celle qui possède le patrimoine protégé le plus important. Ces constructions, édifiées du 18e au début du 20e siècle, sont remarquables et le centre-ville, marqué par l'influence de ces différentes périodes, présente un nombre important de bâtiments à l'architecture remarquable. Ces patrimoines sont identifiés dans le Plan patrimonial du PLU. Ce riche patrimoine bâti a justifié la mise en place d'une AVAP (Aire de Valorisation Architecturale du Patrimoine) en 2018. L'importance du nombre de bâtiments présentant un intérêt patrimonial et architectural permettrait à Cayenne de prétendre au Label « ville d'art et d'histoire » à l'instar de Saint-Laurent-du-Maroni.

À Rémire-Montjoly, 4 sites sont classés en tant que monuments historiques :

- la roche gravée de la Crique Pavé,
- le Fort Diamant,
- le Moulin à Vent
- l'ancienne habitation Vidal-Mondélice.

De plus, **11 sites sont inscrits** : l'Abattis Evrad, l'ancienne école du bourg de Rémire, l'école de Montjoly, l'habitation des Jésuites, les polissoirs de l'ACPAT, de Montravel, de la roche Caïa, de la roche Piaie, ainsi que les roches gravées de Palulu et de Grand Beauregard Sud, ainsi que le serpent de Pascaud.

Concernant **Roura**, les roches gravées des montagnes anglaises **sont classées**.

Dans la commune de **Matoury**, le fort Trio est **inscrit** depuis 1995, et l'ancienne usine de Lamirande est en cours d'inscription depuis 2016.

Les sites patrimoniaux remarquables sont des lieux d'une importance significative en raison de leur valeur culturelle, historique, architecturale, artistique, scientifique ou écologique exceptionnelle. Ils sont généralement reconnus et protégés par des organismes internationaux tels que l'UNESCO. Ils représentent une part importante de l'identité et de la diversité culturelle de l'humanité.

Les sites patrimoniaux remarquables sont des dispositifs de protection qui remplacent les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Cette nouvelle approche vise à regrouper et à simplifier la gestion des sites présentant une valeur patrimoniale exceptionnelle, en intégrant différents aspects culturels, architecturaux et environnementaux. Cela permet une meilleure préservation et valorisation de ces sites d'importance historique et culturelle.

La ville de Cayenne met en œuvre des efforts pour réhabiliter et valoriser sa façade maritime. Ces initiatives incluent l'ouverture d'espaces publics donnant sur la mer et la création de promenades et de zones piétonnes le long du littoral, favorisant ainsi les déplacements doux. De plus, des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sont également mises en place pour préserver et mettre en valeur les éléments architecturaux et culturels remarquables de la ville.

²³⁷ Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de Guyane, Version approuvée par décret en Conseil d'Etat n° 2016-931 du 6 juillet 2016

²³⁸ Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CACL. Version approuvée par le conseil communautaire le 8 juillet 2022.

4.3.4.2 Patrimoine naturel

16% du territoire de la CACL est constitué d'espaces naturels soit 1 462 km² d'espaces naturels terrestres protégés ou inventoriés avec 63% de domaine forestier permanent. Il compte également **11 sites inscrits ou classés**. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), il y a **1 site classé**, à savoir l'habitation Vidal-Mondélice située dans la commune de Rémire-Montjoly, au cœur d'une agglomération en plein développement. Ce site couvre une superficie de 580 hectares et se compose d'une mosaïque de milieux naturels préservés et pittoresques, offrant une identité paysagère forte. Son classement en tant que site reconnaît sa qualité exceptionnelle. L'objectif de ce classement est de garantir sa protection et sa gestion durable, car il subit une forte pression en raison de sa proximité avec la zone industrielle de Dégrad de Cannes et les zones d'extension urbaine de Rémire-Montjoly.

En revanche, **10 sites inscrits** sont répertoriés sur le territoire de la CACL. Ils sont principalement concentrés sur l'île de Cayenne, mais certains se trouvent également dans le Bourg de Roura :

4 sites historiques et/ou architecturaux sont recensés sur le territoire :

- Les ruines de Vidal à Rémire-Montjoly.
- Le Bourg de Roura.
- Les places de Grenoble et des Palmistes à Cayenne.
- Le Fort Cépérou à Cayenne.

6 sites inscrits à valeur naturelle contribuent à la biodiversité du territoire :

- Les îlets de Rémire (ensemble de six îlets).
 - Les îles du Salut.
 - Le Plateau de Montravel.
 - La colline de Bourda.
 - La colline de Montabo.
 - Le plateau de Mahury à Rémire-Montjoly.
-

4.3.5 Synthèse des enjeux liés au milieux humains

Enjeux pour le territoire :

- **La maîtrise des risques naturels** (inondation, mouvement de terrains, feu de forêts) et la **réduction de l'exposition des habitants dans un contexte de potentiel aggravation lié au changement climatique** : Préservation et valorisation des paysages du territoire ainsi que du patrimoine bâti et architectural existant en maîtrisant le développement de l'urbanisation ;
 - **La maîtrise et la réduction de l'exposition aux risques technologiques** (industriels en particulier) et **nuisances** (bruit aérien et du transport routier), **dans un contexte de croissance démographique et économique**
 - **la valorisation du patrimoine bâti et naturel dans un contexte de développement urbain et touristique.**
-

5 Annexe 1 : Contributions concertation

Atelier thématique	Compléments état des lieux	Pistes d'action
<p>HABITAT ET PRECARITE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Emettre des préconisations sur les métiers de la transition écologique. - Identifier les usages gaz / électriques et préciser leurs impacts. - Actualiser les données de consommations (données EDF 2021), en particulier les consommations de froid (amélioration des performances énergétiques). * - Analyser le respect des réglementations sur les performances énergétiques des nouvelles constructions. - Chiffrer les pertes d'énergie non techniques (branchements illégaux). 	<ul style="list-style-type: none"> - Décentraliser les ZAE de Cayenne et des relais auprès des autres communes, dématérialiser les services. - Proposer une offre de logement suffisante et adaptée à la culture locale (taille des ménages, habitudes culturelles). - Revaloriser les modes de construction bioclimatiques et « créoles » qui favorisent l'utilisation de matériaux locaux et biosourcés et permettent une meilleure ventilation. - Orienter la planification urbaine en dehors des zones à risques (érosion, inondations, sensibilités écologiques). - Développer l'offre de LLTS (Logement Locatif Très Social), de LES (Logements Evolutif Social) et étudier des aides financières pour les personnes en situation de précarité en lien avec la lutte contre la vacance. - Favoriser une meilleure gestion de la consommation d'eau (tarifs progressifs, dispositif d'assainissement) à des fins de sobriété énergétique et encourager la récupération et l'utilisation des eaux de pluie. - Promouvoir les aides pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits d'immeubles et plus généralement pour l'adaptation des logements. - Soutenir l'application des labels Haute Qualité Environnementale (HQE) et le respect des réglementations sur les bâtiments existants et tertiaires. - Favoriser les parkings et parcs végétalisés. - Lever les blocages sur la filière production bois en Guyane. - Développer un urbanisme tenant compte de la culture et des habitudes locales en développant des espaces communautaires (jardins partagés, éco quartiers, commerces de proximité). - Favoriser l'apparition d'association de consommateurs. - Former les acteurs locaux et mener des actions de sensibilisation avec le déploiement de composts collectifs notamment.
<p>MOBILITE, AMENAGEMENT ET SERVICES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Affiner les données sur les transports, dont la part des deux-roues et des vélos (PDU / enquête déplacement). - Consolider la part des transports électriques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un observatoire de l'énergie et y intégrer la mobilité. - Limiter les déplacements en favorisant de nouvelles pratiques (mixité des zonages, télétravail, covoiturage, aménagement d'horaires, installation de douches dans les entreprises...).

Atelier thématique	Compléments état des lieux	Pistes d'action
	<ul style="list-style-type: none"> - Nommer les transports en commun dans les enjeux. * - Préciser la vignette Crit'AIR. - Préciser la motorisation des bus et cars. * - Affiner les données entre 2015 et 2022. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser et favoriser les transports doux, en particulier le vélo et la marche à pied (pédibus) via des voies de déplacements spécifiques et adaptées. - Sensibiliser sur le partage des voies et sur le Code de la route (en particulier auprès des scolaires). - Encourager les salariés au report modal (aides, aménagement de douches dans les locaux). - Améliorer la fréquence et le maillage des transports en commun (urbains, interurbains, internationaux, scolaires). - Développer les projets existants de transports fluviaux (navette fluviale). - Mettre en place une ligne de bus entre la CACL et Macapa et Paramaribo. - Développer l'offre de petits bus pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. - Développer les vélos calèche pour les personnes âgées et maintenir leur autonomie (déplacements, courses). - Aménager le sentier de la côte de la CACL. - Redynamiser Cayenne avec des voies piétonnes permanentes. - Redistribuer les zones d'activités, services, commerces et écoles. - Mettre en place un éclairage public raisonné. - Développer l'éco-tourisme.
<p style="text-align: center;">QUALITE DE L'AIR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la réaffectation des sols dans le bilan carbone. * - D'autres facteurs qualité de l'air peuvent être inclus : odeur, pollution, qualité de l'air intérieure (VMC, qualité de l'air). - Prise en compte des émissions importées et de l'énergie grise dans le diagnostic. - Prise en compte des émissions du CNES (Centre National d'Etudes Spatiales) et de l'aérien (carburant et frottements). - Précision sur l'origine de la baisse des émissions de polluants atmosphériques entre 2009 et 2015. * - Identifier les conséquences de l'étanchéité et de la climatisation sur les émissions et la qualité de l'air intérieure. - Préciser l'utilisation des pompes à chaleur. 	<ul style="list-style-type: none"> - (Re)Mettre en place un observatoire de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. - Suivre la qualité de l'air tous les trois ans (état initial et évolution) - Mettre en place des actions de sensibilisation et des formations. - Suivre les mesures mises en place (accompagnement). - Favoriser la permaculture, l'agroforesterie et une meilleure gestion des déchets. - Mieux utiliser les terres agricoles et favoriser les puits de carbone. - S'assurer que la centrale du Larivot/Dégrad des Cannes ne fonctionne qu'en secours. - Appliquer une démarche de sobriété énergétique et le décret tertiaire. - Limiter et fluidifier les déplacements motorisés dans les centres urbains (parkings relais voitures et deux-roues, navettes). - Développer des bornes de recharge électriques publiques. - Couvrir les parkings par des ombrières photovoltaïques. - Appliquer le décret tertiaire et s'inscrire dans une démarche de sobriété énergétique.

Atelier thématique	Compléments état des lieux	Pistes d'action
<p>ENERGIE ET DECHETS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser les chiffres de production d'énergie (open data EDF sur le solaire thermique et photovoltaïque). * - Clarifier les données sur la répartition des déchets : totalité en déchetterie. - Analyser le développement actuel de la géothermie en Guyane. * - Préciser le tonnage de déchets par habitant. * 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un observatoire de l'énergie pour améliorer la collecte de données. - Accélérer le déploiement du syndicat mixte de l'énergie. - Réflexion sur la mise en place d'une police de l'environnement (collecte des déchets). - Mener des actions de sensibilisation sur la réduction des déchets et des emballages, le compostage et la sobriété énergétique (médias, télévision, bus, panneaux publicitaires, réseaux sociaux, acteurs et partenaires). - Mener une étude de faisabilité sur la quantité de déchets valorisable par une UVE. - Encourager et développer une agriculture raisonnée, notamment via la libération du foncier et la création d'emplois pour les jeunes agriculteurs. - Etudier les freins au développement rapide du solaire photovoltaïque (retour sur investissement pour le tertiaire / résidentiel) et informer sur le soutien au solaire photovoltaïque en toiture, en particulier sur les bâtiments tertiaires. - Encourager la sobriété énergétique via la sensibilisation, le soutien des actions de maîtrise de l'énergie à l'échelle des bâtiments et la facilitation de la rénovation énergétique. - S'appuyer sur les données de collecte et les signalements sentinelles de l'association NATURE (association) pour améliorer la collecte des déchets. - Créer une plateforme de compostage plus localisée pour une collecte facilitée et plus fréquente. - Communiquer et informer sur le tri sélectif côté utilisateur (notamment la collecte des déchets verts en déchetterie) et inclure le tri dans les marchés publics des communes. - Convertir en éq.T.CO₂ la production des déchets dans les communications. - Soutenir l'économie circulaire (bâtiment, alimentation, artisanat, ...), le développement et la structuration de filières locales de valorisation des déchets (combustion, méthanisation, réutilisation des matériaux ferreux ...).

